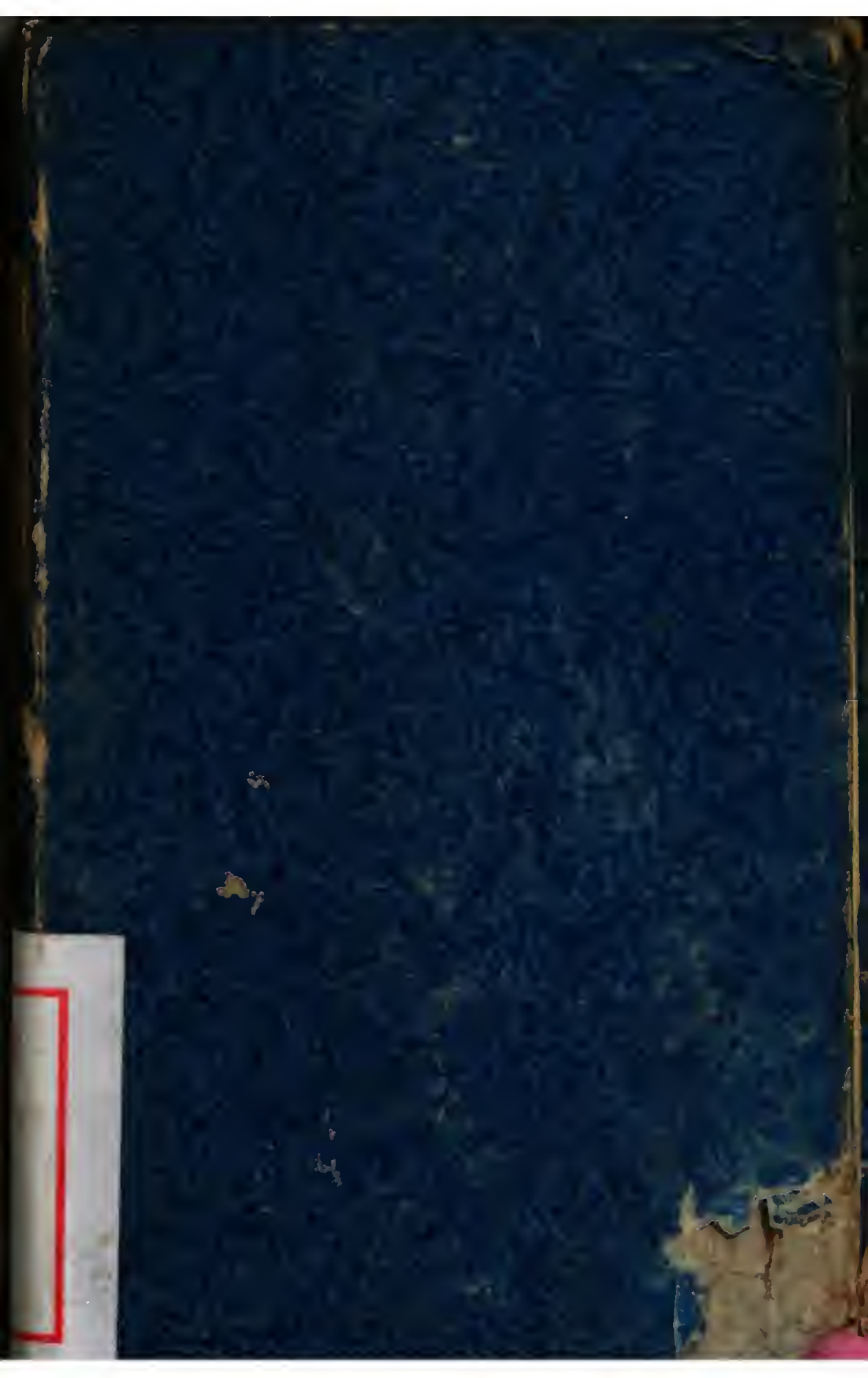

BIBLIOTECA NAZ.
141
D
32
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
141
D
32
NAPOLI

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME SECOND.

ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

Depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XV.

PAR M. l'Abbé MILLOT, des Académies de Lyon & de Nancy.

QUATRIEME ÉDITION.

TOME SECOND.

R. B. B.

A PARIS,

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Galande, Hôtel de Leſſeville.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

PHILIPPE III,
Surnommé LE HARDI.

TANDIS que l'armée pleuroit S. Louis, le roi de Sicile arrivoit en Afrique pour le ſeconder. Il partagea la douleur commune, & fit hommage au nouveau roi, ſon neveu, des fiefs qu'il poſſédoit dans le royaume. On continua quelque tems la guerre avec un ſuccès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, & obtint une treve de dix ans, à condition qu'il payeroit à la France les frais de la guerre, évalués à deux cent dix mille onces d'or, & 1270. Fin des croiſades.

au roi de Sicile, le double de l'ancien tribut, pendant quinze ans; que les chrétiens auroient à Tunis l'exercice libre de la religion; qu'on délivreroit les priſonniers de part & d'autre, &c. Ainſi finirent ces croiſades qui enleverent à l'Europe environ deux millions d'hommes, ſans que l'égliſe y gagnât même Jéruſalem (1). L'intérêt de la cour de Rome, & la force de l'habitude preſque toujours ſupérieure à la raiſon, firent naître encore pluſieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureuſement que des projets.

L'égliſe de S. Denis fermée au roi.

Philippe, de retour en France, s'empreſſe de rendre les derniers devoirs à ſon pere dans l'égliſe de ſaint-Denis. On vit alors un effet ſingulier des exemptions & des priviléges accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans le clergé & dans la nobleſſe, trouva les portes de l'abbaye fermées. C'étoit par l'ordre exprès de l'abbé qui,

(1) M. de Voltaire obſerve que ſi chaque croiſé avoit emporté ſeulement cent francs, il en coûta deux cent millions de livres, outre la rançon de S. Louis, évaluée à environ neuf millions de notre monnoie. Les Génois, les Piſans, & ſur-tout les Vénitiens s'y enrichirent, ajoute cet hiſtorien; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuiſées.

exempt de la juridiction de l'ordinaire, ne vouloit point que l'archevêque de Sens & l'évêque de Paris entrassent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats se dépouillassent de leurs ornemens, & que le roi attendît à la porte de l'église.

Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, &c. réunis à la couronne.

Le comte de Poitiers, frere de Louis IX, & la comtesse sa femme, étant morts sans héritiers, leurs domaines devoient revenir à la couronne. C'étoient d'une part le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge & le pays d'Aunis; de l'autre, le comté de Toulouse qui comprenoit le Rouergue, le Querci, l'Agenois & le marquisat de Provence ou Comtat venaissin: (cette derniere province cédée aux papes en 1274 par pure libéralité, leur est demeurée jusqu'à présent.) Une si riche succession augmentoit considérablement le domaine & la puissance royale. Le comte de Foix osa néanmoins se révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ses vassaux, marche à leur tête, se saisit de la personne du rebelle, & lui fait grace après un an de prison.

1274. Concile de Lyon.

Un concile général, tenu à Lyon par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croisades. Il y fut ordonné qu'on leveroit pendant dix ans pour la guerre sainte le dixieme du revenu de toutes les

égliſes. Les François payerent encore, quoiqu'en murmurant; mais ils n'allerent plus s'enſevelir dans la Paleſtine. Ce concile ſupprima tous les ordres mendians, excepté les Prêcheurs & les Mineurs, & toléra les Carmes & les Auguſtins juſqu'à une nouvelle délibération, ſe plaignant de l'exceſſive multiplication des ordres monaſtiques; plaintes d'autant plus légitimes, que les ſujets enlevés à l'état, ne rendoient pour la plupart aucun ſervice à l'égliſe. Les papes oublierent bientôt ce réglement, de même que celui du concile général de Latran en 1215.

Les mendians ſupprimés.

Comme les affaires politiques ſe mêloient aux ſpirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte de Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laiſſé le nom à ſes deſcendans. La maiſon d'Autriche tire de là l'époque de ſa grandeur. Rodolphe refuſa d'aller ſe faire couronner en Italie; parce que, diſoit-il, aucun de ſes prédéceſſeurs n'en étoit revenu ſans perte, ou de ſes droits, ou de ſon autorité (1).

Rodolphe de Habsbourg empereur.

(1) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, ſi trois jours après leur clôture, les cardinaux ne s'accordent pas ſur le choix, on ne leur ſervira qu'un ſeul plat les cinq jours ſuivans; & qu'au-delà de ce terme, ils n'auront que du pain & de l'eau juſqu'à l'élection.

Deux guerres entrepriſes au ſujet de la ſucceſſion au trône de Caſtille, ſur lequel Philippe avoit des droits, n'offrent aucun détail intéreſſant. Le roi déſarma par ordre du pape. Son caractere étoit de commencer avec chaleur, & de finir avec foibleſſe. Guerres d'Eſpagne.

Un indigne favori, maître de ſa confiance, lui fit éprouver qu'un mauvais choix, à la cour, peut avoir les plus dangereuſes conſéquences. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, ſe nommoit la Broſſe. Né ſans doute avec le talent de plaire & de tromper, il étoit devenu le confident & comme le ſeul miniſtre du roi, ſous le titre de Grand Chambellan. Toute la France le courtiſoit; rien ne lui faiſoit ombrage que la paſſion de ſon maître pour la reine Marie de Brabant, qu'il avoit épouſée en ſecondes noces: il réſolut de perdre cette princeſſe pour conſerver ſon propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort preſque ſubitement, le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné. Les ſoupçons tomberent ſur la reine. On diſoit que voulant aſſurer le trône à ſes enfans, elle méditoit la mort de tous ceux du premier lit. La Broſſe étoit vraiſemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins ſe garda-t-il bien de la diſſiper. Le roi, dévoré d'inquiétude, frap- La Broſſe favori. La reine accuſée d'empoiſonnement.

pé de l'intérêt que ſa femme pouvoit avoir à ce crime, partagé entre l'amour & la défiance, réſolu d'éclaircir ce myſtere, eut recours à un moyen digne de la ſuperſtition la plus crédule.

La béguine de Nivelle ; fourberie étrange.

Trois impoſteurs jouiſſoient alors d'une réputation de ſainteté & de prophétie. C'étoient un vidame de l'égliſe de Laon, un moine vagabond, & une béguine ou religieuſe de Nivelle en Flandre, tous trois amis, & couvrant leurs artifices de cet air d'auſtérité qui en impoſe toujours au peuple. La béguine prophétiſoit apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle ſi la reine étoit coupable ou innocente. Il lui envoya l'abbé de Saint-Denis, auquel la Broſſe fit joindre l'évêque de Bayeux ſon beau-frere. Celui-ci prend les devans, & ne trouvant pas ſans doute l'oracle aſſez conforme aux vues de la Broſſe, il engage la dévote à lui dire en confeſſion ce que le ciel lui révéloit. L'abbé arrive ; elle lui répond que l'évêque eſt inſtruit de tout, & qu'on n'a plus rien à déclarer. Philippe attendoit leur retour avec impatience. Sa ſurpriſe fut extrême, lorſque l'évêque de Bayeux refuſa de rendre compte de ſon meſſage, ſous prétexte que c'étoit un ſecret de confeſſion. „ Je „ ne vous ai point envoyé à la béguine

„ pour la confeſſer, dit le roi en colere, „ & je ſaurai punir ceux qui me trom- „ pent. „ Il dépêcha d'autres perſonnes, qui rapporterent une réponſe à la décharge de la reine. Quelque tems après, la Broſſe fut convaincu de trahiſon. On le fit pendre; & l'évêque, ſon beau-frere, s'enfuit à Rome.

Ces affaires de cour n'étoient rien en comparaiſon de ce qui arriva bientôt en Sicile. Charles d'Anjou y régnoit toujours avec plus de dureté que de politique. Peu ſenſible aux murmures des peuples, que le libertinage effréné & les violences des François irritoient contre le nouveau gouvernement, il alluma par ſes rigueurs le feu de la rebellion, & finit par en être la victime. Jean de Procida, gentilhomme Italien, fut l'ame du complot. Dépouillé de ſes biens, il s'étoit retiré auprès du roi d'Aragon, Pierre III, prince ruſé & hardi, qui prétendoit avoir des droits ſur la Sicile, ayant épouſé la fille de Mainfroi, fils naturel de Frédéric II. Le pape Nicolas III, par vengeance, l'empereur de Conſtantinople, par politique, entrerent dans les vues de ce prince. Procida déguiſé en cordelier avoit diſpoſé les Siciliens à tout entreprendre. Un nouveau pape, Martin IV, auſſi dévoué au roi de Sicile que Nicolas avoit été ſon ennemi,

Révolution en Sicile.

n'oublia rien pour prévenir la tempête ; mais le peuple, réduit au déſeſpoir, ne ſe calme guere que par une révolution.

1282. Vêpres Siciliennes.

Le maſſacre général des François qui ſe trouvoient en Sicile (preſque tous Provençaux (1), parce que Charles d'Anjou étoit comte de Provence,) fut le fruit de leurs excès. Cette affreuſe boucherie, appelée *Vêpres Siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorſqu'on alloit à vêpres le lundi de Pâques. Un François ayant pris ce moment pour inſulter une femme en pleine rue, expire ſur le champ, percé de coups. Tous les autres ſont égorgés avec la même fureur. Il ſembloit qu'on eût donné le ſignal de l'exécution. La nouvelle s'en répand auſſi-tôt de ville en ville, & produit par-tout le même effet. On épargna ſeulement deux gentilshommes diſtingués par leur vertu. Le roi Charles étoit en Toſcane. Il jure d'exterminer les rebelles, paſſe le détroit, aſſiége & preſſe Meſſine. Le roi d'Aragon, attentif aux événemens ſurvient, avec une flotte conſidérable. La Sicile lui rend hommage ;

Le roi d'Aragon enleve la Sicile.

(1) On appeloit en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales, parce qu'ils parloient le provençal. Les autres étoient appelés *François*. On appeloit auſſi les provinces méridionales la *langue-doc*, & les autres provinces la *langue-doyl*.

le pape le foudroie d'excommunications; Philippe le Hardi envoie une armée au ſecours de ſon oncle. L'Aragonnois devoit ſuccomber : il uſe d'artifice, & propoſe à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui-ci plein de bravoure, donne imprudemment dans le piege. On convient du tems & du lieu. Les deux princes devoient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers; celui qui manqueroit au rendez-vous, devoit être déclaré infame, parjure, indigne du nom de roi. Pierre y manqua, ou, s'il parut la veille, comme le diſent quelques hiſtoriens, ce ne fut qu'en ſecret & pour ſe ménager une excuſe. Il ne vouloit que gagner du tems, plus jaloux de la puiſſance que de l'honneur: il réuſſit dans ſon deſſein. Sa fineſſe.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathemes de l'égliſe, & donna le royaume d'Aragon au comte de Valois, ſecond fils du roi de France, ſous les conditions ordinaires de vaſſelage & de tribut par rapport au ſaint ſiege. Les papes regardoient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce qu'un roi d'Aragon avoit été ſacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout; la croiſade fut publiée avec les indulgences qu'on donnoit pour celles de la terre-ſainte. Cependant le roi Charles, qui retournoit en Croiſade contre le roi d'Aragon.

Mort du roi de Naples.

Italie, apprit que ſon fils étoit entre les mains des rebelles. Il ſe rendit promptement à Naples, où le peuple s'étoit mutiné; il punit les plus coupables, & mourut de chagrin ſans avoir pu tirer vengeance de Pierre III.

Pierre attaqué en Eſpagne.

Ce prince affermi dans ſon uſurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ſes propres états. Philippe le Hardi alloit conquérir pour ſon fils le royaume donné par une bulle. Les hiſtoires parlent de barbarie & de ſacriléges affreux, commis en Catalogne par les croiſés. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croiſade étoit ſi vive, que ceux qui ne pouvoient ſe ſervir des armes, jetoient des pierres, en diſant: *Je jette cette pierre contre Pierre d'Aragon pour mériter l'indulgence.* Tant il eſt facile d'allier la ſuperſtition avec le crime. Cette entrepriſe aboutit à prendre Gironne après un long ſiége. Les maladies ravagerent l'armée; les ennemis détruiſirent la flotte Françoiſe. Philippe malade repaſſa les monts, & mourut à Perpignan.

1285. Mort du roi.

Procès ſingulier jugé en Sorbonne.

Nangis raconte que les Jacobins ayant obtenu que ſon cœur fût dépoſé dans leur égliſe, les moines de Saint Denis y formerent oppoſition. L'affaire devint très-ſérieuſe; la Sorbonne s'aſſembla pour l'examiner, & décida que le nouveau

roi n'avoit pu donner ce cœur, ni les Bénédictins le céder, ni les Jacobins le retenir, ſans une diſpenſe du pape. La volonté de Philippe le Bel l'emporta ſur le jugement de la Sorbonne.

On trouve ſous ce regne les premieres lettres d'anobliſſement en faveur de Raoul l'orfevre. Il paroît que de tout tems, dans la monarchie, les nobles avoient été diſtingués des hommes qui n'étoient que libres. La naiſſance fit d'abord la ſeule nobleſſe; enſuite la poſſeſſion d'un fief anoblit à la troiſieme génération; on attachoit auſſi la nobleſſe à la profeſſion des armes; les rois enfin donnerent le titre de noble à qui ils voulurent, prérogative réſervée à eux ſeuls. Un arrêt du parlement en 1280, porte que *le comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain, ſans l'autorité du roi.*

Lettres d'anobliſſement.

Il étoit juſte ſans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui ſe diſtinguoient par leur mérite & leurs ſervices. Mais falloit-il que les avantages paſſaſſent à des enfans qui aviliroient le nom de leurs peres, & qui ne ſeroient qu'un fardeau pour leur patrie? L'inégalité que la nobleſſe héréditaire met entre les hommes, auroit dû, ce ſemble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

La nobleſſe trop étendue.

Mœurs & usages honteux ou funestes.

Ceux qui vantent les mœurs du vieux tems, de ces siecles où l'ignorance superstitieuse aveugloit tout le genre humain, trouveront dans l'histoire de quoi se détromper d'un préjugé si contraire à la raison. Telle étoit la corruption des mœurs qu'on fut obligé de tolérer les courtisanes, de leur assigner des quartiers, de les mettre même sous la protection du roi & de la cour; que les ordonnances pour réduire le clergé au célibat, étoient scandaleusement mépriſées; qu'un usage également absurde & infame donnoit aux seigneurs le droit de coucher la premiere nuit avec les nouvelles épousées, leurs vassales; que des préjugés atroces autorisoient les violences; & que l'absurdité perpétuoit mille abus, évidemment funestes aux familles & à l'état, à la religion & au bon ordre. Des peres de famille privés de la sépulture, & diffamés pour n'avoir pas enrichi l'église aux dépens de leurs enfans; une juridiction étrangere triomphant des loix nationales; une puissance toute spirituelle imposant d'énormes tributs, défendant aux souverains de lever des subsides sur leurs sujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, &c.; c'est ce que l'on voyoit depuis long-tems, & ce qui démontre combien il importoit, soit à la religion, soit à l'état,

que les lumieres diſſipaſſent les erreurs, & que les loix réprimaſſent les abus.

Peut-on penſer ſans horreur qu'un évêque de Maguelone (ce ſiége eſt transféré à Montpellier) fit frapper de la monnoie portant l'empreinte de Mahomet, parce qu'il y avoit beaucoup à gagner ſur de ſemblables eſpeces? C'eſt le ſujet d'une forte réprimande que lui fit le pape Clément IV. (Voy. *Hiſt. du Langued.*) Les faits que nous allons parcourir prouveront encore mieux à quel point on abuſoit de tout.

Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

PHILIPPE IV,

Surnommé LE BEL.

LE regne de Philippe le Bel eſt un des plus célebres de notre hiſtoire, fécond en grands événemens, en grandes fautes & en grandes actions. Ce prince, âgé de dix-ſept ans lorſqu'il monta ſur le trône, ſuivit les deſſeins de ſon pere par rapport à l'Aragon & à la Sicile. Mais après beaucoup de négociations & de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avoit donné en Eſpagne; Charles II, fils du dernier roi des deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou & le Maine; un prince Aragonois ſe maintint dans la Sicile

1285.

Regne célebre.

Fin de l'affaire de Sicile.

malgré Rome & la France ; & cette île forma un royaume ſéparé de celui de Naples.

1292. Démêlés avec l'Angleterre. Edouard I roi d'Angleterre étoit venu rendre ſon hommage à Philippe, & avoit obtenu l'exécution du traité de ſaint Louis avec Henri III. Mais deux nations rivales, deux rois puiſſans diviſés par des intérêts incompatibles, ne pouvoient être long-tems unis par des traités. La diſpute la moins intéreſſante alluma une guerre générale. Un matelot Anglois ſe battit à Baïonne avec un matelot Normand, & le tua. Les Normands pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, inſultant les vaiſſeaux Anglois. Une de leurs flottes, chargée de marchandiſes, fut attaquée à ſon tour & entierement détruite. Les Anglois ſecondés par quelques Gaſcons, inſulterent même la Rochelle, ravagerent les campagnes d'alentour, & enleverent un grand butin. Philippe envoie demander ſatisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme ſon vaſſal à la cour de France. Edouard répond qu'il a ſa cour chez lui abſolument indépendante ; que ſi quelqu'un vouloit y porter des plaintes contre ſes ſujets, il les écouteroit volontiers, & rendroit prompte juſtice.

1295. Les deux rois étoient fiers, jaloux de

leur autorité. Tout annonçoit une rupture; elle ſe fit avec éclat. Edouard fut cité devant les Pairs, & ne comparut point. Cité une ſeconde fois, il envoya ſon frere Edmond à ſa place. Le roi vouloit qu'il vînt en perſonne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confiſqua la Guienne; on s'empara de Bordeaux, de Baïonne & des autres places qui appartenoient à l'Anglois. Il fit alors déclarer à Philippe qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon ſuzerain, & qu'il ſe tenoit quitte à jamais de tout hommage.

La Guienne enlevée aux Anglois.

Selon les hiſtoriens d'Angleterre, une conquête ſi rapide fut le fruit de la perfidie. Ils aſſurent qu'un traité ſecret avoit été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devoit être remiſe entre les mains du roi de France, qui, ayant reçu cette eſpece de ſatisfaction, devoit auſſitôt reſtituer la province. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maître, & le viola pour la confiſquer & la retenir. Comme l'acte n'exiſte point, & que ce récit eſt fondé ſur un mémoire peu authentique, inſéré dans le recueil de Rymer, nous ſommes en droit de préférer le témoignage des hiſtoriens François. Il faut convenir pourtant que la facilité avec laquelle on prit la Guienne, ſans y trouver de réſiſtance,

Différentes relations au ſujet de la Guienne.

donne lieu de croire que l'Anglois avoit compté ſur un acommodement. Philippe le Bel n'étoit rien moins que ſcrupuleux : il amuſa peut-être l'ennemi, & profita des conjonctures.

Alliés d'Edouard I.

Les principaux alliés d'Edouard étoient Adolphe de Naſſau roi des Romains, & Gui comte de Flandre. Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuſe, reçut pour réponſe un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avoit que ces mots latins : *Nimis Germanè* (*cela eſt trop Allemand.*) On ſavoit que ſes propres affaires l'occuperoient aſſez en Allemagne, où il fut détrôné quelque tems après. Le ſecond, vaſſal du roi, ne s'étoit pas encore déclaré. Il avoit promis ſecrétement ſa fille au fils aîné d'Edouard, ce qui ne pouvoit ſe faire, ſelon les loix, ſans l'agrément du ſouverain. Attiré à Paris ſous quelque prétexte, il fut arrêté avec ſa femme, & n'obtint ſa liberté qu'en conſentant à tout ce que la cour exigea, & en laiſſant ſa fille pour otage. A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre ; il oſa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre ſe fit avec chaleur ; les Anglois furent battus, & preſque toute la Flandre conquiſe.

Démêlés avec Boniface.

Philippe le Bel avoit un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capa-

ble de bouleverſer toute l'Europe, s'il n'avoit pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition & d'audace, étoit parvenu au ſaint ſiége en profitant de la ſimplicité de ſon prédéceſſeur, ſaint Céleſtin, qu'il avoit exhorté à ſe démettre, & qu'il fit mourir enſuite dans une priſon. Que ne devoit-on pas craindre de ſon caractere, joint au deſpotiſme qu'affectoit la cour de Rome? Boniface commença par vouloir trancher en maître ſur les différens du roi avec ſes vaſſaux. On lui fit entendre qu'il n'avoit point d'ordre à donner en cette matiere; qu'on le reſpectoit comme chef de la religion, mais qu'on n'avoit pas beſoin de lui pour régner. L'orgueil ainſi bleſſé pardonne difficilement. Le pontife ſe vengea bientôt.

Une nouvelle impoſition faiſoit murmurer les peuples déjà épuiſés de ſubſides. Le roi, dans le beſoin d'argent, la mit ſur le clergé. Quelques-uns de ſes membres en porterent leurs plaintes au pape. C'eſt ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laïcos*, où il défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelque eſpece de taxe que ce ſoit, ſous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de ſubvention, &c. ſans la permiſſion du ſaint ſiége; déclarant que ceux qui fourniroient ainſi de l'argent,

1296. Fameuſe bulle contre le droit des couronnes.

& ceux qui en recevroient, princes, rois ou empereurs, encourroient l'excommunication. Quoique la France ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'il en étoit le principal objet. Il uſa de repréſailles; & ſans faire mention de Rome, défendit de tranſporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, &c. ſans une permiſſion ſignée de ſa main.

Philippe uſe de repréſailles.

Nouvelle bulle plus téméraire.

Boniface ſentit le coup. Au lieu de diſſimuler, il envoya au roi une autre bulle toute propre à aigrir le mal. „ Si „ l'intention de ceux qui ont fait cette „ défenſe, dit-il, a été de l'étendre à „ nous, aux prélats & aux eccléſiaſtiques, elle eſt non-ſeulement impru„ dente, mais inſenſée, puiſque ni vous „ ni les autres princes ſéculiers n'avez „ *aucune puiſſance ſur eux.* Cette ſeule „ prétention vous ſoumettroit aux cen„ ſures portées contre ceux qui violent „ la liberté de l'égliſe „. Le roi répondit dans un manifeſte plein de vigueur, que les eccléſiaſtiques étoient membres de l'état comme les autres, par conſéquent obligés de contribuer de leur argent à ſa conſervation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens ſont plus expoſés (1); qu'il étoit contre le droit

Manifeſte du roi.

(1) Un ancien capitulaire porte : *Quiconque aura cédé, ſoit à une égliſe, ſoit à quelque per-*

naturel de leur interdire une contribution si nécessaire, tandis qu'on leur permettoit de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en vanités, au préjudice des pauvres; qu'enfin il craignoit Dieu & honoroit les ministres de l'église; mais qu'ayant la justice de son coté, il ne craignoit point d'injustes menaces.

Le pape avoit ordonné à ses légats de prononcer l'excommunication. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui-même des remontrances de l'archevêque de Reims sur le scandale causé par sa bulle, il en donna plusieurs explications : il se réduisit à dire que dans les nécessités urgentes, les rois de France peuvent recevoir des subsides du clergé sans la permission de Rome; & qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux libertés, franchises & coutumes du royaume. Cette condescendance politique fut suivie de la canonisation de saint Louis. Boniface n'en avoit pas moins de fiel qu'auparavant; mais il voulut obte-

Boniface paroît s'adoucir.

sonne que ce soit, une terre qui avoit coutume de payer tribut à notre fisc, que celui qui l'aura reçue nous paye exactement le tribut qui nous en revenoit, à moins qu'il ne puisse produire une charte, par laquelle il fasse voir que nous lui avons remis ce tribut. Les exemptions des eglises en pareil cas supposoient donc une concession particuliere du souverain; la raison le dit assez sans avoir besoin de preuves.

nir la main levée d'une décime dont on empêchoit la perception. Il obtint tout.

1298. Philippe consentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre & le nouvel empereur Albert d'Autriche, allié de la France; à condition qu'il decideroit comme arbitre volontairement choisi, & non comme juge. La sentence arbitrale du pape fut un monument de partialité & d'injustice. Elle ordonnoit la restitution, non-seulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque Anglois en fit lecture à Philippe le Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois transporté d'indignation, lui arracha la bulle, & la mit en pieces, jurant que jamais roi de France ne se soumettroit à des conditions si honteuses. Le roi protesta de son côté qu'il n'exécuteroit point un ordre injuste donné sans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de se rendre à discrétion avec ses deux fils. On ne leur accorda que la vie, & l'on confisqua la Flandre au profit de la couronne.

Le Pape choisi pour arbitre.

1301. Jusqu'alors les entreprises de Boniface VIII n'avoient été qu'un foible prélude de ses emportemens. Il envoya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique sujet de Philippe. C'étoit Bernard de Saisset,

L'évêque de Pamiers, légat digne de Boniface.

ſet, évêque de Pamiers, en faveur duquel le pape avoit érigé cet évêché ſans le conſentement du monarque. Ce légat brouillé avec la cour y apporte les ordres du pontife, & propoſe de ſa part une ligue avec les Perſans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres ſi étranges, il oſe l'inſulter en face, lui dire que ſa conduite envers le pape méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées; que dans peu ſon royaume ſeroit en interdit, & lui-même frappé d'excommunication. Philippe indigné de cette inſolente menace, chaſſe l'évêque de ſa préſence. Celui-ci ſe déchaînant en injures contre lui, on préſenta un mémoire qui le peignoit comme un ſéditieux & un rebelle. Vingt-quatre temoins entendus juridiquement, atteſterent preſque tous la vérité de ces accuſations *. Philippe le Bel obtint avec

Le roi le chaſſe.

* Des inſtructions dreſſées par ordre du roi pour la cour de Rome, portent que pluſieurs de ces témoins, *gens graves & dignes de foi*, accuſoient ce prélat d'avoir tenu des diſcours ſcandaleux & hérétiques; d'avoir dit, par exemple, Que *le ſacrement de Pénitence étoit une invention humaine; que la fornication, même dans les perſonnes élevées aux ordres, n'étoit pas un péché; que le pape Boniface étoit un diable incarné, qui contre Dieu, vérité & juſtice, avoit canoniſé S. Louis qui étoit dans les enfers.* Ces accuſations, il faut l'avouer, paroiſſent auſſi abſurdes que celles dont on chargea depuis les Templiers & Boniface lui-même.

beaucoup de difficulté qu'il fût mis ſous la garde de l'Egliſe.

Emportemens de Boniface VIII.

Alors Boniface devient furieux. Il lance une foule de bulles ; il déclare dans l'une que les princes ſéculiers n'ont aucun pouvoir ſur les eccléſiaſtiques ; il renouvelle dans l'autre la défenſe de payer ni décimes ni ſubſides, ſans la permiſſion de Rome ; il dit dans une troiſieme que Dieu l'a établi ſur les rois & les royaumes pour arracher, détruire, perdre, diſſiper, édifier & planter ; que le roi eſt ſoumis au pape, & que penſer autrement, c'eſt être fou, inſenſé, infidelle. Le roi ne doutoit pas plus que les autres qu'il ne fût ſoumis au pape quant au ſpirituel. Boniface prétendoit autre choſe.

Il agit en maître de la France.

Il ajoute, après avoir reproché à Philippe ſa tyrannie, qu'il mande à Rome le clergé de France pour délibérer ſur la réforme de l'état, & que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un pour entendre, dit-il, *le jugement de Dieu & le nôtre*. Afin de ne laiſſer aucun doute ſur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, ſomma le roi de reconnoître qu'il tenoit du pape la *ſouveraineté temporelle de ſon royaume*, & cela ſous peine d'excommunication. Une derniere bulle ordonnoit aux prélats & aux

docteurs François de ſe trouver à Rome le premier novembre pour un concile.

Le moindre de ces coups eût détrôné un Louis le Débonnaire. Philippe le Bel y oppoſa une fermeté inébranlable. Il dit à ſes enfans, en préſence de la cour, qu'il les déshériteroit s'ils étoient jamais aſſez lâches, ou pour avouer qu'ils tenoient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnoître au-deſſus d'eux dans les choſes temporelles, une autre puiſſance que celle de la divinité. Il refuſa audience à un légat, comme le pape l'avoit refuſée à un de ſes ambaſſadeurs; il fit même brûler publiquement une des bulles ſans égard pour la dignité de Boniface. On voit encore une lettre injurieuſe où il s'exprime en ces termes: *Philippe, par la grace de Dieu, roi des François, à Boniface, prétendu pape, peu ou point de ſalut. Que votre très-grande fatuité ſache que nous ne ſommes ſoumis à perſonne pour le temporel*, &c. Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui ſoumettoient la multitude aux injuſtices manifeſtes de la cour romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de l'égliſe pouvoient faire oublier la qualité de ſujets, tout l'engageoit à prendre de ſages meſures contre les attentats du pontife.

Fermeté de Philippe.

Il brave le pape.

1302. Dans cette vue, il assembla les états généraux du royaume, où se trouverent les députés des villes, communautés, chapitres, universités, & les supérieurs des religieux. C'est la premiere fois que le tiers-état, ou les communes, paroît avoir été convoqué. Les trois ordres donnerent séparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne; la noblesse & les communes, de la maniere la plus décisive & la plus forte; le clergé en biaisant d'abord, en tâchant d'excuser le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'église. Il demanda même au roi la liberté de se rendre aux ordres de Boniface. Les rois & les barons protesterent qu'ils ne le souffriroient point. La défense de sortir du royaume & d'en faire sortir de l'argent sans une permission expresse, fut renouvelée avec plus de rigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques & quelques abbés ne laisserent pas d'aller à Rome, craignant plus de désobéir au pape qu'au souverain.

Etats généraux, où se trouve le tiers-état.

Conduite du Clergé.

Actes d'adhésion équivoques. On avoit demandé par-tout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs évêques y avoient mis cette clause, *sauf la fidélité qui est due à l'église romaine & au pape.* L'acte des Jacobins de Paris porte : *Sauf l'obéissance particuliere de leur ordre pour l'église romaine, & la vé-*

rité de la foi Catholique. Comme s'il avoit été queſtion de foi. Les Jacobins de Montpellier furent chaſſés, parce que le prieur leur défendit de donner aucune déclaration, ni publique ni particuliere.

Quoique Boniface attendît un plus grand nombre d'évêques François, il tint ſon concile. On regarde comme l'ouvrage de cette aſſemblée, la bulle célebre *Unam Sanctam*, par laquelle il définit & prononce, „ qu'il y a dans l'égliſe deux glaives, le ſpirituel & le temporel, tous „ les deux ſous la puiſſance eccléſiaſtique; que le premier doit être employé „ par l'égliſe même, le ſecond par les „ rois & les guerriers pour le ſervice de „ l'égliſe, ſuivant l'ordre ou la permiſſion du pontife; que l'autorité temporelle eſt ſoumiſe à la puiſſance ſpirituelle qui l'inſtitue, qui la juge, & „ qui ſeule a le privilége de n'être jugée „ que de Dieu; que l'on ne peut avoir „ d'autre croyance ſur ce point, ſans „ tomber dans l'héréſie des Manichéens „. Cette étrange déciſion n'avoit pour fondement qu'une ſimple allégorie. Les deux épées des apôtres, dont il eſt parlé dans l'évangile, étoient les deux glaives qui aſſuroient la toute-puiſſance aux pontifes romains ! Bulle qui aſſujettit les rois.

L'animoſité augmentoit de part & d'autre. Philippe convoqua de nouveau Nogaret accuſe le pape.

les seigneurs & les évêques. Dans ce parlement où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier & avocat-général, accuse le pape d'imposture, de simonie, d'hérésie, & conclut à le faire déposer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propositions révoltantes. Le roi y répond d'une maniere aussi ferme que respectueuse. Boniface le déclare excommunié, & par un excès inoui, enjoint à son confesseur de venir rendre compte de la conduite du monarque.

Le roi excommunié.

Il ne restoit plus qu'à disposer de la couronne. Le pape l'offrit au roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il avoit traité jusqu'alors en rebelle & en usurpateur, mais qu'il traita en grand roi dès qu'il le jugea propre à servir sa passion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife; tous les ordres de l'état renouvellent leurs protestations de fidélité; Philippe appelle au futur concile & au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui. Appel peu nécessaire sans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avoit pour le saint siége.

Boniface dispose de la couronne.

1303. Il est arrêté.

Nogaret reçut ordre de signifier cet acte, & de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'étoit retiré à Anagnie,

où il fulminoit de nouvelles bulles. Résolu de l'enlever selon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des trésors immenses accumulés par le pontife, se rendit maître de sa personne, & le somma de convoquer un concile général pour y entendre son arrêt. *Je me consolerai aisément*, dit le fier Boniface, *d'être condamné par des Patarins*: (on donnoit ce nom aux hérétiques Albigeois,) *voilà ma tête, je mourrai sur le trône où Dieu m'a placé.* Les habitans d'Anagnie le délivrerent; il se réfugia à Rome, la vengeance dans le cœur: il y mourut d'une fievre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil, l'ambition & l'avarice peuvent causer dans une place éminente. Sa mort.

C'est à lui qu'on doit l'institution du jubilé. Il donna une indulgence pléniere à ceux qui visiteroient les églises de Rome pendant l'année 1300. Une infinité de pélerins y accoururent, & Rome s'enrichit. L'indulgence devoit avoir lieu tous les cent ans. Elle fut avancée de cinquante ans par Clément VI en 1350. En 1383, Urbain VI l'avança encore; enfin Paul II fixa le terme du jubilé à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion paroissoit avantageuse au saint siége. Institution du Jubilé.

Il est certain que Philippe le Bel, dans ses démêlés avec Rome, passa quelque- Excès de part & d'au-

re dans la querelle avec le pape.

fois les bornes de la modération & de la décence. Mais ſon caractere violent & fier, les mœurs du tems, & ſurtout les emportemens du pape, ſembloient rendre impraticables les conſeils de ſageſſe. Jamais on ne vit mieux combien la puiſſance eccléſiaſtique ſe nuiſoit à elle-même, en inſultant les puiſſances du monde. Boniface avoit déchargé ſon courroux ſur les Colonnes, les plus illuſtres ſeigneurs romains ; il avoit publié contr'eux une croiſade, les avoit forcé de chercher un aſile en France. Sciarra Colonne marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un ſoufflet ; & l'auroit tué ſi le chevalier ne l'eût retenu.

Révolte des Flamands.

Durant ces funeſtes démêlés, la Flandre devint un théâtre de carnage. Le roi l'avoit réunie à la couronne, & s'y étoit montré moins en conquérant qu'en pere. Malheureuſement il y laiſſa pour commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il falloit gagner l'affection. C'étoit Jacques de Chatillon, comte de Saint-Paul, ſeigneur ſans expérience, qui, par des impôts & des rigueurs tyranniques, pouſſa les Flamands à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre le Roi, ſimple tiſſerand de Bruges, ſe mit à la tête des factieux ; la révolution fut ſon ouvrage. On vit les Fran-

çois massacrés dans presque toutes les villes de France.

Philippe le Bel envoya une armée sous les ordres du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'imprudence perdit les affaires. Plein de mépris pour les rebelles qu'il regardoit comme une vile canaille, il voulut les attaquer dans un poste trop avantageux. Il insulta même de paroles le connétable de Nesle opposé à son avis. *Vous verrez que je ne suis pas un traître*, répliqua le connétable; *je vous menerai si avant que vous n'en reviendrez jamais.* Le comte & lui, les plus grands Seigneurs, vingt mille François perdirent la vie dans cette fameuse bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés servirent de monument à la victoire des Flamands; terrible preuve du courage qu'inspire le désespoir à des peuples opprimés. Bataille de Courtrai en 1302.

Le roi marcha en personne pour tirer vengeance de cette défaite. Des impôts extraordinaires, portés jusqu'au cinquieme des biens de chaque particulier, & l'augmentation énorme du prix des monnoies, l'avoient mis en état de lever une armée nombreuse en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produisirent aucun effet. Il revint sans gloire ou plutôt avec la honte de n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne Nouvelles hostilités.

ſuivante (1304) fut plus honorable. Enveloppé dans une action, il ſe battit avec une valeur extraordinaire. Mais les Flamands revenoient toujours à la charge. *Ne finirons-nous jamais*, dit-il un jour ? *Je crois qu'il pleut des Flamands.*

1304. Fin de la guerre.

On traita enfin. Le fils aîné du comte de Flandre fut rétabli dans ſes états, à condition d'en faire hommage à la couronne ; & Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies & Béthune. La paix étoit déjà conclue avec le roi d'Angleterre, à qui l'on reſtitua la Guienne pour en jouir à titre de vaſſal comme auparavant. Ainſi, après bien des combats inutiles, les choſes rentrerent dans leur état naturel.

Parlement ſédentaire à Paris.

Au milieu de ces troubles, Philippe s'occupoit à réformer les abus. Le principal moyen qu'il y employa, fut de rendre le parlement ſédentaire à Paris. Ce tribunal illuſtre, juſqu'alors *ambulatoire* & ſuivant la cour, ſe tint à Paris deux fois l'année, & les ſéances duroient deux mois. Le roi en nommoit chaque fois les membres, rarement les mêmes. Les ſeuls pairs y entroient à vie. On n'y admettoit aucun laïque qui ne fût chevalier ou gentilhomme ; ſi l'on y appeloit les gens de loix, c'étoit ſeulement pour les conſulter. Inſenſiblement ils y eurent voix délibérative, & ſiégerent avec la nobleſſe.

Comment les gens de loix y entrerent.

Saint Louis avoit fort accrédité le code de Juſtinien, trouvé récemment en Italie. Les loix Romaines ayant été introduites dans le royaume, & la juriſprudence étant devenue une étude, ils ſe rendirent enfin maîtres des affaires par leur application & leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne reſpiroient que les combats & les plaiſirs, ſe dégoûterent bientôt d'une profeſſion également pénible & ſérieuſe. Ils ſe retirerent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel ſous Philippe le Long. Les *légiſtes* y reſterent ſeuls ; la robe acquit une conſidération légitime ; & l'on commença à diſtinguer deux ſortes de nobleſſe, celle d'épée & celle de robe. Ceux qui mépriſent la derniere, ne connoiſſent pas ſans doute ce qu'eſt la juſtice dans un état.

Affaire de l'univerſité.

L'univerſité auroit eu beſoin auſſi de quelque réforme. Le prévôt de Paris, magiſtrat fort conſidérable, ayant fait arrêter & pendre un écolier digne de mort, elle cria qu'on violoit ſes priviléges & ferma toutes ſes écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official ; tous les curés allerent proceſſionnellement jeter des pierres à ſa porte & l'accabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'univerſité, d'aller même chercher ſon pardon à Rome ; & le roi, loin de réprimer un abus ſi contraire à l'or-

dre public, contribua au triomphe des docteurs. Etoit-ce crainte ou politique? l'un & l'autre paroît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des especes de monstruosités.

Le roi absous des censures.

Les préjugés avoient encore tant de force, que Philippe ne pouvoit se croire hors de péril tant que subsisteroient les anathemes & les ordonnances de Boniface. Benoît XI, aussi pacifique que l'autre étoit fougueux, l'avoit déjà de son propre mouvement absous des censures *au cas qu'il les eût encourues*; expression remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui vouloit une satisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, Gascon souple & ambitieux, après lui avoir fait promettre par serment, s'il faut en croire la plupart des historiens, de lui accorder ce qu'il souhaitoit. Le nouveau pape, connu sous le nom de Clément V, (qui transféra le saint siége à Avignon en 1309) fut très-fidelle à son traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface & son partisan zélé contre la France, il déclara néanmoins que ses bulles ne devoient porter aucun préjudice au roi ni au royaume; il révoqua celle qui défendoit aux ecclésiastiques de contribuer sans

1305. Clément V dévoué au roi.

la permiſſion de Rome; il annulla celle qui établiſſoit la ſouveraineté abſolue des papes; il accorda au roi pour cinq ans le dixieme des revenus du clergé, & conſentit enfin, non ſans peine, qu'on fît le procès à la mémoire de Boniface VIII.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accuſations les plus atroces en tout genre contre lui; un concile général devoit le juger à Vienne en Dauphiné; Philippe pourſuivoit avec chaleur une vengeance indigne, odieuſe; mais on lui perſuada de mettre fin au ſcandale & de ſe déſiſter de ſes pourſuites. Comme l'accuſation d'héréſie paroiſſoit la plus flétriſſante pour la papauté, le concile de Vienne, en 1312, déchargea ſur ce point la mémoire du pontife mort, & ne prononça rien ſur le reſte.

Altération des monnoies.

Tandis que Clément V ſe montroit ſi bien diſpoſé en faveur du roi, toute la France éclatoit en murmures au ſujet d'un abus criant qu'on voyoit augmenter de jour en jour. Philippe, pour remédier à l'épuiſement de ſes finances, avoit eu ſouvent recours au moyen le plus dangereux, à l'altération des monnoies. Les eſpeces en 1303 étoient déjà hauſſées d'un tiers au-deſſus de leur valeur; elles le furent de deux tiers en 1306, en ſorte qu'un denier de ſaint Louis valoit trois deniers d'alors. Les nouvelles

monnoies furent généralement décriées. Chacun vouloit être payé en monnoie forte ; perſonne ne vouloit payer qu'en monnoie foible. Les plaintes ſe changerent en ſéditions. Le petit peuple ſe ſouleva avec fureur, juſqu'à perdre le reſpect pour la majeſté royale. On fut pluſieurs fois obligé de promettre une prompte réforme, qu'on n'exécuta jamais fidellement (1). Triſte effet des croiſades qui avoient englouti l'argent du royaume, & de la mauvaiſe adminiſtration qui faiſoit empirer le mal au lieu de le guérir. Les mécontens ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux monnoyeur*.

Expulſion des Juifs.

Il eſt à croire que ce beſoin d'argent contribua plus que toute autre raiſon à l'expulſion des Juifs, toujours accuſés de profaner des hoſties & de crucifier des enfans, mais certainement coupables de groſſes uſures, & devenus l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confiſqua tous leurs biens.

Affaire des Templiers.

Le procès des Templiers mit le com-

(1) Cet abus étoit ſi énorme, que le clergé offrit en 1303 de payer le dixieme de ſes revenus, pour que le roi s'obligeât pour lui & pour ſes ſucceſſeurs à ne plus affoiblir les eſpeces. L'offre fut rejetée.

ble à la célébrité de ce regne. Jamais événement ne fournit plus de matiere aux doutes & aux conjectures. La paſſion y eut trop de part pour ne pas obſcurcir la vérité. Cet ordre militaire, établi à Jéruſalem en 1118 par des gentilshommes françois, s'étoit prodigieuſement accru. De grands priviléges, d'immenſes richeſſes, la licence des armes, l'orgueil de la naiſſance, y avoient introduit des abus, augmentés ſans doute par l'ignorance & la ſuperſtition qui régnoient alors. On ne peut douter que les Templiers ne ſe fuſſent attiré la haine des grands, du clergé & du peuple, en perdant la modeſtie de leur état, & en ſe livrant aux vices du ſiecle.

Philippe le Bel, de concert avec Clément V, avoit projeté leur ruine totale, ſoit qu'une haine particuliere l'animât contre eux, comme on a lieu de le penſer, ſoit qu'il ajoutât foi aux accuſations de leurs ennemis. On les accuſoit de faire renier Jeſus-Chriſt à leurs novices, d'adorer une idole hideuſe, de s'abandonner entre eux aux débauches les plus abominables, de tuer & de rôtir les enfans de leurs confreres s'ils en avoient eu par le concubinage, &c.; crimes qu'on ſuppoſoit généralement établis dans l'ordre, & que la plupart des gens ſenſés regardent comme des chimeres.

Le roi & le pape s'uniſſent contre cet ordre.

Tout-à-coup les Templiers ſont arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du Temple & s'y loge. Il nomme un Jacobin inquiſiteur, pour les interroger en préſence de pluſieurs témoins. Le plus grand nombre, & même les grands officiers de l'ordre, avouent en tout ou en partie les crimes dont ils ſont accuſés. Mêmes interrogatoires, mêmes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que preſque tous s'étoient rétractés, ſoutenant qu'on leur avoit arraché par les tortures un aveu auſſi contraire à la vérité qu'à la vraiſemblance. Les juges embarraſſés de cet incident tinrent conſeil, & déciderent qu'il falloit traiter de *relaps* ceux qui ſe rétracteroient. Un relaps, ſelon les regles de l'inquiſition, ne pouvoit échapper au ſupplice. Cinquante-neuf furent livrés au bras ſéculier, & brulés à petit feu. Il n'y en eut pas un ſeul qui n'invoquât Dieu dans les flammes; pas un qui voulût profiter de l'amniſtie qu'on leur offroit s'ils renonçoient à leurs rétractations. Tous proteſterent juſqu'au bout qu'ils ne s'étoient rétractés que par devoir, & qu'ils n'avoient fauſſement avoué que par foibleſſe. Ce courage avoit quelque choſe d'héroïque; le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

1307. Commencement du procès.

Templiers brûlés à petit feu.

Nouvelles On vouloit abolir l'ordre, & le pape

s'en étoit réſervé le ſoin. Il nomma pour y procéder huit commiſſaires, devant leſquels comparut le Grand-maître, Jacques de Molai, chargé de chaînes comme un ſcélérat. Molai déclara qu'il étoit prêt à défendre l'innocence de ſon ordre, mais que ne ſachant ni lire ni écrire, & n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandoit qu'il lui fût du moins permis de prendre un conſeil. On lui répondit qu'en matiere d'héréſie on n'accordoit aux accuſés ni conſeil ni avocat, & qu'il devoit ſe ſouvenir de ſa propre dépoſition. La lecture en fut faite ſur le champ. Frappé de ſurpriſe, il fit le ſigne de la croix, ſe récria contre les cardinaux qui avoient ſouſcrit l'interrogatoire, les traita d'impoſteurs, & proteſta qu'on avoit mal pris le ſens de ſes réponſes. Soixante & quatorze Templiers amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre. A les en croire, on avoit employé & les promeſſes & les menaces pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputoit; on l'avoit extorqué par la plus violente queſtion à ceux qui ne s'étoient pas laiſſé ſéduire; d'ailleurs le témoignage de tant d'hommes morts dans les ſupplices pour ſoutenir la vérité, valoit bien celui des lâches qui l'avoient trahie.

procédures auſſi étranges.

Toutes ces raiſons toucherent foible- 1312.

L'ordre des Templiers eſt aboli.

ment. Les informations continuerent ; deux cent trente & un témoins furent entendus, dont il ne reſte qu'une ſeule dépoſition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de preſque tous les évêques & les docteurs du concile de Vienne, qui demandoient qu'on entendît les défenſes des grands officiers, prononça la ſentence de ſuppreſſion de l'ordre du Temple. „ Quoique nous „ n'ayons pas pu, dit-il, prononcer ſe„ lon les formes du droit, nous le ſup„ primons par proviſion & par l'autorité „ apoſtolique, nous réſervant & à la „ ſainte égliſe Romaine la diſpoſition „ des perſonnes & des biens des Tem„ pliers „. Ces biens furent donnés aux Hoſpitaliers qui venoient de conquérir l'île de Rhodes, plus connus aujourd'hui ſous le nom de chevaliers de Malte. Pluſieurs modernes ſoupçonnent Philippe le Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenſes du procès, que les deux tiers de l'argent comptant & des meubles.

Supplice du Grand-maître.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, ſe propoſoit ſeulement de les condamner à une priſon perpétuelle, pourvu qu'ils avouaſſent publiquement leurs crimes; car il importoit de convaincre les peuples de la juſ-

tice d'une procédure ſi étrange. On dreſſe un échafaud à Paris ; on y fait monter les officiers ; le bourreau prépare devant eux un bûcher, ſans doute pour les rendre plus flexibles, on lit leurs premiers aveux & leur ſentence. Le Grand-maître ſommé de renouveler ſa confeſſion jure qu'elle eſt fauſſe, que ſon ordre eſt ſaint & innocent ; que s'il l'a indignement accuſé à la ſollicitation du roi & du pape, il mérite la mort par ce ſeul crime, & qu'il voudroit l'expier par les plus affreux ſupplices. Le commandeur de Normandie, frere du dauphin d'Auvergne, tient à peu près le même langage. Les légats, conſternés & couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un & l'autre ſont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avoient dit ſur l'échafaud. On raconte que le Grand-maître ſur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparoître dans quarante jours au tribunal de Dieu, & Philippe le Bel dans un an ; prédiction fabriquée ſans doute après l'événement.

Réflexions ſur l'affaire des Templiers.

L'abolition des Templiers, ſelon M. le préſident Hénault, *eſt un événement monſtrueux, ſoit que les crimes fuſſent avérés, ſoit qu'on les ait inventés.* Il y avoit aſſurément de fortes raiſons de détruire un ordre devenu inutile à l'égliſe,

à charge au public, dangereux par ſa puiſſance & ſes ſcandales. Plus la choſe paroît juſte en ſoi, plus la maniere eſt étonnante. Daniel & pluſieurs autres hiſtoriens ne forment aucun doute ſur les accuſations intentées contre ces chevaliers. Mais de nos jours, on ne peut les croire ſi certaines. On voudroit que des imputations abſurdes au premier coup d'œil fuſſent conſtatées par des témoignages évidens, qu'on en eût trouvé la preuve dans les ſtatuts de l'ordre, que l'on pût apprécier les dépoſitions ſans nombre dont il ne reſte plus de veſtiges, & que la conſtance d'une multitude de Templiers au milieu des flammes fût moins capable d'affoiblir l'impreſſion des premiers aveux. Cet ordre pouvoit, comme quelques auteurs l'aſſurent, avoir offenſé le gouvernement, & Philippe le Bel étoit implacable.

Impôts accablans.

Le roi, au concile de Vienne, montra beaucoup de zele pour la guerre ſainte. On ordonna la levée d'une décime pendant ſix ans; mais l'argent fut employé à toute autre choſe. Peut-être ces projets de croiſade ne furent qu'un prétexte pour en amaſſer. Le poids des impôts faiſoit gémir & crier les peuples. De tant de ſubſides accablans, il n'en entroit pas, aſſuroit-on, la dixieme partie dans le tréſor. On ne pouvoit s'imaginer que le

roi fût pauvre, tandis que ſes miniſtres étaloient un luxe faſtueux. Philippe, menacé d'un ſoulevement général, trouva au ſein de ſa famille des chagrins encore plus cuiſans. Les femmes de ſes trois fils furent accuſées, & deux convaincues d'adultere. Une telle infamie, jointe aux inquiétudes qu'il avoit d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un repentir tardif de ſes fautes, il donna à Louis ſon ſucceſſeur de fort bons avis, qui ne valoient pas de bons exemples. Il régla que les apanages des enfans de France reviendroient à la couronne au défaut d'héritiers mâles. C'étoit une précaution utile pour empêcher qu'ils ne paſſaſſent à des étrangers par mariage. Ce roi mourut âgé de quarante-ſix ans, avec la gloire d'avoir ſoutenu vigoureuſement ſes droits, & le regret d'avoir rendu malheureux ſes peuples.

Chagrins de Philippe le Bel.

Loi ſur le apanages.

1314. Mort du roi.

Sous le regne de Philippe le Bel, prince violent, injuſte, mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès, & ſi les moyens qui la releverent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produiſirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les obſervations de M. l'abbé de Mably ſur l'hiſtoire de France, le ſyſteme de ce prince développé d'une ma-

Accroiſſement de l'autorité royale.

niere fort vraiſemblable. Bornons-nous à quelques remarques eſſentielles.

Conduite & principe des gens de robe.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *Conſeillers rapporteurs*, pour inſtruire & rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges, parce que leur opinion prévaloit, & ayant bientôt acquis l'aſcendant que donne la ſupériorité de lumieres, établirent de nouvelles idées plus avantageuſes à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avoit renverſés. En butte au mépris des ſeigneurs, & intéreſſés à gagner la confiance & les bonnes graces du prince, ils ſaiſirent toutes les occaſions d'exalter les droits de celui-ci, & de rabattre les prétentions des autres; ſi cependant on pouvoit regarder alors comme de ſimples prétentions, ce que le régime féodal avoit cimenté depuis quelques ſiecles. Ils puiſerent dans la Bible & dans le Code de Juſtinien les expreſſions les plus fortes ſur l'autorité royale; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des François, des peuples ſortis de la Germanie; mais en exagérant le pouvoir de la couronne, ils accréditerent les vraies maximes qui en ſont l'appui. Il falloit que les rois devinſſent plus puiſſans pour que la nation fût mieux gouvernée. Philippe défendit abſolu-

ment le duel en matiere civile. Ainſi la nouvelle juriſprudence s'affermit, l'étude fut néceſſaire à l'adminiſtration de la juſtice, autrefois ſans regle. Les gens de robe ſe rendirent de plus en plus reſpectables. Nous aurons ſouvent lieu de remarquer les ſervices que la monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, & par conſéquent leur eſprit particulier, d'où naiſſent, au gré des circonſtances, les prétentions & les diſputes, & même quelquefois les troubles. Mais quand l'eſprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

Obſervations ſur les états généraux.

On ne conçoit pas aiſément qu'un prince ambitieux, tel que Philippe le Bel, ait pu convoquer les états de la nation, & y faire entrer les communes à l'exemple d'Edouard I roi d'Angleterre. Cette aſſemblée pouvoit devenir redoutable au ſouverain, ſi les trois ordres conſpiroient à limiter ſa puiſſance. Mais diviſés entre eux par la diſcorde & par des intérêts particuliers, un intérêt commun devoit les unir en ſa faveur contre les entrepriſes de Boniface. Il importoit à Philippe que la nation reconnût ſon indépendance. La tyrannie, les exactions de la cour de Rome y préparoient depuis long-tems les eſprits; & la con-

fiance du roi ne pouvoit manquer de leur inſpirer un zele unanime. D'ailleurs il vouloit avoir de l'argent. Le fort des impoſitions tomboit ſur la bourgeoiſie: en joignant le tiers-état au clergé & à nobleſſe, on ſe ménageoit le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignoit d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Paſquier l'obſerve fort bien: *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le conſultant, court avec joie à ces dietes générales, & ſe rend plus hardi prometteur à ce qu'on lui demande.* C'eſt le même motif qui avoit ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

Lyon réuni à la couronne.

La ville de Lyon détachée du royaume depuis long-tems, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois de Bourgogne, enſuite à l'empire, étoit devenue une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoie, en poſſeſſion de ce grand ſiége, refuſa de prêter au roi le ſerment de fidélité, & ſouleva contre lui les habitans. La guerre décida la diſpute. On laiſſa le titre de comte de Lyon à l'archevêque & au chapitre.

Droit d'amortiſſement.

S. Louis & ſon ſucceſſeur avoient établi le droit d'*amortiſſement*, pour empêcher l'égliſe ou les gens de main-morte de faire des acquiſitions, ſans dédommager

mager les ſeigneurs des rachats, lods & ventes dont ils ſe trouveroient privés. Malgré les cris du clergé & des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenoit que trop combien il étoit eſſentiel de mettre une digue au torrent qui engloutiſſoit les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'Eſprit des loix, „ en „ Caſtille, où il n'y a point de droit pa- „ reil, le clergé a tout envahi; en Ara- „ gon, où il y a quelque droit d'amor- „ tiſſement, il a acquis moins; en France, „ où ce droit & celui de l'indemnité ſont „ établis, il a moins acquis encore; & „ l'on peut dire que la proſpérité de cet „ état eſt due en partie à l'exercice de „ ces deux droits. „ (*L. XXV, c. 5.*) L'exemple du royaume de Naples eſt ſurtout frappant, puiſque, ſuivant l'eſtimation commune, l'égliſe y poſſede quatre cinquiemes des biens. (*V. Giannone, L. XL, c. 6.*)

L'uſage de jouer les myſteres ſur le théâtre commençoit à s'établir. Dans une fête qui fut donnée lorſque Philippe arma chevaliers ſes enfans, „ là vit-on Dieu, dit „ une ancienne chronique, manger des „ pommes, rire avec ſa mere, dire des „ patenôtres avec ſes apôtres, ſuſciter & „ jugier les morts: là furent entendus „ les bienheureux chanter en paradis „ dans la compagnie d'environ quatre-

Myſteres joués ſur le théâtre.

„ vingt-dix anges, & les damnés pleurer „ dans un enfer noir & puant, au mi- „ lieu de plus de cent diables qui rioient „ de leur infortune:... là fut vu un „ maître renard, d'abord ſimple clerc, „ qui chante une épître, enſuite évêque, „ puis archevêque, enfin pape, toujours „ mangeant pouſſins & poules, &c. „ Ces ſpectacles indécens & ridicules firent long-tems les délices du François, aſſez ſimple pour s'en amuſer dévotement.

Loi ſomptuaire; frugalité.

Une loi ſomptuaire, publiée en 1294, fixe la quantité de mets qu'on peut ſervir ſur les tables; au ſouper, qui étoit alors le grand repas, deux mets & un potage au lard, au dîner un mets & un entremets; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'étoient pas autrement ſervis. Charlemagne avoit vécu de la ſorte. Nous liſons qu'en Angleterre, des moines porterent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduiſoit à dix plats. *On ne m'en ſert que trois*, répondit-il; *malheur à votre abbé, s'il vous en accorde plus que la ſobriété n'en permet à votre roi.* La même loi fixoit le nombre des robes qu'on pouvoit ſe donner tous les ans, le prix qu'on pouvoit y mettre, & défendoit aux bourgeois les chars, les torches, les fourru-

res. Défenſes inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Ceux qui aiment à comparer les anciennes dépenſes avec celles d'aujourd'hui, & les différens prix des choſes, doivent être curieux d'un compte de la maiſon du roi de 1202. On y voit que l'habillement complet d'un page coûtoit 107 ſous, celui d'une dame du palais, 8 livres; celui des femmes de moindre rang, un tiers moins; & celui des chambrieres, 58 ſous; la robe d'écarlate qu'eut Philippe Auguſte à Pâques, 16 livres & demie; une robe fourrée de vair qu'il eut à la Touſſaint, 8 livres; ſes tuniques, 15 ſous chacune; la toile pour les chemiſes des plus hautes dames, un ſou huit deniers l'aune, &c. Dépenſe du roi en habits.

La ligue des Suiſſes commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury & Underwalden ſecouerent le joug de la maiſon d'Autriche; & l'amour de la liberté fit un peuple de héros. Ligue des Suiſſes.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN.

1314. Royaumes de France & de Navarre réunis.

LOUIS, déjà roi de Navarre depuis la mort de sa mere héritiere de ce royaume, monta sur le trône de son pere avec de bonnes intentions, mais avec trop de foiblesse & de légereté dans sa conduite. Le comte de Valois son oncle s'empara de cet esprit timide, & lui fit d'abord sacrifier un ministre respectable, qui avoit eu la plus grande autorité sous le dernier regne. C'étoit Enguerrand de Marigni, homme de qualité, surintendant des finances, à qui l'on imputoit faussement l'altération des monnoies & les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conseil où étoient les sommes que devoient avoir produites tant d'impôts & de décimes. Le comte de Valois dit alors que Marigni en avoit eu l'administration, & qu'il devoit en rendre compte. Je suis prêt à le faire, répond le surintendant, lorsqu'on me l'ordonnera. Que ce soit donc maintenant, réplique le comte. Marigni, sans se troubler, ajoute : *Je vous en ai remis une grande partie, Monsieur ; le reste a été employé à payer les charges de l'état.* Ce prince lui donne un démenti. Le ministre, oubliant tous les égards, lui

Enguerrand de Marigni.

en donne un autre. Déjà le comte de Valois avoit mis l'épée à la main. On les ſépara. Après une ſcene pareille, il fut aiſé de perſuader à Louis Hutin qu'il falloit immoler au peuple la ſeule victime qui pût l'appaiſer.

Procès de Marigni.

Marigni ayant été arrêté, perſonne ne ſe préſenta pour dépoſer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On pourſuivit le procès ſur des accuſations vagues auxquelles il pouvoit oppoſer de bonnes réponſes. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis par un ſentiment d'équité vouloit qu'on l'écoutât; Valois ſe roidit par un excès de vengeance.

Il eſt accuſé de magie.

Une nouvelle batterie fut employée contre le ſurintendant. Quelques témoins dépoſerent que ſa femme & ſa ſœur avoient eu recours à la magie pour le délivrer; qu'elles avoient *envouté* le roi & le comte. Cette opération conſiſtoit à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles, des figures de cire qui repréſentoient les perſonnes qu'on vouloit faire périr. On croyoit que le ſortilége agiſſoit infailliblement ſur ces perſonnes. Une extravagance ſi ridicule étoit alors & a été fort long-tems une affaire des plus ſérieuſes. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accuſé. Sans aucune forme ju-

diciaire, il fut condamné au gibet comme atteint & convaincu de tous les crimes qui lui étoient imputés ſans preuves. Les images de cire avoient décidé le roi à permettre l'injuſtice.

Supplice de Marigni.

Cette ſentence fut exécutée. Marigni proteſta juſqu'à la mort de ſon innocence. On vit le peuple auſſi ému de pitié qu'il avoit paru tranſporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt ſon repentir; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiment du ciel, & fit diſtribuer des aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre: *Priez Dieu pour monſeigneur Enguerrand de Marigni & pour monſeigneur Charles de Valois.* Preſque tous les hiſtoriens juſtifient cet illuſtre malheureux, exemple mémorable de l'injuſtice des cours, du danger des grandes places, & de l'inſtabilité des choſes humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un tems d'orages, & ſous un roi qui ne ménageoit point les peuples. C'eſt par le conſeil de deux Florentins que Philippe le Bel avoit altéré les monnoies. Ils en avoient profité ſans doute, & l'innocent fut puni.

Son innocence.

1315. Affranchiſſement général.

Les Flamands s'étant révoltés, le beſoin d'argent pour la guerre, & la crainte de ſoulever les peuples par de nouvelles impoſitions, firent imaginer un expé-

dient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouiſſoient depuis long-tems de la franchiſe ; mais les habitans des campagnes étoient toujours ſerfs. On leur offrit l'affranchiſſement, à condition de payer une certaine ſomme. La plupart préféroient l'argent à la liberté ; car on s'accoutume à tout, même à l'eſclavage. On les força d'acheter un bien dont ils ne connoiſſoient pas le prix. Louis Hutin, *voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondît au nom*, déclara que tout ce qui avoit rapport à la ſervitude lui répugnoit ; qu'il entendoit que tout fût amené à la franchiſe, & que ſes ſujets ceſſaſſent d'être inquiétés ſur les droits de main-morte ou de *formariage* (1). Le pape Alexandre III avoit déjà décidé dans un concile en 1167 que les chrétiens devoient être exempts de ſervitude. Ainſi la nation recouvra le plus précieux des biens; & ſi les vaſſaux avoient tous imité l'exemple du roi, on ne verroit pas encore dans quelques provinces, ſurtout en Bourgogne, des reſtes d'une ſervitude indigne de l'humanité.

Dans l'édit pour l'affranchiſſement, on lit ces paroles : *Comme ſelon le droit* Réflexions ſur l'affranchiſſement.

(1) On appeloit ainſi le mariage fait hors de la terre du Seigneur ſans ſa permiſſion.

de nature chacun doit naître franc. Pourquoi donc faire acheter à des hommes un droit que leur donne la nature ? c'eſt la réflexion de M. l'abbé de Mably. Il ajoute que dans un gouvernement où l'on ne connoît aucune égalité, la ſervitude pourroit peut-être produire un bien, & corriger quelques inconvéniens des loix. „ Je demande, dit-il, quel grand „ préſent c'eſt pour les hommes que la „ liberté, dans un pays où le gouverne„ ment n'a pas pourvu à la ſubſiſtance „ de chaque citoyen, & permet à un „ luxe ſcandaleux de ſacrifier des mil„ lions d'hommes à ſes frivoles beſoins „ &c. (*Obſerv. tom. II, p.* 405.) Ce paradoxe, je l'avoue avec peine, ne peut guere ſe réfuter qu'en accuſant les mœurs & les coutumes, & reconnoiſſant l'imperfection des loix, & en prouvant (ce qui ne ſeroit pas difficile) que les maux dont le peuple ſe plaint ſouvent, n'égalent point ceux qu'entraîna toujours l'eſclavage. La ſageſſe des gouvernemens lui annonce un ſort plus doux. Ce doit être le bien commun de la ſociété.

Les Juifs rappelés.

Les ſommes que Louis retira de l'affranchiſſement général ne ſuffiſant point, il rappela les Juifs pour douze ans, & les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuſe nation s'empreſſoit toujours à rentrer en France, où elle

ſavoit ſe dédommager des outrages dont on l'accabloit.

Quoique l'expédition de Flandre n'eût pas réuſſi, les rebelles ſe ſoumirent. Le roi, à ſon retour, s'occupa du ſoin de réprimer les vexations de ſes officiers. Il aimoit le bien public. On ne peut trop louer ces lettres par leſquelles il défend, ſuivant une conſtitution de l'empereur Frédéric, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs perſonnes, des inſtrumens, des bœufs, & de tout ce qui ſert à l'agriculture. Les monnoies furent remiſes ſur l'ancien pied. Mais la réforme ne ſe fit guere qu'en apparence. Bonnes loix.

Une maladie violente emporta ce prince, la ſeconde année de ſon regne. Il n'avoit point d'enfans mâles; la reine, Clémence de Hongrie, étoit groſſe quand il mourut, & accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, qui ne vécut que huit jours. Avant ſes couches, Philippe comte de Poitiers, frere de Louis Hutin, fut déclaré par les douze pairs régent du royaume, ſi elle accouchoit d'un prince, & roi ſi elle accouchoit d'une princeſſe. Juſqu'alors il n'y avoit point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais préſenté. Cependant dès que le trône parut vacant par la mort du jeune prince, il s'éleva de grandes conteſta- 1316. Mort de Louis Hutin. Diſputes ſur la ſucceſſion à la couronne.

tions. Eudes, duc de Bourgogne, ſoutint que le droit naturel & le droit civil aſſuroient la ſucceſſion à Jeanne, fille du feu roi & de Marguerite de Bourgogne, ſa premiere femme. L'affaire fut agitée dans une aſſemblée nombreuſe des trois ordres de l'état. On décida que la loi ſalique ne permettoit pas aux femmes de ſuccéder à la couronne. Ce n'étoit point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume avoit établi dès le commencement de la monarchie.

Regne entier ſans pape.

Il n'y eut aucun pape ſous ce regne. Clément V, qui avoit transféré le ſaint ſiége à Avignon, tandis que les Guelphes & les Gibelins déchiroient toute l'Italie, & que Rome vouloit ſe gouverner par ſes magiſtrats, étoit mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gaſcons voulant un pape de leur pays, les François & les Italiens s'y oppoſant. On les attira tous à Lyon ſous divers prétextes; on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en ſortiroient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. Enfin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs diſputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euſe, né à Cahors, archevêque d'Avignon,

Election de Jean XXII.

qui se nomma pape lui-même, s'il faut en croire Villani & quelques autres, le 13 Août 1316. Il fut célebre sous le nom de Jean XXII. On connut bientôt son caractere par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, sous prétexte d'empêcher la simonie. Cette usurpation enrichit la cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, que son trésor, selon Villani, se trouva de dix-huit millions en especes, outre sept millions en lingots & en vases précieux.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

CE regne tranquille & court offre peu de matiere intéressante. Les mécontens furent calmés à force de graces. Le duc de Bourgogne eut la fille aînée du roi avec le comté de Bourgogne, qui se trouva réuni au duché. Un interdit que le pape jeta sur la Flandre, rendit plus traitables les Flamans, toujours armés contre la couronne. On fit la paix, ou plutôt on crut la faire; car ce peuple séditieux ne respecta pas long-tems la foi des traités. Le roi devoit se livrer tout entier aux soins du gouvernement: peu s'en fallut qu'une entreprise absurde ne l'entraînât hors de l'Europe. 1316. Le royaume tranquille.

Projet de croisade. Le germe des croisades subsistoit encore, parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raisonnables. Philippe résolut de porter la guerre en Palestine ; &, ce qu'il y a de singulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les mahométans furent instruits de son dessein. La crainte d'une nouvelle invasion leur inspira, disent les historiens, la plus noire perfidie. Ils engagerent les Juifs à empoisonner les puits & les fontaines du royaume. Ceux-ci formerent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venoient d'éprouver la rage d'une foule de *pastoureaux*, vile canaille que le fanatisme avoit rassemblée sous prétexte de délivrer la terre sainte. On ajoute que, n'osant exécuter eux-mêmes le projet, les Juifs corrompirent à force d'argent les lépreux répandus de toutes parts, leur persuadant que ceux qui ne mourroient pas du poison, prendroient la lepre, & qu'ainsi ils rentreroient eux-mêmes dans le commerce de la société. Cette conjuration ayant été découverte, les coupables furent condamnés au feu.

Complots des Juifs & des Lépreux.

Exécution horrible. Il y eut, dit-on, cent soixante Juifs de brûlés à Chinon, dans une grande fosse où le feu étoit allumé : plusieurs s'y précipiterent, *riant & chantant comme s'ils alloient à des noces*; & quelques

femmes, avec leurs enfans, de peur qu'on ne les fît baptiſer. Toutes les hiſtoires fourniſſent divers exemples de ces horreurs produites par la barbarie d'un côté, & par le déſeſpoir de l'autre.

Ladreries confiſquées.

On confiſqua les biens des *ladreries*, de ces hôpitaux de lépreux fondés depuis les croiſades, & dont les richeſſes méritoient l'attention du gouvernement. Le crime qu'on imputa & aux Juifs & aux Lépreux, n'eſt point vraiſemblable. Peut-être ne cherchoit-on qu'un prétexte pour les dépouiller.

1319.

Depuis que Philippe le Bel avoit rendu le parlement ſédentaire à Paris, les prélats y avoient conſervé la préſéance, malgré un arrêt de 1287 contre leurs prétentions, Philippe le Long les exclut enfin du parlement, pour ne point les diſtraire, dit-il, *du gouvernement de leurs ſpiritualités.* Dès-lors la juridiction eccléſiaſtique, qui s'étendoit preſque à tout, commence à rentrer dans ſes limites. La fauſſe & dangereuſe maxime, que les clercs ne ſont point ſoumis aux tribunaux ſéculiers, n'arrête plus le cours naturel de la juſtice, ou du moins ceſſe d'en impoſer aux magiſtrats. Cette réforme ne ſe fit pas tout-à-coup : c'étoit un grand point de la commencer. Philippe en méditoit une autre, dont les ſiecles ameneront peut-être l'exécution

Evêques exclus du parlement.

Projet utile non exécuté.

entiere. Il vouloit établir par-tout un même poids, une même mesure & une même monnoie. La mort le surprit avant qu'il pût y travailler. Il avoit fait des ordonnances très-sages, une entr'autres de laquelle est tirée la maxime, *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives.* Plus les rois sont sujets à être trompés, plus il est de leur prudence de s'en rapporter à l'examen & à l'équité des juges.

1322. Mort du roi. Sages ordonnances.

Bourgeois désarmés; droit de guerre abolí.

Philippe désarma les bourgeois, sous prétexte que la misere les engageoit quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fussent déposées dans un arsenal public, & qu'on ne les leur rendît que quand la guerre seroit commandée pour le service du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine à la tête de la bourgeoisie, & dans chaque bailliage, un capitaine général à la tête des milices. „ Ainsi, selon la remarque de „ M. l'abbé de Mably, les forces qu'il „ redoutoit dans les mains d'une noblesse „ encore indocile & remuante, devinrent ses propres forces. Les seigneurs „ déjà accoutumés à vivre en paix entr'eux, quand le roi avoit des armées „ en campagne, regarderent enfin comme un fléau ce droit de guerre dont „ leurs peres avoient été si jaloux, &

„ peu d'années après demanderent eux-
„ mêmes à en être dépouillés „.

La fameuſe diſpute qui s'éleva entre les cordeliers ſur la propriété de leurs alimens, & ſur la forme & la couleur de leurs habits, peut être citée parmi les folies humaines, dont l'hiſtoire conſerve le ſouvenir comme une leçon de ſageſſe. Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi ce que mangeoit un cordelier lui appartenoit, ou au pape; s'il devoit porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu; ſi ſon habit devoit être blanc, noir ou gris, &c. Les Grecs mêmes n'avoient pas mis plus de chaleur dans les diſputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (1); elle l'expoſa au reproche d'héréſie de la part de l'empereur Louis de Baviere, dont nous parlerons ailleurs; enfin elle fit brûler comme hérétiques, quelques-uns de ces religieux enthouſiaſtes, opiniâtrément attachés à leurs chimeres de perfection. En outrant l'évangile, ils étoient devenus fous, & ils attachoient la ſainteté à leur démence.

Fameuſe diſpute dans l'ordre de S. François.

(1) Le Pape Nicolas IV avoit décidé en 1288, que tous les biens, meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'uſage, appartiennent en propriété à ſaint Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'étoit une ſource de terribles argumens contre Jean XXII.

Le latin néceſſaire aux religieuſes.

M. Hénault obſerve que depuis le douzieme ſiecle, on obligeoit les religieuſes d'apprendre la langue latine, qui avoit ceſſé d'être vulgaire : cet uſage, dit-il, dura juſqu'au quatorzieme ſiecle *& n'auroit jamais dû finir.* Seroit-il donc ſi important que les religieuſes étudiaſſent une langue ſavante & difficile, uniquement pour entendre le bréviaire? Et ſi l'uſage actuel a beaucoup d'inconvéniens, ne ſeroit-il pas à ſouhaiter qu'on y remédiât d'une autre façon?

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL.

1322.

Juſtice ſévere.

PHILIPPE LE LONG n'ayant laiſſé aucun enfant mâle, Charles ſon frere lui ſuccéda ſans oppoſition. Il fit une recherche ſévere des financiers, preſque tous Italiens, car les François ignoroient encore cet art lucratif. Leurs biens furent confiſqués, & la Guette, receveur général des finances, mourut à la queſtion ſans avouer où étoient les tréſors qu'on lui ſuppoſoit. On punit avec la même rigueur les gentilshommes qui dépouilloient les particuliers. Il falloit des exemples de juſtice, mais il falloit auſſi une ſageſſe qu'on n'avoit point.

La guerre ſe ralluma entre la France

& l'Angleterre, au ſujet d'un château en Guienne, qu'Edouard II prétendoit lui appartenir. Ce roi dominé par ſes favoris & ſes mignons, ſe vit enlever pluſieurs places. Iſabelle ſa femme, ſœur de Charles le Bel, juſtement ſoupçonnée de galanterie, paſſa en France ſous prétexte de faire la paix, & s'obſtina contre les ordres de ſon mari, à y demeurer avec ſes enfans. Spenſer, favori d'Edouard, ſavoit que l'argent pouvoit tout & à la cour de Paris & à celle d'Avignon. L'argent des Anglois ne fut pas prodigué ſans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles le Bel, qui conſentit à congédier ſa ſœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle obtient du comte de Hainaut quelques ſecours, débarque en Angleterre, s'avance à la tête d'une armée, fait punir de mort les favoris, détrône ſon époux par l'autorité du parlement, voit couronner ſon fils, le fameux Edouard III, & finit par être confinée dans une eſpece de priſon. Le nouveau roi conclut un traité avec la France. On lui reſtitua les places conquiſes, à charge de payer cinquante mille livres ſterling.

Guerre avec l'Angleterre.

1326. Edouard II détroné par ſa femme.

Jean XXII renouveloit contre Louis de Baviere ce que d'autres papes avoient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia en 1325; & prétendant que le

Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel.

pape devoir confirmer les élections à l'empire, diſpoſer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de la réunir à celle de France. Les démarches que fit Charles pour être élu roi des Romains, ne ſervirent qu'à lui cauſer du chagrin & de la honte. Les Allemands lui manquerent de parole. Ce prince mourut en 1328. C'étoit le dernier des trois freres, ſucceſſeur de Philippe le Bel. Ils diſparurent tous trois dans un court eſpace de tems. Quelques-uns de ces auteurs qui liſent dans les ſecrets de la providence, ont dit que Dieu vengeoit ſur eux Enguerrand de Marigni.

1328. Mort du roi.

Divorce du roi autoriſé par le pape.

Au commencement de ſon regne, Charles répudia ſa femme Blanche de Bourgogne, renfermée depuis long-tems pour des déſordres publics. Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mere de Blanche avoit tenu Charles ſur les fonts, ce qu'on regardoit comme un empêchement de mariage; & parce que les deux époux étoient parens au quatrieme degré, empêchement que Clément V avoit levé par une diſpenſe. On ſuppoſa la diſpenſe nulle, en ce que les empêchemens n'y étoient pas ſuffiſamment exprimés. Les papes d'Avignon ſe plioient aux deſirs des rois de France, & y trouvoient leur profit.

On remarque ſous ce regne l'érection de la baronnie de Bourbon en duché-pairie. Les lettres du roi portent, *j'eſpere que les deſcendans du nouveau duc* (Louis, petit-fils de ſaint Louis,) *contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* L'application de ces paroles à Henri IV eſt intéreſſante pour tous les François.

Maiſon de Bourbon.

Une grande partie des provinces étoit ſoumiſe au gouvernement monarchique; mais il reſtoit encore quatre grands vaſſaux redoutables au monarque. Les ducs de Guienne, de Bourgogne, de Bretagne, & le comte de Flandre, ne le reconnoiſſoient que pour ſuzerain; & il falloit encore bien du tems pour les réduire à l'obéiſſance. C'eſt la ſource des malheurs de pluſieurs regnes, juſqu'à la réunion de ces fiefs à la couronne.

Quatre grands vaſſaux encore dangereux.

PHILIPPE VI,

dit DE VALOIS.

DEs prétentions ſur un grand royaume, ſoutenues avec autant de force que de politique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de ſang, & de produire des événemens terribles, qui rendent l'hiſtoire plus intéreſſante par les malheurs de l'humanité. C'eſt ce que

1328.

Prétentions d'Edouard III à la régence.

produiſit en effet l'ambition d'Edouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable des entrepriſes les plus hardies, dont le regne de cinquante ans fut pour la France une ſource de déſaſtres. Charles le Bel étoit mort ſans enfans mâles, & la reine, qui étoit groſſe, pouvoit ne point donner d'héritier de la couronne. Ainſi la régence étoit un pas vers la royauté. Edouard prétendoit y avoir droit comme fils d'Iſabelle ſœur du dernier monarque. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût que couſin-germain du même roi. Il avoit l'avantage de l'être du côté paternel; au lieu qu'Edouard étoit neveu par ſa mere. L'Anglois ſoutint que ſa mere ne pouvant ſuccéder à la couronne, lui laiſſoit néanmoins un droit de proximité qui le rendoit, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la ſucceſſion. On répondit qu'il ne pouvoit tirer de ſa mere un droit qu'elle n'avoit point & qu'elle ne pouvoit avoir; qu'enfin la couronne appartenoit, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'étoit par les mâles.

Jugement de cette grande affaire.

La reine accoucha d'une princeſſe; Philippe, déjà régent, fut proclamé & ſacré roi avec un appareil inoui. Il rendit généreuſement à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre;

Philippe de Valois ſuccede à la couronne.

qui lui appartenoit ſelon les loix d'Eſpagne, où les filles ſuccédoient au trône. Ainſi le comte d'Evreux, mari de cette princeſſe, fut roi de Navarre. Jeanne céda la Champagne & la Brie, qui lui appartenoient auſſi.

Révolte en Flandre.

Les Flamands s'étant révoltés contre leur prince, & l'ayant chaſſé de ſes états, il vint implorer la protection du roi. On craignoit avec raiſon les guerres de Flandre toujours moins glorieuſes que funeſtes; mais Philippe de Valois deſiroit impatiemment de ſe ſignaler par quelque victoire. La plupart furent d'avis dans le conſeil, ou de laiſſer les Flamands ſe détruire par leurs diſſentions, ou de différer la guerre au printems prochain. *Et vous, ſeigneur Connétable*, dit le roi à Gaucher de Chatillon, âgé de quatre-vingts ans, *que penſez-vous de ceci? croyez-vous qu'il faille attendre un tems plus favorable?* Le vieux connétable, qui connoiſſoit les ſentimens de ſon maître, répondit en deux mots: *Qui a bon cœur, a toujours le tems propre.* Sur le champ les ordres furent expédiés pour la campagne.

Trait du connétable de Chatillon.

Le roi dompte les Flamands.

Le général des Flamands étoit un petit marchand de poiſſon, dont l'audace intrépide ſe communiquoit à ces rebelles. Retranchés près de Caſſel, ils avoient arboré un étendard repréſentant un coq,

avec ces mots, *quand ce coq chanté aura, le roi Caſſel conquérera.* On le mépriſoit trop pour ſe tenir ſur ſes gardes. Un jour après midi ils pénétrerent dans le camp, où tout repoſoit; peu s'en fallut qu'ils n'enlevaſſent Philippe; mais l'armée s'étant enfin rangée en bataille, ils furent défaits, & pour quelque tems domptés.

Edouard III rend hommage.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en ſouverain au roi d'Angleterre ſon vaſſal. Il l'envoya ſommer de rendre hommage pour la Guienne & les autres fiefs relevans de la couronne. Edouard III répondit, ſi l'on en croit quelques auteurs, que *le fils d'un roi n'iroit point s'humilier devant le fils d'un comte.* Le roi lui fit dire que s'il perſiſtoit dans ſon refus, ſes terres ſeroient confiſquées. L'Anglois n'étant pas encore en état de ſoutenir une guerre, fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique, & avec une fierté qui ſembloit braver le monarque. On diſputa ſur la forme de l'hommage; il le fit en termes généraux, & retourna en Angleterre, bien réſolu d'humilier Philippe à ſon tour, s'il en trouvoit l'occaſion.

Le pape dépoſé.

Jean XXII ſoutenoit avec paſſion Frédéric duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Baviere. Ce différent occaſionna des excès dont il n'y avoit point encore d'exemple. L'empereur que le pape vouloit

dépoſer, vint à bout de le faire dépoſer lui-même. Jean fut déclaré atteint & convaincu d'héréſie par ſes écrits, de crime de leſe-majeſté contre l'empereur; dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilége eccléſiaſtique, & ſoumis à la puiſſance ſéculiere pour être puni comme hérétique obſtiné. L'accuſation d'héréſie employée avec tant de ſuccès contre les princes, retomboit ſcandaleuſement ſur un pape; & ſi Jean fut tombé entre les mains de ſon ennemi, il auroit peut-être ſubi la peine du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de ſaint François dont il avoit condamné les opinions (1). L'empereur alla plus loin, il fit élire pape un Cordelier, Pierre de Corbiere, qui ſous le nom de Nicolas V, excommunia ſes ennemis. Philippe de Valois s'éleva contre le ſchiſme, & l'antipape ſe ſoumit bientôt. Ce fut pour Louis de Baviere une raiſon de ſe déclarer dans la ſuite contre la France.

On l'accuſoit d'héréſie.

Le zele du roi pour l'égliſe ne l'empêcha point d'écouter les plaintes que certains abus de la juridiction eccléſiaſ-

1329.

Diſpute ſur la juridiction eccléſiaſtique.

(1) On raconte que Philippe de Valois menaça quelque tems après Jean XXII de le faire *ardre* (brûler), parce qu'il avoit prêché que les ſaints ne jouiroient de la viſion béatifique qu'après la réſurrection générale.

tique faiſoient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une aſſemblée où Pierre de Cugnieres, avocat du roi, développa ces abus avec force, reprochant au clergé de s'établir juge de matieres purement civiles; de ſoumettre à ſes tribunaux les orphelins, les veuves, les pauvres & les malades, ſous prétexte de charité; de prononcer ſur les perſonnes qui mouroient ſans teſtament; de prodiguer les cenſures pour des cauſes frivoles ou pour des intérêts temporels; de multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit; & le mémoire de Cugnieres contenoit ſoixante-ſix articles de plaintes. Selon Fleury, „ la cauſe de „ l'égliſe fut mal attaquée & mal dé- „ fendue, parce que de part & d'autre „ on n'en ſavoit pas aſſez, & on raiſon- „ noit ſur de faux principes, faute de „ connoître les véritables.„ (*VII Diſc.*) Deux prélats répondirent par des raiſons qui ne ſeroient point reçues aujourd'hui, reconnoiſſant la diſtinction des deux puiſſances, mais étendant la ſpirituelle ſur la temporelle, & apportant pour preuves nombre d'exemples & de miracles qui ne prouvent rien.

Ce qui en réſulta.

Philippe donna un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens conſidérables; mais les *appels comme d'abus* ſont nés de cette

cette fameuſe diſpute. Les eccléſiaſtiques ne pardonnerent point à Cugnieres d'avoir rempli les fonctions de ſa charge. Ce fut à qui le tourneroit plus malignement en ridicule.

Robert d'Artois fourbe & rebelle.

Une autre affaire, déjà terminée, produiſit une longue & ſanglante guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, appartenoit à Mahaut ſa fille, malgré les prétentions de Robert d'Artois neveu de Mahaut; parce que la coutume d'Artois appelloit à la ſucceſſion, non les mâles ſeulement, mais les parens les plus proches. Philippe le Bel & Philippe le Long avoient l'un & l'autre prononcé en faveur de la comteſſe. Elle avoit aſſiſté au ſacre du dernier, en qualité de pair de France. Robert, ayant plus de crédit ſous Philippe de Valois, ſon beau-frere, à qui il avoit rendu de grands ſervices, ſe flatta de faire valoir ſes prétentions malgré deux jugemens authentiques. Il manquoit de titres, & ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuſe. La Divion, demoiſelle de Béthune, lui en fabriqua de faux qu'il produiſit avec confiance. Malheureuſement pour lui, cette fille fut ſoupçonnée, arrêtée, & confeſſa devant le roi toutes ſes manœuvres. La fauſſeté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Phi-

Procès du comte & de la Divion.

lippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On pourſuivit le procès; on condamna au feu la Divion; Robert fut ajourné au parlement, & refuſa de comparoître. Le roi, ſur les concluſions du procureur-général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnoit au banniſſement. Aujourd'hui que les principes d'humanité ſont mieux connus, le ſouverain ſe réſerve les graces, & renvoie les condamnations à ſes officiers.

1331. Jugement.

Robert d'Artois paſſe en Angleterre.

Robert errant & fugitif ſe livre au plus affreux déſeſpoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi; il dépêche des ſcélérats pour l'aſſaſſiner; enfin il ſe réfugie en Angleterre, & ſollicite Edouard à ſe jeter ſur la France. Ce prince n'y étoit que trop diſpoſé. Pendant qu'il méditoit ſon entrepriſe, Philippe penſoit à toute autre choſe. Jean XXII venoit de mourir à Avignon (1). Son ſucBenoit XII. ceſſeur, Benoît XII, fils d'un boulanger du comté de Foix, eut envie de ſe réconcilier avec l'empereur, pour transférer à Rome le ſiége pontifical. Le roi trouvoit ſon avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les

(1) Ce pontife ajouta une troiſieme couronne à la tiare pontificale. Le pape Hormiſdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII en avoit joint une ſeconde. (*Hénault.*)

rendoit utiles à ſes deſſeins, quoique le clergé ſouffrît beaucoup de leur voiſinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Baviere en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Les entrevues de Benoît XII avec le roi firent naître un nouveau projet de croiſade, auquel Philippe ſe livra d'abord très-vivement, comme s'il avoit été ſûr de tous les princes de l'Europe ; mais ce grand zele ſe rallentit peu-à-peu : des affaires plus preſſantes demandoient ſes ſoins. Projet de croiſade.

Enfin le roi d'Angleterre ſe déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle, braſſeur de bierre Gantois, homme riche, intrigant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernoit à ſon gré les Flamands toujours mutins & rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la reſtitution de quelques terres de la Guienne, ſur leſquelles Edouard étoit convenu d'attendre la déciſion du parlement. Il reprochoit à Philippe de Valois d'avoir donné aſile au roi d'Ecoſſe détrôné, (David Bruce) tandis que lui-même avoit reçu Robert d'Artois déclaré par les pairs ennemi du roi & de l'état. Il réclamoit enfin contre le jugement qui lui avoit enlevé la couronne de France, dont il ſe prétendoit le légitime héritier. Artevelle lui ayant mandé que 1336. Edouard III prend les armes.

ſa préſence étoit néceſſaire en Flandre ; il y alla ranimer l'ardeur de ſes alliés. Il paſſa enſuite à Cologne, où Louis de Baviere le créa vicaire général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois étoit un lâche, un perfide ; qu'il avoit *forfait*, qu'il avoit perdu ſa protection & ſa faveur.

Edouard meilleur politique que le roi de France.

Le roi de France pouvoit ſe paſſer de cette protection, & n'avoit beſoin que d'argent & de politique. Les moindres impôts ſurchargeoient les peuples, ruinés par des financiers Italiens. Philippe oppoſoit ſeulement de la fermeté & de la franchiſe au caractere dangereux de ſon rival auſſi adroit qu'entreprenant. Edouard avoit pluſieurs penſionnaires parmi les grands du royaume, & ne négligeoit aucun moyen de réuſſir. On échoue rarement avec de tels avantages. Cependant ſes premieres expéditions ne furent point heureuſes.

Traits ſinguliers.

Quand il commença les hoſtilités dans le royaume, le comte de Hainaut ſon allié lui déclara qu'en qualité de vaſſal de l'empire, il l'avoit ſervi ſur les terres de l'empire, mais qu'en qualité de vaſſal & neveu du roi de France, il ſe croyoit obligé de ſervir ce prince dès qu'on l'attaquoit ſur ſes terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le ſouverain, ſelon les différens

théâtres de la guerre ! C'étoit une ſuite de l'anarchie féodale. Les Flamands ſe faiſoient auſſi ſcrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avoient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artevelle, pour lever leur ſcrupule, & pour les dégager de leur ſerment, conſeilla, dit-on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple groſſier & ſuperſtitieux pouvoit y être trompé; mais Edouard s'étoit déjà quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs l'intérêt du commerce étoit un puiſſant motif pour les Flamands, & ils avoient déclaré que la laine d'Angleterre leur tenoit plus au cœur que l'amitié de la France. Anathématiſés par Benoît XII, la ceſſation des offices divins les épouvanta beaucoup. Edouard eut ſoin de les raſſurer, en leur promettant des prêtres de ſon pays, qui leur chanteroient la meſſe malgré le pape.

Scrupule des Flamands.

Les Anglois ravagerent la Picardie. Le comte de Hainaut parut ſuſpect d'infidélité. Philippe ayant fait inſulter ſes terres, il s'attacha aux ennemis, & lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut eſt un fou.* C'eſt la réponſe qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France.

Révolte du comte de Hainaut.

La ſeconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluſe. Une 1340.

Combat naval de l'Ecluse. manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglois, & qui fut regardée d'abord comme une fuite, leur assura la victoire & prouva leur supériorité dans la marine. La flotte Françoise étoit de six vingt gros vaisseaux, outre quantité d'autres navires, montés par quarante mille hommes. Edouard détruisit la moitié de cette armée. Il fut blessé dans le combat; mais son habileté & sa valeur triompherent des plus grands périls.

Edouard défie le roi. Il assiégea aussitôt Tournai. Inquiet de la résistance de la place, il envoya proposer un défi au roi de France. Le cartel étoit adressé à *Philippe de Valois*, sans autre titre. Philippe répondit avec dignité, que la lettre ne s'adressoit pas sans doute à lui, qu'il vouloit bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vassal ne devoit pas défier son seigneur; qu'au reste, malgré l'indécence de cette démarche, il pourroit accepter la proposition, si l'on convenoit que le royaume d'Angleterre, comme celui de France, dût être le prix du vainqueur. Quelque braves que fussent les deux rois, on ne peut guere supposer que leur dessein fût de courir les hasards d'un duel. Ils cherchoient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en soit, une treve suspendit tout-à-coup les hostilités.

Edouard III, en désarmant malgré lui, ne vouloit que gagner du tems pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de soutenir le comte de Montfort, qui disputoit la Bretagne au comte de Blois neveu de Philippe, époux de l'héritiere du dernier duc ; guerre où la comtesse de Montfort, après la mort de son mari, fit des prodiges de valeur. Anglois & François saccagerent cette province. Une seconde treve fut également violée. Le moindre prétexte suffisoit à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi.

Treves violées par Edouard.

Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Clisson & à plusieurs autres seigneurs, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites très-fâcheuses. Ils étoient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisqu'Edouard se plaint amerement de leur mort dans une lettre écrite au pape, & les qualifie de nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte.

Prétexte que lui fournit Philippe.

Geoffroi d'Harcourt auroit éprouvé la même rigueur, s'il n'avoit pris la fuite. Il se réfugia auprès du roi d'Angleterre, & le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois, mort depuis peu d'une blef-

Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard.

ſure. Le ſupplice des ſeigneurs fut une raiſon pour Edouard de rompre la treve, comme ſi Philippe de Valois l'eût rompue le premier par cette ſévérité. Les Anglois tomberent d'abord ſur la Guienne. Edouard s'étoit embarqué, voulant y aller en perſonne. Geoffroi d'Harcourt le décida malheureuſement à tenter une deſcente en Normandie. Ce ſeigneur Normand ſacrifioit à ſa haine les ſentimens de citoyen, ainſi que les devoirs de ſujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté.

Un des grands défauts de Philippe étoit de manquer de précaution contre un ennemi toujours prêt à le ſurprendre.

1346. Bataille de Crécy. Edouard trouva peu de réſiſtance en Normandie, & s'avança juſqu'à Paris, dévaſtant une contrée où il vouloit établir ſa domination. Mais il ſe voit bientôt ſur le point d'être accablé; il veut ſe retirer en Flandre; il paſſe la Somme ſuivi de l'armée Françoiſe. Le roi brûloit de ſe venger avec éclat. Après avoir fait trois lieues de chemin, il envoya reconnoître les ennemis. On lui rapporta qu'ils attendoient de pied ferme. Son intention étoit de faire repoſer les troupes; mais le comte d'Alençon marcha toujours en avant malgré les ordres du monarque. Cette imprudence entraîne l'armée, l'action s'engage près du village

de Crécy; les arbalétriers Génois qui composoient l'avant-garde, lâchent le pied, & mettent le désordre par-tout. Cependant les François pénetrent jusqu'au centre de la premiere ligne d'Edouard, que commandoit le prince de Galles son fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il étoit mort ou blessé. On lui répondit que non. *Oh bien*, dit-il, *je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée, & qu'il gagne ses éperons.* (Il venoit de l'armer chevalier.) Philippe voyant ses troupes en déroute, perdant lui-même son sang par une blessure, s'obstinoit à ne point quitter le champ de bataille. Il fut entraîné malgré lui, & les Anglois remporterent une victoire complette.

Le prince de Galles.

Cette sanglante journée de Crécy fit perdre à la France environ trente mille hommes & douze cents princes, seigneurs ou chevaliers. Les comte d'Alençon, de Blois & de Flandre, les ducs de Lorraine & de Bourbon, le vieux roi de Boheme, Jean de Luxembourg, allié de la France, qui voulut se battre quoiqu'aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglois firent usage de l'artillerie, & que six pieces de canon servirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on connois-

Perte des François.

ſoit depuis peu d'années cette invention terrible.

Remords de Geoffroi d'Harcourt.

Geoffroi d'Harcourt avoit combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt ſon frere, qui étoit mort glorieuſement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de ſon crime, il vint ſe jeter aux pieds du roi la corde au cou, & obtint ſa grace.

Retraite du roi.

Philippe de Valois, vaincu, cherchant un aſile, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château; il demanda qu'on ouvrît; le châtelain voulut ſavoir qui il étoit. *Ouvrez*, dit-il, *c'eſt la fortune de la France.* Belle parole dans un revers ſi accablant.

Siége de Calais par Edouard.

Edouard étoit trop habile pour négliger les avantages que lui offroit la fortune. Il avoit beſoin d'un port dans le royaume, il tourna toutes ſes forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier Bourguignon, qui commandoit dans cette importante place, la défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Ecoſſe, rien ne put faire abandonner le ſiége à l'Anglois. Philippe ſe préſenta avec ſoixante mille hommes, ſans pouvoir attaquer ſes retranchemens.

1347. Patriotiſme de ſix Caléſiens.

Les aſſiégés mouroient de faim; les chats & les ſouris leur avoient ſervi de nourriture. Sans eſpérance de ſecours,

hors d'état de ſe défendre davantage, ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils ſe rendent à diſcrétion. Mauny, le modele de ſes chevaliers, s'efforce de lui inſpirer plus de douceur. *Monſeigneur*, lui dit-il, avec une noble liberté, *vous pourriez bien avoir tort; car vous nous donnez un très-mauvais exemple.* Pluſieurs autres chevaliers appuient ſes repréſentations. Le roi promet de faire grace aux Caléſiens, pourvu que ſix des plus notables viennent, la corde au cou, lui apporter les clés de la ville & de ſe dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémiſſemens; une cruelle incertitude glace les cœurs. Euſtache de Saint Pierre prend la parole, & déclare qu'il ſe livre le premier pour ſauver le peuple. On ſe proſterne à ſes genoux, on l'arroſe de larmes. Jean Daire ſon couſin, & les deux freres Wiſant, leurs parens, imitent cette généroſité. L'hiſtoire n'a pas conſervé les noms des deux autres. Les ſix patriotes, conduits par l'illuſtre commandant épuiſé de forces, ſe rendent au camp des Anglois. Tandis que tous les ſeigneurs les comblent d'éloges, & que le prince de Galles intercede vivement pour eux, Edouard commande leur ſupplice. La reine ſe jette à ſes pieds & déſarme ſa colere. Tous les habitans de

Calais furent renvoyés. La ville ſe repeupla d'Anglois. Ils l'ont gardé juſqu'en 1558. On ſupprime toute réflexion ſur cet exemple célebre de patriotiſme, parce que le ſentiment ſuffit pour faire adorer la vertu quand elle ſe montre à découvert (1).

Récompenſe des Caléſiens.

La maniere dont Philippe récompenſa les Caléſiens étoit auſſi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne *toutes les forfaitures, biens, meubles & héritages qui écherront au roi pour quelque cauſe que ce ſoit*; *comme auſſi tous les offices quels qu'ils ſoient vacans, dont il appartient au roi ou à ſes enfans d'en pourvoir, juſqu'à ce qu'ils ſoient tous & un chacun récompenſés des pertes qu'ils ont faites à la priſe de leur ville.* La prudence auroit dû mettre quelques bornes à cette généroſité; car il fallut déclarer enſuite par un arrêt, que l'ordonnance du roi ne s'étendoit point aux offices du parlement, parce qu'ils doi-

(1) Nous tenons ce détail de Froiſſart, hiſtorien du ſiecle. J'avoue que le ſilence des hiſtoriens Anglois en affoiblit la certitude. D'ailleurs, M. de Bréquigni, un de nos plus ſavans académiciens, a trouvé en Angleterre des preuves qu'Euſtache de ſaint-Pierre fut penſionné par Edouard III. C'eſt une tache à la gloire du Caléſien; mais on peut abſolument concilier les deux choſes; & l'on ne peut guere rejeter comme fabuleux le récit de Froiſſart.

vent être donnés *pour mérites & ſuffiſances, & non pour récompenſe de pertes.*

Charni, commandant de Saint-Omer, penſa reprendre Calais par trahiſon. Il avoit corrompu le gouverneur, qui étoit Italien; celui-ci devoit livrer la place pour vingt mille écus. Edouard, inſtruit du complot, en profita. Les François avancerent avec ſécurité; on reçut leur argent; le roi d'Angleterre fondit tout-à-coup ſur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribaumont, après l'avoir renverſé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes; & ce prince, le plus vaillant des chevaliers, le combla d'éloges & de témoignages de bienveillance.

Tentative malheureuſe ſur Calais.

Ces triſtes événemens réduiſirent la France au déſeſpoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre; les peuples ne vouloient plus payer. Des impoſitions exceſſives & de violentes altérations de monnoie exciterent un cri général. Ce qu'il y a de plus affreux, c'eſt que tant de richeſſes extorquées ne ſervoient qu'aux plaiſirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des maux publics dont ils profitoient. Les financiers, preſque tous Italiens, dévoroient la ſubſtance de l'état. On ouvrit les yeux ſur leurs injuſtices; on les chaſſa, peut-être plutôt pour les dépouiller que

Maux de la France.

Financiers chaſſés.

pour s'en défaire. Le tréſorier des Eſſarts fut condamné à une reſtitution de cent mille florins, qu'il eut l'adreſſe de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peſte, après avoir déſolé l'Aſie & l'Afrique, ſe répandit en Europe. Il ſortoit environ cinq cents morts par jour de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Flagellans. Ce fléau excita le fanatiſme d'une ſecte de Flagellans, qui couroient les villes & les campagnes, ſe déchirant les épaules à coups de fouet, pour effacer, diſoient-ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit ſéverement leurs aſſemblées & leurs pratiques, ſi propres à troubler les têtes. Bientôt la folie des Flagellans dégénéra en brigandages; mais le mépris & l'autorité les firent rentrer dans le devoir.

1350. Mort du roi. Philippe de Valois mourut à cinquante-ſept ans, conſumé par les chagrins, les ſoupçons & les inquiétudes; haï de ſes ſujets, dont il avoit été l'idole, & dont il auroit pu faire le bonheur en d'autres tems; malheureux enfin par la ſupériorité de ſon ennemi & par ſon défaut de politique.

Gabelle ou impôt ſur le ſel. On attribue à Philippe de Valois l'établiſſement de la gabelle ou de l'impôt ſur le ſel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, & qu'il n'eût fait que l'aug-

menter. Edouard III l'appeloit pour cette raiſon l'auteur de la *loi ſalique*. Remarquons ici avec M. Hénault, que les „ pays du nord ſont privés de la cha„ leur néceſſaire pour faire le ſel, & „ que ceux ſitués au-delà du quarante„ deuxieme degré de latitude ; comme „ eſt l'Eſpagne, ſont un ſel trop corro„ ſif, qui mange & détruit les chairs, „ au lieu de les nourrir & de les conſer„ ver. La France ſeule ſe trouve dans un „ climat tempéré, propre à faire le ſel : „ auſſi eſt-ce une des grandes richeſſes „ de ce royaume, & le cardinal de Ri„ chelieu, dans ſon teſtament poli„ tique, dit que ce qu'il avoit connu de „ ſurintendans les plus intelligens, éga„ loit le produit de l'impôt tiré ſur les „ ſalines à celui que les Indes rapportent „ au roi d'Eſpagne „. Cet impôt, perçu avec une extrême rigueur, & porté trop loin ſur une denrée ſi commune & ſi néceſſaire, excita depuis de fréquens murmures dans la nation.

Le Dauphiné donné à la France.

Humbert II, dauphin de Vienne, inconſolable de la mort de ſon fils, & réſolu de ſe retirer dans un cloître, avoit cédé en 1349 le Dauphiné à la France, ſous condition que celui des enfans de France qui en jouiroit, prendroit le nom de Dauphin, & que ce pays ne pourroit être incorporé au royaume, qu'en cas

que l'empire fût réuni à la couronne. De là vient que les ordonnances des rois, quoique générales, ſont reçues dans cette province comme dans un état ſéparé, ſous le titre & avec les armes de Dauphin de Viennois.

Avignon vendu aux papes.

Les papes acquirent Avignon à peu près dans le même tems. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, ſoupçonnée du meurtre de ſon époux, fugitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croiſade des Albigeois avoit déjà valu au ſaint ſiége le comté Venaiſſin : l'extrême néceſſité où Jeanne ſe trouvoit réduite, lui procura cette nouvelle acquiſition, d'autant plus précieuſe que la ville étoit encore le ſéjour des ſouverains pontifes.

Habillement des François.

On remarque ici un changement de mode dans les habits des François. De longs qu'ils étoient auparavant, ils devinrent fort courts. Les princes du ſang conſerverent l'ancien habillement, beaucoup plus grave & plus commode. Le luxe croiſſoit avec la miſere publique, & la bizarrerie des goûts répondoit à la groſſiereté des mœurs.

Préjugé nuiſible aux armes Françoiſes.

C'eſt à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ſes pertes. Eſclaves de vains préjugés, les François dédaignerent les les moyens de vaincre. Tandis que l'exer-

tice de l'arc & de l'arbalete étoit ſoigneuſement cultivé en Angleterre, on le mépriſoit en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avoit établi l'uſage de l'arbalete à la fin du douzieme ſiecle. *Avec cette arme perfide*, diſoient alors les François, *un poltron peut tuer ſans riſque le plus vaillant homme : nous ne voulons vaincre qu'avec nos lances & nos épées.* Les Archers Anglois devinrent terribles; une grêle de traits, décochés avec autant d'adreſſe que de force, mettoit le déſordre par-tout: il fallut donc employer les mêmes armes; mais on aima mieux ſoudoyer des étrangers qui s'en ſervoient, que de s'en ſervir ſoi-même. Ces étrangers furent preſque toujours de mauvais ſoldats. L'artillerie fut ſans doute pareillement négligée, juſqu'à ce qu'on eût éprouvé les riſques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés? Ils ont tenu captif pluſieurs ſiecles le génie induſtrieux du François.

JEAN.

JEAN, fils du dernier roi, monta ſur le trône âgé de quarante ans, exercé aux affaires, aſſez inſtruit, mais trop foible pour réſiſter aux orages, & trop fougueux pour gouverner avec ſageſſe

1350. Caractere de Jean.

au milieu du trouble & du désordre.

Le connétable d'Eu exécuté.

Dès le commencement de son regne, il fit trancher la tête, sans aucune forme de justice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendoit, après lui, la premiere personne de l'état. Le connétable, autrefois simple inspecteur de l'écurie, étoit devenu le principal officier de la couronne, & commandoit en chef les armées. Les princes aspiroient à cette place. On ignore le crime du comte d'Eu. Quelques-uns pensent qu'il avoit traité avec l'Angleterre; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Espagne qui vouloit le remplacer. Quoi qu'il en soit, cet acte de despotisme révolta toute la noblesse, déjà aigrie par la perte de ses anciens priviléges; & disposa le peuple à regarder d'un œil d'indifférence les infortunes de son roi.

Ordre de l'Etoile, créé & avili.

Pour regagner les nobles, toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avoit institué celui de la Jarretiere. Mais il ignoroit qu'on avilit les distinctions en les prodiguant. Le prudent Edouard avoit fixé le nombre de ses chevaliers à vingt-quatre; il en reçut au contraire cinq cents dans son ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, & ce nouvel ordre parut dès sa naissance si peu digne d'ambition,

que le ſucceſſeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du Guet.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, ſurnommé le Mauvais, doué de tous les talens, ou plutôt ſouillé de tous les vices qui font les grands criminels, étoit né pour le malheur de la France ſa patrie. Son alliance avec le monarque dont il venoit d'épouſer la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ſes pernicieux deſſeins. Jaloux du connétable Charles d'Eſpagne, favori du roi, il le fit aſſaſſiner, & oſa ſe vanter de ce meurtre. Jean, tranſporté de colere, jura d'abord de tirer vengeance du crime; mais la crainte que lui inſpiroit l'aſſaſſin, l'obligea de ſe contenter d'une légere ſatisfaction, & de lui accorder même des avantages qu'on pouvoit regarder comme une eſpece de récompenſe. Charles le Mauvais s'apperçut bientôt que cette réconciliation étoit feinte, qu'on le ſoupçonnoit, qu'on penſoit à s'aſſurer de ſa perſonne. Il diſparut de la cour, & ſe rendit ſecrétement à Avignon, où il traverſa autant qu'il put les négociations de Paix entre la France & l'Angleterre.

Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Il ſe brouille avec le roi.

Le roi éclata enfin, & ordonna la ſaiſie des terres qu'il poſſédoit en Normandie. Charles, de ſon côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvoit l'écraſer fort aiſément; mais Jean ne ſavoit

Il ſe révolte.

rien prévoir ni prendre aucune meſure. Il ſe crut heureux d'acheter la paix en favoriſant encore un rebelle ſi dangereux. Le perfide vaſſal ne tarda guere à ſe ſignaler par de nouvelles noirceurs; car l'impunité irrite les paſſions des méchans. Le dauphin, (depuis Charles V,) ſéduit par ſes artifices, fut ſur le point d'abandonner le royaume. La bonté de ſon naturel l'arrêta au moment de l'exécution.

1355. Fameux états généraux.

Cependant Edouard III ſe préparoit à de nouvelles entrepriſes. Une treve pluſieurs fois prolongée depuis la priſe de Calais, lui avoit donné le tems d'augmenter ſes forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier & ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui tenir tête. Les états généraux furent convoqués pour obtenir des ſubſides. On régla dans cette fameuſe aſſemblée, que nulle propoſition ne ſeroit admiſe ſans le concours unanime des trois ordres. Ainſi le tiers-état, autrefois eſclave du clergé & de la nobleſſe, partageoit leur autorité, & devenoit en France à peu près ce qu'étoient les communes en Angleterre.

En quoi défectueux.

Rien n'eſt plus propre à inſpirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. Cependant les états généraux ne pro-

duiſirent preſque jamais de grands avantages. C'eſt que leurs droits étoient incertains, qu'il n'y avoit pas de bonnes loix pour y maintenir l'harmonie, & que les différens ordres diviſés entr'eux, s'occupoient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions reſpectives. L'hiſtoire rend cette juſtice au tiers état, qu'il fit paroître ſouvent plus de zele que les autres. Les hommes en devenant libres, étoient devenus citoyens.

Secours que donnent les états.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avoit au moins trois ou quatre combattans à ſes ordres; ce qui, joint aux communes du royaume, compoſées d'une nombreuſe infanterie, devoit faire une grande armée. Enfin on établit un ſubſide pour l'entretien des troupes. Ce fut un impôt ſur le ſel, & huit deniers pour livre ſur toutes les choſes vendues, excepté les héritages. Perſonne, pas même les princes, ne devoit être exempt de cette impoſition. Les états ſe réſerverent le droit de pourvoir à la levée & à la régie.

Obligations que le roi s'impoſe.

Le roi, par une ordonnance, approuva tout. En conſéquence, il s'obligea de fixer invariablement l'état des monnoies, & renonça pour lui & ſes ſucceſſeurs au droit de prendre ſur le peuple, vivres, charrettes, chevaux, &c. Il

s'engagea de plus à ne conclure ni paix ni treve que par l'avis de députés choisis des trois ordres. Le subside ayant paru insuffisant, une autre assemblée, tenue quelques mois après, le changea en une capitation générale sur tous les sujets, sans excepter même les princes, les prélats; imposition qui devoit être proportionnée aux biens, & qui ne le fut guere.

Cruauté du roi, source de révolte.

Le roi avoit fait violence à l'impétuosité de son caractere en dissimulant les crimes de Charles le Mauvais. Il n'attendoit qu'une occasion de se venger. L'ayant surpris un jour à Rouen, il l'arrêta prisonnier avec les seigneurs de sa suite, & par un excès d'imprudence & de barbarie, il fit exécuter quatre de ces seigneurs, entre autres le comte d'Harcourt; il voulut être témoin de leur supplice, & goûta le plaisir inhumain d'un spectacle qui avilissoit sa majesté. Cette action tyrannique ne pouvoit manquer de produire des révoltes. Le frere du roi de Navarre, & ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit déjà introduit les Anglois dans le royaume, passerent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, & presserent l'exécution de ses funestes desseins.

1356. Les Anglois

Le prince de Galles, surnommé le prince Noir à cause de la couleur de son armure, fameux depuis la bataille de

Créci, ravagea le Limouſin, l'Auvergne, le Berri & le Poitou. Jean raſſembla ſes troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées ſe rencontrerent à Maupertuis près de Poitiers. Celle de France étoit de ſoixante mille hommes, celle d'Angleterre de huit mille ſeulement. Le prince Noir retranché dans un poſte avantageux, mais ſans pouvoir avancer ni reculer, manquoit déjà de vivres. En le tenant ſerré deux ou trois jours, on l'auroit infailliblement réduit à la néceſſité de ſe rendre. Il offrit de remettre ſes priſonniers & ſes conquêtes, & de ſigner une treve de ſept ans. Le roi demanda qu'il ſe rendît lui-même priſonnier avec cent des principaux ſeigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté que les armes à la main. Quelque sûr que dût être le roi de le forcer par une ſage lenteur, ſon imprudence lui fit préférer les riſques d'une bataille.

ravagent le royaume.

Danger du prince de Galles.

Il n'y en eut jamais de plus malheureuſe pour la France. Les Anglois profiterent ſi habilement de l'avantage du terrain, & une partie des François ſe livra tellement à la frayeur, que les deux tiers de l'armée furent bientôt en déroute. Le dauphin ſe retira promptement avec deux de ſes freres. Jean, à la tête du corps

Bataille de Poitiers.

Le roi Jean priſonnier.

qu'il commandoit, ſe défendit en héros. Sans caſque, bleſſé au viſage, environné de morts, il renverſoit à coups de hache ceux qui oſoient l'approcher. Un chevalier ſe préſente lorſqu'il eſt épuiſé de forces, & le preſſe de ſe rendre. „ Et à „ qui me rendrai-je, dit le roi? où eſt „ mon couſin le prince de Galles? ſi je „ le voyois, je parlerois „. Le chevalier ayant répondu que le prince étoit éloigné : Qui êtes-vous, reprit le monarque? C'étoit Denis de Morbec, banni de ſa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de ſe rendre à ſon ſujet.

Suite de la Bataille. Humanité des Anglois.

La bataille de Poitiers ne coûta guere à la France que la perte de ſix mille hommes; mais ce qu'il y avoit de plus brave & de plus zélé dans la nation, périt en combattant autour du monarque. Les Anglois ſe montrerent dignes de la victoire, par une humanité qui étoit alors un prodige. On ne traiteroit pas mieux aujourd'hui les bleſſés & les priſonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux & modeſte, donnoit l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs, le ſervant à table, le conſolant de ſa défaite, & lui prodiguant des éloges pleins de franchiſe & de ſentiment. Jean lui témoigna que ce qui adouciſſoit le chagrin de ſa diſgrace, c'étoit de n'avoir rien fait d'indi-

gne

gne de lui, & d'être tombé entre les mains du plus vaillant & du plus vertueux prince du monde.

Conduite du dauphin.

On ne ſauroit peindre la conſternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, titre que ſon pere lui avoit donné depuis quelque tems, aſſembla les états généraux. Sa conduite paſſée n'avoit pas prévenu en ſa faveur. On ſe ſouvenoit de ſes liaiſons avec le roi de Navarre; on l'avoit vu ſe retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paroiſſoit trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beaucoup de traverſes, qui ſervirent ſans doute à développer ſon génie, à former ſon ame, & à lui faire acquérir cette prudence dont il fit uſage pour le ſalut de la nation. Il eſt peu de leçons auſſi utiles pour les princes que celles de l'adverſité.

Demandes des états.

Le dauphin s'aperçut bientôt de la mauvaiſe volonté des états. Au lieu de s'empreſſer à fournir les ſecours néceſſaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité ſouveraine. Ils demandoient la deſtitution du chancelier & des chefs de la magiſtrature; que le conſeil fût compoſé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps; que l'aſſemblée fût prorogée juſqu'à un certain terme, ce qui tendoit

à la rendre permanente. Une telle assemblée devenoit fort dangereuse. Le prince la congédia, sous prétexte qu'il ne pouvoit prendre de résolutions sans avoir consulté son pere.

Le Coq & Marcel chefs des factieux.

A la tête des factieux étoient Robert le Coq, évêque de Laon, ennemi déclaré de ses maîtres, qui l'avoient élevé de la médiocrité aux premieres places, & Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, homme sans frein, sans remords, n'aimant que le trouble, & couvrant d'un masque de zele populaire ses entrepriſes criminelles. Ces deux hommes penserent perdre la monarchie.

Révolte à Paris.

Privé du secours des états, le dauphin crut pouvoir user de l'expédient trop commun de l'altération des especes. Alors Marcel ne garda plus de mesures : il souleva le peuple. Les Parisiens jusqu'alors fidelles se livrerent à tout l'emportement de la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'étoit se donner des maîtres. L'autorité passa toute entre leurs mains, le dauphin plia sous le joug, accorda tout ce qu'on exigeoit, destitua vingt-deux officiers, & abandonna le gouvernement & les finances aux factieux, consentit même que chaque membre des états se feroit escorter par six hommes armés. C'est ainsi que le

parlement d'Angleterre triompha ſouvent de la puiſſance royale.

Heureuſement le roi priſonnier, conclut à Bordeaux une treve de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut des honneurs capables de faire rougir les François de leur perfidie. Par ſon ordre, le dauphin défendit la perception d'un ſubſide, qu'on avoit eu infiniment de peine à obtenir. Les chefs des factieux ne vouloient pas perdre le maniement des finances. Ils perſuaderent au peuple que cette ſuppreſſion d'impôt étoit un attentat contre la patrie. L'eſprit de cabale eſt ſi aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, & les laiſſa s'enrichir à ſes dépens.

Treve. Nouveaux exces.

Il ne manquoit plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Jean de Pecquigni, gouverneur d'Artois, le tire de ſa priſon; le Coq & Marcel obligent le dauphin de le recevoir; il entre à Paris comme en triomphe, harangue la populace enchantée de ſon éloquence, fait élargir tous les priſonniers, apparemment pour groſſir ſon parti d'une foule de ſcélérats. Enfin, après avoir attenté ſur la vie de l'héritier de la couronne, il leve une armée, & Marcel avec ſes complices ſe déclare hautement en ſa faveur. Les rebelles prirent un chaperon mi parti de rouge

Le roi de Navarre anime la ſédition.

& de bleu, qui leur ſervoit de diſtinctif: (on ne portoit point encore de chapeaux.) Tout Paris fut plein de ces chaperons. Mais l'univerſité défendit aux docteurs & aux étudians d'en porter. Elle avoit aſſez de crédit, pour que cet exemple dût faire impreſſion.

Fureur des ſeditieux.

Le dauphin, jouet des ſéditieux, eſclave en quelque maniere de l'évêque de Laon, qui s'étoit mis à la tête du conſeil, tentoit de vains efforts contre le torrent. Il s'abaiſſa juſqu'à faire une harangue au peuple pour lui rendre compte de ſa conduite & pour gagner ſon affection. Les cœurs étoient émus. Un des mutins parle à ſon tour; Marcel ſe montre, tout change auſſitôt. Le ſuccès enhardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait aſſaſſiner dans le palais, ſous les yeux du dauphin, les maréchaux de Champagne & de Normandie; il force enſuite le prince à paroître approuver cet attentat: c'étoient chaque jour de nouvelles ſcenes plus honteuſes les unes que les autres. Un eccléſiaſtique ayant tué le tréſorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple ſi néceſſaire, l'évêque de Paris réclama les priviléges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet; Marcel aſſiſta aux funérailles ſolennelles du meurtrier. Un Jacobin parlant au nom de l'univerſité

& du peuple, dit insolemment au dauphin que, s'il ne satisfaisoit pas le roi de Navarre, on prendroit d'autres mesures, on se déclareroit contre lui. *Vous n'avez pas tout dit*, reprend un Bénédictin; & il menace le prince avec plus d'insolence. Enfin le désordre regnoit par tout le royaume. Les compagnies de troupes étrangeres, auxquelles se joignirent des gentilshommes François, pillerent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurerent fidelles pour la plupart; unique ressource qui restât au dauphin dans l'anéantissement de son pouvoir.

1358. Le dauphin rétablit son autorité.

Parvenu à sa vingt-unieme année, âge où finissoit ordinairement la minorité de nos rois, il prit la qualité de régent sans aucune opposition, & résolut enfin de se roidir contre les mutins. La capitale étoit pour lui comme une prison: il l'abandonna, & s'étant assuré des bonnes dispositions de la Champagne, du Vermandois & de quelques autres provinces, il tint les états généraux à Compiegne. Les Parisiens y furent généralement condamnés; on remercia le régent de n'avoir point désespéré de la patrie; on lui accorda des subsides. Il promit de ne rentrer jamais à Paris, que les auteurs de la révolte n'eussent porté la peine de leurs

crimes. Une grande partie de la nobleſſe ſe rangea ſous ſes étendards, ſurtout après la fameuſe révolte des payſans, nommée *Jacquerie*.

Jacquerie ou révolte des payſans.

Ces malheureux, qui ne trouvoient ni repos, ni ſureté dans les campagnes, ſe ſouleverent tout-à-coup en pluſieurs endroits, & jurerent d'exterminer la nobleſſe. C'étoient autant de bêtes féroces dont les fureurs paſſent toute expreſſion. Les nobles prirent les armes, d'abord pour ſe défendre, enſuite pour ſe venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Les *Jacques* ſubirent le ſort qu'ils devoient prévoir. La nobleſſe, exercée aux armes, les maſſacra de tous côtés.

Paris rentre dans le devoir.

Le parti du dauphin ſe fortifioit de jour en jour, & celui des rebelles déclinoit ſenſiblement. Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre, s'étant brouillé avec les ſéditieux, ſortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, ſans eſpérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ſes attentats. Il va trouver ſecrétement le Navarrois, s'engage à l'introduire dans Paris, à maſſacrer avec le ſecours de ſes ſoldats les partiſans du régent, & à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon, toujours ennemi de la famille royale. Le

jour marqué pour cette exécution, Marcel se rend de nuit à la porte Saint-Antoine, qu'il devoit livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou soupçonnant quelque chose, l'aborde tout-à-coup & lui reproche sa perfidie. Un démenti du prévôt des marchands est suivi d'un coup mortel dont Maillard lui fend la tête. L'alarme se répand de rue en rue; on publie la trahison & la mort du coupable; on égorge ses complices; les Parisiens, déjà touchés de repentir, envoient une députation au régent, & le conjurent d'entrer dans la ville. Marcel tué.

Il est reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec imprudence: *Pardieu, Sire, si l'on m'avoit cru, vous n'y seriez pas entré, mais on y fera peu pour vous.* Cet insolent alloit être puni comme il méritoit. Le dauphin arrêta le coup, & répondit froidement: *on ne vous en croira pas, beau sire.* Une amnistie générale, dont les plus séditieux furent seulement exceptés, acheva de dissiper l'esprit de révolte, & le peuple sentit que l'obéissance à un bon prince étoit infiniment préférable à un fantôme de liberté. Retour du dauphin.

1359. Les provinces continuoient à souffrir tout ce que la licence, le brigandage, la misere, la guerre civile ont de Traité du roi rejeté par les états.

plus affreux. Le perfide Navarrois s'étant ligué avec Edouard, fit enſuite un traité de paix avec le dauphin, mais pour continuer les hoſtilités, ſous le nom de ſon frere Philippe de Navarre. Jean, qui s'ennuyoit de ſa priſon, traita auſſi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il cédoit la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Querci, le Limouſin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, &c. avec quatre millions d'écus d'or pour ſa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité: on le rejeta unanimement. La treve étoit expirée. Edouard, à la tête de cent mille hommes, rentra en France pour étendre ſes conquêtes.

Prudence du dauphin. Une bataille pouvoit renverſer le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de ſon pere, il en auroit couru les riſques; mais s'accommodant aux conjonctures, il mit les places fortes en ſureté, & abandonna le reſte à des ravages inévitables. Charles le Mauvais, ſous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparoit une nouvelle trahiſon. Le jeune prince étoit ſur ſes gardes; ce complot fut découvert; le Navarrois quitta bruſquement Paris, & ſe déclara encore l'ennemi de la France.

Edouard ſe Edouard III, après avoir levé le ſiége

de Reims, désola les environs de la capitale, sans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuse. La disette, la fatigue épuisant ses propres troupes, il commençoit à n'être plus si éloigné de la paix. Le duc de Lancaster lui en représentoit fortement les avantages. On assure qu'un orage violent mêlé de grêle, qui lui tua quantité d'hommes & de chevaux, lui fit prendre sa derniere résolution. M. de Voltaire, en niant ce fait attesté par les contemporains, semble oublier que de petites causes peuvent produire de grands événemens. Les négociations s'ouvrirent à Brétigni auprès de Chartres, & le traité fut conclu après une semaine de conférences. décide pour la paix.

Les principaux articles de la paix furent que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureroient en toute propriété au roi d'Angleterre; que le roi de France renonceroit expressément à la souveraineté sur ces provinces, & qu'Edouard renonceroit de même à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine & l'Anjou possédés par ses ancêtres; que Jean payeroit trois millions d'écus d'or pour sa rançon, dont six cent mille quatre mois après son arrivée, & quatre cent mille d'année en année. 1360. Traité de Brétigni.

jusqu'à la fin du payement. Les deux rois confirmerent le traité à Calais. On retrancha seulement l'article concernant les renonciations respectives.

Edouard l'observe mal.

Elles devoient se faire à Bruges ; mais Edouard, malgré les sommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guere plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, se contentant de donner des ordres, quoiqu'il eût promis d'employer la force en cas de besoin.

Attachement des peuples à la couronne.

Dans les pays qui devoient passer sous la domination Angloise, les seigneurs & les villes témoignerent la plus vive répugnance pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, pressés par les instances de la cour, répondirent avec douleur : *Nous nous soumettons aux Anglois, mais nos cœurs ne changeront point.* C'est une des plus grandes preuves de l'attachement des François pour leur souverain, lors même que des circonstances fatales semblent avoir refroidi leur zele.

Brigandages des compagnies

Une paix achetée si cherement ne délivra pas le royaume des fléaux qui le ravageoient. Les troupes licenciées, surtout celles que l'Angleterre avoit eues à sa solde, se donnerent des chefs,

& commirent ſous le nom de *Compagnie* ou de *Malandrins* des excès abominables. Un de ces chefs ſe faiſoit appeler *l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde*. Les femmes & les filles violées ; les égliſes, les campagnes, les villes, abandonnées aux flammes, au pillage & au maſſacre ; rien ne pouvoit aſſouvir la férocité des Malandrins. Le roi envoya contre eux Jacques de Bourbon, qui fut défait dans le Lyonnois, & qui mourut de ſes bleſſures.

Heureuſement le marquis de Montferrat les ayant engagés à ſon ſervice, en fit paſſer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutoit & leur donna une ample abſolution de leurs péchés. C'étoit une des conditions du départ. Ces bandits ſuperſtitieux ſe croyoient dès-lors en ſureté de conſcience. Un de leurs chefs reſta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de ſe l'attacher ; mais ne le trouvant pas d'aſſez bonne compoſition, il l'empoiſonna dans un feſtin. Départ d'une partie de ces brigands.

Jean venoit de perdre une grande partie de ſes états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il ſuccéda en qualité de plus proche parent. Il donna le duché & le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe ſon quatrieme fils, dont la valeur s'étoit ſignalée à la bataille de Poi- Seconde maiſon de Bourgogne.

tiers. Ainſi commença la ſeconde maiſon de Bourgogne qui devint en peu de tems ſi redoutable. Toutes les démarches du roi tournoient, par une ſorte de fatalité, au malheur de ſes ſujets.

Imprudence du roi Jean.

On conçoit à peine comment, après tant de fautes, au milieu du bouleverſement de l'état & des calamités publiques, il put former le deſſein d'une croiſade contre les mahométans. Urbain V lui inſpira cette réſolution inſenſée. On avoit pris la croix & réglé le tems du départ. Mais une autre imprudence de Jean ſuſpendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ſes fils, étoit en otage à Londres. Il en partit ſans le congé d'Edouard & proteſta qu'il n'y retourneroit point. Le roi, dont la principale vertu étoit une ſcrupuleuſe fidélité à ſa parole, extrêmement ſenſible à cette faute de ſon fils, réſolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raiſons, il paſſa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglois, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois & toute leur ſuite.

Il retourne à Londres.

1364. Mort du roi.

Jean mourut à Londres de maladie, âgé de quarante-quatre ans; prince généreux, ſincere, vaillant, ami de la piété, de la juſtice & des lettres. Avec ces bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas

cauſés à ſon peuple pour n'avoir eu ni modération, ni regle, ni prévoyance dans ſa conduite ! Il a laiſſé du moins une maxime précieuſe ; *Si la juſtice & la bonne-foi étoient bannies du reſte du monde, il faudroit qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche & dans le cœur des rois.*

Mariage de ſa fille avec Viſconti.

Pour avoir de quoi payer ſa rançon, il vendit en quelque ſorte, ſelon Villani, ſa propre chair à l'encan ; Galéas Viſconti, maître de Milan, acheta ſa fille Iſabelle 600,000 florins pour la marier à ſon fils Jean Galéas.

Etat des armées.

Jetons un coup-d'œil ſur les gens de guerre de ces tems-là, afin de mieux connoître la nation & le principe de ſes diſgraces. La cavalerie, comme nous l'avons déjà dit, faiſoit preſque toute la force des armées. Les Anglois y joignoient d'excellens archers de leur pays ; les François dédaignant cette eſpece de milice, n'en avoient que d'étrangers fort inférieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Créci & de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre premiere ligne, celle-ci tomba ſur la ſeconde, & le déſordre dévint général. Il ſemble que le génie Anglois, plus capable de réflexion, avoit une grande ſupériorité ſur la vivacité Françoiſe.

Licence, superſtition des gens de guerre.

La valeur des chevaliers dégénéroit en licence. Ils cherchoient moins à ſervir l'état qu'à ſe diſtinguer par quelque fait d'armes particulier. La dépouille d'un adverſaire terraſſé les attiroit plus que le bien public. Une ignorance profonde augmentoit leur indocilité fougueuſe, & changeoit leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils ſacrifioient les devoirs.

Trait de la Hire.

On peut juger de cette ignorance & de la ſuperſtition qu'elle produiſoit par un trait du fameux la Hire. Ce chevalier, ſur le point d'entrer dans une ville aſſiégée, rencontre un prêtre & lui demande l'abſolution. Confeſſez-vous, Monſieur, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loiſir; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont accoutumé de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'abſolution *telle quelle*. Alors le pénitent adreſſe à Dieu cette priere: *Dieu, je te prie que tu faſſes aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fuſſes la Hire.* Avec une dévotion bizarre, ces guerriers ſe croyoient tout permis; & leurs brigandages ſembloient tellement autoriſés par la coutume, que Talbot, célebre général Anglois, diſoit bonnement: *ſi Dieu étoit homme d'armes, il ſeroit pillard.*

Mot de Talbot.

Ces troupes d'aventuriers qui vendoient leurs ſervices & que ſouvent on ne pouvoit payer, étoient ſurtout un fléau terrible. On en jugera par ce trait. Euſtache d'Auberticourt, à la tête de ſept cents lances, dévaſtoit la Champagne. Le dauphin promit trente mille écus à Brocard de Feneſtrange, chef d'aventuriers Lorrains, pour ſe délivrer de l'autre brigand. Auberticourt fut battu & fait priſonnier. Feneſtrange demandoit qu'on le payât. Comme on différoit, il eut l'audace de déclarer la guerre au dauphin & au royaume. Il mit la Champagne à feu & à ſang; & ce ne fut qu'en lui payant ce qu'il exigeoit, que le prince put l'engager à ſe retirer dans ſon pays. Aventuriers redoutables.

Les milices des communes, infanterie ſans diſcipline, furent preſque toujours taillées en pieces. S'il eſt vrai, comme on l'aſſure ſans vraiſemblance, que la population étoit alors plus conſidérable en France qu'aujourd'hui, c'étoit la plus grande reſſource pour un gouvernement qui auroit ſu en profiter. Mais en faiſant continuellement la guerre, on n'avoit pas encore appris à former des troupes, & à s'en ſervir d'une maniere convenable. Milice des communes.

Les principes de l'adminiſtration politique n'étoient pas mieux connus dans le royaume. Pluſieurs ordonnances du Altération funeſte des monnoies.

roi Jean & de ſon prédéceſſeur, prouvent qu'ils regardoient le pouvoir de hauſſer & de baiſſer arbitrairement le prix des monnoies, comme un moyen excellent de lever des impôts dont le peuple n'eût pas lieu de ſe plaindre. C'étoit pourtant le moyen, & de miner le commerce, & d'appauvrir l'état en procurant quelques reſſources paſſageres. *A grand peine un homme avoit-il le tems de connoître l'état de ſon bien d'un jour à l'autre*, diſent des lettres-patentes de 1361; tant les variations des monnoies étoient ſubites & fréquentes. Les murmures éclatant de toutes parts, on avilit par la fraude l'autorité même dont on abuſoit. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnoie, de ne rien mettre aux nouvelles eſpeces qui en marquât l'affoibliſſement, *afin de tenir la choſe plus ſecrete.* Faut-il s'étonner que des abus ſi monſtrueux fourniſſent des prétextes de ſédition?

Répartition des impôts faite par les états.

Les états généraux, qui ſeroient devenus vraiſemblablement auſſi redoutables que le parlement Anglois, ſi le génie des deux nations eût été le même, n'avoient pas plus d'équité & de ſageſſe que la cour, à en juger par la maniere dont ils régloient les ſubſides. En 1355, ils fixerent la capitation à quatre livres pour ceux qui en avoient cent de reve-

nus; à quarante ſous pour ceux qui avoient moins de cent livres; à vingt ſous pour ceux qui avoient moins de quarante livres; les laboureurs, les artiſans, les domeſtiques, dont le ſalaire pouvoit monter à cens ſous par an, devoient en payer dix. Ainſi l'impôt étoit accablant pour ceux qui manquoient de pain.

Un fait ſingulier de ce regne prouvera encore le beſoin qu'on avoit de lumieres en tout genre. Pierre de Bourbon, excommunié à la pourſuite de ſes créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, ſon fils Louis travailla vivement à le faire abſoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de ſon ame. Il obtint d'Innocent VI l'abſolution du mort, en s'engageant à payer ſes dettes. Abſolution d'un mort.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

LE nouveau roi, que nous avons vu gouverner l'état pendant la priſon de Jean ſon pere, devint le modele des rois & le reſtaurateur du royaume. Sa ſageſſe fit tout. Il ne parut point à la tête des armées; une ſanté foible lui interdiſoit les fatigues. Mais il connoiſſoit les hommes & les choſes. Du fond de ſon 1364. Sageſſe du roi.

cabinet, il vint à bout, par les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ſes prédéceſſeurs avoient perdu par leur imprudence. Un de ſes premiers ſoins fut de confirmer les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges; car l'autorité des cours ſouveraines ceſſoit à la mort du roi, & les magiſtrats ne pouvoient continuer leurs fonctions ſans l'agrément de ſon ſucceſſeur.

Magiſtrats confirmés.

Du Gueſclin.

Charles le Mauvais, le plus perfide & le plus turbulent des hommes, avoit repris les armes pour ſoutenir de vaines prétentions ſur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Gueſclin, déjà célebre ſous le dernier regne. C'étoit un chevalier Breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvaiſe mine & la fougue de ſa premiere jeuneſſe l'avoient rendu inſupportable à ſes parens mêmes. *Il n'y a point de plus mauvais garçon au monde*, diſoit alors ſa mere; *il eſt toujours battant ou battu: ſon pere & moi nous le voudrions voir ſous terre.* On juge ſouvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent ſe diriger au bien. Ce caractere violent renfermoit un germe d'héroïſme qui ſe développa bientôt pour le ſalut de la France.

Il bat les troupes du

Les troupes du roi de Navarre étoient commandées en Normandie, par le car-

tal ou seigneur de Buch. Du Guesclin l'envoya défier à la bataille. Comme le captal attendoit un renfort, & demeuroit ferme à son poste inaccessible, le Breton eut recours au stratageme, & feignit de décamper. Les ennemis veulent aussitôt le poursuivre. En vain de Buch leur représente que du Guesclin n'est pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruse: on l'entraîne malgré lui au combat. Les François font volte-face, animés par ce discours de leur chef: *Pour Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France. Que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous.* Ils remportent la victoire. La confiance & le courage renaissent dans la nation. Charles V, en reconnoissance de cet important service, donne le comté de Longueville à du Guesclin. Le mérite ainsi récompensé a toujours des imitateurs. roi de Navarre.

La guerre duroit en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois & le jeune comte de Montfort se disputoient ce duché, & le déchiroient par les armes. Enfin ils convinrent d'un partage. Jeanne de Penthievre, comtesse de Blois, niece & héritiere de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à son époux qu'elle l'avoit prié de défendre son héritage, & qu'étant armé, il ne devoit pas Guerre de Bretagne.

en ſacrifier une partie. *Je ne ſuis qu'une femme*, ajoutoit-elle, *mais je perdrois plutôt la vie, & deux ſi je les avois, que de conſentir à une choſe ſi honteuſe.* Effectivement elle avoit combattu en héroïne. Ce prince aima mieux violer ſa parole que de lui déplaire. On réſolut de terminer le différent par une bataille. Le roi qui favoriſoit Charles de Blois ſon couſin, comme Edouard III ſoutenoit le comte de Montfort ſon gendre, lui envoya du Gueſclin, dont les conſeils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement, & fut tué dans le combat : prince accompli, s'il n'avoit eu trop de déférence pour l'humeur altiere de ſa femme. Montfort verſa des larmes ſur ſon cadavre. *Monſeigneur*, lui dit le fameux général Anglois, Chandos, *vous ne pouviez avoir votre couſin en vie & le duché tout enſemble; remerciez Dieu & vos amis.* Chandos eut la gloire de faire priſonnier du Gueſclin, qui ſe rendit à lui, couvert de bleſſures, après avoir renverſé une foule de combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne.

Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai.

Le roi rétablit la paix.

Quelque deſir qu'eût le roi de ſoutenir & de venger la comteſſe, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il ſe rendit médiateur de la paix, & reçut

l'hommage du nouveau duc, dont il craignoit avec raiſon de ſe faire un dangereux ennemi. Il accorda auſſi la paix au roi de Navarre; celui-ci renonça par le traité à ſes prétentions ſur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

Les peuples ſembloient devoir enfin reſpirer. Mais licencier les gens de guerre, c'étoit déchaîner des tigres. A peine jouiſſoit-on de la paix, que les compagnies recommencerent leurs brigandages. Nombre de chevaliers & de ſeigneurs ſe mirent à leur tête. Le royaume alloit devenir la proie de ces furieux, ſi Henri de Tranſtamare n'avoit offert de les prendre à ſa ſolde contre Pierre le Cruel ſon frere roi de Caſtille, devenu par ſon avarice & ſa tyrannie l'exécration de ſes ſujets. On réſolut de confier l'entrepriſe à du Gueſclin. Chandos demandoit cent mille livres pour ſa rançon. Le roi en paya quarante mille, le pape & Tranſtamare fournirent le reſte. Il reſtoit à déterminer les compagnies au départ. Du Gueſclin va trouver leurs chefs. *Nous avons aſſez fait pour damner nos ames*, leur dit-il, *vous pouvez même vous vanter d'avoir plus fait que moi: faiſons honneur à Dieu, & le diable laiſſons.* Après ce début il leur fait valoir des avantages plus propres à les toucher; deux cent mille livres du roi de

1365. Du Gueſclin mene les compagnies en Eſpagne.

France, les trésors du roi de Castille, des contributions à lever sur les terres du pape; car le voyage d'Avignon avoit pour eux de puissans attraits: ils s'y étoient déjà enrichis, & le chevalier ne se faisoit point scrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu sans peine; les chefs vinrent saluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général, avec ordre de suivre en tout les avis de du Guesclin.

Expédition contre Pierre le Cruel.

Les compagnies prirent la route d'Avignon, & ne manquerent pas de rançonner Urbain V. Ce pape se repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros François, le plus irréprochable des chevaliers, mais qui n'étoit pas exempt des défauts de sa profession. Du Guesclin exigea cent mille francs & une absolution en bonne forme. A peine fut-il arrivé en Castille avec Henri de Transtamare, que tout se soumit. Pierre le Cruel détrôné prit la fuite, & alla en Guienne implorer le secours du prince de Galles.

Le prince de Galles prend du Guesclin.

Ce prince généreux & passionné pour la gloire, vole en Espagne, gagne la bataille de Navarette, où du Guesclin est encore fait prisonnier, rétablit le tyran & éprouve lui-même son ingratitude. Don Pedre jouit peu de ce change-

ment de fortune. Le prince Noir, de retour à Bordeaux, renvoie du Gueſclin dont le roi paye la rançon. Henri de Tranſtamare, ſecondé par le chevalier, retourne attaquer ſon frère, le tue de ſa propre main, devient paiſible poſſeſſeur de la Caſtille. Des freres ennemis ſont ordinairement les ennemis les plus acharnés; mais il eſt peu d'exemples d'une haine ſi furieuſe.

Le roi travaille au bien public.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le conſacra tout entier au bien de l'état. Les monnoies furent réformées, les ſubſides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favoriſé, la capitale embellie. La France reprenoit des forces, & ſe préparoit inſenſiblement à réparer ſes malheurs. On penſoit à rompre avec l'Angleterre; on y étoit autoriſé par des raiſons ſpécieuſes. Le prince de Galles, à qui ſon pere avoit donné la principauté d'Aquitaine, comprenant ſous ce nom la Guienne & les provinces voiſines, épuiſa bientôt ſes finances par le faſte de ſa cour. Les plus grandes ames ſe laiſſent quelquefois corrompre par la fortune. Il réſolut, contre l'avis du brave & prudent Chandos, de mettre une impoſition générale ſur les terres de ſa ſouveraineté. Preſque toute la nobleſſe fut indignée d'une vexation

Fautes d'Edouard III & de ſon fils.

qu'elle n'avoit point éprouvée ſous les rois de France. La plupart des ſeigneurs en porterent leurs plaintes au roi. Indépendamment de cette atteinte à leurs priviléges, Edouard III enivré de ſes victoires leur avoit rendu la domination Angloiſe odieuſe, en retirant les graces qu'il leur prodiguoit auparavant. Les circonſtances étoient favorables pour une rupture ouverte: le prince de Galles conſumé d'une fievre lente depuis l'expédition d'Eſpagne; ſon pere endormi au ſein de la proſpérité; le traité de Brétigni, non exécuté par rapport à l'article eſſentiel des renonciations, en ſorte que les ſeigneurs de Guienne pouvoient être encore regardés comme vaſſaux de la couronne.

1368. Rupture avec l'Angleterre.

Auſſi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des Pairs, pour répondre ſur les griefs allégués contre lui. Il répondit fierement à cette citation, que volontiers il ſe rendroit à Paris, mais avec ſoixante mille hommes. Pluſieurs infractions faites au traité de paix, engageoient Charles V à prendre les armes contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorſqu'il s'y attendoit le moins. Ce grand politique avoit perdu ſa prévoyance, pour ſe livrer aux charmes du repos & des plaiſirs. Les armes Françoiſes eurent l'avantage preſque partout.

tout. Le roi, ſentant ſa ſupériorité, ne balança plus à uſer des droits de ſouverain. Il prononça dans la cour des Pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard & le prince de Galles; il les déclara rebelles, & toutes les terres qu'ils avoient en France, confiſquées en punition de leur félonie.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, & ſe préſente aux portes de Paris. Du Gueſclin arrive ſur ces entrefaites mandé par le ſage monarque, qui lui offre l'épée de connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier plus grand par ſa modeſtie que par ſes autres qualités, conjure le roi de confier la premiere charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejette ſes excuſes, le prie d'accepter, diſant qu'il n'y avoit ni prince ni baron dans le royaume qui ne fût prêt à lui obéir, & que, s'il s'en trouvoit dans des diſpoſitions contraires, il leur feroit ſentir ſa juſte indignation. On voit ici combien le mérite perſonnel a de grandeur, & combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ſes ſujets. Une telle priere étoit l'ordre le plus preſſant. Du Gueſclin obéit. L'envie, toujours dangereuſe au ſein de la cour, pouvoit ſeule lui inſpirer de la crainte.

Du Gueſclin connétable.

Il ſupplia ſon maître de ne pas croire les rapports qu'on pourroit faire contre lui, ſans avoir daigné l'entendre.

1371 &c. Les Anglois vaincus partout.

Charles V avoit recommandé au connétable de ne point riſquer de bataille déciſive; mais un chef habile ſait interpréter les intentions du prince, & ſe régler ſur les conjonctures. Du Gueſclin avec une très-petite armée, marcha aux ennemis, les attaqua dans leurs différens quartiers, les battit par-tout & les diſſipa. D'un autre côté les Anglois furent vaincus par la flotte de Caſtille. La campagne ſuivante produiſit des avantages plus conſidérables. Le Poitou, l'Aunis & la Saintonge rentrerent ſous la domination du roi. Édouard fit en vain un armement terrible pour venir en perſonne réparer ſes pertes. Il lutta neuf ſemaines contre les vents, & fut contraint de relâcher dans ſes ports. Rongé de chagrin, il dit, en parlant de Charles, *que jamais roi ne s'étoit moins armé & ne lui avoit donné tant à faire.*

Intrigues du roi d'Angleterre.

Dans ces circonſtances critiques, il eſſaya de détacher le roi de Caſtille, Henri de Tranſtamare, des intérêts de la France que ſes flottes ſervoient utilement. Le roi de navarre, toujours prêt à nuire & à tromper, ſe chargea de la négociation. Mais le Caſtillan répondit que les offres les plus avantageuſes

ne pouvoient le rendre infidelle à ſes alliés. Il auroit fait rougir le Navarrois par ſes remontrances, ſi une ame endurcie au crime étoit ſenſible au langage de la vertu. Edouard réuſſit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort ſe déclara ouvertement en ſa faveur. Le roi, qui dans toutes ſes démarches reſpectoit les regles de la juſtice, envoya ſommer le duc de remplir les devoirs de vaſſal. Sur ſon refus, du Gueſclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons n'avoient que de la haine pour les Anglois. Le duc acheva de les aliéner par un impôt exigé tyranniquement. Il ſe vit bientôt dépouillé de ſes états, & réduit à chercher un aſile en Angleterre.

Succès du roi.

De toutes les conquêtes d'Edouard, il ne lui reſtoit plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable, le courage & le zele de la nation, avoient opéré ce changement, plus glorieux au roi que ne l'avoient été à ſon ennemi les ſuites des batailles de Crécy & de Poitiers; car il eſt facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, & très-difficile de réparer les grands malheurs à force de ſageſſe. Les papes s'étoient ſouvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, ſe montrant ainſi les peres du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir fut une treve

Majorité à quatorze ans.

fort courte, pendant laquelle Charles rendit cette fameuſe ordonnance qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il ſavoit par ſa propre expérience combien une longue minorité nuiſoit au bien de l'état. Depuis que l'uſage s'étoit établi ſous la ſeconde race de ne combattre qu'à cheval avec une armure exceſſivement lourde, la majorité commençoit trop tard, parce qu'un roi qui ne pouvoit encore porter les armes n'étoit pas cenſé capable d'affaires.

émêlé de Charles V avec un prélat.

Pendant que le roi ſe faiſoit adorer des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du ſang, lui ſuſcita une querelle dangereuſe. Charles demandoit un canonicat de cette égliſe pour un eccléſiaſtique protégé. N'ayant pu l'obtenir, il ſaiſit le temporel du prélat. C'étoit un trait de colere peu convenable. L'archevêque encore moins modéré jeta un interdit ſur le royaume, ſe réfugia auprès du pape, & trama une ligue avec le roi de Navarre; aſſurant qu'il prendroit les armes en perſonne, & qu'il ſe battroit comme le plus brave chevalier. En d'autres tems cette révolte auroit pu avoir de grandes ſuites; mais la ſageſſe du gouvernement étouffoit les ſemences de diſcorde, & le ſéditieux prélat n'eut que la honte d'une entrepriſe criminelle.

La mort du prince de Galles fut un coup terrible pour l'Angleterre. Les François même regretterent ce héros, auſſi aimable par ſes vertus, que redoutable par ſes qualités guerrieres. On ne vit jamais de fils plus reſpectueux, ni de vainqueur plus modeſte. Il ſemble que ſa mort auroit dû faire deſirer la paix à Edouard. Le roi de France dont l'économie avoit amaſſé des tréſors ſans exciter de murmures, qui venoit de conſtruire trente-cinq gros vaiſſeaux de ligne & une infinité d'autres bâtimens, qui ſe trouvoit en état de tout entreprendre, propoſa des conditions très-avantageuſes pour les vaincus. On devoit céder, dit M. Villaret, *quatorze cents villes fermées & trois mille forteresſes pour les ſeules provinces de l'Aquitaine.* (Tout étoit donc forteresſe dans ces tems de brigandages.) Cependant les miniſtres d'Angleterre ne voulurent point conclure ſans avoir pris les ordres d'Edouard III. Ils le trouverent mort. Ce grand prince avoit régné cinquante ans. Trop d'ambition l'expoſa aux revers. Il expira, abandonné de ſes ſujets, entre les mains d'une maîtreſſe qui ne penſoit qu'à enlever ſa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui ſuccéda (1).

1377. Mort du prince de Galles & d'Edouard III.

(1) Depuis la conquête de Guillaume, les

Puiſſance du roi.

La treve étant expirée, cinq armées Françoiſes porterent la terreur en divers endroits. Charles V au commencement de ſon regne avoit eu peine à raſſembler douze cents hommes. Quel prodigieux changement! Mais la perfidie le pourſuivoit malgré ſa puiſſance & les ſuccès de ſes entrepriſes. S'il y eut jamais une ame faite pour le crime, ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan & ſon ſecrétaire, arrêtés ſur des ſoupçons trop légitimes, découvrirent le tiſſu de ſes attentats; on trouva la preuve du deſſein qu'il avoit formé d'empoiſonner le roi. Preſque toutes ſes places furent ſaiſies. Il paſſa en Angleterre, & livra aux Anglois la ville de Cherbourg, la plus forte qui lui reſtât. Breſt avoit été pareillement livré par le duc de Bretagne; ainſi ils ſe trouvoient maîtres des meilleurs ports de France, Calais, Cherbourg, Breſt & Bordeaux.

Nouvelle perfidie du roi de Navarre.

1378. Grand ſchiſme d'Occident.

C'eſt ici l'époque du fameux ſchiſme d'Occident, qui par l'étroite liaiſon de l'égliſe avec l'état, remplit l'une & l'autre de troubles funeſtes. Les papes depuis 1306, réſidoient à Avignon. Ils y étoient plus tranquilles; & leur ſéjour

actes publics d'Angleterre ſe faiſoient toujours en François. Edouard III abolit cet uſage, qui ne pouvoit être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paroiſſoit utile aux rois, que la cour pontificale avoit intérêt de ménager. Grégoire XI, le dernier pape François, transféra en 1376 le ſiége à Rome, cédant aux avis & aux prieres de ſainte Catherine de Sienne, religieuſe, que les Florentins lui avoient députée; car ſa réputation de prophétie & de miracles lui donnoit un très grand crédit. Il mourut bientôt en Italie, où il ſe repentoit déjà d'être venu. Les cardinaux s'aſſemblerent au conclave. Le peuple demandoit à grands cris un pape Romain. L'archevêque de Bari, Napolitain, fut élu & proclamé. Tout ſembloit tranquille; ſix cardinaux qui étoient reſtés en France avoient confirmé l'élection; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le ſacré collége, ſe rendit odieux par une ſévérité & des emportemens indiſcrets. Les cardinaux ſe retirent, déclarent nulle leur élection comme forcée, & éliſent à Fondi près de Naples Robert, fils du comte de Geneve, qui prend le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles tortures pluſieurs cardinaux tombés malheureuſement entre ſes mains. Clément de ſon côté avoit pris les armes, & lançoit des anathemes. Les deux partis s'égorgeoient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition

n'avoit produit dans l'égliſe de ſi grands maux.

La France ſe déclare pour Clément.

Le roi conſulta, délibéra long-tems, avant de ſe décider entre les deux compétiteurs. Enfin il ſe déclara pour Clément. L'univerſité, qui étoit d'abord pour Urbain, ſe conforma aux ſentimens de la cour. Pluſieurs de ſes membres demandoient la neutralité, juſqu'à la déciſion d'un concile. C'étoit l'avis le plus prudent. Il prévalut dans la ſuite; mais on n'embraſſe ſouvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faiſoient du bruit dans toute l'Europe, jouoit un aſſez grand rôle pour écrire par-tout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre, où les cardinaux Clémentins étoient traités de *démons incarnés*. On ne crut point la ſainte infaillible, & l'on négligea ſes remontrances. Les Anglois furent zélés Urbaniſtes, parce que les François avoient embraſſé le parti contraire. Clément ſuccomba en Italie. Il vint s'établir à Avignon. Le ſchiſme dura quarante ans avec des ſcandales infinis.

Ste. Catherine de Sienne pour Urbain.

Entrepriſe contre le duc de Bretagne.

Les plus grands hommes ſont ſujets à faire des fautes, & Charles le Sage en fit une qui troubla la fin de ſon regne. Le duc de Bretagne dépouillé de ſes états, fugitif en Angleterre, lui parut une vic-

time facile à immoler. Les courtiſans le flattoient de l'eſpérance de réunir ce duché à la couronne ; il voyoit dans Montfort un ennemi irréconciliable. Réſolu de le pouſſer à bout, il le fit citer à la cour des pairs, ſans obſerver les formes légales. L'ajournement ne fut point ſignifié au duc ; on ne lui envoya point de ſauf-conduit. Charles parla lui-même au parlement contre ſon vaſſal, & conclut à confiſquer ſes terres. Les ſeigneurs Bretons ſe liguerent pour prévenir l'exécution d'un arrêt, qu'ils jugeoient contraire aux droits & au bien de leur patrie. Le peuple, auparavant ſoulevé contre Montfort, paſſa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un duc de Bretagne qu'à un roi de France. Ce prince renouvella ſes traités avec l'Angleterre, revint dans ſes états, y fut reçu comme un libérateur. Quelqu'embarraſſé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'étoit trop avancé pour ne pas ſoutenir ſa démarche. Mais il le fit foiblement, & le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun ſuccès.

Les Bretons le ſoutiennent.

C'eſt alors que Bureau de la Riviere, habile & heureux courtiſan, abuſa de la faveur en jetant des ſoupçons ſur du Gueſclin, comme s'il eût favoriſé le duc de Bretagne. Charles V lui écrivit une lettre de reproches. C'étoit bleſſer l'hon-

Du Gueſclin calomnié.

neur d'un héros. On dit que du Gueſclin renvoya l'épée de connétable. Ce grand homme étoit devenu ſi ſupérieur aux traits de l'envie, que les princes & les ſeigneurs s'empreſſerent à le défendre. Le roi reconnut ſon erreur, & ſe fit un devoir de la réparer. Les ducs d'Anjou & de Bourbon allerent de ſa part trouver le connétable, qui, après quelque réſiſtance, revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglois ſe montroient encore. Il conjura le roi en partant de faire la paix avec les Bretons ſes compatriotes, dont la France pouvoit encore tirer de puiſſans ſecours. Charles l'aſſura qu'il y penſoit & qu'il en prendroit les moyens. Du Gueſclin ne revit plus ſon maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Château-neuf-de-Rendan, fortereſſe d'Auvergne qu'il aſſiégeoit, il y termina ſa glorieuſe carriere, recommandant à ſes officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans & les vieillards, & témoignant ſon repentir de n'avoir pas toujours ſuivi cette regle dans ſa jeuneſſe.

On lui rend juſtice.

1380. Sa mort.

Les Anglois aſſiégés payerent une eſpece de tribut à ſon ombre. Ils avoient promis de ſe rendre, s'ils n'étoient pas ſecourus à un certain terme. Quand ce

Honneurs rendus à ſa mémoire.

terme fut expiré, le commandant ſuivi de la garniſon vint ſe proſterner aux pieds du cadavre, & dépoſa ſur ſon cercueil les clés de la forteresſe. Son tombeau dans l'égliſe de ſaint-Denis, ſépulture des rois, eſt un précieux monument de la reconnoiſſance de Charles V. Les plus célebres capitaines qui avoient combattu ſous ſes ordres, Cliſſon, Sancerre & Couci, refuſerent l'épée de connétable qu'ils n'oſoient porter après ce héros. Cliſſon ne l'accepta qu'au commencement du regne ſuivant.

Il étoit *frere d'armes* de du Gueſclin. Cette fraternité d'armes conſiſtoit dans une aſſociation de deux ou de pluſieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeoient à l'union la plus étroite, à ſe défendre mutuellement envers & contre tous, excepté contre les princes dont ils étoient ſujets ou vaſſaux. Le traité étoit quelquefois accompagné de cérémonies religieuſes, & quelquefois même cimenté du ſang des chevaliers, qu'ils buvoient avec leur vin. Les mœurs des anciens Scythes ſembloient avoir paſſé dans le royaume. Fraternité d'armes.

Quoique les Bretons euſſent demandé la paix, & que Charles V fût diſpoſé à la conclure, Montfort ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations, & les hoſtilités Continuation de la guerre.

continuerent. Une armée Angloiſe pénétra juſqu'en Champagne, où elle fit d'affreux ravages. Charles, ſuivant ſes premieres maximes, ne vouloit point de bataille déciſive. *Laiſſez les Anglois faire leur chemin*, diſoit-il toujours, *ils ſe détruiront d'eux-mêmes.* Les François, ſous les ordres du duc de Bourgogne, brûloient d'impatience de combattre; mais la maladie du roi ſuſpendit les expéditions. Il avoit été empoiſonné dans ſa jeuneſſe par Charles le Mauvais. Un médecin Allemand arrêta l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit alors qu'il mourroit quand la plaie viendroit à ſe fermer: ce qui arriva effectivement. Charles V, ſentant approcher ſa fin, prévit les orages auxquels ſon fils encore jeune ſeroit expoſé. Il prit toutes les précautions pour les prévenir; & il y auroit réuſſi, ſans doute, ſi la prudence pouvoit enchaîner les événemens. Il mourut âgé de quarante-quatre ans.

1380. Mort de Charles le Sage.

Son éloge. Peu de princes ont mérité autant que lui de gouverner une grande monarchie. *Je ne trouve les rois heureux*, diſoit-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* On lui doit, comme l'obſerve M. Hénault, un éloge qui doit ſervir d'inſtructions à tous les rois: „ C'eſt que jamais prince ne ſe plut tant à demander conſeil, & ne ſe laiſſa moins gou-

„ verner que lui. „ Les vertus politiques, morales & chrétiennes étoient réunies dans ſa perſonne. Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelque propos indécent, il le chaſſa de la cour, diſant qu'*on doit s'attacher ſurtout à nourrir les enfans dans la vertu, afin qu'ils ſurpaſſent en mœurs ceux qu'ils doivent ſurpaſſer en honneurs.* Doué du talent de la parole, il étoit lui-même fort réſervé dans ſes diſcours. Quelqu'un diſant un jour que c'étoit une belle qualité que de ſavoir bien parler : *Il eſt vrai*, répondit-il ; *mais ce n'en eſt pas une moindre que de ſavoir ſe taire.* Son goût pour les lettres a encore relevé ſa gloire. Il répétoit ſouvent ces paroles : *Les clercs ou à ſapience l'on ne peut trop honorer, & tant que ſapience ſera dans ce royaume, il continuera à proſpérité ; mais quand déboutée y ſera, il décherra.*

Attention aux bonnes mœurs.

Amour des lettres.

On regarde Charles V comme le véritable fondateur de la bibliothéque royale. Le roi Jean lui avoit à peine laiſſé vingt volumes : il en raſſembla neuf cents, parmi leſquels très-peu d'auteurs de la bonne antiquité, pas un exemplaire de Cicéron, mais beaucoup de livres d'aſtrologie judiciaire. Cette ſcience abſurde, née d'une groſſiere ſuperſtition, étoit alors la plus reſpectée à la cour.

Bibliothéque royale.

Aſtrologie.

Les médecins ſurtout la cultivoient, & les malades devoient s'en reſſentir.

Fous du roi honorés. Je ſouhaiterois pour l'honneur de Charles le Sage, qu'on ne trouvât pas ſous ſon regne des mauſolées érigés à deux *fous du roi*; mais on ſera moins ſurpris que ces bouffons de cour fuſſent alors des perſonnages, ſi l'on penſe qu'ils jouoient un rôle plus de trois ſiecles après.

Poëſie. En ce tems-là commence la chaîne non interrompue de nos poëtes. L'hiſtorien Froiſſart, juſtement eſtimé, faiſoit des vers, poëſie plate & mauſſade, qui n'approchoit point de celle des Provençaux, déjà ſurpaſſés par le Dante & Pétrarque en Italie. Les poëtes étoient alors des ſorciers dans l'eſprit de quantité de perſonnes, & l'inquiſition leur faiſoit la guerre.

Romans. Traductions. Les romans ſe multiplioient. Ils ne pouvoient être qu'informes & ſans goût. Mais le roman de *la Roſe* & les autres ouvrages de cette nature, que les ſeuls ſavans liſent aujourd'hui, devoient ſervir à nous faire connoître les mœurs & les uſages des ſiecles de chevalerie, mieux qu'on ne les eût connus par la lecture de tant de mauvaiſes chroniques. On voyoit déjà des traductions de Salluſte, de Tite-Live, de Céſar. C'étoit le meilleur moyen d'amener le vrai goût de l'hiſtoire.

Sciences, universités.

Plusieurs universités établies dans le royaume cultivoient les sciences, toujours pleines d'erreurs. Celle de Paris étoit si considérable, que, dans une assemblée tenue à l'occasion du schisme, il se trouva dix mille suppots qui avoient droit de suffrage. Le pape Honorius lui avoit défendu au commencement du treizieme siecle d'enseigner le droit Civil, de peur que cette étude (si nécessaire) ne détournât de la théologie; ou plutôt, selon toute apparence, parce que cette étude étoit contraire aux intérêts de la cour de Rome. De-là vint qu'on se livra au droit canonique, une des voies les plus sûres pour parvenir à la fortune, & qui l'emporta sur la théologie même. Clément VII, le pape des François, appela un jour les théologiens *des visionnaires*; apparemment à cause des subtilités dont ils rempliſſoient la scolastique.

Désordre dans les juridictions.

Le désordre étoit encore si grand dans les juridictions, que les enfans-de-chœur du Puy en Velai exerçoient l'office de juges des Juifs, & les condamnoient à des amendes.

Loi sur cet objet.

Une ordonnance de 1371 défend à tous les juges ecclésiastiques de connoître, même par rapport aux clercs, des actions réelles ou possessoires, ainsi que des rentes & cens assignés sur les héritages. Cette loi contribua beaucoup

au rétabliſſement de l'autorité royale.

Sages réglemens. Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de ſe retirer ſans la permiſſion d'un officier ſupérieur, de jamais rien exiger des bourgeois & des payſans, de lever des compagnies ſans une permiſſion expreſſe. Les jeux de haſard, & même la paume, le billard, les dames, le palet, &c. furent défendus, pour exciter aux jeux de l'arc, de l'arbalete, &c. plus utiles aux gens de guerre, & auparavant dédaignés.

Artillerie. L'uſage de l'artillerie devint fréquent dans les ſiéges. Les uns attribuent cette invention deſtructive à Roger Bacon, cordelier Anglois, les autres à Berthold Schwarts, cordelier Allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que les Chinois connoiſſoient depuis long-tems le fatal ſecret de la poudre, qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre, & qui a fait tomber la chevalerie.

Les arts floriſſans en Italie, inconnus en France. Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiſte célebre, qui plaça ſur la tour du palais une groſſe horloge ſonnante. On n'avoit encore rien vu de pareil. Cette invention ſi néceſſaire ſe répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizieme ſiecle, les horloges à roues, les beſicles, le papier, la faïence, les

miroirs de criſtal, étoient connus en Italie; Veniſe, Genes, Bologne, Piſe, Florence, Sienne floriſſoient par les arts & le commerce : en France on n'inventoit rien, on ne penſoit qu'à la guerre & aux futilités de l'école. Il s'y établit des manufactures de papier, mais dont l'uſage devoit être encore long-tems moins utile que pernicieux.

Obſtacle aux ſciences.

Quel progrès pouvoit-on faire dans les ſciences, lorſque les univerſités même y mettoient le plus grand obſtacle par un eſprit de petiteſſe & de ſuperſtition? Lorſque celle de Paris, dans des remontrances au pape, citées par ſon hiſtoriographe du Boulai, diſoit qu'on ne devoit pas compter la Grece au nombre des parties de l'Europe, *parce qu'elle étoit ſchiſmatique*?

Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume.

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume, pour viſiter le roi ſon neveu, qu'il aimoit beaucoup, & pour acquitter un vœu de pélerinage à l'abbaye de Saint-Maur, près de Paris. Les empereurs s'étoient imaginé avoir par leur titre la ſouveraineté de tout l'occident. Des juriſconſultes Italiens, ſous le regne de Frédéric Barberouſſe, avoient même décidé que le monde entier leur appartenoit, & le célebre Barthole avoit érigé en article de foi une déciſion ſi extravagante. La

cour fut très-attentive au cérémonial, dans la crainte d'autoriſer cette chimere. Les complimens ſe firent tous avec précaution, en déclarant qu'on les faiſoit par ordre du ſouverain; *car ainſi le veut le roi notre Sire, & le nous a commandé.* (Ce ſont les termes du prévôt des marchands de Paris.) Qui auroit pu prévoir que, dans la ſuite des ſiecles, un empereur incomparablement plus puiſſant voyageroit en ſage pour s'inſtruire, refuſeroit toute eſpece de cérémonie, & ne ſe feroit connoître qu'à la nobleſſe de ſes ſentimens, & à ſa paſſion pour le bien public?

Le Dauphin, vicaire de l'Empereur.

Charles IV nomma le dauphin ſon vicaire perpétuel & irrévocable dans le royaume d'Arles & dans la province de Dauphiné, qu'on regardoit encore comme mouvans de l'empire. La fameuſe *bulle d'or* eſt ſon ouvrage. Par cette loi fondamentale de la conſtitution germanique, le nombre des électeurs eſt fixé à ſept, *en l'honneur des ſept chandeliers de l'Apocalypſe.*

Bulle d'or.

CHARLES VI.

1380. **Idée de ce regne.**

LE nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France pouvoit être accablée. L'ambition, l'avarice, la diſcorde, l'eſprit de cabale

& de révolte, toutes les paſſions ſemblerent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui devoient en être les ſoutiens, en furent les plus dangereux ennemis. L'hiſtoire devient ici un enchaînement de ſcenes lugubres, où l'on apprend à déteſter le vice en gémiſſant ſur les maux de la patrie.

Diſpute ſur la régence.

Charles n'étoit que dans ſa douzieme année. Les ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, freres du dernier roi, & le duc de Bourbon ſon beau-frere, le premier déjà odieux par ſes vexations & ſes violences; le ſecond plus modéré, mais inconſtant & bizarre; le troiſieme d'un mérite brillant qui couvroit une ambition adroite; le quatrieme plein de ſolides vertus; ces quatre princes eurent d'abord des conteſtations au ſujet de la régence. Elle appartenoit au duc d'Anjou. Charles V, craignant ſon caractere, avoit pris des meſures pour limiter ſon pouvoir. Mais il vouloit gouverner & comme régent & comme tuteur. Après une vive diſpute, on choiſit des arbitres. On régla que le roi ſeroit ſacré dans quelques mois; que juſqu'alors le duc d'Anjou gouverneroit en qualité de régent, & qu'après le ſacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouverneroit en ſon propre nom par le conſeil de ſes quatre oncles.

Rapacité du duc d'Anjou.

Cette courte régence laiſſa au duc d'Anjou le moyen de ſatisfaire ſon avarice inſatiable. Il s'empara du tréſor amaſſé par l'économie de Charles le Sage ; loin de diminuer les ſubſides, comme ce bon roi l'avoit ordonné en mourant, il les augmenta, & inſpira ainſi un eſprit de ſédition dont les effets furent ſi terribles.

Mouvemens ſéditieux.

Après le couronnement, la populace de Paris vint demander avec inſolence la ſuppreſſion des impôts. On parut céder, moins à la raiſon qu'à la crainte. Les premieres démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce ſuccès, les mutins en eurent plus d'audace. Ils demanderent qu'on chaſsât les Juifs, pillerent les maiſons des traitans, commirent des excès ſans nombre : foibles commencemens des déſordres qui devoient ſuivre.

Etats généraux.

Il y eut à Paris une aſſemblée d'états généraux, qui abuſant des conjonctures comme ſous le regne du malheureux Jean, porta les plus vives atteintes à l'autorité royale. On fit renoncer le roi, par une déclaration, à tout ce qui avoit été innové depuis le regne de Philippe le Bel, & rétablir la nation dans toutes ſes *franchiſes, libertés, priviléges & immunités* ; termes auxquels des ſéditieux pouvoient attacher les ſens qu'ils voudroient.

Les Anglois, à la faveur de ces troubles, échapperent au péril dont ils étoient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empêcha de se retirer en Bretagne. Mais les Bretons, aussi animés contre eux que résolus de ne point subir la domination Françoise, mirent leur duc dans la nécessité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne, & d'être remis en possession des terres saisies; s'engageant à payer au roi deux cent mille francs pour les frais de la guerre, & à l'aider envers & contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre & de Navarre. Avant ce traité, il avoit fait une protestation secrete contre les engagemens qu'il alloit prendre; moyen singulier de s'affranchir des scrupules en se réservant le droit de manquer à sa parole.

1381. Fin de la guerre de Bretagne.

Il vint à Paris demander pardon & rendre hommage. Ce devoit être un hommage *lige*, qui engageoit la personne ainsi que le duché, & qui mettoit dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendoit, lui, que ce ne devoit être qu'un hommage *simple*. On se contenta de termes généraux, & l'hommage fut reçu *tel qu'il devoit être selon le droit & l'ancien usage*. Ainsi finit une guerre, fameuse sur-tout par

Hommage du duc de Bretagne.

pluſieurs combats ſinguliers, où les François eurent conſtamment l'avantage ſur les Anglois. Les chevaliers avoient la fureur de cette eſpece de combats, qui ne décidoient abſolument rien, & ne ſervoient qu'à illuſtrer quelques champions.

Révolte au ſujet des impôts.

Le duc d'Anjou, adopté par Jeanne reine de Naples, penſoit uniquement à s'aſſurer la poſſeſſion de ce royaume, & ſacrifioit la France où ſa qualité de premier prince du ſang lui donnoit la principale autorité. Etroitement uni à l'antipape Clément, il en tiroit une partie des biens eccléſiaſtiques, en proie à l'avidité de la cour d'Avignon. Ce n'étoit pas aſſez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du tréſor de Charles V, qu'on fait monter à plus de cent ſoixante-dix millions de notre monnoie, il voulut rétablir les impôts que l'on venoit d'abolir, & augmenter par-là ſes reſſources, plutôt que ſubvenir aux beſoins de la patrie. Ces nouvelles exactions cauſerent de nouvelles révoltes. Paris & Rouen donnerent l'exemple. La populace ſe déchaîna avec fureur, tandis que la plupart des bourgeois ſouffroient en ſilence.

Hugues Aubriot.

Les ſéditieux, pour avoir un chef, tirerent de priſon Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui avoit rempli la

capitale de monumens utiles, condamné depuis peu comme juif & hérétique, parce qu'il réprimoit les étudians de l'université, ſouvent coupables des plus grands crimes. Le P. Daniel en fait un ſcélérat digne du feu; M. Villaret le dépeint comme un débauché, ami du bien public (1). La maniere dont Aubriot profita de ſa liberté ſemble faire ſon apologie. Au lieu de ſe mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne, ſa patrie, vivre caché & tranquille. Les excès de cette populace furieuſe augmentoient de jour en jour. L'abolition des impôts fut pour elle un ſecond triomphe, & un nouveau coup pour l'autorité avilie.

Abolition des impôts.

Enfin le duc d'Anjou partit, laiſſant les rênes de l'état au duc de Bourgogne; car le duc de Berri étoit trop foible, & le duc de Bourbon trop modéré, pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon.

Départ du duc d'Anjou.

Un ſoulevement général des Flamands réduiſit le comte de Flandre à implorer

1382.

Expédition de Flandre.

(1) Aubriot avoit fait travailler aux tours de la Baſtille, avoit conſtruit le pont Saint-Michel, le petit Châtelet, &c. Il avoit procuré des égouts, ſi utiles pour la ſalubrité de l'air; &, ce qui mérite peut-être autant d'éloges, il avoit employé à ces ouvrages les mendians, & toute cette canaille dont l'oiſiveté perverſe eſt un des grands fléaux de la ſociété.

le ſecours du roi. Le duc de Bourgogne, ſon gendre & ſon héritier, avoit un intérêt perſonnel à le défendre. La guerre fut réſolue : Charles VI voulut ſe mettre à la tête de ſon armée. Les Flamands, ſous la conduite d'un fils du célebre d'Artevelle, bravoient les dangers & la mort. Ils étoient indomptables par leur caractere, mais ſans diſcipline ; & de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvoient manquer de les vaincre. *Je veux qu'on tue tout*, leur crioit Artevelle, *excepté le roi de France. Ce n'eſt qu'un enfant, on lui doit pardonner : il ne ſait ce qu'il fait ; il va ainſi qu'on le mene ; nous le menerons à Gand apprendre à parler flamand.* Pleins d'une rage & d'une confiance aveugles, ils avoient juré de ne faire effectivement quartier qu'au jeune roi.

Bataille de Rosbec.

La bataille de Rosbec ne fut qu'un maſſacre de ces malheureux. On aſſure qu'il en périt quarante mille, & que les François ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre, excepté Gand, fut bientôt ſoumiſe. Courtrai ſe rendit volontairement. Le roi y ſéjourna. A peine étoit-il ſorti, que la ville fut livrée aux flammes & au carnage ; les uns diſent par ſes ordres, les autres par la fureur qu'inſpira aux troupes la vue des éperons dorés, que l'on conſervoit comme

Courtrai ſaccagé.

me un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, ſi funeſte à la nation.

La victoire de Rosbec ne fut célébrée à Paris par aucune démonſtration de joie. Il étoit tems de punir un peuple obſtiné dans ſa révolte. Le roi entre dans la ville avec ſes troupes. Trois cents perſonnes ſont chargées de chaînes; on ordonne aux habitans de dépoſer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la ducheſſe d'Orléans & l'univerſité demandent grace pour la capitale. Les exécutions commencent, mais avec plus de cruauté que de juſtice. 1383. Le roi punit les Pariſiens.

Deſmarets, avocat-général, magiſtrat ſeptuagénaire, dont l'éloquence avoit pluſieurs fois contenu les Pariſiens, dont les ſervices méritoient toute ſorte de récompenſes, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berri & de Bourgogne le haïſſoient. Le prétexte de ſon ſupplice fut, ſelon quelques auteurs, qu'il n'avoit pas quitté Paris comme les autres magiſtrats. Il n'y étoit demeuré que pour employer ſon crédit à calmer la ſédition. On lui ordonna ſur l'échafaud de demander pardon au roi. Ce reſpectable vieillard répondit avec fermeté : *J'ai bien ſervi Philippe ſon biſaïeul, Jean ſon aïeul, & Charles ſon pere. Aucun de ces rois* Supplice d'un grand magiſtrat.

ne m'a rien reproché. Celui-ci feroit de même, s'il avoit age & connoiſſance d'homme. C'eſt à Dieu ſeul que je demande pardon.

Abus de l'autorité.

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordoit la grace des Pariſiens, & qu'il commuoit la peine criminelle en civile, c'eſt-à-dire, en argent : commutation odieuſe, imaginée par les dépoſitaires de l'autorité, qui oſoient prêter au ſouverain les vues de leur baſſe avarice. Les amendes furent portées à l'excès, & il n'en revint pas le tiers au tréſor. On rétablit les aides, le douzieme denier, la gabelle & autres impoſitions; on délibéra même ſi on ne les rendroit pas perpétuelles. Il ne reſtoit plus que ce parti pour réduire le peuple au déſeſpoir. Rouen & pluſieurs villes du royaume furent traitées comme Paris.

Punition des ſéditieux.

Croiſade en Flandre.

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, étoit auſſi gouverné par des oncles ambitieux, & ne jouiſſoit pas d'un ſort plus tranquille. Les Flamands demandoient du ſecours contre leur prince. Urbain VI faiſoit publier une croiſade contre les partiſans de Clément. Le fanatiſme échauffa les eſprits déjà remués par la diſcorde. Un évêque Anglois, nommé généraliſſime de la croiſade, ſe vit bientôt à la tête d'une armée nombreuſe. Il ſe jeta ſur les terres du comte de

Flandre, quoiqu'attaché au parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore, & chaſſa les Anglois. Enfin Louis III, comte de Flandre, finit ſes jours, laiſſant ſes vaſtes états à ſa fille unique, épouſe de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puiſſans de l'Europe.

D'un autre côté, Louis d'Anjou, avec l'argent des François, tentoit inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avoit été étranglée, par l'ordre de Charles de Durazzo, ſon couſin, ſurnommé *de la Paix*, à qui Urbain VI avoit donné ce royaume. Loin de la venger & de recueillir ſon héritage, le duc d'Anjou vit ſon armée périr de faim & de maladie. Il perdit une bataille, il fut bleſſé, & mourut le déſeſpoir dans l'ame. A peine la dixieme partie de ſes troupes revint-elle en France. La plupart des chevaliers & des ſeigneurs ne ſubſiſterent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuſe : elle avoit ruiné l'état, & lui attira dans la ſuite de nouveaux déſaſtres.

1384. Le duc d'Anjou meurt en Italie.

La paix ſeule auroit pu remédier aux maux publics ; mais le caractere bouillant de Charles VI, autant que les prétentions inſoutenables des Anglois, la rendoit preſque impoſſible. Après de

Expédition en Flandre.

vaines négociations, on réſolut de faire une deſcente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûler la flotte. Leur complot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occaſion pour tourner les armes Françoiſes contre les rebelles de Flandre. Telle étoit la férocité de ce peuple, que pluſieurs priſonniers refuſerent le pardon qu'on vouloit leur accorder. *Le roi eſt aſſez puiſſant*, dirent-ils, *pour aſſujettir les corps, mais non pas pour aſſervir les eſprits des Flamands. Lorſqu'on nous aura tous tués, nos os ſe raſſembleront pour combattre.* Un d'eux s'offrit néanmoins à décapiter les autres, ſi on vouloit lui ſauver la vie. C'étoient ſes compatriotes & même ſes parens. Il les exécuta tous, & fut immolé à ſon tour comme un monſtre, à qui l'on ne devoit point tenir parole. Le duc de Bourgogne recueillit ſeul les fruits de cette campagne. La Flandre entiere ſe ſoumit, ſans vouloir cependant reconnoître le pape d'Avignon, qui abſorboit par des extorſions odieuſes les richeſſes du clergé.

Férocité des Flamands.

C'étoient tous les jours de nouveaux impôts, levés tyranniquement par ordre de ce pontife, outre le dixieme de tous les biens eccléſiaſtiques. Enfin le cri général réveilla le gouvernement; & l'on mit un frein à la rapacité. Un ſeul

Exactions de Clément VII en France.

exemple fera juger du mal & du remede. L'abbaye de Saint-Denis avoit été taxée pour le dixieme à neuf cent ſoixante-une livres : la taxe fut réduite à quatre cents. Quelles ſommes une cour étrangere tiroit du royaume, tandis que l'état manquoit de reſſources !

1386. Grand armement perdu.

Le projet d'attaquer l'Angleterre ſubſiſtant toujours, on fit au port de l'Ecluſe un armement formidable où toutes les forces du royaume ſembloient réunies. Quinze cents vaiſſeaux devoient tranſporter cent mille hommes. Le roi n'attendoit pour s'embarquer que le duc de Berri. Il lui envoya courrier ſur courrier. Le duc arriva lorſque la ſaiſon ne permettoit plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût deſſein de faire avorter l'entrepriſe, ſoit par jalouſie contre ceux qui l'avoient formée, ſoit par attachement pour les Anglois, dont il fut ſoupçonné d'avoir reçu de groſſes ſommes. Tant de préparatifs ruineux étoient perdus, & la mauvaiſe volonté des princes augmentoit continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles le Mauvais.

On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus ſcélérat des hommes, Charles d'Evreux, roi de Navarre, périt enfin d'une maniere digne de lui. Epuiſé par la débauche, à l'âge de cinquante-ſix

ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisoit envelopper dans un drap imbibé d'esprit-de-vin. Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet-de-chambre. Le prince souffrit des douleurs affreuses dont il mourut quelques jours après. Il avoit chargé un Anglois en 1384 d'empoisonner le roi, le frere du roi, ses oncles, & les principaux seigneurs de la cour. L'empoisonneur ayant accès dans les cuisines, auroit pu exécuter ce crime. Il fut arrêté en arrivant, peut-être sur les avis du prince de Navarre, aussi fidelle que son pere étoit perfide : il avoua tout.

Sa scélératesse.

Une chose remarquable parmi tant d'événemens extraordinaires, c'est qu'on commença le procès du roi de Navarre, deux mois après sa mort. Les pairs étant assemblés, le premier huissier l'appela à la porte du parlement. Comme il ne se présenta personne, la procédure se fit en regle. Cette affaire fut appointée, & n'eut point de suites. On ne cherchoit vraisemblablement qu'un titre, pour confisquer les possessions du Navarrois en Normandie. Il est consolant d'observer que les crimes ne réussirent jamais bien à cette ame noire; & que si elle mettoit son bonheur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoisonné de cruels chagrins.

Procès du roi de Navarre, après sa mort.

Un troiſieme armement contre l'Angleterre devint auſſi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Cliſſon, ce frere d'armes de du Gueſclin, grand homme de guerre, mais violent & avare, étoit chargé de l'entrepriſe. La haine du duc de Bretagne pour Cliſſon la fit échouer. Celui-ci vouloit faire épouſer une de ſes filles à Jean de Blois, encore priſonnier des Anglois, dont il devoit payer la rançon. Montfort, depuis long-tems ennemi de Cliſſon, comme de la maiſon de Blois, ne garda plus de meſure. Il attira le connétable à ſa cour, l'envoya en priſon, ordonna même à Bavalan, un de ſes officiers, de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ſes tranſports de fureur, il ſentit toute l'énormité de cet attentat, & ſe livra au déſeſpoir. Le ſage Bavalan lui apprit alors qu'il n'avoit point exécuté un ordre injuſte, & que Cliſſon étoit vivant. Il en coûta cent mille francs d'or au connétable pour ſa liberté.

Le connétable de Cliſſon arrêté en Bretagne.

Ordre injuſte non exécuté.

Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne, pour venger un affront qui rejailliſſoit ſur la couronne. Le duc vint le réparer à Paris; mais l'expédition d'Angleterre ne put avoir lieu: malheur irréparable, ſurtout dans des conjonctures où les Anglois révoltés contre Richard II étoient ſur le point de le détrôner.

Le duc répare ſa violence.

Nouvelles fautes.

L'impétuoſité du roi ſe tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avoit reçu un défi. Il marcha en perſonne pour le châtier avec éclat; il ſe laiſſa fléchir par une prompte ſatisfaction, & ramena auſſitôt l'armée. Voilà où aboutiſſoient les dépenſes & les impôts qui épuiſoient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étoient employés. On vendoit aux Juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit pour dix ans d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts, avec défenſe à quelque juge que ce fût de s'oppoſer aux abus qu'ils pourroient commettre. Leurs uſures montoient à près des deux tiers du principal pour une ſeule année. Ces infames uſuriers furent chaſſés ſans retour en 1394.

Uſures des Juifs.

1388. Le roi veut gouverner par lui-même.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri & de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux de la France, prit en main les rênes de l'état, & mit le connétable de Cliſſon à la tête du conſeil. Ce changement eût été avantageux, ſi le roi avoit joint aux qualités d'un bon cœur celles d'un eſprit ſage & ſolide. Il étoit humain, généreux, plein de bravoure, mais d'une vivacité fougueuſe, léger, imprudent, entêté, incapable de réflexions, & dominé par ſes caprices. Les ducs de Bourgogne & de

Berri ſe retirerent après avoir eu l'audace, mais inutilement, de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenſes : le premier vouloit pour quelques années les revenus de la Normandie. C'étoit le comble de l'inſolence. Le duc de Bourbon, retenu à la cour, avoit peu de part au gouvernement; ſes avis déſintéreſſés ne pouvoient prévaloir ſur les paſſions des miniſtres avides, qui obſédoient le jeune monarque. Il ſaiſit le premier prétexte de s'abſenter avec honneur. La république de Genes demandoit du ſecours contre les corſaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allerent ſe battre dans la contrée où ſaint Louis étoit mort, & en revinrent bientôt avec une gloire ſtérile, ſe conſolant du peu de ſuccès de l'entrepriſe par le plaiſir de raconter leurs aventures.

Le duc de Bourbon en Afrique.

L'humeur guerriere du roi s'échauffa au récit de tant de proueſſes. Sur le champ il réſolut de porter la guerre chez les muſulmans, pour accomplir, diſoit-il, les vœux de ſes ancêtres. On ne put le diſſuader de ce deſſein, qu'en lui repréſentant qu'il valoit mieux commencer par l'extinction du ſchiſme. Il ſe détermina donc à paſſer en Italie, ſans autre motif que de la ſoumettre par les armes à l'obédience de Clément. Son compé-

Projet inſenſé de croiſade.

titeur Urbain venoit de mourir après une expédition militaire. Mais les cardinaux Romains lui avoient donné un successeur, Boniface IX, & l'église étoit toujours divisée entre deux partis qui se déchiroient sous les étendards de la religion.

1392. Craon assassine le connétable.

Des intrigues de cour & de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, seigneur puissant & vicieux, ayant été disgracié, se retira chez le duc de Bretagne, qui lui persuada que Clisson étoit l'auteur de sa disgrace. C'en fut assez pour inspirer le dessein d'une cruelle & basse vengeance. Dans le tems où la cour n'étoit occupée que de fêtes après une dangereuse maladie du roi, Craon se rend secrétement à Paris, & avec une troupe d'assassins attaque de nuit le connétable qui sortoit du Bal. Clisson se défend seul, & tombe enfin sans connoissance. Les meurtriers le croyant mort prennent la fuite. Ses blessures n'étoient pas dangereuses. Le roi que cet accident avoit pénétré de chagrin, eut la consolation de le voir guéri, & jura de le venger.

Le roi fait la guerre pour venger Clisson.

Il envoya redemander Craon au duc de Bretagne. Ce prince répondit qu'il ignoroit sa retraite. Charles n'en fut que plus irrité, & résolut de prendre les ar-

mes malgré les ducs de Berri & de Bourgogne, ennemis du connétable qu'ils accuſoient de détourner à ſon profit (comme ils avoient fait eux-mêmes,) les revenus de l'état. Ses immenſes richeſſes rendoient l'accuſation trop vraiſemblable. Une guerre entrepriſe pour la querelle particuliere de Cliſſon, excitoit les murmures de toute la France. Le roi n'écouta rien, & ſe mit en marche.

Démence de Charles VI.

Traverſant la forêt du Mans, il apperçoit tout-à-coup un inconnu, couvert d'une robe blanche, nu-pieds & nu-tête, qui s'élance d'un air terrible, ſaiſit la bride de ſon cheval, & lui crie : *N'avance pas davantage, retourne, car on te trahit.* Il continue cependant ſa route. Quelques momens après, un page qui portoit ſa lance la laiſſe tomber ſur le caſque d'un autre page. Au bruit du coup, il entre en fureur, s'imaginant qu'on le trahiſſoit; il met l'épée à la main, renverſe les pages, frappe ſur tout ce qu'il rencontre; ſon épée ſe briſe, les forces commencent à lui manquer; on s'approche, on le ſaiſit, on le tranſporte au Mans demi-mort. Les uns le croyoient empoiſonné, d'autres enſorcelé. Cette frénéſie venoit uniquement & des ardeurs du ſoleil, (on étoit au mois d'août,) & de la frayeur dont il fut ſaiſi dans la forêt. Il avoit déjà éprouvé auparavant quelques

accès de délire, préſages de la maladie dont il ne guérit jamais.

Les deux partis la regardent comme une punition de Dieu.

Boniface IX aſſura que Dieu puniſſoit le roi d'avoir ſoutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci & ſes adhérens dirent que Dieu le puniſſoit de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'eſt ainſi qu'on interprete comme on veut les décrets de la providence. Adorons ſes deſſeins, & n'oſons pas les ſonder.

Nouvel accident du roi.

Pendant que le malheureux Charles recouvroit inſenſiblement la raiſon, les ducs de Berri & de Bourgogne s'emparerent du gouvernement. Cliſſon prit la fuite; les autres miniſtres, ou s'évaderent, ou furent arrêtés, & leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laiſſoit faire. On cherchoit tous les moyens de l'amuſer, peut-être par politique autant que pour le guérir. Ces amuſemens produiſirent un nouveau malheur. Toute la cour étoit aſſemblée pour
1393. un bal. Le roi entra déguiſé en ſauvage, conduiſant cinq ſeigneurs habillés de même & enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans ſon frere approcha indiſcrétement un flambeau. Leurs habits étoient de toile enduite de poix & chargée d'étoupes. Le feu y prit & ſe communiqua dans le moment. Quatre de ces ſeigneurs en moururent. Charles s'étoit écarté: la Ducheſſe de Berri le cacha

ſous la queue de ſon manteau. Bientot ſes accès de démence le reprirent. Par une folie plus grande que la ſienne, on fit venir de Guienne un magicien qui promettoit de le guérir avec une parole, & trompa fort long-tems la cour également ſuperſtitieuſe & corrompue. Le monarque languit ſept mois dans cet état pitoyable. Il ne ſe rétablit que pour avoir quelques intervalles de raiſon, ſuivis de funeſtes rechutes. Son regne devoit encore durer trente ans. C'étoient trente ans de calamités affreuſes pour le royaume.

Magicien appelé pour le guérir.

Les négociations de paix ſe renouveloient toujours inutilement entre la France & l'Angleterre, les Anglois demandant l'exécution entiere du traité de Brétigni qu'ils avoient ſi mal obſervé, & les François inſiſtant ſur la démolition de Calais, la plus importante place des ennemis. Richard II, mépriſé & haï de ſon peuple, penchoit à s'unir avec Charles. Il lui fit demander en mariage ſa fille Iſabelle. On conclut une treve de vingt-huit ans. Les deux rois ſe virent en Picardie, & ſe donnerent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du ſchiſme ; mais l'autorité royale étoit trop foible contre l'ambition des pontifes.

1395. Treve avec l'Angleterre.

Continuation du ſchiſme.

Depuis long-tems l'univerſité, appauvrie par la cour d'Avignon, & touchée des horreurs d'un ſchiſme qui rendoit tout incertain, qui troubloit toutes les conſciences, qui attiroit des anathemes ſur toutes les têtes, avoit fort à cœur de travailler à la pacification de l'égliſe. Son crédit lui inſpiroit une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire ceſſer le ſcandale; elle préſenta un mémoire ſur cet objet; elle écrivit à Clément une lettre hardie & forte, dont il fut ſi indigné qu'il mourut de chagrin trois jours après (1394). Les cardinaux d'Avignon ſignerent un acte par lequel ils s'obligeoient avec ſerment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection auroit été faite, ſi le plus grand nombre d'entre eux jugeoit cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna, Aragonois, fut élu, & prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia auſſitôt l'acte dont je viens de parler. Ses premieres démarches n'annonçoient que l'eſprit de modération & de concorde; apparence trompeuſe, qui voiloit une ambition ardente & une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya ſon frere & deux de ſes oncles pour le déterminer à la ceſſion; en vain les cardinaux déclarerent qu'elle étoit auſſi néceſſaire que convenable. La

Benoît XIII, nouvel antipape.

tiare lui avoit inſpiré d'autres ſentimens. Il tergiverſa d'abord, & finit par des refus formels, ſans égard pour un ſerment qui exigeoit le ſacrifice de ſa dignité. Boniface IX n'étoit pas moins réſolu de mourir pape.

On prit enfin le parti qu'on auroit peut-être dû prendre dès le commencement du ſchiſme. Un concile national, aſſemblé à Paris, décida la neutralité entre les deux compétiteurs. Conformément à cette déciſion, le roi déclara qu'il renonçoit à l'obédience de Benoît, & défendit de faire paſſer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appela des troupes Aragonoiſes, & ſoutint un long ſiége contre le maréchal de Boucicault. Nous reprendrons le fil de cette affaire, malheureuſement propre à diminuer le reſpect pour la puiſſance ſpirituelle, ſi l'on avoit l'injuſtice de confondre les uſurpations de l'homme avec les droits ſacrés de l'égliſe.

1398. La France ne reconnoît plus de pape.

Le mariage du roi d'Angleterre & d'Iſabelle de France; Breſt & Cherbourg vendus à Charles VI, & évacués; les dépenſes ruineuſes de Richard II, qui fouloit les peuples & diſſipoit leurs richeſſes, ſouleverent contre lui un peuple toujours terrible dans ſes révoltes. Le jeune Henri, duc de Lancaſter, ſon

1399. Richard II détrôné.

couſin-germain, profita des circonſtances pour le détrôner. Richard vaincu ſe montra le plus lâche des hommes. On lui fit ſon procès ; il ſe reconnut lui-même indigne du ſceptre. L'uſurpateur le tint en priſon où il mourut aſſaſſiné, & cette violence ne parut aux Anglois qu'un acte de juſtice. Henri IV (c'eſt le nom du nouveau roi,) s'aſſura d'abord par ſa politique, enſuite par ſa cruauté, la jouiſſance d'un royaume acquis par le crime. La cour de France ſe hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives ſecretes pour recouvrer la Guienne. Henri le ſut, & ne s'en inquiéta point. *Jamais*, dit-il, *les Bordelois ni les Baïonnois ne ſe tourneront contre nous : ils ſont avec nous francs & quittes ; & ſi les François les dominoient, ils ſeroient taillés & retaillés deux ou trois fois l'an.* Il confirma la treve, moins par crainte que par prudence, pour affermir ſa nouvelle domination.

Henri IV roi d'Angleterre.

Impoſture de deux religieux.

La France voyoit ſe multiplier chaque jour les ſujets d'alarmes & de douleur. Deux auguſtins s'étoient vantés de guérir le roi. Après des remedes inutiles, & des opérations magiques encore plus vaines, ayant fait à la tête du malade quelques inciſions qui redoublerent ſes accès, leur conduite excita des ſoupçons. On les obſerva ; on reconnut leur

fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où provenoit la maladie du roi, ils l'attribuerent à des maléfices, & accuſerent même le duc d'Orléans. L'impoſture fut découverte par leur propre aveu. Ils l'expierent à la Greve. Le ſupplice de ces moines qui avoient abuſé la cour pendant ſix mois, prouve que la démence de Charles VI n'étoit pas la ſeule à craindre dans le royaume. Si la magie & la ſuperſtition troubloient les eſprits, des paſſions frénétiques dominoient les cœurs, & produiſirent des maux ſans remede.

Soupçons affreux.

Quelques années auparavant, le bruit s'étoit déjà répandu, que la ducheſſe d'Orléans avoit non-ſeulement cauſé la maladie du monarque, mais tenté d'empoiſonner le dauphin. Charles parut le croire, & la fit éloigner de la cour. Galéas Viſconti, pere de cette princeſſe, envoya des chevaliers Milanois défier *à outrance* les accuſateurs. Ses chevaliers ayant été renvoyés ſans réponſe, il défia le roi lui-même. Les crimes les plus noirs ne devenoient que trop communs.

1401. Diviſion à la cour.

Le duc d'Orléans, accuſé ridiculement d'avoir enſorcelé le roi, avoit réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de ſon crédit. La jalouſie diviſa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de ſon frere

l'adminiſtration des finances, & bientôt après le gouvernement de l'état. Une nouvelle impoſition qu'il établit, dans le tems où l'on auroit dû ſoulager le peuple, le rendit auſſi odieux que ſes débauches le rendoient mépriſable. Il fallut ſupprimer l'impôt, tant les murmures éclaterent de toutes parts. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne prirent les armes à cette occaſion; mais on prévint la guerre civile, & l'on décida dans le conſeil que, tant que le roi ſeroit malade, le duc de Bourgogne gouverneroit. Son âge, ſon expérience, l'étendue de ſes domaines déciderent en ſa faveur.

Conduite odieuſe de la reine.

Quoique le duc d'Orléans eût ſouſcrit à cette délibération, confirmée par le ſouverain, ſon reſſentiment n'en fut que plus vif. Les liaiſons trop ſuſpectes de ce prince avec la reine, Iſabelle de Baviere, contribuoient, autant que l'amitié de ſon frere, à entretenir la défiance de ſon rival. Iſabelle maîtriſoit un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de ſa ſtupide complaiſance le pouvoir d'annuller & de révoquer les donations, qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la ſuite. Le tenant ainſi enchaîné, elle oublia tous les devoirs. Ses propres enfans manquoient du néceſſaire. Leur gouvernante avoua au roi que ſouvent ils

Indignités à l'égard du roi.

n'avoient ni habits ni nourriture. *Hélas*, dit-il, *je ne ſuis pas mieux traité.* On frémit d'horreur en liſant qu'il reſta plus de cinq mois ſans ſe coucher ni changer de linge. A peine daignoit-on penſer qu'il exiſtât. Que pouvoit attendre le peuple de l'humanité des grands, ſi le roi malade étoit privé de ſecours?

1404. Jean Sans-peur oppoſé au duc d'Orléans.

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, laiſſa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, ſous le titre de lieutenant-général du royaume. Le peuple, impitoyablement vexé, vomiſſoit contre l'un & l'autre les injures & les malédictions. Mais ce qu'il y avoit de plus à craindre pour le frere du roi, c'étoit la haine profonde & cruelle du nouveau duc de Bourgogne, Jean *Sans-peur*, prince qui ſe faiſoit un jeu de la religion & de la morale, méchant par goût & par ſyſteme. Il demanda d'être admis au conſeil, où il eut bientôt occaſion de ſe ſignaler. Le duc d'Orléans, qui ſembloit regarder tous les biens de la nation comme la proie de ſa cupidité, propoſa une nouvelle taille générale. Perſonne n'oſoit le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, & voulant gagner l'eſtime & l'amour du peuple, il repréſenta vivement la miſere publique, les vices de l'adminiſtration,

le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, ſi les ennemis venoient l'attaquer; déclarant de plus qu'il ſauroit bien empêcher dans ſes états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ſes conſeils, il ſe retira, & fut dès-lors l'idole des Pariſiens. Sa préſence devient néceſſaire; on le rappelle; il arrive avec des troupes. La reine & le duc d'Orléans quittent Paris, & veulent enlever le dauphin. Jean Sans-peur court après lui, le ramene, reçoit les remercîmens de la ville & de l'univerſité.

1405. Il arme.

Crédit de l'univerſité.

Ce dernier corps avoit plus de pouvoir que jamais; & ayant été admis aux conſeils à l'occaſion du ſchiſme, il s'arrogeoit une ſorte d'inſpection ſur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avoit dit un jour à ſes députés: *Retournez à vos écoles, & ne vous mêlez que de votre métier.* Auſſi l'univerſité ſe déclara-t-elle contre lui. Il eſt ſurprenant que des hommes voués à la culture des lettres, & reſpectables par des lumieres alors peu communes, ne puſſent eux-mêmes ſe défendre de ce vertige, qui, tirant les hommes de leur ſphere, offuſque un mérite réel par de chimériques prétentions (1).

(1) En 1413, dans une aſſemblée des états, la

Les deux princes ſur le point d'en venir aux armes, parurent ſe réconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditoit la perte de ſon rival. Celui-ci joignoit aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné; mélange monſtrueux par lequel on ſe raſſure dans le vice, en y mêlant une apparence de vertu. Il ſe vantoit des faveurs qu'il avoit reçues des dames de la cour, & nommoit parmi ſes maîtreſſes la ducheſſe de Bourgogne, femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ſes jours. Jamais ſcélérat ne ſut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infame deſſein. Il avoit couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; il venoit de communier à la même meſſe, & de ſigner un acte de confraternité inviolable. Il ſe préparoit cependant de longue main à l'aſſaſſiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Des ſatellites attendirent le frere du roi dans une rue où il devoit paſſer la nuit. On l'enveloppa, on l'aſſomma. *Je ſuis le duc d'Orléans*, s'écria le prince. *Tant*

1407. Le duc d'Orléans aſſaſſiné.

---

député de l'Univerſité attaqua nommément pluſieurs perſonnes conſidérables, ſans épargner même le chancelier. *Il eſt bien impertinent*, dit un homme de la cour, *que des gens qui font trafic de doctrine, étendent l'autorité des claſſes juſqu'au gouvernement du royaume.*

mieux, répondirent les meurtriers; *c'eſt ce que nous demandons.*

Conduite du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne en ſcélérat hypocrite affecte d'abord l'indignation & la douleur. Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conſeil, qu'un des meurtriers s'étoit réfugié dans l'hôtel du prince, celui-ci déconcerté & tremblant tira le duc de Berri à l'écart, lui avoua ſon crime en diſant que *le diable l'avoit tenté & ſurpris.* Le lendemain il vint encore au conſeil. On l'empêcha d'entrer, & il prit la fuite, tandis que la crainte ſuſpendoit les eſprits, & que le duc de Bourbon opinoit ſeul à la punition du coupable. Le frere unique du roi aſſaſſiné preſque ſous ſes yeux, l'aſſaſſin reconnu, l'aſſaſſinat impuni: c'étoit un événement digne de ce ſiecle d'horreurs. Les ſuites n'en furent ni moins étranges ni moins funeſtes. Loin de conſentir aux ſatisfactions que l'on demandoit, le duc de Bourgogne oſa faire trophée de ſon crime. Il revint à Paris avec un appareil de guerre; il y entra aux acclamations du peuple, qui cria *noël*, comme on faiſoit à l'entrée du ſouverain; enfin il arracha la permiſſion de faire publiquement ſon apologie.

Il triomphe après ſon crime.

1408.

Apologie abſurde de Jean Sans-peur.

Dans une grande aſſemblée, en préſence du dauphin & des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'u-

niverſité, vendu au Bourguignon, prononça avec effronterie un long diſcours, où, après avoir prouvé par douze argumens, (en l'honneur des douze apôtres,) qu'il étoit permis à chaque particulier de tuer un tyran, il fit l'application de cette maxime au prince aſſaſſiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devoit récompenſer l'auteur de l'aſſaſſinat, *à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monſeigneur ſaint Michel l'archange pour avoir tué le diable, & au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Chaque mot de ce diſcours devoit révolter : il ne falloit qu'une lueur d'humanité & de raiſon pour en découvrir l'abſurde & exécrable fanatiſme. Cependant perſonne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

Le duc aſſaſſin, maître de tout.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois, qui faiſoient la guerre à leur évêque, parce qu'il ne vouloit point ſe faire prêtre. Il les battit, & ramena ſon armée victorieuſe. On avoit révoqué les lettres d'abolition, la reine & le dauphin avoient été chargés du gouvernement pour le tems où le roi ſeroit malade. Mais Jean Sans-peur n'eut qu'à ſe montrer. Les Pariſiens l'adoroient ; la cour trembla. Alors, comme la politique demandoit

quelque réparation pour un crime dont le ſouvenir ne s'effaçoit pas, il conſentit à faire des excuſes de pure cérémonie, & affermir par cette légere ſoumiſſion un pouvoir capable de bouleverſer le royaume.

1409. Il fait exécuter Montagu.

Son pouvoir étoit ſi abſolu, qu'il fit arrêter, juger illégalement, & décapiter Jean de Montagu, grand-maître de la maiſon du roi, ſurintendant des finances, premier miniſtre, homme tout-puiſſant, mais enrichi par d'infames déprédations. Charles VI, manquant de tout, forcé de mettre en gage ſa vaiſſelle, ſes bijoux & ſes meubles, avoit coutume de le charger d'emprunter ſur ces effets: on les trouva tous à Marcouſſi recelés dans la maiſon de Montagu. Le ſupplice d'un tel criminel n'annonçoit que les violences du Bourguignon. Maître de la perſonne du roi, maître de Paris qu'il ceſſa bientôt de ménager, plus il croiſſoit en puiſſance, plus la haine des princes du ſang s'irritoit contre ſon ambition indomptable.

1411. Guerre civile.

Le jeune duc d'Orléans, ſecondé par ſon beau-pere le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de ſon pere. Il envoie un cartel au duc de Bourgogne en ces termes: *Charles duc d'Orléans, à toi Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement,*

ditoirement, de guet-à-pens, & par tes aſſaſſins ordinaires, commis en la perſonne de notre tres-redouté ſeigneur & pere, &c. La France eſt partagée entre les Bourguignons & les Armagnacs. On ſe bat en pluſieurs endroits. Les bouchers de Paris, armés pour Jean Sans-peur, ſignalent leur audace ſanguinaire contre ſes ennemis. Pluſieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes déſordres dans les provinces. Les deux partis avoient mendié honteuſement les ſecours de l'Angleterre; car l'intérêt public n'étoit rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie; les Anglois furent renvoyés; mais la fureur des factions, l'inſolence des bouchers, (qu'on appeloit *Cabochiens*, du nom de Caboche leur chef,) les maneges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix, ſurtout le caractere du duc de Bourgogne, qui ſacrifioit tout à l'envie de dominer, firent bientôt évanouir les eſpérance de calme.

Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour & une partie du peuple changerent ſubitement à ſon égard. Ceux dont il étoit l'idole ne le regarderent que comme un traître & un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en perſonne. Le duc, trop

1413. Le roi contre le duc de Bourgogne.

Il plie cette fois.

foible pour réſiſter à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette conjoncture. Le comte de Brabant ſon frere & la comteſſe de Hainaut vinrent trouver le roi, lui proteſterent que le duc ſeroit un ſujet fidelle. „ Si cela eſt, répondit Charles, qu'il „ ſe préſente comme il convient à un ſu„ jet. S'il demande juſtice, on la lui „ fera; s'il demande pardon, il l'obtien„ dra „. La paix ſe fit telle que la cour pouvoit la ſouhaiter, ou plutôt telle qu'on pouvoit l'eſpérer entre des princes qui, en paroiſſant ſe réunir, conſervoient toujours les mêmes ſentimens de jalouſie & de haine. On conclut trois fois la paix, à Chartres, à Bourges, à Auxerre; & ces traités ne furent en quelque ſorte que des préparatifs de guerre & de trahiſons.

La guerre recommence avec les Anglois.

Les François & les Anglois avoient ſouvent violé la treve de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point des calamités de la France. Environné d'ennemis domeſtiques, il ſe borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, ſon fils Henri V lui ſuccéda. C'eſt à lui qu'il étoit réſervé d'ébranler les fondemens de la monarchie Françoiſe. Les conditions de paix qu'il offrit d'abord, étoient ſi dures & ſi honteuſes qu'on les rejeta avec in-

dignation. Il vouloit toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne, la Saintonge, &c. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appeloit *le prince Charles notre couſin & adverſaire de France*, ſervit de déclaration de guerre.

Henri s'embarqua, vint aſſiéger Harfleur & prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avoient ruiné ſon armée, & que ſa flotte avoit été diſſipée par la tempête, il ſe mit en route pour Calais. Rien n'étoit plus facile que de lui fermer le paſſage. Une armée quatre fois plus forte que la ſienne devoit le forcer à ſe rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance eſt ſouvent pire que la foibleſſe. On lui laiſſe paſſer la ſomme; on le pourſuit dans la plaine d'Azincourt; on préfere les riſques d'une bataille à l'avantage de vaincre ſans combat. Les mêmes fautes qu'on avoit commiſes à Crecy & à Poitiers produiſent le même déſaſtre. L'avantage du terrain, l'adreſſe des archers Anglois, l'habileté & le courage du jeune roi d'Angleterre, la néceſſité de vaincre ou de périr, lui valurent une victoire éclatante. Sept princes & plus de huit mille gentilshommes François reſterent ſur le champ de bataille. Les

1415. Henri V en France.

Bataille d'Azincourt.

ducs d'Orléans & de Bourbon furent priſonniers. C'eſt à la témérité des chefs, & à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer le malheur public. Ils ſembloient conduire l'armée à la boucherie. Henri V repaſſa la mer, manquant de troupes & d'argent. Mais la France avoit dans ſon ſein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux & les mauvais citoyens.

Etat affreux du royaume.

Le comte d'Armagnac, devenu connétable & ſurintendant des finances, voulut gouverner en deſpote. Nouvelles exactions, nouveaux ſupplices. Chaque changement dans le miniſtere étoit une plaie mortelle pour le royaume. Toutes les démarches des grands ne tendoient qu'à le déchirer. Tandis qu'on proſcrivoit les partiſans du duc de Bourgogne, il ſe lia par un traité ſecret avec Henri V, le reconnoiſſant déjà pour roi de France. Le duc de Berri mourut: prince cruellement avare, qui avoit ruiné l'état, & qui n'avoit fait d'autre bien que de bâtir des égliſes. Deux dauphins étoient morts preſque en même tems. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin, (depuis Charles VII,) enleva un tréſor que la reine Iſabelle de Baviere avoit amaſſé aux dépens du peuple.

1417. La reine li-

Cette princeſſe vivoit à Vincennes dans un déſordre public. Le roi ſurprit un de

ſes amans & le fit noyer. On la tranſféra enſuite à Tours; on l'y tint comme priſonniere. Iſabelle, juſqu'alors ennemie déclarée de Jean Sans-peur, n'héſita point à ſe liguer avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de ſa priſon, elle établit un parlement à Troyes, & envoya partout ſes ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre dont elle avoit joui quelque tems, étoit irrévocable. Alors tout fut double dans la monarchie; c'étoit l'image du chaos.

guée avec le duc de Bourgogne.

Un traître introduit le duc de Bourgogne dans Paris, ſa faction reprend le deſſus, & fait un maſſacre horrible. Le connétable, le chancelier, pluſieurs évêques, pluſieurs magiſtrats, ſont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques-uns du haut des tours, ſur les piques des ſoldats. Les anciens Saxons n'auroient pas fait plus de mal dans une ville priſe d'aſſaut. C'eſt ainſi que Jean Sans-peur aimoit à ſe venger. Le bourreau s'étoit mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement; & le bourreau lui donner la main en ſigne d'amitié. Il falloit s'avilir avec tant d'orgueil, pour ſatisfaire la vengeance & l'ambition!

1418. Maſſacre à Paris.

Le dauphin s'étoit évadé, ſuivi d'une grande partie du parlement, & ne vou-

Henri V s'empare de

la Normandie.

loit point revenir dans une ville dont le Bourguignon étoit maître. La guerre civile ravageoit les provinces. Henri V profitoit ſeul de ces diviſions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit en vain tous ſes efforts pour lui inſpirer des ſentimens de paix. *Ne voyez-vous pas*, répondit-il, *que Dieu m'a conduit ici, comme par la main? Il n'y a plus de roi en France; j'ai des droits légitimes ſur ce royaume; tout y eſt en déſordre; on ne ſonge pas à ſe défendre. N'eſt-ce pas une preuve que le ciel m'a deſtiné cette couronne?* Tout uſurpateur heureux pourroit tenir à-peu-près le même langage, & les plus grands crimes ſeroient regardés ſouvent comme des ordres du ciel, s'il falloit juger par le ſuccès, de la juſtice des actions. Le roi d'Angleterre en propoſant un traité, le rendoit toujours impoſſible. On lui accordoit trop, & il exigeoit davantage.

1419. Aſſaſſinat du duc de Bourgogne.

Cependant le duc de Bourgogne ſe réconcilia avec le dauphin. Leur entrevue ſur le pont de Montereau, qui ſembloit annoncer une paix ſolide, occaſionna un nouveau crime plus funeſte que les précédens. A peine les deux princes s'étoient approchés, chacun avec dix chevaliers, que Jean Sans-peur, l'aſſaſſin du duc d'Orléans, tomba percé de coups. Il n'eſt pas poſſible d'éclaircir cet affreux myſ-

tere. Soit que le meurtre eût été commandé par le dauphin, encore jeune, d'un caractere doux, mais facile & trop ſouple, aux impreſſions qu'on lui donnoit; ſoit que les meurtriers n'euſſent écouté que leur propre haine, ce qui eſt peu vraiſemblable; ſoit qu'une querelle imprévue les eût transportés de fureur, un tel attentat devoit produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine ſe livra contre lui au reſſentiment le plus barbare. Elle ſe joignit au jeune duc de Bourgogne Philippe le Bon; & le roi d'Angleterre vint les trouver à Troyes.

Là ſe fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouſeroit Catherine, fille de Charles VI; qu'après la mort du roi, il ſuccéderoit à la couronne; qu'en attendant, il gouverneroit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles; que celui-ci en lui écrivant emploieroit cette formule: *A notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France*; & que l'on pourſuivroit vivement Charles *ſoi-diſant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'étoit violer & les droits de la nature & ceux de la nation; c'étoit renverſer les loix fondamentales du royaume. Mais un roi imbécille ſuivoit aveuglément les volontés d'une femme furieuſe.

1420. La France livrée à l'Anglois.

Le faux parlement qui réſidoit à Paris, (on ne peut guere lui donner d'autre nom, puiſque les anciens magiſtrats, ou avoient été maſſacrés, ou s'étoient enfuis la plupart avec le dauphin, & que le duc de Bourgogne, ſous le nom du roi, avoit mis à leur place d'autres officiers dévoués à ſon parti,) cet indigne parlement déclara criminels de leſe-majeſté, & par conſéquent indignes de ſucceſſion, le dauphin & ſes complices meurtriers du duc de Bourgogne.

Cour du roi d'Angleterre à Paris.

Les deux rois, la Reine & le fils de Jean Sans-peur avoient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipſoit tout; Charles VI étoit abandonné. Le fier Anglois demandant un jour au maréchal de l'Iſle-Adam, qui lui parloit avec franchiſe, comment il oſoit le regarder au viſage: *Très-redouté ſeigneur*, répondit le maréchal, *c'eſt la guiſe de France; & ſi aucun n'oſe regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme & traître.* Quelque tems après, ce ſeigneur fut conduit à la Baſtille. On voit ce que pouvoient gagner les François à prendre un maître étranger.

Parti du dauphin.

Au milieu de ce bouleverſement, il reſtoit des citoyens fidelles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire ſoutenoient le parti du dauphin. Quantité de ſei-

gneurs, les uns par zele, les autres par politique, se rangerent sous ses drapeaux. En qualité de régent, il avoit transféré à Poitiers le parlement & l'université de Paris. Plusieurs magistrats & plusieurs docteurs s'y étoient rendus, au risque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés sur les Anglois ranimerent le zele patriotique. Mais Henri V, avec une habileté & des forces trop supérieures, auroit peut-être reuni les deux couronnes sur sa tête, si une fistule, maladie qu'on ne savoit point encore guérir, ne l'eût enlevé à Vincennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve, Catherine de France, épousa Owen Tudor, gentilhomme Gallois, dont le petit-fils monta sur le trône d'Angleterre.

Mort de Henri V.

1422. Mort de Charles VI.

Charles VI mourut âgé de cinquante-quatre ans, deux mois après Henri. Pas un prince du sang n'assista à ses funérailles. Le peuple y versa des torrens de larmes, assez sensible pour le plaindre, & assez juste pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son surnom de Bien-aimé prouve l'idée que l'on avoit de son ame. Voici un trait qui fait honneur à ses sentimens. Un délateur ayant accusé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi: *Cela ne se peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien.* Il faut avoir un excellent caractere, mais bien peu connoître le

cœur humain, pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France & d'Angleterre.

Fin du grand ſchiſme d'Occident.

Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand ſchiſme d'Occident, dont la fin eſt un événement mémorable de ce regne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume étoit rentré dans l'obédience de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettoit toujours d'abdiquer, & perſiſtoit toujours à retenir la tiare. Son ambitieuſe opiniâtreté aliéna de nouveau les eſprits, & l'on revint au ſyſteme de la neutralité abſolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, ne furent pas moins intraitables. De part & d'autre on affectoit autant de zele pour la paix, qu'on avoit d'éloignement pour la ceſſion, l'unique moyen de la procurer. Le concile de Piſe, convoqué par les cardinaux des deux partis, dépoſa en 1409 Grégoire & Benoît, & proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnoître ce concile, il ſe trouva un troiſieme Pape pour diſputer aux deux autres les dépouilles de l'égliſe. Alexandre mourut en 1410 : on mit à ſa place Jean XXIII, anciennement corſaire, qui prit auſſitôt les armes & exigea des dé-

Concile de Piſe.

cimes. Enfin l'empereur Sigiſmond fit aſſembler le fameux concile de Conſtance. L'empereur & pluſieurs princes de l'empire, vingt-ſept ambaſſadeurs de ſouverains; un nombre prodigieux de prélats & de docteurs, formoient la plus nombreuſe aſſemblée qu'on ait vue en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il étoit regardé comme le ſeul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il ſe repentit bientôt de cette démarche, & s'enfuit de Conſtance, déguiſé en poſtillon. Sigiſmond l'ayant fait arrêter, le concile inſtruiſit ſon procès. Ce malheureux pontife, convaincu de crimes énormes, fut dépoſé ſolennellement, & la ſupériorité du concile général ſur le pape, établie par un décret immuable. Il ne reſtoit qu'à donner à Jean un ſucceſſeur. On élut le cardinal Otton Colonne, Martin V. Grégoire avoit envoyé ſa renonciation. Benoît ſe roidit juſqu'à la fin, & alla enſevelir ſa dignité dans une petite forteresſe d'Eſpagne, ſituée ſur un roc inacceſſible.

1414. Concile de Conſtance.

Dépoſition du pape.

Le ſupplice de Jean Huſs & de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un ſauf-conduit de l'empereur, parce qu'ils ſoutenoient quelques opinions de Wiclef, a excité de violentes déclamations contre les Peres de Conſtance.

Jean Huſs & Jérôme de Prague.

Hérésie de wiclef.

Wiclef, docteur d'Oxford, dont les sectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avoit attaqué comme les Albigeois, mais avec plus de science, & les dogmes de l'église & la puissance de ses ministres. L'écriture, selon lui, étoit la seule regle de foi; la confession, la présence réelle dans l'eucharistie, la primauté du pape, les vœux monastiques, &c. étoient des inventions humaines; l'église ne pouvoit posséder les biens temporels, & ses richesses devoient toutes s'appliquer aux besoins du peuple & de l'état. Cette hérésie contagieuse tiroit principalement sa force des abus qu'on reprochoit au clergé, & qui disposoient les esprits à la révolte.

Hussites animés par la rigueur.

Si l'on avoit eu égard aux explications que donnoit Jean Hus de ses sentimens, moins hardis que ceux de Wiclef; si l'on avoit usé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, & qu'on n'eût pas employé le feu pour punir sa fausse doctrine, on auroit évité la guerre sanglante des Hussites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du protestantisme. Le concile ne montra, au contraire, que de l'indulgence pour la mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas sans peine que le célebre Gerson fit condamner son apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle

Doctrine du tyrannicide condamnée.

renfermoit ; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne étoient chargés de diſtribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaiſſelle & des bijoux aux cardinaux. Ces préſens firent leur effet.

Demandes inutiles de réforme.

Pluſieurs voix s'élevoient avec force pour demander une réforme dans l'égliſe. Les exemptions, les annates, les réſerves, les expectatives, tous ces moyens par leſquels les papes étendoient leur juridiction, & attiroient à eux les revenus eccléſiaſtiques, fourniſſoient une matiere inépuiſable aux plaintes de l'univerſité, dont le zele, un peu intéreſſé ſans doute, s'appuyoit ſur de très-fortes raiſons. Mais la réforme ne s'accordoit point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit en 1418 par l'extinction d'un ſchiſme funeſte, laiſſant d'ailleurs ſubſiſter de grands abus qui devoient encore produire de grands maux. Les hommes conſacrés à Dieu étoient alors moins que jamais exempts des foibleſſes de l'humanité ; & l'eſprit du ſiecle s'oppoſoit aux changemens que deſiroit un petit nombre de ſages.

Tableau de la cour.

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs & dans

le gouvernement, il importe de ſe retracer une peinture générale du triſte état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce regne, la cour changea perpétuellement de face, & le bien public fut entierement ſacrifié aux paſſions de ceux qui s'emparoient du pouvoir. Dépréda-tion dans les finances, mépris des loix, trahiſons, violences & injuſtices, c'eſt par-là que les princes & ſeigneurs ſignaloient leur autorité. En même tems que le peuple mouroit de faim & qu'on lui arrachoit le néceſſaire, ils étaloient un faſte qui ſembloit inviter à la révolte.

Gens de guerre, vrais brigands.

Les gens de guerre, ſans frein, ſans diſcipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Preſque tous reſſembloient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Têtenoire, qui poſſédoit pluſieurs châteaux dans le Limouſin & l'Auvergne. Son teſtament fera connoître ſon caractere. *Je laiſſe*, dit-il, *à la chapelle de S. George, pour les réparations, mille & cinq cents francs; item à ma mie qui loyaument m'a ſervi, deux mille & cinq cents francs; & le ſurplus*, (ajouta-t-il, en s'adreſſant aux officiers,) *vous êtes compagnons & devez être freres, partagez entre vous tout bellement; & ſi vous ne pouvez être d'accord, & que le diable ſe mette entre vous, vous voyez là*

une hache, bonne, forte & bien tranchante : rompez l'arche (le coffre fort), *& puis en ait qui en avoir pourra.*

Misere du peuple.

Le peuple livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçoient ſouvent à leur paye, pour exercer impunément leurs brigandages * ; écraſé d'ailleurs par des impôts dont les grands & les financiers profitoient ſeuls, tandis que le roi manquoit même du néceſſaire ; déſeſpéré de plus par la famine & les maladies contagieuſes, le peuple, dis-je, avoit perdu tout ſentiment de patriotiſme & de vertu, tantôt ſtupide ſous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions.

Parlement devenu perpétuel.

S'il y avoit eu quelque remede aux maux publics dans le bouleverſement total des choſes, on auroit pu l'eſpérer du parlement, devenu perpétuel ſous ce regne ; car ſelon la remarque de Paſquier, *la foibleſſe de cerveau du roi & les partialités des princes furent cauſe qu'ayant leurs eſprits bandés ailleurs, on ne ſe ſouvint plus d'envoyer nouveaux rôles de conſeillers, & par ce moyen le parlement fut continué.* Les magiſtrats demeurant les mêmes, les ſéances n'étant plus in-

* Ils y étoient ſouvent autoriſés ; car les princes, faute d'argent ou de ſageſſe, donnoient des lettres par leſquelles il étoit permis aux gens d'armes, archers & arbalétriers de *vivre ſur le peuple.*

terrompues, il eut des principes, des regles fixes, un plan que les états généraux n'eurent jamais. Son autorité croiſſoit rapidement, ſoit par le droit précieux de juger, ſoit par les mœurs & les lumieres des juges. On voyoit dans le parlement un modele de déſintéreſſement & de frugalité. Les honoraires des conſeillers-clercs étoient de cinq ſous par jour, les laïques n'avoient pas dix ſous. Pour écarter juſqu'au plus léger ſoupçon, les juges ne recevoient ni viſites, ni lettres, ni meſſages, relatifs aux procès dont ils étoient rapporteurs; & les parties ne pouvoient leur parler qu'à l'audience. Ce corps jouiſſoit de la conſidération attachée au mérite; mais il céda pour un tems à la violence; & c'eût été un prodige ſingulier, que pluſieurs de ſes membres n'éprouvaſſent point le vertige général.

L'univerſité abuſoit de ſon pouvoir.

L'univerſité oublia de même ſes devoirs. Au zele du bien public, dont elle parut ſouvent animée, ſe mêloit alors un eſprit de ſédition & d'indépendance. Philippe Auguſte l'avoit exemptée de la juridiction ſéculiere; privilége qui s'étendoit, non-ſeulement aux maîtres & aux diſciples, mais à leurs ſerviteurs. Ardente à défendre ces droits abuſifs, dès qu'on y donnoit la moindre atteinte, elle menaçoit de fermer les claſſes, de

ſuſpendre les prédications ; & ſon crédit, joint au nombre infini des étudians, devenoit une ſource de déſordres. Les ſeigneurs, les magiſtrats, en furent quelquefois les victimes.

Elle pourſuit le prévôt de Paris.

Tignouville prévôt de Paris ayant fait faire le procès à deux écoliers, voleurs de grand chemin, l'univerſité demanda juridiquement au roi qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels, à les baiſer à la bouche, à remettre enſuite leurs cadavres entre les mains des juges eccléſiaſtiques en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de ſon office ſans pouvoir en poſſéder aucun autre. Elle obtint preſque tout cela en 1408.

Egaremens de quelques docteurs.

Des docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrieres & de ſanglantes invectives, quoique la plupart ſe montraſſent fidelles aux loix de l'état & aux principes de la religion. Les ſciences étoient encore noyées dans un océan d'erreurs, l'amour de la diſpute tenoit lieu de philoſophie. Faut-il s'étonner que la France, corrompue, agitée, malheureuſe, ait été alors ſur le penchant de ſa ruine? Comparons notre état à celui de nos ancêtres, & ſentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le ſurintendant Mon-

Juvenal des Urſins, illuſtre magiſtrat, parlant du ſupplice de Montagu, ſurin-

Montagu décapité par commission.

tendant des finances, que le duc de Bourgogne fit décapiter aux halles, observe qu'on l'exécuta, quoiqu'il fût *clerc marié*. Chacun aspiroit aux priviléges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignoit à la confiance du roi la qualité de frere de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la suite, François I voyant son tombeau à Marcoussi, dit que c'étoit dommage qu'un tel homme fût mort *par justice*. Un moine de l'endroit lui répondit : *Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires*. Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir personne *par commission*. C'est le trait qu'on a cité le plus souvent, dans les cas de commissions semblables pour juger des affaires criminelles.

Duel ordonné par le parlement.

Autres particularités intéressantes. La femme de Carrouge ayant accusé le Gris, auprès de son époux, d'avoir attenté à son honneur, & le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu sur la plainte du premier, déclara qu'il *échéoit gage*, & ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la suite son innocence. Le duel judiciaire avoit été aboli : comment un tribunal si respectable pouvoit-il renouveler cet énorme abus?

L'empereur Sigismond

L'empereur Sigismond, qui avoit fait

les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Conſtance, qui couroit l'Europe pour mettre fin au grand ſchiſme, arriva en 1415 à Paris, & voulut aſſiſter à une ſéance du parlement. Il y ſiégea au-deſſus du premier préſident, comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on diſputoit un office parce qu'il n'étoit pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juvenal des Urſins; mais on n'étoit occupé que des factions de la cour, & l'on ne penſoit point à ſoutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon, où l'empereur voulut ériger le comté de Savoie en duché, les gens du roi lui firent entendre que c'étoit agir en ſouverain, & que *le roi ne veut & ne doit reconnoître autre ſupérieur que Dieu.* Sigiſmond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta ſon deſſein à Montluel en 1416.

au parlement de Paris.

La Savoie érigée en duché.

Ce prince n'étant que roi de Hongrie & électeur de Brandebourg, perdit en 1396 la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avoit dans ſon armée la fleur de la nobleſſe Françoiſe, commandée par Jean Sans-peur alors comte de Nevers, qui fut fait priſonnier avec le comte de la Marche-Bourbon, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. La manie d'aller ſe battre contre les Turcs

Bataille de Nicopolis contre Bajazet I.

ne quittoit point les François, même dans ces tems orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croisades.

Jeu de cartes. Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencerent sous ce regne à être en vogue. Il falloit amuser le roi malade; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la paresse, est devenue pernicieuse à la société, en dégoûtant des exercices du corps, en procurant aux gens oisifs une ressource contre l'ennui, souvent pire que l'ennui même, & en facilitant les moyens de ruiner tout à la fois sa santé & sa fortune.

Acteurs de théâtres. On vit aussi se former les premieres troupes d'acteurs de théâtres. Les plus graves, nommés *confreres de la passion*, représentoient burlesquement les mysteres; les *enfans sans souci*, dont le chef étoit *le prince des sots*, mirent sur la scene des aventures bizarres & ridicules; les clercs de procureurs, ou clercs *de la basoche*, commencerent par des moralités allégoriques, & s'attacherent aux farces; les *cornards* en Normandie, sous un chef qu'on appeloit *l'abbé des cornards*, & qui portoit la crosse & la mitre, jouoient des pieces également satiriques & impertinentes. Tous ces théâtres étoient une école de superstition, d'indécence & de grossiereté. Ils étoient dignes du goût & des mœurs de la nation. Les François

ne manquoient pas de génie ; mais le génie ſans culture enfante des monſtres.

Docteurs célebres. Connecte, prédicateur brûlé.

Pierre d'Ailli, Nicolas Clémengis, Jean Gerſon, Jean de Courtecuiſſe, célebres docteurs de Paris, jouerent un grand rôle dans les affaires de l'égliſe. Un carme Breton, nommé Thomas Connecte, ne ſe rendit pas moins célebre dans un autre genre. Prédicateur enthouſiaſte, il entraînoit des milliers d'auditeurs. Les modes des femmes, ſurtout leurs coiffures, irritoient tellement ſon zele, qu'après ſes ſermons il ameutoit les enfans & la populace contre celles qui ne ſe conformoient point à ſes deſirs de réforme. Il voulut réformer ſon ordre en Italie ; mais le pape le fit livrer à l'inquiſition, & il fut brûlé comme hérétique. On l'accuſoit, ſelon d'Argentré, d'avoir ſoutenu qu'en ſervant Dieu il ne falloit pas craindre les excommunications du pape ; & qu'il ſeroit à propos d'accorder le ſecours du mariage aux eccléſiaſtiques incontinens.

Quoique les religieux mendians perdiſſent beaucoup de leur crédit, les idées monaſtiques devoient conſerver encore long-tems une force prodigieuſe. Les *Antiquités de Paris* nous apprennent qu'au commencement de ce ſiecle, François-Gilles, dauphin d'Auvergne, devenu général des Franciſcains, accorda

aux membres du parlement la permiſſion de porter l'habit de cordelier à l'article de la mort.

CHARLES VII.

1422. LE royaume étoit, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du Roi Jean. L'étranger régnoit dans la capitale. Tous les corps avoient prêté ſerment au duc de Bedford, frere de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appeloit *ſoi-diſant dauphin*, prince de vingt ans, auſſi foible que doux, auſſi voluptueux que brave, gouverné par ſes miniſtres, préféroit le plaiſir aux affaires dont il devoit s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnois, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanois, & une partie de l'Anjou & du Maine, compoſoient tout ſon état : le reſte étoit entre les mains de l'Anglois, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne ſembloit préſager encore des conquêtes également promptes & ſolides. Le duc de Bretagne avoit embraſſé ſon parti, entraîné par le torrent contre ſa propre inclination.

Foibleſſe du roi & de l'état.

1424. Charles VII prit quelques places; mais

la bataille de Verneuil, que gagna Bedford, l'affoiblit extrêmement. La témérité françoiſe ſe ſignala encore dans cette fatale journée. On s'expoſa follement à une défaite, pour n'avoir pas la honte de reculer devant l'ennemi. Tant de malheurs n'avoient pu inſtruire les généraux. Ils ſavoient ſe battre, & négligeoient les moyens de vaincre. Bataille de Verneuil.

Une brouillerie ſurvenue entre le duc de Bourgogne & le régent d'Angleterre, laiſſa reſpirer les royaliſtes. On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, ſon frere, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi diſgraciât ſes favoris. Le monarque, abattu par l'adverſité, oubliant ſes devoirs au ſein des plaiſirs, ne pouvoit ſe paſſer de miniſtres adulateurs qui abuſoient de ſa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui, furent remplacés par d'autres moins dignes de le gouverner. Le connétable en fit mourir deux (le préſident Louvet & Giac,) ſans égard pour la faveur du ſouverain. Celui-ci gémiſſoit de s'être donné un maître, & les orages de ſa cour augmentoient le danger de ſa ſituation. Le comte de Richemont connétable.

Georges de la Tremoille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop abſolu, trop fier, mais zélé La Trémoille favori. Indolence du roi.

pour l'état. Amis & ennemis, tout conſpiroit à la ruine d'un roi qui ſembloit ne vouloir pas régner. Un jour qu'il s'occupoit de préparatifs de fête, le brave la Hire vint prendre ſes ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il penſoit de cette fête : *Je penſe*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre ſon royaume plus gaiement.*

1427. Le comte de Dunois.

Un héros né pour le ſalut de la France, le bâtard d'Orléans, ſi célebre ſous le nom de comte de Dunois, fit lever le ſiége de Montargis après avoir battu les Anglois. Mais Bedford, qui avoit repaſſé en Angleterre, arriva bientôt ſuivi de nouvelles troupes, força le Duc de Bretagne à ſe ſoumettre, & réſolut de s'ouvrir, par la conquête d'Orléans, l'entrée des provinces méridionales.

1428. Siége d'Orléans.

Le ſiége d'Orléans alloit décider du ſort de la monarchie. Les Anglois preſſoient vivement cette place. La vigoureuſe défenſe des aſſiegés ne raſſuroit point le roi. Son tréſorier n'avoit que quatre écus dans ſes coffres, ſelon un ancien manuſcrit. Il penſoit à ſe retirer en Dauphiné. Les remontrances & les prieres de la reine, Marie d'Anjou, princeſſe d'une rare vertu, le détournerent de cette lâche réſolution. Agnès Sorel, ſa maîtreſſe, ranima encore plus ſon courage languiſſant. Ces vers de François I ſont pour elle un témoignage bien glorieux.

Gentille

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Cloſe nonain, ou bien dévot ermite.

Mais Jeanne d'Arc, ſi connue ſous le nom de la Pucelle d'Orléans, étoit le principal inſtrument deſtiné au ſalut de la patrie. Cette fille, née de parens pauvres dans un village du dioceſe de Toul, n'avoit que dix ſept ans lorſqu'elle parut ſur la ſcene. Sa dévotion, ſa ſimplicité, une imagination vive, échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendoient fort ſuſceptible de ces mouvemens qui mettent une ame hors d'elle-même. Elle ſe crut inſpirée. Saint Michel, ſainte Marguerite, ſainte Catherine lui avoient apparu dans ſes extaſes, diſoit-elle, pour lui annoncer les deſſeins de Dieu. Elle devoit délivrer Orléans & faire ſacrer le roi à Reims; ſa miſſion ne s'étendoit pas plus loin. Pucelle d'Orleans.

1429. La Pucelle à la tête des troupes.

Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce ſecret, la traita d'abord de viſionnaire. Enfin on la préſenta au roi, qui la fit examiner. Prélats, docteurs, magiſtrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle étoit fortement perſuadée, & perſuada les autres. On réſolut de profiter d'une ref-

ſource ſi imprévue. La Pucelle, armée de pied en cap, une banniere à la main, conduiſant les François de la part de Dieu, les remplit de la même ardeur & de la même confiance dont elle étoit pénétrée. Elle combattoit en héroïne; mais en ſe faiſant ſcrupule de donner la mort. Dirigée par les conſeils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la garniſon invincible. Elle avoit écrit aux généraux Anglois une lettre menaçante, avec cette ſuſcription : *Entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle. Au duc de Bedford, qui ſe dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

Sa lettre aux Anglois.

Une terreur panique frappe les Anglois. Toujours battus, ils levent le ſiége. On ne peut guere douter que les généraux, comme les ſoldats, n'attribuaſſent cette révolution à quelque cauſe ſurnaturelle. Le duc de Bedford dit dans une de ſes lettres, que la Pucelle, *vraie diſciple de ſatan*, s'eſt ſervie d'enchantemens & de ſortiléges. Aux yeux des François, c'étoit un ange tutélaire; c'étoit une ſorciere aux yeux des Anglois. Les uns & les autres pouvoient ſe tromper, ſans que l'opinion fût moins propre à produire un grand effet ſur des hommes extrêmement crédules.

Les Anglois levent le ſiége.

Cette héroïne, après la délivrance

La Pucelle

d'Orléans, preſſa le roi de venir ſe faire ſacrer à Reims. Il falloit traverſer environ quatre-vingt lieues de pays dont les Anglois étoient maîtres; on n'avoit ni argent ni vivres, peu de troupes, des obſtacles prodigieux; tout étoit perdu ſi l'on échouoit: l'autorité de la Pucelle entraîna les eſprits irréſolus. Les Anglois furent battus à Patai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot leur général. Auxerre refuſa d'ouvrir ſes portes, & fournit néanmoins des proviſions; Troyes & Châlons ſe ſoumirent; Reims reçut Charles VII; il y fut ſacré, & la Pucelle aſſiſta en habits de guerre à une cérémonie ſi glorieuſe pour elle. fait ſacrer le roi à Reims.

Alors, voyant ſa miſſion accomplie, elle voulut ſe retirer. Les ordres du roi & les inſtances des ſeigneurs la retinrent. Quoique ſa gloire fît des jaloux, on ſentoit combien ſa préſence étoit utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout à coup. Bleſſée & priſe dans une ſortie, en défendant Compiegne qu'aſſiégeoit le duc de Bourgogne, elle fut livrée aux Anglois, qui chanterent le *Te Deum*, & qui ſe déshonorerent pour la punir de leurs défaites. Elle eſt priſe par les ennemis.

On devoit la traiter comme priſonniere de guerre: on la condamna au feu comme ſorciere & hérétique. Le Jacobin qui faiſoit l'office d'inquiſiteur à Paris, & 1431. On lui fait ſon procès.

l'univerſité en corps, par un honteux fanatiſme, ou par une baſſeſſe plus honteuſe, ſolliciterent vivement les Anglois à l'abandonner au jugement d'un tribunal eccléſiaſtique. Les ennemis n'y étoient que trop diſpoſés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partiſan, homme exécrable, d'autres évêques François auxquels on joignit l'évêque de Wincheſter, un grand nombre d'eccléſiaſtiques & de docteurs, furent les miniſtres de la barbarie. La Pucelle leur fit une réponſe célebre. Interrogée pourquoi elle avoit aſſiſté au ſacre de Charles VII avec ſa banniere : *Il eſt juſte*, dit-elle, *que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

On la brûle comme ſorciere.

Sa ſentence rendue & exécutée à Rouen, eſt un des plus honteux monumens de la folie & de la méchanceté humaine. Après pluſieurs interrogatoires captieux, conformes au génie de l'inquiſition, ces cruels théologiens n'avoient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ſes viſions & de s'être crue inſpirée. On lui avoit arraché une rétractation juridique, à force de la menacer du feu; * on l'a-

* *Tu abjureras préſentement ou tu ſeras brûlée*, lui crioit le docteur Erard. Ce même docteur lui avoit dit dans une *prédication charitable*, (ſelon les termes du procès) *C'eſt à toi, Jeanne, que je parle, & te dis que ton roi eſt hérétique & ſchiſmatique.* Elle eut le courage de lui répondre : *Par ma foi, ſire,*

voit condamnée seulement à une prison perpétuelle. Mais ayant été surprise en habits d'homme, contre la défense des juges & vraisemblablement par un artifice de ces oppresseurs, ils la jugerent *relapse* & l'abandonnerent au bras séculier, c'est-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la suite, rétablit la mémoire de Jeanne d'Arc, assez honorée, comme l'observe M. de Voltaire, par son supplice même.

Observations sur cette heroïne.

Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avoit presque toujours accompagnée, affirmoit avec serment dans un âge mûr, que toutes ses actions portoient un caractere surnaturel, & n'avoient jamais donné lieu au moindre reproche. Il falloit sans doute à la Pucelle, pour exécuter de grandes choses, un siecle tel que le sien. La France auroit subi le joug, si l'on eût été alors assez raisonneur pour ne pas croire ses révélations. Mais avec une raison plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes & les malheurs qui rendirent cette ressource nécessaire.

Richemont zele dans la disgrace.

Bientôt le roi d'Angleterre, Henri VI, fut couronné à Paris. Charles VII, obsédé par la Trémoille & par ses maîtresses,

révérence gardée, je vous ose bien dire & jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, & n'est point tel que vous le dites.

languiſſoit toujours dans l'indolence. Le courage de la nobleſſe faiſoit tout pour lui. Le connétable de Richemont n'étoit pas le moins zélé, quoique dans la diſgrace. Malgré les défenſes de la cour, il avoit ſecouru Orléans. On dit qu'alors la Pucelle fut d'avis de le repouſſer, & que les ſeigneurs, plus prudens, la déterminerent à le recevoir en ami. Selon l'hiſtoire de Bretagne, Richemont lui adreſſa ces paroles : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne ſais de par qui vous êtes envoyée, ſi c'eſt de par Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains point ; car Dieu connoit mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins.* Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote curieuſe, le connétable, en 1432, oſa faire ſaiſir la Trémoille dans un château où le roi étoit logé. C'étoit le troiſieme miniſtre qui éprouvoit ſes violences. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entrepriſe, & rendit ſes bonnes graces à Richemont. En manquant par foibleſſe à ſa dignité, il ſe donna du moins un illuſtre défenſeur.

Il fait arrêter la Trémoille.

1435. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne.

Après quelques années de guerre, où la fortune balança entre les royaliſtes & les Anglois, ſans aucune action déciſive qui pût la fixer, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maiſon

de France cette ſupériorité, que ſon alliance avec les ennemis de l'état lui avoit fait perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le bleſſoient vivement; l'aſſaſſinat de ſon pere n'étoit que trop vengé par les malheurs de la monarchie; ſa généroſité naturelle s'intéreſſoit au déſaſtre des citoyens; le concile de Bâle ſollicitoit ſa religion à ſacrifier un cruel reſſentiment. La paix ne pouvoit que lui être avantageuſe; & que pouvoit-il gagner à dépouiller ſa propre maiſon de la couronne en faveur de l'étranger? Il embraſſa le parti qu'il auroit dû prendre d'abord. Les Anglois ayant rejeté les offres du roi, qui vouloit bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit ſon traité particulier à Arras, où les ambaſſadeurs de tous les princes chrétiens s'étoient aſſemblés. Le plus fort impoſe les conditions au plus foible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de ſon vaſſal. Il le déchargea de tout hommage; il déſavoua le meurtre de Jean Sans-peur, & promit de pourſuivre les aſſaſſins; il accorda pluſieurs places, en un mot tout ce qu'on voulut, heureux d'acheter à ce prix une paix ſi déſirable.

Mort de la reine Iſabelle, & du duc de Bedford.

La reine mere, Iſabelle de Baviere, qui avoit conſpiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi & de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par

les Anglois, réduite au pur néceſſaire, couverte de honte & dévorée de chagrins. Epouſe infidelle, mere dénaturée, ennemie de la France, elle eſt un des plus grands exemples du malheur auquel on s'expoſe en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même tems. Il avoit ſouillé ſa gloire par le ſupplice de la Pucelle; & en ſe flattant de diſſiper l'illuſion, il n'avoit fait qu'augmenter la haine des François pour les ennemis du royaume.

1436. Paris reconnoît enfin Charles VII.

Les Pariſiens, très-mécontens de la domination Angloiſe dont ils ſentoient l'ignominie & la rigueur, déſiroient de rentrer ſous celle du légitime ſouverain. Le connétable entretenoit des correſpondances parmi eux. Il leur promit une amniſtie générale & la conſervation de leurs priviléges. On lui livra une porte. Les Anglois, qui n'avoient preſque plus de partiſans, furent aiſément chaſſés. Le roi venoit de ſignaler ſa valeur par la priſe de Montereau. On l'avoit vu monter à l'aſſaut comme un ſoldat, & ſauter un des premiers ſur le rempart. C'étoit trop s'expoſer; mais il falloit peut-être une action de cette nature pour effacer le ſouvenir de ſa molleſſe. Depuis près de vingt ans, il n'étoit point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe,

& comprit enfin que ſon bonheur dépendoit de ſa fidélité (1).

Les déſordres en tout genre demandoient de promts remedes. Charles donna ſa premiere attention aux affaires eccléſiaſtiques. Il aſſembla le clergé à Bourges. C'eſt-là que fut faite la célebre Pragmatique-Sanction, conforme aux décrets du concile de Bâle, commencé en 1431, qui s'efforçoit alors de limiter la puiſſance des papes, & de rétablir la liberté des égliſes. Par cette Pragmatique, on abolit les réſerves, les expectatives, les annates; c'eſt-à-dire, le droit que les papes s'étoient attribué de ſe réſerver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fuſſent vacans, d'en percevoir les revenus d'une année; on remit en vigueur l'uſage des anciennes élections que faiſoit le clergé avec l'agrément du roi; on ſupprima l'abus d'appeler au pape ſans paſſer par les tribunaux ordinaires, & en cas que l'appel eût lieu, le pape devoit nommer des commiſſaires dans le royaume; enfin

1438. Pragmatique Sanction.

(1) Sur le paſſage, depuis la porte de Saint-Denis juſqu'à Notre-Dame, les rues étoient pleines de theâtres où l'on jouoit les myſteres. Il trouva d'abord une maſcarade qu'on n'imagineroit pas aujourd'hui. C'etoient les ſept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologales & les quatre vertus cardinales.

la ſupériorité des conciles généraux ſur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregiſtra la Pragmatique. Autant elle étoit chere aux François, autant parut-elle odieuſe à la cour de Rome. Il n'étoit guere poſſible de concilier des intérêts ſi différens.

Concile de Bâle.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugene IV, la dépoſition de ce pape, la nomination d'Amédée duc de Savoie, ſous le nom de Felix V, le ſchiſme ſcandaleux qu'elle produiſit & qui dura juſqu'à la mort d'Eugene, tous ces faits appartiennent à l'hiſtoire eccléſiaſtique. Contentons-nous d'obſerver que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule; qu'il pourſuivit avec paſſion un pontife légitime, digne de gouverner l'égliſe; & qu'il abuſa de ſon autorité, lorſqu'il eut donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême déſordre ramene l'ordre, mais rarement ſans de violentes ſecouſſes & des effervescences dangereuſes.

1440. Révolte du Dauphin.

Il n'étoit pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinoient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paye, & rétablir la diſcipline militaire. Une pareille réforme gênoit l'avidité des chefs, ainſi que la licence des ſoldats. Pluſieurs ſeigneurs formerent un parti,

dont la Trémoille étoit l'ame. Le duc d'Alençon inſpira au dauphin (depuis Louis XI) des ſentimens de révolte, auxquels il n'étoit que trop porté par ſon caractere. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Dunois, jaloux du connétable, trahit lui-même ſon devoir. Mais le repentir le ramena bientôt auprès de ſon maître, & il montra qu'un grand homme doit faire oublier ſes fautes, en les réparant.

Les rebelles ſont réprimés.

La vigueur avec laquelle le roi pourſuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entrepriſes. Cette guerre appelée la *Praguerie* ne fut qu'un petit orage. Louis demanda pardon, & l'obtint. Il menaçoit de s'en retourner, ſi l'on ne pardonnoit de même à la Trémoille & à quelques autres de ſes partiſans. *Les portes ſont ouvertes*, lui dit le roi; *& ſi elles ne ſont pas aſſez grandes, je ferai abattre vingt toiſes de mur pour vous laiſſer paſſer. Partez. Nous trouverons des princes de notre ſang qui nous ſerviront mieux que vous n'avez fait.* Le dauphin méritoit cette réprimande. Il ſe tut & ne partit point alors. Le bâtard de Bourbon, un des chefs de la révolte, fut condamné à être enfermé dans un ſac & jeté dans la riviere.

Philippe le Bon paye

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'hiſtoire préſente ici un trait de généro-

la rançon du duc d'Orléans.

ſité digne des plus beaux ſiecles. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, étouffant la haine qui diviſoit ſa maiſon & celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payé ſa rançon & d'être ſon bienfaiteur, il devint ſon ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptueux, inſtituteur de l'ordre de la Toiſon d'or, ſe diſtingua parmi tous les princes de ce tems-là, moins par ſa puiſſance & ſes richeſſes, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente-ſix mille livres ſterling de la monnoie d'aujourd'hui; ſomme preſque égale aux deux tiers des ſubſides extraordinaires que le parlement d'Angleterre avoit accordés dans l'eſpace de ſept ans.

Le roi continue de vaincre.

Cependant Charles VII marchoit à la tête de ſes troupes, & ſoutenoit ſa ſupériorité ſur les Anglois. Il prit d'aſſaut Pontoiſe, que Talbot s'efforça en vain de ſecourir. Le détail uniforme des autres expéditions ſeroit ennuyeux & inutile. On avoit ſouvent entamé des négociations de paix. Elles ne produiſirent qu'une treve, pendant laquelle le roi exécuta ſon projet de réforme militaire.

1445. Réforme militaire :

Il forma quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devoit ſervir avec

ſix chevaux, & ſa paye fut réglée à trente francs par mois. On établit un corps de quatre mille archers ou fantaſſins; car la mouſqueterie n'étoit pas encore d'un fréquent uſage, & l'infanterie continuoit à ſe ſervir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues ſous le drapeau. En congédiant le reſte de la milice, on prit de bonnes meſures pour en faire des ouvriers & des laboureurs; on ordonna ſous peine de mort à ceux qui étoient renvoyés, de ſe retirer ſans délai dans leur pays, avec défenſe de s'attrouper & de commettre aucun déſordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnances, chaque village, en tems de guerre, devoit fournir un franc-archer exempt de taille.

troupes réglées.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étoient d'abord chargées de fournir à la ſubſiſtance des gendarmes qu'on y mettoit en quartiers. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu ſuſpect en matiere de finance, le peuple toujours affecté du mal préſent, & nullement inquiet du mal à venir, préféra une taille en argent pour le payement des troupes, *ſans conſidérer que lorſqu'elle ſeroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la juſteſſe de cette penſée. Ce qu'il y a

Taille perpétuelle établie.

de sûr, c'eſt que la taille perpétuelle (1) fut alors établie pour l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnoient beaucoup à n'être plus expoſés aux vexations intolérables de ces brigands ; (ils ne méritoient guere d'autre nom.) Les rois gagnerent davantage, par la ſupériorité qu'une milice réglée & ſubſiſtante leur donna ſur leurs vaſſaux. L'autorité royale s'affermit, les campagnes ſe repeuplerent, le commerce ſe ranima, & l'on ne craignoit plus d'être dépouillé ou maſſacré par les défenſeurs de la patrie. Du reſte, les impoſitions, devenues perpétuelles ſous ce regne, ne monterent qu'à dix-huit cent mille francs par an (2).

1449. Conquête de la Normandie.

Les Anglois, affoiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de ſon ſiecle, diviſés à Londres par des factions, n'en étoient pas moins intraitables. Ils rom-

(1) Les anciennes impoſitions étoient ainſi appelées, parce que les collecteurs marquoient ſur une petite taille de bois ce qu'ils avoient reçu des contribuables : tant l'uſage d'écrire étoit alors peu commun.

(2) Il y avoit des *francs* d'or, monnoie difficile à bien évaluer. Sous ce regne, en 1456, le marc d'argent étoit à huit livres dix ſous. Si on le compare au nôtre ſur le pied de cinquante livres, la livre d'alors étoit à celle d'aujourd'hui comme dix-ſept eſt à cent.

pirent la treve, en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne attaché ſincerement au roi. Cette imprudence, ſoutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la Normandie toute entiere. Jacques Cœur, qui s'étoit enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers, à une conquête ſi importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII le mit en état d'entreprendre & d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu le miniſtre des finances, (argentier du roi,) fut condamné à l'exil & dépouillé de ſes biens. Telle eſt quelquefois la récompenſe des ſervices. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. M. Villaret laiſſe des doutes ſur ſon innocence, & donne lieu de penſer que les deniers de l'état avoient groſſi ſes tréſors. En le ſuppoſant coupable de quelques malverſations, on peut encore le compter parmi les illuſtres victimes de l'ingratitude & de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de ſon procès.

Services & diſgrace de Jacques Cœur.

La Guienne fut repriſe en moins de tems que la Normandie. Les Anglois y rentrerent, mais furent chaſſés une ſeconde fois. Le général Talbot, qu'ils appeloient leur Achille, perdit la vie dans une bataille. Bordeaux & les autres places ſe ſoumirent ſans retour. Il ne reſta

1451.

Les Anglois chaſſés de France.

aux ennemis, dans tout le royaume, que Calais & Guines. Les rois d'Angleterre n'en ont pas moins retenu le titre de rois de France. Les rois de France n'avoient-ils pas autant de droit à celui de rois d'Angleterre, depuis le regne de Philippe Auguſte ?

Zele de la Nation.

Cette révolution ineſpérée, ſous un prince qui négligeoit trop les affaires pour les plaiſirs, fut l'effet non-ſeulement de l'habileté des généraux, du courage de la nobleſſe, de la diſcipline établie parmi les troupes, du bon ordre remis dans les finances, des troubles d'Angleterre où la maiſon d'York diſputoit le trône à celle de Lancaſter; mais encore du zele de la nation Françoiſe, inſtruite par ſes égaremens & ſes malheurs, impatiente de ſecouer le joug funeſte qu'elle s'étoit donné, & plus conſtante à ſoutenir la cauſe de l'état, qu'elle n'avoit été légere pour la trahir.

Les Anglois pouvoient-ils régner en France ?

D'ailleurs, les Anglois en général, quelque vive que fût leur animoſité contre la France, n'ambitionnoient point cette dangereuſe conquête. Ils craignoient avec raiſon que l'Angleterre ne devînt une province. Edouard III & Henri V n'avoient obtenu du parlement que des ſubſides fort médiocres. Le défaut d'argent & de commerce étoit un obſtacle à de longues expéditions. Et

quand même les factions de la Roſe blanche & de la Roſe rouge n'auroient pas allumé la guerre civile ; quand même la France auroit ſuccombé, peut-on croire que la nation Françoiſe, avec tant de reſſources, avec tant d'attachement pour ſes maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, auroit pu ſouffrir long-tems un joug odieux? Il eſt des bornes que la nature ſemble fixer aux états, & que la vraie politique ne permet pas de franchir.

Retraite du dauphin.

L'unique choſe qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'étoit la conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'eſprit & de valeur, déjà célebre par ſes exploits, terniſſoit toutes ſes belles qualités par l'inquiétude & la dureté de ſon caractere. Dès l'an 1446, il s'étoit retiré de la cour, mécontent du roi & des miniſtres, & ne pouvant ſouffrir Agnès Sorel, qui jouiſſoit de la plus grande faveur, mais qui du moins la faiſoit ſervir au bien de l'état. Nulle conſidération ne put l'engager à revenir. Il s'étoit marié, ſans le conſentement de ſon pere, avec la fille du duc de Savoie. Il gouvernoit le Dauphiné en ſouverain, il établit le parlement de Grenoble.

Le duc de Bourgogne lui donne aſile.

Sachant que le roi vouloit s'aſſurer de ſa perſonne, il demanda un aſile à Philippe le Bon, & ſe retira dans le Bra-

bant, où il vécut assez tranquille. Philippe pourvut généreusemen: à son entretien, mais il n'entra point dans ses projets séditieux. „ Monseigneur, lui „ dit-il, tous mes soldats & toutes mes „ finances sont à votre service, excepté „ contre monseigneur le roi votre pere; „ & pour ce qui est d'entreprendre de „ réformer ses conseils, cela ne convient „ ni à vous ni à moi: je le connois si „ sage & si prudent, que nous ne sau„ rions faire mieux que de nous en rap„ porter à lui „. Charles disoit, en parlant de la retraite de son fils: *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules.*

1457. Procès du duc d'Alençon.

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la premiere révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi résolut d'éteindre, par une juste sévérité, ces premieres étincelles de faction; fit faire le procès au duc, & commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Charles VII avoit proposé cette question au parlement: si le roi peut assister au jugement d'un procès intenté à un pair de France? On répondit que non-seulement il le pouvoit, mais que sa présence y étoit nécessaire. La décision portoit sur l'ancienne coutume; „ cou„ tume, dit M. de Voltaire, qui parut „ depuis indigne de la majesté royale,

„ puiſque la préſence du ſouverain ſem-
„ bloit gêner les ſuffrages, & que dans
„ une affaire criminelle, cette même
„ préſence, qui ne doit annoncer que
„ des graces, pouvoit commander des
„ rigueurs. „

Richemont devient duc de Bretagne.

Cependant le duc de Bretagne, Pierre II, languiſſoit d'une maladie inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avoit enſorcelé; car la crédulité multiplioit prodigieuſement les ſorciers & les ſortiléges. Quelques-uns vouloient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y oppoſa, diſant qu'*il aimoit mieux mourir de par Dieu que de par le diable*. Sa mort fit paſſer la Bretagne à ſon frere le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conſerva la dignité de connétable, *parce qu'il vouloit*, dit-il, *honorer dans ſa vieilleſſe une place qui l'avoit honoré dans ſa jeuneſſe*. Il fit hommage au roi, *tel que l'avoient fait ſes prédéceſſeurs*, déclarant que ce n'étoit point un hommage-lige. Charles VII, plein de reconnoiſſance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France & la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

1461. Mort de Charles VII.

Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par généroſité le dauphin dans ſes états, eût obſervé avec ſageſſe les égards dus au ſouverain, des plaintes

réciproques annonçoient une prochaine rupture. Elle auroit peut-être éclaté, si le roi avoit vécu davantage. La crainte & le chagrin causerent sa mort. On lui persuada que le dauphin vouloit le faire empoisonner. Cette idée lui troubla tellement l'esprit, qu'il s'obstina plusieurs jours à refuser toute nourriture. Il mourut âgé de cinquante-huit ans. Tangui Duchastel, qu'on croit avoir tué le Duc de Bourgogne Jean Sans-peur, fit tous les frais des funérailles du roi, pour qui il avoit constamment signalé son zele.

Jugemens sur ce prince.

Le P. Daniel prétend que c'est faire injure à Charles VII, que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault observe cependant qu'il ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son regne. „ On eût dit, „ ajoute-t-il, que la fortune, en dépit „ de l'indifférence du monarque, & pour „ faire quelque chose de singulier, s'é„ toit plu à lui donner à la fois des enne„ mis puissans & de vaillans défenseurs. „ Ce n'est pas qu'il n'eût beaucoup de „ courage; mais s'il paroissoit à la tête „ des armées, c'étoit comme guerrier, „ & non comme chef. Sa vie étoit em„ ployée en galanteries & en fêtes „. Ces reproches ne sont ils pas exagérés? Charles devint un autre homme, quand il

commença à jouir de ſa puiſſance. Peu de rois ont gouverné avec plus de ſageſſe, & travaillé avec plus de ſuccès au bonheur de la nation. Il en étoit adoré ; ce qui n'arrive qu'aux bons princes. Un auteur contemporain rend témoignage de ſon aſſiduité au conſeil & de ſon application aux affaires. S'il n'eut que des talens médiocres, on doit reconnoître ſon mérite dans la confiance qu'il donna aux grands hommes qui ſeconderent ſes vues. Il ſut recompenſer les ſervices, moyen infaillible d'exciter l'émulation.

Crédit d'Agnès Sorel.

Mais ſi Agnès Sorel n'avoit pas aimé l'état comme elle aimoit le monarque, les Richemont & les Dunois auroient peut-être échoué dans leurs entrepriſes. Une maîtreſſe de Charles partagea la gloire de ſon regne, tandis que Marie d'Anjou ſa femme, princeſſe accomplie, étoit réduite au mérite obſcur de ſouffrir patiemment les infidélités de ſon époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Les ennemis de Jacques Cœur l'accuſerent de l'avoir fait empoiſonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occaſion de ſon procès. L'empoiſonnement étoit une fable ſi mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accuſation.

Sa mort.

Le gouvernement devenu plus vigoureux.

Sous Jean & ſous Charles VI, nous avons vu la France prête à retomber dans

l'anarchie ; nous l'avons vu ſe relever promptement ſous Charles V & ſous Charles VII. Elle avoit un principe interne de vigueur, depuis que le gouvernement féodal ne faiſoit plus au ſein de l'état une infinité de petits états iſolés, depuis qu'on connoiſſoit des loix à la place des coutumes barbares, depuis que le ſceptre entre des mains habiles pouvoit réprimer les déſordres & réparer les malheurs. On ſe formoit des principes, on voyoit mieux les choſes : tout devoit inſenſiblement ſortir du chaos.

La puiſſance pontificale moins deſpotique.

Le concile de Conſtance, celui de Bâle, & la Pragmatique-Sanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ſes préjugés, parce qu'ils tiennent à des objets plus reſpectables, avoit changé d'opinion ſur des matieres fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive égliſe, fut maintenu, mais avec des reſtrictions ; & le deſpotiſme de la Cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardoit comme ſes ſujets.

Procès de Giac.

On étoit néanmoins encore éloigné des vraies connoiſſances, ſeules capables avec la réflexion, de conduire au bonheur de la ſociété politique. Pluſieurs procès de ce regne en ſont la preuve. Sans parler de la Pucelle d'Orléans,

Pierre de Giac, un des miniſtres que Richemont fit exécuter, avoua qu'*il avoit donné au diable une de ſes mains, afin de le faire venir à ſes intentions.*

Procès de Jacques Cœur.

Jacques Cœur, accuſé ſurtout d'avoir envoyé de l'argent aux Sarraſins avec leſquels il trafiquoit, répondit qu'il avoit obtenu de deux papes une permiſſion en bonne forme de trafiquer avec les infidelles. Il réclama les priviléges de la cléricature, quoique marié, & l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'égliſe. Son plus grand ennemi préſidoit à la commiſſion établie pour le juger; les commiſſaires ne parurent avoir d'autre ſoin que de le trouver coupable; ils partagerent ſa dépouille. On le condamna à reſtituer cent mille écus & à en payer trois cent mille d'amende; ce qui feroit aujourd'hui plus de quatre millions. Les ſervices qu'il avoit rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devoient leur fortune eurent de la reconnoiſſance. Ils le tirerent de priſon, & lui fournirent les moyens de ſe mettre en ſureté hors du royaume. On rendit à ſes enfans une partie de ſes biens; foible réparation de l'injuſtice à ſon égard.

Invention de l'imprimerie.

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce ſiecle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les premiers

livres imprimés, passerent, selon quelques auteurs, pour magiciens; car on mettoit la magie par-tout. Quelques personnes du plus haut rang connoissoient pourtant déjà le prix des lettres. Le duc d'Orléans étoit le meilleur poëte qu'eût la France. Marguerite d'Ecosse, premiere femme du dauphin (Louis XI,) ayant trouvé un jour le savant Alain Chartier endormi, lui donna un baiser. L'extrême laideur de Chartier augmenta la surprise des spectateurs. Elle s'en apperçut. *Je ne baise pas la personne*, dit-elle, *mais la bouche d'où sont sortis tant de beaux discours.* Ces beaux discours, admirés alors, sont pleins de mauvais goût & de choses triviales. Chartier étoit secrétaire du roi.

Littérature.

Réforme de l'université.

L'université comptoit alors vingt-cinq mille étudians (1). La plupart n'y apprenoient que de mauvais latin & de vaines subtilités. Charles VII réforma une partie des abus, qui rendoient ce corps quelquefois aussi dangereux que nous le voyons utile. En restreignant ses pri-

(1) Celle de Prague avoit été infiniment plus nombreuse; puisqu'en 1409, les étudians étrangers, croyant qu'on blessoit leurs priviléges, se retirerent au nombre de quarante mille. Les priviléges attiroient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchoient que la licence, & devenoient inutiles ou dangereux à la société.

vileges,

viléges, il le ſoumit davantage aux loix. Croiroit-on qu'en 1453, après un arrêt du parlement qui maintenoit la juridiction de l'évêque de Paris ſur l'univerſité, elle décida dans une aſſemblée générale, qu'on n'obéiroit plus déſormais aux injonctions du parlement, ni d'aucune autre cour ſéculiere? Mais en même tems, elle retrancha de ſon corps les mendians, parce qu'ils avoient obtenu une bulle qui les autoriſoit à confeſſer, au préjudice des curés. Combien d'exemples de l'abus des exemptions & des priviléges!

Statut ridicule ſur la médecine.

On abrogea le ſtatut ridicule par lequel les hommes mariés étoient exclus des chaires de médecine: comme ſi les clercs avoient pu ſeuls enſeigner un art qu'il ne leur convenoit guere de pratiquer.

Tonneaux en guiſe de carroſſes.

Malgré le luxe & l'extravagance des modes de ce tems-là, on ignoroit tellement les commodités de la vie, que durant l'hiver rigoureux de 1457, les ſeigneurs & les dames de qualité, qui n'oſoient monter à cheval, ſe faiſoient traîner dans des tonneaux.

LOUIS XI.

1461. Commencemens de mauvais augure.

LOUIS XI s'étoit assez fait connoître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, bisarre & despotique. Il commença par affecter une conduite tout opposée à celle de Charles VII. La cour fut presque entierement renouvelée. On vit reparoître le duc d'Alençon & le comte d'Armagnac, justement condamnés sous le dernier regne pour des révoltes. Le peuple & les grands sentirent bientôt que le système du nouveau roi étoit de gouverner avec un empire absolu, & qu'il ne seroit point scrupuleux sur les moyens d'accroître son autorité.

Pie II demande l'abolition de la Pragmatique.

Pie II, (Æneas Sylvius) qui, étant secrétaire du concile de Bâle, s'étoit montré le plus ardent défenseur des libertés de l'église, & qui, devenu cardinal & pape, avoit changé publiquement d'opinion comme d'intérêts; homme assez fin pour tromper la finesse même de Louis XI, vouloit, à quelque prix que ce fût, faire abolir la Pragmatique-Sanction. Il sut prendre ce prince par son foible, en flattant sa passion dominante, l'amour de l'autorité arbitraire. Il lui écrivit : *Vous vous montrez un grand roi, qui ne laisse point gouverner, mais qui gouverne par lui-même. Vous ne voulez point mettre*

Sa finesse.

en délibération ſi l'on doit faire ce que vous ſavez devoir être fait. C'eſt là véritablement être roi & bon roi. En conſéquence, il falloit bien abolir la Pragmatique ſans prendre conſeil & au mépris des vœux de toute la nation.

Le roi dupe du pape.

Le roi étoit intéreſſé à maintenir cet ouvrage de ſon prédéceſſeur. Mais dans l'eſpérance de remettre la maiſon d'Anjou ſur le trône de Naples, uſurpé par Ferdinand d'Aragon, il ſacrifia au pape une loi auſſi précieuſe à la France, qu'odieuſe à la cour de Rome. Il eut beau inſiſter enſuite ſur les droits de la maiſon d'Anjou. Pie II ſoutenoit Ferdinand, & ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, il ne marqua ſa reconnoiſſance que par des éloges. Le parlement s'oppoſa avec vigueur à l'abolition de la Pragmatique, qu'on regardoit comme le rempart de l'égliſe Gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter encore, excepté en quelques points. On ne pouvoit ſe mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ce ſujet mépriſa les cenſures & les rendit inutiles.

La Pragmatique abolie s'exécute encore.

Intrigues du cardinal de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, Francomtois auſſi habile qu'ambitieux avoit négocié l'affaire en qualité de légat, & avoit obtenu du pontife pour récompenſe le chapeau de cardinal & le riche évêché d'Albi. C'étoit de quoi le

conſoler de la perte des bonnes graces du roi. Il vouloit encore l'archevêché de Beſançon. Pie le lui ayant refuſé, il quitta Rome, revint en France, s'inſinua de nouveau à la cour, & y travailla par vengeance à réparer le mal qu'il avoit fait au royaume par intérêt.

Révolte ſous le nom de ligue du bien public.

La pragmatique fut un des prétextes que ſaiſirent les principaux ſeigneurs pour ſe liguer contre le roi. Plus il vouloit abaiſſer les grands, dont la puiſſance lui faiſoit ombrage, plus il s'étoit attiré leur haine. Le duc de Bourgogne lui avoit envoyé Chimai pour ſe plaindre de pluſieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, ſi le duc étoit d'un autre *métal* que les autres princes? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puiſqu'il vous a reçu & protégé quand perſonne n'oſoit le faire.* Philippe le Bon étoit trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, ſon fils, violent, impétueux, haïſſant le monarque, à qui le duc avoit reſtitué pour quatre cent mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras; Charles, dis-je, cherchoit avec ardeur l'occaſion d'éclater. Le duc de Bretagne, auſſi mécontent, parce qu'on s'oppoſoit à ſes injuſtes prétentions, excitoit ce jeune prince à la révolte. Ils

entraînerent dans leur parti le duc de Bourbon, & enfin le duc de Berri, frere du roi, dangereux par la foibleſſe de ſon caractere, qui le rendoit ſouple aux impreſſions de la cabale. Tout-à-coup les rebelles ſe déclarerent ouvertement, ſous le prétexte ordinaire de réformer l'état & de ſoulager les peuples, couvrant leurs deſſeins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui-même dans cette ligue. L'eût-il fait ſous un gouvernement équitable? Et quel eſt le malheur des mauvais princes, s'ils fourniſſent des prétextes de révolte à ceux qui ſont l'appui de leur trône?

On armoit de tous côtés. Le roi prit de ſi bonnes meſures, que le comte de Charolois tenta en vain de ſurprendre la capitale. L'armée de France & celle des Bourguignons ſe rencontrent près de Montlhéri, & livrent une bataille ſanglante. Louis & le comte y ſignalent également leur bravoure ſans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent aſſiéger Paris, & déſeſpérerent bientôt d'y entrer. Cependant le roi ſuivit le conſeil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que pour diſſiper la ligue, il falloit tout promettre, & voir enſuite ce que les circonſtances obligeroient de tenir: maxime très-conforme à ſa poli-

1465. Bataille de Montlhéri.

Politique artificieuſe du roi.

tique artificieuſe. Il ſigna donc un traité honteux, par lequel il cédoit la Normandie à ſon frere, & pluſieurs terres du domaine aux principaux chefs. On parla enſuite du bien public, ſans autre fruit que de fouler davantage les peuples; de ſorte que cette ligue, après l'événement, fut appelée avec raiſon la *ligue du mal public*.

Il reprend la Normandie à ſon frere.

Des brouilleries ſurvenues entre les ducs de Berri & de Bretagne, fournirent au roi l'occaſion de revenir contre le traité. En même tems qu'il négocioit avec le Breton, il enleva la Normandie à ſon frere. Toujours agité d'inquiétudes & de défiances, dépouillant les uns de leurs charges, faiſant des informations contre les autres, il aigriſſoit chaque jour le mécontentement des ſeigneurs; mais il ſut prévenir leurs entrepriſes, en les diviſant.

1468. Déciſion des états, ſur les apanages.

Pour juſtifier ſa conduite à l'égard du duc de Berri, il réſolut même de convoquer les états, & de leur remettre la déciſion d'une affaire ſi importante, perſuadé qu'ils ſoutiendroient les droits de la couronne. Les états répondirent à ſa confiance, & déclarerent que la Normandie étoit inſéparablement unie à la couronne; que le roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui fixoit l'apanage des enfans de France à douze

mille livres de rente (1), en fonds de terres qu'on érigeroit en duché ou comté; mais qu'ayant offert à Charles ſon frere juſqu'à ſoixante mille livres de rente, il ſeroit ſupplié de mettre la clauſe, que ce ſeroit ſans tirer à conſéquence. Ils lui promirent toute ſorte de ſecours en cas de guerre; & l'on vit dans cette aſſemblée le plus grand zele pour le ſouverain.

Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne.

Philippe le Bon étoit mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles le Téméraire, ſon fils & ſon ſucceſſeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, ſe préparoit à de nouvelles hoſtilités. Le roi, comptant plus ſur ſa politique que ſur ſes armes, préféroit toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Evreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui penſa le perdre. Tandis que ſes envoyés travailloient à ſoulever les Liégeois contre le nouveau duc de Bourgogne, Balue lui perſuade de s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné ſeulement de quelques ſeigneurs. A peine eſt il arrivé, qu'on apprend la révolte des Liégeois. Louis

(1) Ce ſeroit aujourd'hui environ 124, 000 livres.

n'imaginoit pas qu'elle pût être ſi promte : ſes gens avoient trop bien réuſſi avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle, le duc eſt tranſporté de fureur. Maître de la perſonne du roi, il ſe livre d'abord aux plus violentes réſolutions. De ſages conſeils le calment enfin. Il propoſe un traité à Louis, exigeant qu'il le ſuive contre les Liégeois. Louis avoit tout à craindre & ne pouvoit rien refuſer. Il accompagne ſon vaſſal ; il devient le miniſtre de ſa vengeance. Liége ſuccombe, le duc y fait mettre le feu, & juſtifie en quelque ſorte les rebelles par des cruautés barbares.

1469. Trahiſon du cardinal Balue.

Le roi deſiroit de s'accommoder avec ſon frere, comme il avoit fait avec le Bourguignon. Il lui offroit la Guienne pour apanage, & vouloit lui faire épouſer Iſabelle, ſœur & héritiere du roi de Caſtille. L'homme dont il ſe défioit le moins travailloit à rompre ſes meſures. C'étoit ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la ſoupleſſe, ſans vertu, ſans mœurs, & à qui, ſelon l'obſervation ingénieuſe de M. Duclos, il ne manquoit que l'hypocriſie pour avoir tous les vices. Il avoit acheté la pourpre Romaine, (Paul II venoit de donner la pourpre aux cardinaux) en obtenant des lettres-patentes pour abolir entierement la Pragmatique, lettres que le parlement

refuſa d'enregiſtrer. * Il oublioit les bienſéances de ſon état juſqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque, ce qui donna lieu à un ſeigneur de dire au roi : *Sire, je vous ſupplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puiſque l'évêque vient ici paſſer en revue des ſoldats.* Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caractere & d'intérêts, Balue trahiſſoit le maître dont il poſſédoit toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter & enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devoit pourſuivre leur procès en France ſelon les loix de l'état. Les oppoſitions du pape, quoique fortement combattues par les ambaſſadeurs du roi, arrêterent le cours de cette affaire, & les coupables en furent quittes pour la priſon. Le duc de Berri s'accommoda de l'apanage qu'on lui offroit ; mais Iſabelle de Caſtille épouſa Ferdinand d'Aragon, qui devint

* C'eſt alors (1466) que le parlement fit ſes fameuſes remontrances ſur cet objet. Il y eſt dit, Qu'on ne voyoit plus qu'huiſſiers & appariteurs, armés de citations en cour de Rome, traînant à ce tribunal eccléſiaſtiques & ſéculiers indiſtinctement ; Que depuis l'abrogation de la pragmatique, on comptoit, outre les retributions ordinaires, deux millions huit cent quarante mille écus ſortis de France & tranſportés à Rome, &c. (*Voy. Villaret.*)

maître de l'Espagne par ce mariage.

1472. Les deux freres contestoient encore sur plusieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différent.

Empoisonnement du frere du roi; le roi soupçonné.

Il fut, dit-on, empoisonné par un moine bénédictin, son aumônier. „ On ne douta „ guere dans l'Europe que Louis n'eût „ commis ce crime, lui qui, étant dauphin, avoit fait craindre un parricide „ à son pere. L'histoire ne doit point l'en „ accuser sans preuves; mais elle doit „ le plaindre d'avoir mérité qu'on le „ soupçonnât; elle doit surtout observer „ que tout prince coupable d'un attentat avéré, est coupable aussi des jugemens téméraires qu'on porte sur toutes ses actions „. M. de Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile, & aux accusateurs téméraires des grands, & aux grands dont la conduite semble provoquer la médisance.

Manifeste du duc de Bourgogne.

Personne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces injurieux soupçons; car la fougue de son caractere, sa haine pour le roi, & leurs défiances mutuelles, avoient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia dans un manifeste que Louis venoit de faire mourir son frere *par poison*, *maléfices & sortiléges*; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; & que tous les princes devoient

s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénonçoit à l'Europe comme idolâtre & hérétique, (accuſations contradictoires,) étoit dévot, zélé pour la religion. Une telle abſurdité prouve également l'injuſtice de la haine & l'ignorance qui régnoit encore.

Charles le Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, & vint échouer au ſiége de Beauvais. Les femmes combattirent ſur les remparts avec une valeur héroïque, & contribuerent beaucoup à repouſſer les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on feroit tous les ans une proceſſion où elles auroient le pas ſur les hommes; qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de noces, & que les autres jours elles ſe pareroient à leur fantaiſie ſans que perſonne pût y trouver à redire.

Siége de Beauvais, où les femmes ſe ſignalent.

Les troubles d'Angleterre avoient long-tems garanti la France des invaſions de ſes plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue priſon, vaincu de nouveau & maſſacré avec ſon fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maiſon d'York, n'eut pas plutôt laiſſé à ce prince une couronne toute ſanglante, qu'on vit l'Anglois renouveller ſes anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de paſſer en France, s'il ne reſtituoit la Normandie

1475. Louis achete une treve avec les Anglois.

& la Guienne. *Dites à votre maître que je ne le lui conſeille pas*, répondit le roi à ſon héraut. Cette réponſe ſembloit annoncer une forte réſolution de combattre. Mais Louis, fidelle à ſes maximes, ſe débarraſſa de l'ennemi ſans rien haſarder. Voyant les Anglois dans le royaume, il négocia avec Edouard; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an; il acheta ainſi une treve de ſept années, & gagna les miniſtres Anglois à force de penſions & de careſſes. Heureuſement le duc de Bourgogne, en guerre avec le duc de Lorraine, n'avoit pas ſecondé les ennemis, quoiqu'il eût vivement ſollicité leur entrepriſe. Leur armée formidable auroit pu rouvrir les plaies du royaume, ſi Louis n'avoit ſacrifié la gloire à la ſureté.

Suites du traité.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, ce fut la délivrance de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avoit livré pluſieurs batailles pour la défenſe de ſon mari, & qui étoit priſonniere d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris; mais Louis en éluda la propoſition, ne ſe ſouciant pas de recevoir une pareille viſite. „ Edouard eſt un beau prince fort „ galant, dit-il à Comines, quelque „ maîtreſſe qu'il auroit à Paris pourroit

„ l'engager à y revenir : je l'aime mieux „ en Angleterre qu'en France „. Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglois, fit à ſon tour un traité avec le roi. Les conventions, les ſermens ne coûtoient rien, parce qu'on ſe jouoit des engagemens les plus inviolables.

Une illuſtre victime fut ſacrifiée à la juſtice ſévere du monarque. Le connétable de Saint-Paul, ſon beau-frere, l'avoit trahi, outragé, & s'étoit jeté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandonna. On pouſſa ſon procès avec vigueur, & il périt ſur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimoit à faire tomber les premieres têtes de l'état. Le comte d'Armagnac & le duc d'Alençon, condamnés ſous Charles VII, & rétablis dès le commencement de ce regne, avoient déjà ſubi la peine de leurs nouvelles cabales. On vit encore en 1477 le duc de Nemours, de la maiſon d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la queſtion, & ſes enfans traînés ſous l'échafaud par ordre du roi, pour être arroſés du ſang de leur pere. Horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que reſpecter un monarque. Exécutions de princes & de grands.

Peu s'en fallut que le roi titulaire de Sicile, René d'Anjou comte de Pro- Procès du roi René.

vence, oncle de Louis, ne fût une des victimes de ſa haine. René ayant des ſujets de mécontentement, négocia avec le duc de Bourgogne, & lui promit de l'adopter, de lui abandonner même ſes provinces. Le roi conſulta le parlement. La matiere miſe en délibération & long-tems diſcutée, l'avis de la cour fut, *Qu'on pouvoit en bonne juſtice procéder contre le roi de Sicile par priſe de corps; mais qu'ayant égard à ſa parenté avec le roi, à ſon grand âge & autres conſidérations, & le roi ne voulant point qu'on procédât par priſe de corps, René devoit être ajourné à comparoître en perſonne, ſur peine de banniſſement du royaume, de confiſcation de corps & de biens*, &c. Le vieux prince ſentit la néceſſité de fléchir devant ſon neveu. Ses démarches furent bien reçues. On regla ſa ſucceſſion; on convint que Charles du Maine, dernier mâle de cette branche, auroit la Provence, & que l'Anjou ſeroit réuni à la couronne.

Guerre du duc de Bourgogne avec les Suiſſes.

Charles le Téméraire ne pouvoit ni vivre en repos, ni parvenir au but de ſon ambition. L'imprudence & la fureur le précipitoient. Depuis long-tems animé contre les Suiſſes, ſoit parce qu'ils étoient alliés de Louis XI, (c'eſt la premiere alliance avec eux,) ſoit parce qu'il ſe propoſoit de les aſſervir, le prétexte le plus

frivole lui ſuffit pour les attaquer. Cette nation belliqueuſe, ayant ſecoué en 1307 le joug de la maiſon d'Autriche, & affermi ſa liberté par des prodiges de conſtance & de valeur, toujours prête à ſe défendre, n'ambitionnoit que la paix avec ſes voiſins. Elle s'efforça de fléchir le duc; elle lui repréſenta que les mors de ſes chevaux valoient mieux que toute la Suiſſe. Sourd aux prieres & aux raiſons, il ſe met en campagne. Les Suiſſes le battent dans un défilé. Tout ſon bagage tombe entre leurs mains. Telle étoit la ſimplicité de ce peuple, que la vaiſſelle d'argent du duc fut vendue comme vaiſſelle d'étain, & que ſon plus beau diamant, eſtimé aujourd'hui dix-huit cent mille livres, fut donné pour un florin, & paſſa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granſon irrita la fureur de Charles, ſans éclairer ſon imprudence. Il en perdit bientôt une ſeconde à Morat, où le duc de Lorraine combattit avec les Suiſſes. L'année ſuivante, il fut encore défait ſous les murailles de Nanci. C'eſt-là que périt ce malheureux prince. Peu de ſouverains l'égaloient en richeſſes & en puiſſance; mais ce qui fait le bonheur lui manqua toujours, la modération & la ſageſſe. Il ne ceſſa de ſe tourmenter pour être un des fléaux du monde.

1476. Il eſt battu à Granſon & à Morat.

Mort de Charles le Téméraire.

Mauvaise foi de Louis XI.

Le roi ne dissimula guere la joie que lui causoient ces événemens. Son dernier traité avec le duc ne l'avoit pas empêché de proposer un cas de conscience, qui dévoile son peu de droiture; savoir, „ s'il pouvoit, selon Dieu & sa „ conscience, permettre, souffrir ou to„ lérer, qu'aucuns princes, seigneurs ou „ communautés qui avoient ou pou„ voient avoir querelle contre le duc de „ Bourgogne, lui fissent la guerre & por„ tassent dommage „. Les deux princes s'étoient engagés par serment à se servir envers & contre tous, à s'avertir même mutuellement de tout ce qui se trameroit contre eux. Il fut décidé néanmoins que, *vu la conduite que le duc avoit toujours tenue à l'égard du roi & du royaume, le roi pouvoit laisser agir les autres princes, & même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au duc de Bourgogne, il en seroit content, & ne s'y opposeroit pas; mais qu'il ne devoit ni les solliciter, ni leur donner aucun secours.* Qu'admirer ici davantage, ou les scrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ses promesses en sureté de conscience, ou la bassesse de ces casuistes qui lui en ménagent subtilement les moyens? Consulter en pareille matiere, c'est être déjà prévaricateur. De tout tems on a connu le secret d'accom-

moder la morale aux paſſions des grands.

Marie de Bourgogne étant l'unique héritiere de Charles, une partie de ſes états devoit retourner à la couronne faute d'héritiers mâles, ſelon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un inſtant. Il envoya de toutes parts des négociateurs & des troupes. La Bourgogne ſe ſoumit ſans réſiſtance; mais la Flandre & l'Artois étoient déclarés pour la princeſſe. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouſer au dauphin. Rien ne pouvoit être plus avantageux. Il ſouhaitoit ce mariage; Marie n'en étoit pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût que ſept ans, & qu'elle en eût près de vingt; mais une fauſſe démarche du roi lui inſpira de la défiance, & redoubla l'averſion des Flamands; tant il eſt vrai que la fineſſe eſt ſouvent oppoſée à la politique. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré; événement funeſte qui a produit plus de deux ſiecles de guerre & de deſtruction. L'époux de l'héritiere de Bourgogne devenoit néceſſairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il étoit encore foible, & Louis n'aimoit point la guerre. Une treve ſuſpendit les hoſtilités.

1477. L'héritiere de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche.

Ce monarque ruſé, qui rapportoit tout à ſes intérêts, ſe montra généreux

1478. Le roi ſou-

tient les Médicis contre le pape.

en ſoutenant des opprimés contre un pape violent & vindicatif. Les Médicis gouvernoient Florence, enrichie par leur commerce, heureuſe par leurs bienfaits. La jalouſie des Pazzi forma contre eux une horrible conſpiration, à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, & dont le chef étoit un Salviati, archevêque de Piſe. Laurent & Julien, petit-fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'égliſe pendant la meſſe. Le ſecond mourut ſur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea auſſitôt ſes bienfaiteurs; & l'archevêque de Piſe lui-même fut pendu à une fenêtre. C'étoit pour le pape un prétexte ſpécieux de ſe livrer au plus cruel reſſentiment. Il le pouſſa aux derniers excès. Les Florentins implorent le ſecours de Louis XI. Son ambaſſadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on diſoit être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique Romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, & convoque un concile national pour renouveler la Pragmatique. Le pape n'auroit pas été le plus fort. Il fit la paix avec la république de Florence, leva les excommunications, & prévint toutes les ſuites de cette affaire.

Excès de Sixte IV.

1479. Guerre

Louis de ſon côté, venoit de ſigner

avec le roi d'Angleterre une treve qui devoit durer cent ans après leur mort, lorſque Maximilien d'Autriche, quoique privé du ſecours qu'il auroit pu attendre des Anglois, rompit la treve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-Comté en une ſeule campagne; on ſe battit à Guinegate en Artois avec une perte à peu-près égale de part & d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier ſon ennemi par le pape. Les treves, les hoſtilités ſe multiplierent à l'infini juſqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins ſoumis encore à un étranger, qu'à leurs princes naturels, s'étoient ſaiſis de deux enfans qu'elle avoit eus de Maximilien. Ils le forcerent à conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnoit en mariage au dauphin Marguerite ſa fille, qui auroit l'Artois & la Franche-Comté pour dot. Cette princeſſe fut amenée dans le royaume; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons ſous le regne de Charles VIII. On avoit promis à Edouard IV que ſa fille épouſeroit le dauphin. Le chagrin de ſe voir trompé avança ſes jours.

avec Maximiliend'Autriche.

1482. Traité d'Arras.

Les dernieres années du roi ſe paſſerent dans l'agitation & les intrigues

Dernieres années de Louis XI.

qui avoient rempli tout ſon regne. Miné par les maladies, il n'en étoit que plus jaloux de l'autorité, & plus attentif aux affaires. La crainte de la mort ébranloit cependant ſon ame. Un légat ſut lui inſpirer des ſcrupules ſur la détention du cardinal Balue & de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint ſa liberté; le cardinal fut remis entre les mains du légat, ſous promeſſe de le faire punir à Rome. Balue ne reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes, moins coupables que lui, avoient péri ſur l'échafaud!

La Provence réunie à la couronne.

Tandis que le roi perdoit ſes forces de jour en jour, la fortune augmenta ſes domaines. Charles comte du Maine, dernier prince de la maiſon d'Anjou, lui laiſſa par teſtament la Provence, avec ſes droits ſur le royaume de Naples & de Sicile. La Provence fut auſſitôt réunie à la couronne. Louis étoit trop circonſpect pour étendre plus loin ſon ambition. La conquête d'un royaume étranger lui parut une entrepriſe auſſi vaine que dangereuſe. Ses ſucceſſeurs penſerent autrement, & eurent tout lieu de s'en repentir.

Affaires d'Eſpagne.

Nous n'avons point parlé de diverſes negociations avec l'Eſpagne, parce qu'il n'en réſulta preſque rien de mémorable. En 1462, Jean roi d'Aragon, attaqué par les Navarrois que ſoutenoit

le roi de Caſtille, emprunta de Louis trois cent cinquante mille écus, & lui engagea les comtés de Cerdagne & de Rouſſillon. Le mariage du prince Ferdinand d'Aragon avec Iſabelle, ſœur & héritiere du malheureux Henri IV roi de Caſtille, (1469) devint par les ſuites qu'il devoit avoir un des plus grands événemens de l'Europe. Louis parut d'abord très-oppoſé à Ferdinand & Iſabelle, les reconnut enſuite pour les empêcher de ſoutenir Maximilien, & ménagea adroitement un nouveau traité avec eux au ſujet du Rouſſillon & de la Cerdagne.

Terreurs & ſoupçons du roi.

Ce prince ſi redoutable, devoré de ſoupçons aux approches de la mort, enfermé dans le château du Pleſſis-les-Tours qu'il avoit rendu inacceſſible, agité de plus de terreur qu'il n'en inſpiroit, craignant ſon propre fils, changeant de domeſtiques tous les jours, commandant ſans ceſſe de nouvelles exécutions, étoit l'eſclave de Jean Coittier, médecin avide & inſolent, qui menaçoit de l'abandonner, qui oſoit lui dire: *Je ſais qu'un beau matin vous m'enverrez comme vous faites d'autres, mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.* En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin.

Il eſt eſclave de ſon médecin.

Ses dévotions.

Il redoubloit ſes dévotions, ſe chargeoit le corps de reliques, achetoit une

petite image d'argent ſoixante livres, faiſoit des profuſions aux égliſes & aux moines, dans l'eſpérance de prolonger ſa vie malheureuſe.

S. François de Paule appelé pour le guérir.

Saint François de Paule, ermite de Calabre, fondateur de l'ordre des Minimes, eſt appellé du fond de l'Italie à ſon ſecours. On le demande au roi de Naples qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape, dont les ordres le décident enfin. On envoie courriers ſur courriers pour hâter ſa marche. Le ſaint arrive. Le roi ſe jette à ſes pieds; le conjure humblement de le guérir. François tâche de le diſpoſer à la mort en lui ſuggérant des ſentimens dignes de la religion; mais Louis craignoit plus de perdre la vie, qu'il ne deſiroit de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par eſprit de domination, toujours inſpirant la terreur par ſes cruautés, il mourut âgé de ſoixante ans. Nous allons recueillir quelques particularités également utiles & curieuſes.

1480. Mort du roi.

Particularités.

Louis XI affectoit dans ſes habits une ſimplicité meſquine & indécente. Dans une entrevue avec le roi de Caſtille en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, ſur lequel étoit une Notre-Dame de plomb; tandis que le Caſtillan étaloit une ma-

gnificence faſtueuſe. Ce contraſte le rendit mépriſable aux yeux des Eſpagnols ; mais il avoit gagné les miniſtres à force d'argent, il réuſſit dans ſes deſſeins. Dans ſa maladie, il affecta au contraire de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'apperçût de ſon état, qui n'en devenoit que plus viſible. La grande dépenſe de ſa maiſon étoit pour la table. De douze mille livres, elle fut portée juſqu'a trente ſept mille. Il faiſoit manger avec lui non-ſeulement les ſeigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvoient l'inſtruire, quelquefois même des marchands; car il donnoit au commerce une attention particuliere.

Table de Louis XI.

Un marchand, nommé maître-Jean, ſtatté de cette diſtinction, s'aviſa de lui demander des lettres de nobleſſe. Le roi les lui accorda, & dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître-Jean témoigna ſa ſurpriſe. *Allez, monſieur le gentilhomme*, lui dit Louis, *quand je vous faiſois aſſeoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition. Anjourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres ſi je vous faiſois la même faveur.* Excellente leçon pour ceux qui préferent de vains titres au mérite perſonnel.

Leçon qu'il donne à un marchand.

On le voyoit ſe mêler avec les bour-

Sa familia-

rité avec les bourgeois.

geois, s'informer de leurs affaires, ſe faire inſcrire dans les confréries d'artiſans; & il répondoit au reproche de ne pas ſoutenir ſa dignité. *Quand orgueil chemine devant, honte & dommage ſuivent de bien près.* Il auroit dû ſavoir qu'un prince peut être affable avec dignité, grand ſans orgueil, & que c'eſt en faiſant du bien au peuple qu'il ſe concilie ſon affection.

Sa politique artificieuſe.

Le deſir d'abaiſſer les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut ſans doute le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de baſſe naiſſance qu'il pouvoit anéantir d'un mot (1). Il vint à bout, ſelon l'expreſſion de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adreſſe; & il éprouva plus d'une fois combien il eſt dangereux de donner ſa confiance à des ames viles, qui n'ont que de l'intrigue ſans honneur, & qui ne flattent que pour tromper. Du reſte, ſa propre habileté étoit ſouvent une fineſſe mal-entendue. Il diſoit ſans ceſſe : *qui ne ſait pas diſſimuler, ne ſait*

(1) Le fameux Olivier le Daim, ſon barbier, devenu grand ſeigneur & miniſtre, joua un des premiers rôles. Au commencement du regne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infame.

pas

pas régner ; ſi mon chapeau ſavoit mon ſecret, je le brûlerois. A force de répéter cette maxime, il pouvoit, comme le remarque M. Duclos, en perdre le fruit.

On ne penſe qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt Triſtan l'Hermite, honoré de ſon amitié, faiſoit par ſes ordres ; aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux ſupplices recherchés, qui devinrent ſi communs les dernieres années de ſon regne. La tyrannie ne peut s'allier avec la véritable grandeur. Sa cruauté.

On lui rend cette juſtice qu'il vouloit que chacun remplît ſon devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de ſa maiſon, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit diſtribuer des écritoires, en diſant que puiſqu'ils ne pouvoient pas le ſervir de leurs armes, ils le ſerviroient de leurs plumes. Correction utile pour des hommes ſenſibles à l'honneur. S'il ne s'étoit pas fait un ſyſteme de tromper en négociant, on le loueroit davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Il montroit du moins une prudence réelle par le ſoin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Traits de prudence.

Genes s'étoit ſoumiſe à la France ſous Charles VI ; cette république volage, après de fréquentes révoltes, offrit en- Genes reſuſée.

core à Louis XI de le reconnoître pour ſouverain. Il répondit : *Vous vous donnez à moi, & moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois juſtifioient cette réponſe.

Superſtitions de Louis XI.

Quand on voit ce prince parjure & méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-Chrétien*, ſe livrer à toutes les pratiques d'une dévotion ſuperſtitieuſe, aller de tous côtés en pélerinage, porter à ſon chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Bourgogne à la ſainte Vierge ; demander au pape le corporal *ſur quoi chantoit monſeigneur ſaint Pierre*, la permiſſion de ſe faire frotter de l'huile de la ſainte Ampoule, le droit d'aſſiſter à l'office avec le ſurplis & l'aumuſſe ; établir la coutume de réciter à midi *l'Angelus*, &c. on ne ſait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité ſeule réprouve & proſcrit. Mais des contraſtes étranges ſe trouvent dans la nature. Il avoit le cœur mauvais & l'eſprit biſarre. „ Cette biſarrerie, dit le P. Daniel, lui faiſoit négliger l'eſſentiel de la dévotion pour ſe contenter de ces pratiques extérieures, le rendoit ſcrupuleux ſur des bagatelles, tandis qu'il n'héſitoit pas dans les choſes les plus importantes „.

Croix de ſaint Lo.

Une de ſes ſuperſtitions étoit de ne vou-

loir point jurer ſur une certaine croix de ſaint Lo, qu'on diſoit avoir la vertu de faire mourir dans l'année ceux qui ſe parjuroient ſur elle. Il ne manquoit pas d'obliger les autres à jurer ſur cette croix.

Aſtrologues à la cour.

La ſuperſtition & la crédulité vont toujours enſemble. Il entretenoit des aſtrologues à la cour. Irrité contre un de ces impoſteurs qui avoit prédit la mort de ſa maîtreſſe, il le fit venir, bien réſolu ſans doute de ne le point épargner. *Toi qui prévois tout*, lui dit il, *quand mourras-tu* ? L'habile aſtrologue ſe ſauva par cette réponſe : *je mourrai trois jours avant votre majeſté*. On prit grand ſoin de ſa perſonne.

Réaliſtes & Nominaux.

Les eſprits étoient encore ſi loin de la ſaine philoſophie, que l'extravagante diſpute des Réaliſtes & des Nominaux devint une affaire de Religion & même d'état. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi les choſes ou les mots étoient l'objet de la logique. Cette grande queſtion diviſoit toutes les écoles, s'étendoit juſqu'aux myſteres de la foi. On ſe traitoit mutuellement d'hérétique ; on ſollicitoit les puiſſances. Le roi ſe déclara pour les Réaliſtes, & fit enchaîner les livres des Nominaux ; il rendit enſuite la liberté à ces rapſodies, que perſonne ne lit plus depuis long-tems, au lieu que les mémoires

Comines. de Philippe de Comines ſont entre les mains de tout le monde. Cet hiſtorien, homme d'état, ſeroit encore plus eſtimé, s'il n'avoit pas trahi le duc de Bourgogne ſon maître, pour s'attacher à Louis XI qui lui donna la principauté de Talmond. Pluſieurs en louant ſon eſprit, lui reprochent un mauvais cœur.

Etabliſſemens de Louis XI. Poſtes. Quoique Louis XI ait foulé le peuple & opprimé la nobleſſe; quoique ſa fourberie, ſes injuſtices, ſes cruautés, rendent ſa mémoire odieuſe; il avoit d'excellentes vues de politique, & on lui doit des établiſſemens très-louables. Il établit les poſtes; mais comme tout eſt imparfait dans l'origine, les courriers ne devoient ſervir que pour les affaires du roi & celles du pape. C'étoit une charge pour l'état. Les poſtes ſont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Encouragemens au commerce. Le commerce juſqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyoit avec chagrin que l'induſtrie des étrangers enlevoit l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grece & d'Italie quantité d'ouvriers qui puſſent fabriquer des étoffes précieuſes; il exempta de tous droits, taxes & impôts les étrangers & les François employés dans ces manufactures,

même leurs femmes, leurs veuves & leurs enfans; il permit par une ordonnance à tous eccléſiaſtiques, aux nobles & à toute autre perſonne de faire, ſans déroger, le commerce par terre & par mer. Ces encouragemens exceſſifs pouvoient tirer la nation de ſa langueur; mais une bonne théorie du commerce ne pouvoit être que le fruit de beaucoup d'expérience & de ſagacité.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, *s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture.* Soin de la juſtice, malgré bien des actions injuſtes.

C'étoit le moyen d'exciter davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue & à la faveur. Il ſe propoſoit de faire raſſembler toutes les loix & coutumes, afin d'en compoſer un code fixe & d'abréger les procès. Enfin il veilla exactement à l'adminiſtration de la juſtice, quoiqu'il n'eût pas ſcrupule de la violer pour ſatisfaire ſa haine contre les grands. Une foule de ſeigneurs furent condamnés par des commiſſaires, qui n'étoient que les exécuteurs des volontés du prince. Trois conſeillers ayant opiné à civiliſer l'affaire du duc de Nemours, il les priva de leurs offices ſans aucune forme de procès; il fit une réponſe cruelle au parlement, qui haſarda des remontrances en leur faveur. Sur la fin de ſa vie, il

dépoſa de même le procureur général Saint-Romain, parce qu'il le trouvoit trop peu docile, ſurtout au ſujet des fréquentes aliénations du domaine.

La Vacquerie, premier préſident.

Cependant il mit à la tête du parlement en 1482 Jacques de la Vacquerie, magiſtrat digne de cette place. On raconte que ce magiſtrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires au bien public, ſe préſenta au roi, avec les députés de ſon corps. Louis leur demanda ce qu'ils vouloient? *la perte de nos charges ou même la mort plutôt que de trahir nos conſciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponſe, ajoute-t-on, frappa tellement le roi qu'il retira les édits.

Poids & meſures.

Il vouloit qu'il n'y eût qu'un poids & qu'une meſure uniforme dans le royaume, projet utile dont on deſire encore l'exécution.

Ordre de S. Michel.

Il inſtitua l'ordre de chevalerie de Saint Michel, d'abord auſſi brillant que celui de la Toiſon d'or, inſtitué par Philippe le Bon duc de Bourgogne. Ces ordres contribuerent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déjà fort déchue depuis l'établiſſement des compagnies d'ordonnances, & ſurtout depuis qu'on avoit trop multiplié les chevaliers, ſans égard à la naiſſance, ni au mérite. C'étoit une ſage politique, de faire valoir des titres d'honneur qui attachoient les ſujets au ſouverain.

Il avoit augmenté la taille de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions ſept cent mille livres par an ; au lieu que Charles VII, comme nous l'avons vu, n'avoit levé que dix-huit cents francs chaque année. *Avare par goût & prodigue par politique*, (ce ſont les termes de M. Hénault,) il faiſoit de l'argent le reſſort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, diſoit-il, de ſes ſujets que pour épargner leur ſang, il exhorta ſon fils à diminuer les impôts. Conſeil ſouvent donné par les rois mourans, & rarement exécuté après leur mort. Impôts.

Il plaiſantoit volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour ſur une mule magnifiquement enharnachée : ce n'eſt point dans cet équipage, lui dit-il, que marchoient les anciens évêques ; ils ſe contentoient d'un âne qu'ils menoient par le licou. Le prélat répondit : *Cela eſt vrai, ſire ; mais c'étoit dans le tems que les rois étoient bergers & n'avoient qu'une houlette.* La réponſe, quoique fauſſe, pouvoit être une leçon ſur les devoirs de la royauté. Louis XI ne ſe regarda comme paſteur que pour tondre ſes brebis. Mot ſingulier d'un évêque au roi.

Il fit élever ſon fils à Amboiſe, dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprît d'autre latin que cette maxime : *Qui* Education du dauphin.

neſcit diſſimulare, neſcit regnare. (*Qui ne ſait pas diſſimuler ne ſait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageoit la mauvaiſe ſanté de ce jeune prince ; les autres, qu'il craignoit qu'élevé avec plus de ſoin, il ne lui causât de l'inquiétude. Le caractere ombrageux du roi, le ſouvenir des chagrins qu'il avoit cauſés lui-même à ſon pere, le rendoient ſuſceptible de ce ſentiment.

CHARLES VIII.

1483. Troubles dans le royaume.

LE dernier roi avoit contenu les grands & le peuple par ſa politique & ſes rigueurs. Cette tranquillité ne pouvoit guere ſe maintenir ſous un roi de treize ans, foible de corps, dont l'eſprit très-mal cultivé étoit incapable de ſoutenir le poids des affaires. Auſſi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France ſa ſœur aînée, épouſe de Pierre de Bourbon ſeigneur de Beaujeu, princeſſe d'un rare mérite, devoit gouverner le royaume pendant la jeuneſſe de ſon frere. C'étoit la derniere volonté de Louis XI. Elle trouva un compétiteur dans le duc d'Orléans, (depuis Louis XII,) héritier préſomptif de la couronne, qui fut par ambition le perturbateur du royaume, avant que d'en être le pere

par ſa bonté. Jean duc de Bourbon prétendoit auſſi au gouvernement. Les états généraux furent convoqués à Tours pour décider la diſpute ; ils confirmerent le choix de Louis XI.

Ces états méritent une attention particuliere, ſoit par les diſcours qu'on y prononça, ſoit par l'importance des objets qui y furent agités. Le député de la nobleſſe de Bourgogne, Philippe Pot ſeigneur de la Roche, dit entre autres choſes hardies : „ S'il s'éleve quelque „ conteſtation par rapport à la ſucceſ- „ ſion au trône ou à la régence, à qui „ appartient-il de la décider, ſinon à „ ce même peuple qui a d'abord élu ſes „ rois, qui leur a conféré toute l'auto- „ rité dont ils ſe trouvent revêtus, & „ en qui réſide foncierement la ſouve- „ raine puiſſance ? Car un état ou un „ gouvernement quelconque eſt la choſe „ publique, & la choſe publique eſt la „ choſe du peuple. Quand je dis le „ peuple, j'entends parler de la collec- „ tion ou de la totalité des citoyens, & „ dans cette totalité ſont compris les „ princes du ſang eux-mêmes, comme „ chefs de l'ordre de la nobleſſe. Vous „ donc qui êtes les repréſentans du peu- „ ple, & obligés par ſerment de défen- „ dre ſes droits, pourriez-vous encore „ douter que ce ne ſoit à vous de régler

1484. Etats généraux. Diſcours d'un député.

„ l'adminiſtration & la forme du con-
„ ſeil ? &c. „. Son diſcours fut ap-
plaudi ou blâmé, ſelon les différens in-
térêts ou les différentes idées de chacun ;
mais les états propoſèrent un réglement
pour le conſeil, & le roi y mit le ſceau
par ſon approbation.

Le clergé & la noblesse.

Le clergé demandoit le rétabliſſement de la Pragmatique. Les archevêques de Lyon & de Tours, qui étoient cardinaux, s'y oppoſerent ; quelques prélats ſe joignirent à eux, & l'affaire tomba, parce qu'on vouloit ménager la cour de Rome. On remit la nobleſſe en poſſeſſion du droit de chaſſe : on lui promit de ne plus convoquer le ban & l'arriere-ban ſans néceſſité, & d'avoir beaucoup d'égard à ſes remontrances ſur quelques autres articles.

Plaintes sur les exactions de Rome.

Dans le cahier du tiers-état, qu'on appeloit le *commun*, étoit fortement dépeinte la pauvreté du royaume, attribuée ſurtout à la cour de Rome qui s'enrichiſſoit à ſes dépens. Deux papes, ſelon le tiers-état, en avoient tiré dans l'eſpace de quatre ans plus de deux millions d'or ; il n'y avoit aucun évêché dont la vacance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins ſix mille ducats à la chambre apoſtolique ; la vacance de chaque abbaye ou prieuré, (& l'on en compte plus de trois mille,)

lui valoit l'un portant l'autre cinq cent ducats ; ſans parler de ce qu'il en coûtoit pour indulgences, décimes, diſpenſes, pour les légats en particulier qui étoient venus trois ou quatre fois le dernier regne ; *& voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.* Cet article & quelques autres très-importans tomberent ſans réponſe poſitive.

Demandes ſur les offices & ſur les impôts.

On ſe plaignoit, dans ce même cahier, d'une multiplication d'offices, *qui eſt augmentation de gages* ; on donnoit à entendre qu'il s'en vendoit pluſieurs à prix d'argent ; on demandoit que les tribunaux éluſſent librement, comme autrefois, pour remplir chaque place vacante, trois hommes de mérite, parmi leſquels le roi en nommeroit un ; & qu'aucun officier ne pût être privé de ſa charge, ſans avoir été convaincu de prévarication ; en conſéquence, que ceux qui ont été deſtitués ſans cauſe du tems de Louis XI, fuſſent rétablis. Enfin le tiers-état haſardoit cette demande, *Que toutes tailles & autres impoſitions arbitraires ſoient abolies ; & que déſormais, en ſuivant la naturelle franchiſe de France, aucunes tailles ni autres impoſitions équivalentes ne puiſſent être levées dans le royaume, ſans la participation & le conſentement libre des états généraux.* C'étoit vouloir établir en France le ſyſteme d'Angleterre.

Débats sur l'impôt.

Les débats sur l'impôt furent longs & vifs. Un personnage de grande autorité, qu'on ne nomme point & qui vraisemblablement étoit un prince, parla ainsi en colere : „ Je connois les *vilains*. „ S'ils ne sont opprimés, il faut qu'ils „ oppriment. Otez leur le fardeau des „ tailles, vous les rendrez insolens, mutins & insociables : ce n'est qu'en les „ traitant durement qu'on peut les contenir dans le devoir. „ Maxime trop souvent pratiquée à l'égard du peuple, & aussi contraire au bien général qu'aux droits de l'humanité.

Discours de l'orateur.

Masselin, official de Rouen, orateur des états, se plaignit dans un discours éloquent, de l'injure que des hommes lâches leur faisoient, en les accusant de *vouloir rogner les ongles au roi, & lui compter les morceaux*. „ Cette atroce imputation, dit-il, ne peut déshonorer „ que son auteur. Convaincus que le bien „ & l'avantage du royaume sont le bien „ & l'avantage du roi, en cherchant à „ soulager le peuple, nous avons cru „ servir le roi, & remplir le devoir de „ fidelles sujets, &c. „

Les impôts diminues, & le roi content.

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que sous Charles VII, auquel étoient ajoutées trois cent mille livres pour l'heureux avénement du roi à la couronne. Le chancelier Guillaume

de Rochefort répondit : „ Le roi eſt „ content de votre conduite. Comme „ nous avons rendu juſtice à vos inten- „ tions, vous ne devez pas vous offen- „ ſer s'il nous eſt échappé des expreſſions „ trop fortes, & ſi nous avons fait uſage „ de quelques principes peut-être outrés. „ Vous connoiſſez la méthode des ora- „ teurs; ils ſe ſervent de tous les moyens „ qui peuvent favoriſer leur cauſe, ſans „ s'aſſujettir à une exactitude ſcrupuleu- „ ſe. „ Les impôts furent conſidérable- ment diminués. La Normandie, qui payoit 996, 700 livres, ne fut taxée qu'à 363, 910. Encore ſes députés ſe plaignant, on réduiſit la ſomme à 350, 000 livres. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand détail toutes les opéra- tions de l'aſſemblée. Elle étendit ſes re- gards & ſes remontrances ſur les prin- cipales parties du gouvernement, en con- ſervant toujours le reſpect pour l'auto- rité royale.

Le parlement ſoumis à la cour.

Quelque tems après, le duc d'Or- léans, toujours occupé de ſes projets d'ambition, s'adreſſe au parlement, exa- gere les déſordres de l'état, ſe plaint de madame de Beaujeu, comme ſi elle tenoit le roi captif & qu'elle voulût régner ſeule. Le premier préſident la Vacquerie ré- pond, que le parlement a été inſtitué par le roi pour adminiſtrer la juſtice ;

que le gouvernement, la guerre, les finances ne ſont point de ſon reſſort ; que ſi le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira ; mais que de pareilles remontrances ne doivent pas ſe faire à une cour de juſtice, ſans le bon plaiſir & exprès commandement de ſa majeſté. L'univerſité, dont ce prince rechercha les ſuffrages, ne ſe montra pas plus favorable à ſes intérêts.

Révolte du duc d'Orléans.

Bientôt il ſe livre au reſſentiment ; il paſſe en Bretagne, pour lever l'étendard de la révolte. La nobleſſe du pays s'étoit ſoulevée contre le duc François II, ou plutôt contre Landois ſon miniſtre, homme de néant, devenu le maître de tout, & qui exerçoit le plus odieux deſpotiſme ; elle avoit arraché Landois d'entre les mains du prince, & l'avoit fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après ſa mort, ſe ligue avec le duc d'Orléans ; Maximilien d'Autriche, élu roi des Romains, ſe joint à eux ; la guerre s'allume & tourne à l'avantage du roi. Enfin la bataille de St. Aubin acheve de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait priſonnier. Mézerai remarque qu'un combat de geais & de pies ſembla préſager la bataille de St. Aubin. Comment un hiſtorien eſtimable qui penſoit même librement, n'a-t-il pu ſe garantir dans le dernier ſiecle, de cet

1488.

Bataille de St. Aubin.

amour du merveilleux ſi contraire à la vérité hiſtorique ?

Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre.

Henri VII régnoit alors en Angleterre. Iſſu par ſa mere de la maiſon de Lancaſter, quoique petit-fils d'Owen Tudor ſimple gentilhomme Gallois, il avoit détrôné Richard III qui avoit détrôné Edouard V ; & la maiſon de Plantagenet, ſi long-tems redoutable à la France, étoit comme noyée dans le ſang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avoit repréſentée comme entrepriſe uniquement pour châtier des rebelles. Perſuadé enſuite qu'on vouloit ſe rendre maître du duché, il y envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

1491. Le Roi épouſe l'héritiere de Bretagne.

Le duc de Bretagne étant mort ſans enfans mâles, on penſa d'abord à faire valoir les prétentions du roi ſur ce grand fief, qu'il étoit eſſentiel de réunir à la couronne. Maximilien d'Autriche ſe flattoit de l'acquérir en épouſant Anne de Bretagne. Le mariage étoit déjà fait par procureur. Il falloit le rompre, & l'on réſolut de faire épouſer la princeſſe à Charles VIII. Elle avoit autant d'averſion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conſcience d'ailleurs ſe révoltoit à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avoit pris. Mais

la Bretagne étant exposée aux armes Françoises, le conseil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il représenta si bien les avantages de la paix, les raisons d'état supérieures à des vues particulieres, la nécessité de se plier aux conjonctures, qu'elle sacrifia enfin ses répugnances. Par le traité de paix & de mariage, Charles & Anne se céderent mutuellement leurs droits sur la Bretagne, de maniere cependant que la princesse, en cas de second mariage, ne pût épouser que l'héritier de la couronne.

Le duc d'Orléans libre & fidelle.

Le duc d'Orléans, que le roi avoit généreusement tiré de sa prison, le servit avec zele dans cette affaire, quoiqu'amoureux lui-même de la duchesse. Il devint dès-lors aussi bon sujet qu'il avoit été ambitieux chef de parti. Les belles ames peuvent quelquefois s'égarer, mais elles ne peuvent être ingrates, & la reconnoissance les ramene bientôt au devoir.

1492. Guerre avec Maximilien.

Ce mariage étoit un double affront pour Maximilien. Il se voyoit enlever son épouse; & sa fille Marguerite qui devoit épouser le roi, selon le traité d'Arras, alloit être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations, & tandis que ses ambassadeurs agissoient en Angleterre & en Espagne, il se rendit maître d'Arras.

Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvoit écraſer un ennemi foible, à qui l'empereur ſon pere ne donnoit preſque aucun ſecours, que les Gantois même avoient tenu en priſon. Jamais on n'avoit eu d'occaſion plus favorable pour ſaiſir les dépouilles de la maiſon de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangeres aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples, qu'elle avoit perdu depuis long-tems, il ne penſoit qu'à les faire valoir; après quoi il prétendoit s'emparer de Conſtantinople. Il ſacrifia un avantage certain à une eſpérance trompeuſe. D'une part, il rendit à Ferdinand le Catholique (1) le Rouſſillon & la Cerdagne engagés à Louis XI, ſans exiger autre choſe que la neutralité dans la guerre d'Italie. (On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand, contribuerent beaucoup à ce traité, & qu'ils en firent au roi & à la ducheſſe de Bourbon ſa ſœur une obligation de conſcience.) D'autre part, il reſtitua la Franche-Comté & l'Artois à Maximilien en lui renvoyant ſa fille. Tous ſes déſirs ſe

Le Roi veut conquérir Naples.

(1) Ce fameux Ferdinand, roi d'Aragon, étoit devenu puiſſant par ſon mariage avec Iſabelle reine de Caſtille.

portoient vers Naples. De jeunes flatteurs excitoient ſon impétuoſité. Ce qu'il vouloit bien perdre en France, il comptoit le regagner au centuple en Italie.

1494. Il paſſe en Italie.

Malgré les repréſentations de ſa ſœur & des meilleures têtes du conſeil, il part preſque ſans argent, avec peu de troupes pour cette dangereuſe expédition. Le pape Alexandre VI qui l'y avoit exhorté d'abord, s'étoit enſuite ligué, ainſi que Pierre de Médicis, avec Alphonſe d'Aragon roi de Naples. Mais l'intrigue étoit mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les François n'eurent qu'à ſe montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ſes portes, Rome ne put ſe défendre, le pape enfermé dans le château Saint-Ange ſe hâta de capituler.

Alexandre VI. Zizim.

Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II, qui s'étoit emparé de Conſtantinople en 1453. Zizim ayant diſputé l'empire à ſon frere Bajazet, & ayant été vaincu, avoit cherché un aſile à Rhodes dans ſa diſgrace. Les chevaliers l'avoient donné au roi, & le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'étoit adreſſé au ſultan des Turcs, pour lui demander du ſecours contre les François. Zizim devoit être ſans doute le prix du marché. Charles VIII voulut

le ravoir, se flattant de devenir par-là redoutable à Bajazet, qu'il se proposoit d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince Turc lui fut remis empoisonné, s'il en faut croire quelques auteurs, & l'on soupçonna le pape d'avoir donné le poison.

Le roi aux pieds d'Alexandre VI.

Qu'on se représente le roi de France, maître de Rome, baisant les pieds d'Alexandre VI, ce monstre souillé de tous les crimes des Tiberes, lui donnant à laver à la messe, & se plaçant après le doyen des cardinaux: il est peu d'exemples plus singuliers, soit de la force des usages, soit du respect que la religion peut inspirer pour ses ministres.

1495.

Vaine conquête de Naples.

Cependant le roi de Naples voyoit l'orage prêt à l'écraser. Sa cruauté l'avoit rendu odieux, & il ne craignoit pas moins ses sujets que ses ennemis. Les tyrans sont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand son fils, & disparut aussitôt. Charles s'avance vers Naples comme s'il n'eut fait que voyager; rien ne l'arrête; il entre dans cette capitale cinq mois après son départ de France. La rapidité de ses progrès ne fait qu'augmenter son imprudence. Tandis qu'il se livre aux plaisirs, qu'il donne des tournois & des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, les Vénitiens, le Duc de Milan Ludovic Sforce, for-

ment une ligue pour lui enlever sa conquête mal affermie. Au lieu de prendre des mesures contre leurs desseins, il quitte brusquement Naples, ne laissant que trois à quatre mille hommes sous les ordres du comte de Montpensier, prince courageux, mais dont les talens ne répondoient point à l'importance de sa commission.

Retour du roi. Le retour du roi n'étoit pas facile. Il fallut traverser l'Apennin, & transporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avoit passé. Les Suisses la traînerent eux-mêmes, réparant ainsi une faute qu'ils venoient de faire, & qui avoit irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendoient à Fornoue, près de Parme. Là il sembloit devoir périr. Avec sept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée Italienne de trente mille combattans. Comines assure que cette victoire étonnante avoit été prédite par Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui faisoit l'inspiré à Florence, qui déclamoit contre Alexandre VI, & qui fut condamné en 1499 à être pendu, comme un fourbe & un séducteur. Ses prédictions ressembloient à tant d'autres, hasardées avec confiance par des imposteurs ou des fanatiques, & quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il est impossible que quelques-unes ne le soient pas.

Bataille de Fornoue.

Savonarole.

Alexandre VI voyant le roi éloigné de Rome, osa lui envoyer un ordre de sortir incessamment d'Italie, de retirer ses troupes du royaume de Naples, &, en cas de désobéissance, de venir en personne rendre compte de sa conduite, sous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue à Trino avec mépris. Charles n'opposa que la raillerie à l'insulte; mais la raillerie ne convenoit plus à l'état de ses affaires. Il perdit son nouveau royaume en aussi peu de tems qu'il l'avoit conquis. Les Napolitains, soit par antipathie nationale, soit par de justes sujets de plaintes, se montrerent bientôt ennemis des François, qui de leur côté ne s'empressoient point à mériter leur affection.

Bravade d'Alexandre VI.

1496.

Le roi d'Espagne, ce fameux Ferdinand le Catholique, le plus rusé politique de son siecle, à qui l'on avoit rendu le Roussillon & la Cerdagne, pour qu'il ne se mêlât point de cette guerre, s'en étoit mêlé dès le commencement de l'entreprise; moins jaloux de sa parole que des intérêts de sa maison établie sur le trône de Naples. Gonsalve de Cordoue, son général, eut bientôt chassé les François. Ils ne rapporterent de leur expédition que cette maladie honteuse, appelée improprement *morbus Gallicus*, qui étoit venue d'Amérique en Espagne

Mauvaise foi de Ferdinand le Catholique.

ſur la flotte de Chriſtophe Colomb, & qui avoit pénétré en Italie avec les Eſpagnols.

Le cardinal Briçonnet.

L'imprudence de Charles VIII, ſon inapplication, ſes amuſemens, ſa légereté, furent la principale cauſe d'un revers ſi accablant; mais le cardinal Briçonnet, ſon miniſtre, eſt ſoupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Perſonne n'avoit été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorſqu'Alexandre VI la déſiroit. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de ſentimens. Quoi qu'il en ſoit, les malheurs devinrent une leçon pour le roi. Il connut ſes fautes, & penſoit à les réparer. La mort ne lui en laiſſa pas le tems. Un accident d'apoplexie l'enleva dans ſa vingt-huitieme année. Il avoit eu quatre enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas âge. Le duc d'Orléans fut ſon ſucceſſeur.

1498.

Mort de Charles VIII

Projet de diminuer la taille.

Quoique Charles VIII, par ſon imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume; *il étoit ſi bon*, dit Comines, *qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure créature.* Il avoit cependant porté la taille à deux millions cinq cent mille livres; c'étoit plus du double de ce que les états avoient accordé. Il ſe propoſoit de la réduire à douze cent mille livres; &, au

rapport de Comines, *il vouloit vivre de ſon domaine ; ce qu'il pouvoit faire, car le domaine eſt grand, & en y comprenant les aides & les gabelles, il paſſe un million de francs.* Cet hiſtorien etoit homme d'état, bon juge en pareille matiere. Quelle prodigieuſe différence, ſoit dans la quantité d'eſpeces, ſoit dans la maniere de vivre.

Frais de perception.

Dans la relation des états généraux de Tours, on voit une preuve certaine que les frais de perception devenoient ruineux pour l'état, comme pour le peuple. En Bourgogne, du tems de Philippe le Bon, un ſeul tréſorier percevoit tous les revenus du duché & du comté, & n'avoit que ſix cent livres de gages. On donnoit à ſon clerc pour les écritures & les voyages deux cent livres. C'eſt à quoi montoit toute la dépenſe. „ Aujourd'hui il y a dans la même pro„ vince, dit l'orateur des états, un tré„ ſorier à deux mille neuf cent livres „ de gages ; un receveur général, aux „ mêmes appointemens ; un receveur „ particulier à douze cent livres, & un „ contrôleur à ſix cent. Ainſi une partie „ conſidérable des revenus de la pro„ vince eſt une pure perte pour l'état „.

Queſtion du roi ſur les conciles.

Charles ſentoit le beſoin d'une réforme eccléſiaſtique, & en cherchoit les moyens. Il propoſa cette queſtion avec

deux autres de même eſpece, à la faculté de théologie: „ En cas de *néceſſité urgente*, & après dix ans révolus depuis „ la tenue du dernier concile, ſi le pape, „ ayant été prié & ſommé d'en convoquer un nouveau, differe de le convoquer, les princes tant eccléſiaſtiques „ que ſéculiers, & autres membres de „ l'égliſe, ont-ils le droit de s'aſſembler „ eux-mêmes, & formeront-ils ſans l'aveu du pape un concile repréſentant „ l'égliſe univerſelle „? Les Docteurs répondirent affirmativement. Le peu de fruit des derniers conciles n'ôtoit pas l'eſpérance de ſuccès.

Défaut des loix eccléſiaſtiques.

Au reſte, les mœurs des eccléſiaſtiques ne pouvoient ſe réformer, tant que les loix ſeroient en quelque ſorte favorables à leur licence. La défenſe du concubinage regardoit également les laïques & les prêtres; mais un prêtre concubinaire ne perdoit qu'une partie de ſes revenus, au lieu que les canons condamnoient un laïque à des peines corporelles: ce qui étoit un renverſement de l'ordre. (*Voy. le Concile de Paris de* 1432.)

Redaction des coutumes.

Juſqu'alors on n'avoit eu que des compilations informes & ſans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois avoient formé le projet de les rédiger, mais Charles VIII en commença le premier l'exécution, qui

qui ne fut achevée que ſous Charles IX. Elle étoit abſolument néceſſaire pour abréger les procès, puiſque les coutumes ſervoient de regle dans les jugemens, & qu'il falloit ſans ceſſe les vérifier ſur les lieux.

Découverte d'un nouveau monde.

Sous ce regne, la découverte d'un nouveau monde que l'on regardoit comme une chimere, confondit l'ignorance préſomptueuſe de ceux qui nioient les antipodes. Chriſtophe Colomb, Génois, avec trois petits vaiſſeaux Eſpagnols, eut le courage de chercher, & la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premieres iſles l'an 1492. Améric Veſpuce, négociant Florentin, en découvrit le continent quelques années après, & lui donna ſon nom, moins digne de célébrité que celui du premier navigateur. D'un autre côté, les Portugais s'ouvrirent une route inconnue juſques aux Indes Orientales en faiſant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de la bouſſole, inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzieme ſiecle. Qui auroit pu croire qu'une aiguille aimantée conduiroit des flottes au-delà des bornes qu'on ſuppoſoit à l'univers? Et qui oſera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomene capable de produire d'auſſi grands effets? Le commerce des

Bouſſole.

Européens embraſſa bientôt le tour du monde. On peut douter ſi l'Europe y a plus gagné que perdu. Les beſoins ont augmenté en proportion des richeſſes, & les vrais biens ont été ſouvent ſacrifiés à des fantaiſies ruineuſes.

LOUIS XII.

1498. LOUIS XII, auparavant duc d'Orléans, ſembloit né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avoit de plus l'expérience que donnent les années & les revers. Il étoit âgé de trente-ſix ans. Sa longue priſon après la bataille de Saint-Aubin avoit beaucoup tempéré la fougue de ſa jeuneſſe. S'il aimoit la guerre & les plaiſirs, il aimoit encore plus ſon peuple. Dès la premiere année il diminua les impôts d'un dixieme, enſuite d'un tiers; il ſacrifia ſes reſſentimens contre les ſeigneurs qui lui avoient été le plus contraires. *Le roi de France*, diſoit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans.* Il rétablit la diſcipline militaire, qui tend toujours à ſe relâcher. Il prit un ſoin particulier de perfectionner l'adminiſtration de la juſtice, d'abréger les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudians de l'univerſité.

Commencemens heureux.

Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conservant la passion de ses priviléges abusifs, se roidit contre de sages réglemens, & ferma la bouche, selon l'ancienne coutume, aux professeurs & aux prédicateurs. Ceux-ci, en faisant leurs adieux à leur auditoire, ne manquerent pas d'invectiver contre le roi. *Ils m'ont blâmé par leurs prédications*, dit-il; *je les enverrai prêcher ailleurs.* De pareilles révoltes étoient déjà moins dangereuses que ridicules. L'université fut bientôt réduite à demander humblement pardon.

Le roi réprime l'université.

La reine Anne, depuis la mort de Charles VIII, étoit rentrée en possession de la Bretagne. Il importoit extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princesse fortifioit la raison d'état, qui lui inspiroit le desir de l'épouser. Mais il étoit marié depuis long-tems avec Jeanne de France, fille de Louis XI, également difforme & vertueuse. Sous prétexte que ce mariage avoit été forcé, qu'il n'avoit point été consommé & ne pouvoit l'être, trois commissaires du pape, après un examen juridique, prononcerent la sentence de divorce, & le roi épousa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favorisant dans une affaire si délicate, consultoit moins l'équité que la

Divorce de Louis XII favorisé par Alexandre VI.

passion : il procuroit à César Borgia, son bâtard, le duché de Valentinois & un établissement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour but son propre intérêt & l'agrandissement de sa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahison.

1500. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan.

Si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII, le royaume seroit devenu plus florissant & plus heureux que jamais. Malheureusement il avoit des droits sur Milan, par Valentine Visconti sa grand'mere, & il ne vouloit pas renoncer à la couronne de Naples. Des espérances chimériques l'engagerent comme son prédécesseur dans une guerre funeste, où la rapidité des succès fut suivie de promptes disgraces. S'étant uni aux Vénitiens, pour dépouiller Ludovic Sforce qui s'étoit emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà des Alpes. En vingt jours, le Milanès & l'état de Genes furent conquis. Il alla faire son entrée à Milan. Après son départ, une faction s'éleva contre les François, & Ludovic les chassa en très-peu de tems. Louis répara bientôt cette perte ; on rentra dans le Milanès, on prit Ludovic, on l'amena en France où il mourut.

1501. Conquête du royau-

Ce premier pas devoit conduire à la conquête de Naples. Pour en assurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand

le Catholique de la partager avec lui. Ils font un traité ſecret, de concert avec le pape qui devoit en profiter. Gonſalve de Cordoue, auſſi ruſé que Ferdinand ſon maître, arrive à Naples ſous prétexte de s'oppoſer aux François. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Eſpagne, ſelon ſa coutume, colore d'un motif de religion l'injuſtice la plus manifeſte : s'il veut dépouiller un parent, c'eſt pour faire enſuite la guerre au Turc. Le malheureux Frédéric roi de Naples, accablé par les François & les Eſpagnols, demande un aſile en France, & s'y retire, tandis que les vainqueurs partagent entre eux ſes états. Ce partage fut une occaſion de diſpute, qui produiſit une guerre ouverte. Gonſalve vraiment digne, malgré ſa mauvaiſe foi, du ſurnom de grand capitaine, battit les François à Cérignole où le duc de Nemours fut tué, les pouſſa de poſte en poſte, leur enleva enfin toutes leurs conquêtes.

me de Naples.

Les François dépouillés de leur conquête.

Le roi pouvoit rétablir ſes affaires en Italie. Une armée nombreuſe qu'il y envoya donnoit de grandes eſpérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboiſe ſon premier miniſtre. Cet homme, d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *miniſtre ſans orgueil & ſans avarice, cardinal avec un ſeul bénéfice*, comme le remarque

1503.

Faute du cardinal d'Amboiſe.

Mézerai, ne put réſiſter à l'ambition d'être pape ; ou peut-être aſpira-t-il à la papauté dans la vue de ſervir la France. Alexandre VI venoit de mourir, empoiſonné dans un feſtin, s'il faut en croire l'opinion commune, du même poiſon qu'il deſtinoit à pluſieurs cardinaux. Le conclave alloit s'aſſembler, l'armée Françoiſe étoit aux portes de Rome. D'Amboiſe l'y retint trop long-tems. Le cardinal de la Rovere, (depuis Jules II) ingrat & infidelle envers la France, lui perſuada frauduleuſement d'éloigner ces troupes, afin de rendre ſon élection plus libre. Alors la terreur ſe diſſipa ; & l'on élut pour pape un Italien, (Piccolomini, Pie III, qui ne régna pas un mois, & dont le ſucceſſeur fut la Rovere.) Ainſi le cardinal eut le chagrin d'être dupe & d'avoir négligé les intérêts de ſon maître. La ſaiſon pluvieuſe empêcha les expéditions militaires. Gonſalve vainquit encore les François au paſſage du Garillan. On vit alors le célebre chevalier Bayard arrêter lui ſeul deux cents Eſpagnols à la barriere d'un pont ; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du ſuccès de la guerre.

Il eſt dupe des Italiens.

Il y eut quelques négociations infructueuſes entre Louis & Ferdinand. Le roi congédia les ambaſſadeurs Eſpagnols, après leur avoir fait des plaintes de la

Perfidie de Ferdinand.

perfidie de leur maître. L'un d'eux ayant dit à Ferdinand que Louis l'accuſoit de l'avoir trahi deux fois : *deux fois*, répondit-il ? *pardieu il a bien menti, l'ivrogne ; je l'ai trompé plus de dix.* Ce trait, rapporté par Daniel, s'accorde très-bien avec la conduite du roi d'Eſpagne. Jamais on ne ſe joua des traités d'une maniere plus odieuſe. Il s'étoit agrandi par les armes ſur les ruines des Maures mahométans, à qui il avoit enlevé le royaume de Grenade ; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zele de religion qui rend les fourbes ſi dangereux.

Grande faute de Louis XII.

Louis XII, plus ſincere, étoit beaucoup moins prudent. On ne peut excuſer ni concevoir le traité de Blois, par lequel il promit (en 1504) ſa fille aînée à Charles d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan & Genes devoient faire la dot de cette princeſſe, en cas que le roi mourût ſans enfans mâles. Un tel démembrement auroit été pour la France une plaie mortelle. Les états généraux, aſſemblés à Tours, prévinrent ce malheur. Ils repréſenterent au roi les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portoit aux loix du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que le roi n'ayant pu faire un traité pareil, ne pouvoit &

1506. Etats généraux.

ne devoit pas l'exécuter. Louis ſe repentoit déjà de ſa démarche; pluſieurs même croient qu'il avoit engagé ſa parole avec la réſolution de ne la point tenir; car la mauvaiſe foi des autres princes ſembloit autoriſer l'artifice. Il ſe rendit aux repréſentations des états, & donna ſa fille à François comte d'Angoulême, l'héritier préſomptif de la couronne.

Jules II oppoſé au roi.

Genes, tant de fois rebelle, ſe révolta de nouveau. Le pape Jules II y avoit ſoufflé le feu. Ce pontife ambitieux & guerrier ne penſoit qu'à étendre l'état du ſaint ſiége. Après avoir dépouillé Céſar Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI ſon pere lui avoit procurées à force de crimes ou dont il s'étoit lui-même emparé par la même voie, il vouloit chaſſer d'Italie tous les princes étrangers; & la puiſſance de Louis XII excitoit ſa haine ainſi que ſa jalouſie. Le roi marcha en perſonne pour châtier les mutins. Genes ſe rendit à diſcrétion; il y entra l'épée à la main, & avec tout l'appareil d'un vainqueur qui reſpire la vengeance; mais ſa clémence le déſarma, & il ſe fit adorer en pardonnant.

1508. Ligue de Cambrai

Cette expédition rapide fut ſuivie de la fameuſe ligue de Cambrai, qui arma preſque toute l'Europe contre une ſeule république d'Italie. Veniſe, autrefois

peuplée de pêcheurs, étoit devenue par l'induſtrie & le commerce un état puiſſant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'étoit agrandie aux dépens de ſes voiſins. Le traité de Blois avoit eu pour objet de lui enlever ſes conquêtes ſur le domaine de Milan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne, malgré leurs diviſions particulieres, ſe réunirent pour écraſer cette république commerçante, qui avoit l'avantage de ſe gouverner par des principes invariables. Chacun ſe plaignoit de quelques uſurpations, & vouloit reprendre ſon bien. Le pape lança d'abord les anathemes, déclarant les Vénitiens criminels de leſe-majeſté, ennemis du nom chrétien; permettant à quiconque de leur courir ſus, de ſe ſaiſir de leurs biens & de leurs perſonnes. Une bulle ne les effrayoit point. Louis parut à la tête d'une armée plus formidable. contre Veniſe. 1509.

Il étoit impatient de combattre. On lui repréſenta qu'il avoit affaire à des ennemis ſages, contre leſquels il ne pouvoit trop ſe munir de précautions. *Je leur donnerai*, dit-il, *tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur ſageſſe ils n'en viendront pas à bout.* L'impétuoſité Françoiſe triompha effectivement à la journée d'Agnadel. C'eſt-là que des courtiſans faiſant au roi des repréſentations Le roi défait les Vénitiens.

ſur le péril, il leur dit : *Que ceux qui ont peur ſe mettent derriere moi.* Un mot de la Trémoille, *Enfans, le roi vous voit*, contribua beaucoup auſſi à ranimer la valeur des troupes. Les Vénitiens furent défaits. On ſe ſaiſit auſſitôt de la plupart de leurs places. Ils ſembloient perdus ſans reſſource ; mais la politique du pape les ſauva.

Le pape trahit le roi.

Dès qu'il ſe vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il vouloit, ſa premiere réſolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Vénitiens, pour nuire à ſes alliés. L'empereur, dont la négligence perdoit toujours les occaſions favorables, commença d'agir lorſqu'il n'étoit plus tems de vaincre. Le roi avoit repris le chemin de France. Jules travailla par-tout à lui ſuſciter des ennemis, & détacha les Suiſſes de ſon alliance avec d'autant moins de peine, que ce peuple avide d'argent & devenu néceſſaire, n'avoit pu obtenir qu'on augmentât ſes penſions. Dans un mouvement de colere, Louis s'étoit exprimé à leur égard en termes trop peu meſurés : *Il eſt étonnant que de miſérables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus avant que mes prédéceſſeurs leur en donnaſſent, oſent faire la loi à un roi de France.* Les Suiſſes n'oublierent pas ces paroles indiſcre-

Les Suiſſes abandonnent la France.

tes, & furent bien s'en venger. Jules II gagna auſſi Ferdinand le Catholique, en lui donnant l'inveſtiture pleine & entiere du royaume de Naples. Peu importoit à ce prince de violer ſa foi, pourvu qu'il y trouvât ſon profit. Le ſeul Maximilien demeura fidelle au traité, parce que ſon intérêt l'exigeoit. Ferdinand uni au pape.

Louis XII devoit regarder déſormais le pape comme un prince armé contre lui; & Jules étoit réellement plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'égliſe. Il faiſoit la guerre au duc de Ferrare, allié de la France; il agiſſoit en ennemi, non-ſeulement par les négociations, mais par toutes ſortes d'hoſtilités. Cependant plein de reſpect pour le ſaint ſiége, le roi ne voulut pas prendre les armes ſans conſulter le clergé de ſon royaume. L'ayant aſſemblé à Tours, il lui propoſa, en forme de cas de conſcience, différentes queſtions relatives à la conduite qu'il pouvoit tenir envers le pape. Les réponſes du clergé furent dictées par la raiſon & le droit des gens. On décida que la guerre étoit légitime; qu'il falloit obſerver la Pragmatique, & ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques, pour ſoutenir l'honneur de la couronne contre le pontife Romain. 1510. Guerre contre le pape. Aſſemblée du clergé.

Intrépidité de Jules II.

Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage l'armée Françoiſe, aſſiégea lui-même la Mirandole, viſitant les tranchées, s'expoſant au feu du canon, & il entra par la breche dans cette place. Tandis qu'il ſoutient ſa réputation de guerrier, le roi de France & l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Piſe. Il en convoque un de ſon côté à Rome; il jette l'interdit ſur Piſe, ſur Florence, & excommunie tous les adhérens du concile qu'on lui oppoſe; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand le Catholique, avec les Vénitiens, avec l'Angleterre; il anime les Suiſſes, il leur perſuade d'envahir le Milanès. Le vieux pape donne le mouvement à toute l'Europe, & ſans s'étonner de rien, preſſe vivement la guerre.

1512. Gaſton de Foix tué à la bataille de Ravenne.

Gaſton de Foix duc de Nemours, jeune prince auſſi ſage que vaillant, commandoit l'armée Françoiſe. Il s'immortaliſa par des exploits qui ne produiſirent aucun fruit ſolide. La bataille de Ravenne qu'il gagna ſur les Eſpagnols, fut même un malheur, puiſqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima ſur cet événement en prince plein d'humanité. *Je voudrois*, dit-il, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaſton de Foix*,

& tous les braves hommes qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires !

On évacue le Milanès.

Cependant, les Suiſſes, outrés de l'affront qu'ils avoient reçu, venoient fondre ſur le Milanès. Maximilien trahit la France, qu'il avoit ſouvent trompée. Il fallut abandonner les places qu'on tenoit alors, & bientôt évacuer entierement le pays. C'eſt en vain que l'intrépide Bayard, ſurnommé le Chevalier *ſans peur & ſans reproche*, & pluſieurs autres héros François, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'accordoient point; le roi épargnoit l'argent; il étoit trop éloigné pour prendre de bonnes meſures, les confédérés avoient des forces ſupérieures. Une entrepriſe mal concertée échoue tôt ou tard malgré les premiers ſuccès.

L'argent abſorbé par la guerre.

Le principal inconvénient de ces guerres étrangeres, & ce qui les rendra plus funeſtes de jour en jour, c'eſt qu'on ne pouvoit y réuſſir ſans épuiſer les finances, au riſque même de n'en retirer aucun fruit ſolide. Le maréchal de Trivulce, Milanois, conſulté par Louis XII ſur les moyens de faire heureuſement la guerre, lui avoit répondu qu'il falloit eſſentiellement trois choſes, la premiere *de l'argent*, la ſeconde *de l'argent*, & la troiſieme *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignoit

de fouler ſes peuples, devoit donc être pacifique par ſyſteme ; mais il ſe laiſſa entraîner par les conjonctures, & par la paſſion des héros. On peut aiſément prévoir combien ſes ſucceſſeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, feront de tort à la France pour ſatisfaire tantôt de vaines animoſités, tantôt le déſir preſque toujours injuſte des conquêtes.

La Navarre uſurpée par Ferdinand.

Ferdinand, après tant d'uſurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent & allié du roi de France. Une bulle, vraie ou ſuppoſée de Jules II, qui excommunioit & dépoſoit Jean d'Albret, comme adhérent au concile de Piſe, ſervit de prétexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du ſecours des Anglois, Ferdinand les flatta frauduleuſement d'une invaſion en Guienne. La Navarre, conquiſe par ſes armes & ſes intrigues, eſt toujours reſtée depuis à l'Eſpagne. M. de Voltaire dit qu'on l'appeloit en Eſpagne *le Sage*, *le Prudent* ; en Italie *le Pieux* ; en France & à Londres *le Perfide*. Ses actions décident aſſez du titre qu'il méritoit le plus.

Fin de Jules II.

On ne trouve point cette bulle par laquelle il ſe prétendit en droit d'uſurper les états de ſon voiſin. Mais Jules II étoit d'un caractere à renouveler les entrepriſes des Grégoire VII & des Innocent

III. Non-ſeulement il avoit jeté un interdit ſur le royaume & anathématiſé la Pragmatique, mais il ſollicitoit le roi d'Angleterre Henri VIII à tourner toutes ſes forces contre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien*. Enfin il ſe fit céder Parme, Plaiſance & Reggio par l'empereur, avec cette clauſe ſeulement, *ſauf les droits de l'empire*. L'Europe fut délivrée en 1513 de ce pape audacieux, *homme né avec de grands talens*, dit Daniel, *pour le gouvernement de tout autre état que de celui de l'égliſe*. Le cardinal de Médicis lui ſuccéda ſous le nom de Léon X, n'ayant encore que trente-ſept ans.

1513. Nouveau revers en Italie.

Les François, devenus les alliés des Vénitiens, & commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanès, & en font une nouvelle conquête auſſi rapide & auſſi infructueuſe que les précédentes. Les Suiſſes, ſans artillerie, ſans cavalerie, attaquent la Trémoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuſe, remportent la victoire. Milan eſt repris; Genes ſe révolte, comme elle avoit toujours fait en pareilles circonſtances. Machiavel, cité par M. Henault, obſerve que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. „ Il ruina les foibles, il „ augmenta la puiſſance d'un puiſſant, „ il y introduiſit un étranger trop puiſ-

„ ſant, il n'y vint point demeurer, & il „ n'y envoya point de colonies „. Le politique Machiavel ſuppoſe peut être trop légerement que des colonies puiſſent s'établir en ſi peu d'années, & dans des conjonctures ſi orageuſes.

Les François battus à Guinegate.

Tous ces revers, en affoibliſſant le royaume, augmenterent l'audace des ennemis. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payoit les troupes, à qui même il donnoit un écu par jour pour ſa table : tant le beſoin ou l'avarice dégradoit cet empereur. Les François furent mis en déroute à Guinegate. C'eſt ce qu'on appelle *la journée des éperons*, parce que l'on y fit peu d'uſage des épées.

Bayard priſonnier.

Bayard, ne pouvant plus réſiſter au nombre, attaque bruſquement un gendarme de l'armée ennemie, le force à ſe rendre, & ſe rend auſſitôt à lui. Quelques jours après il demanda ſa liberté. *Et votre rançon*, dit le gendarme ? *Et la vôtre*, répondit Bayard ? *car je vous ai fait mon priſonnier*. Henri VIII & l'empereur déciderent la diſpute en faveur du héros François. Ce trait m'a paru remarquable, en ce qu'on y retrouve l'eſprit de l'ancienne chevalerie.

Les Suiſſes

La Bataille de Guinegate fit perdre

Térouane & Tournai. Mais le plus grand danger étoit en Bourgogne. Les Suiſſes aſſiégeoient Dijon, la terreur ſe répandoit déjà juſques dans Paris. Dijon ne fut ſauvé que par l'adreſſe de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui vint à bout d'engager les Suiſſes à lever le ſiége, en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, & plus qu'on ne pouvoit leur accorder. Ils ſe diſoient avec fierté les protecteurs du duc de Milan & du ſaint ſiége : ils exigerent, outre quatre cent mille écus de leurs anciennes penſions, que le roi renonçât au Milanès, fît diſſoudre le concile de Piſe, & s'en rapportât au jugement des juriſconſultes ſur une partie de la Bourgogne que l'empereur revendiquoit pour Charles d'Autriche. En recevant la loi, on ſe délivra du plus grand péril. Le roi, charmé de cet événement, affecta de ſe plaindre du gouverneur, & refuſa de ratifier le traité. Les Suiſſes étoient partis, l'hiver approchoit, on avoit le tems de ſe précautionner contre une autre invaſion.

en Bourgogne.

La Trémoille ſauve Dijon.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un ſcrupule auſſi naturel à ſon ſexe qu'à ſa piété, elle avoit ſouvent inquiété le roi au ſujet de la guerre avec le pape ; & ſelon quelques auteurs, ſes repréſentations importunes

1514. Mort de la reine.

avoient nui aux affaires d'Italie. L'eſpérance d'avoir un fils, & la néceſſité d'affoiblir une ligue trop formidable, déterminerent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la ſœur de Henri VIII, promiſe au prince d'Eſpagne; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand le Catholique, ſon beau-pere, qui l'avoit ſouvent trahi comme les autres, ſe vengea par cette alliance. Une ligue offenſive & défenſive avec l'Anglois mettoit Louis XII en état de réparer ſes malheurs. Il s'étoit raccommodé avec le pape en renonçant au concile de Piſe, transféré à Lyon. Il faiſoit de grands préparatifs de guerre, lorſqu'une maladie violente l'emporta dans ſa cinquante-quatrieme année. Sa paſſion pour la jeune reine abrégea ſes jours. *Le bon roi*, dit l'hiſtorien de Bayard, *à cauſe de ſa femme, avoit changé de tout ſa maniere de vivre; car où il ſouloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il ſouloit ſe coucher à ſix heures du ſoir, ſouvent ſe couchoit à minuit.* On voit combien les uſages de ce tems étoient différens des nôtres.

Traité avec l'Angleterre.

1515. Mort du roi.

Le peuple heureux

Louis XII mérita & reçut de la nation le plus beau titre que les rois puiſſent

porter le nom de pere du peuple. Il diminua les impôts de plus de moitié; jamais il n'exigea de nouveaux ſubſides pour les dépenſes de la guerre. S'il employa une reſſource dangereuſe & juſqu'alors peu connue (1) la vénalité des charges, il ne l'étendoit point aux offices de judicature, les moins ſuſceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne ſe donnoient alors qu'au mérite. C'étoit l'uſage que les parlemens préſentaſſent trois ſujets pour une place vacante, & que le roi en nommât un. Choiſis entre les plus célebres avocats, ils avoient en quelque ſorte acquis le droit de juger, en ſe diſtinguant par leurs lumieres & leurs vertus.

ſous Louis XII.

Charges données au mérite.

En tout genre, les récompenſes alloient chercher le mérite, qu'il eſt honteux de réduire à les ſolliciter. Le roi avoit deux liſtes exactes, l'une des graces qui étoient à ſa diſpoſition, l'autre des perſonnes les plus recommandables dans chaque province. Vaquoit-il un

Diſtribution admirable des récompenſes.

(1) Une ordonnance de S. Louis en 1256 porte, *Que ceux qui tiendront nos prévôtés, vigueries, vicomtés, baillies ou autres offices, ne les puiſſent à autres vendre ſans notre congé; & ſe pluſieurs achetent enſemble les offices deſſus nommées ou aucunes d'icelles, nous voulons que l'un des acheteurs faſſe l'office pour les autres.* On permettoit donc quelquefois alors la vente des offices; ce qui annonçoit de loin la vénalité au profit du roi.

poſte, un bénéfice? c'étoit pour le plus digne, & voilà peut-être le meilleur ſecret d'aſſurer le bonheur d'une monarchie.

Économie. On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal-entendue. Il eût mieux fait ſans doute d'augmenter les penſions des Suiſſes & d'envoyer plus d'argent en Italie; mais la crainte de fouler ſes ſujets le juſtifie glorieuſement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valoient environ cinquante d'aujourd'hui, il ſoutint la majeſté du tróne, & fournit à tout. Il diſoit que la juſtice d'un prince l'oblige à ne rien devoir, plutôt que ſa grandeur à beaucoup donner. Ce n'eſt pas le compte des courtiſans. Auſſi oſa-t-on le jouer ſur le théâtre. *J'aime mieux*, dit-il à ce ſujet, *voir les courtiſans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenſes.* Quoiqu'il aimât tendrement ſon ſucceſſeur, il gémiſſoit de ſon penchant à la prodigalité. *Hélas! nous travaillons en vain*, diſoit-il, *ce gros garçon gâtera tout.*

Juſtice preſque ſans frais. L'état n'étoit point endetté, l'abondance régnoit dans les provinces, la juſtice ſe rendoit promptement & preſque ſans frais. On payoit quarante fois moins d'*épices* que maintenant. Les parlemens de Normandie & de Provence furent

établis, & le grand conſeil commença ſes fonctions.

Par l'édit de 1499, il eſt ordonné *qu'on ſuive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourroit arracher du monarque.* Maxime admirable qui, en aſſurant la tranquillité publique, ne peut qu'affermir l'autorité ſouveraine. Suivre la loi malgré des ordres contraires.

Les laboureurs furent mis à couvert des violences du ſoldat. On fit un exemple ſur quelques gendarmes, & les autres reſterent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, ſelon la remarque de M. de Voltaire, „ il eut donc la gloire plus „ précieuſe d'être un bon roi; & ſa mé„ moire ſera toujours en bénédiction à la „ poſtérité. Le laboureur protégé.

En un mot, il avoit pris Trajan pour ſon modele, & il faiſoit ſon étude des *Offices* de Ciceron. Il aima les lettres, l'hiſtoire en particulier, comme tout prince devroit les aimer, ſoit pour ſa propre inſtruction, ſoit pour celle de ſes peuples. Amour des lettres.

Parmi les réformes qu'il avoit à cœur, celle des religieux n'étoit pas la moins néceſſaire. Pour en aſſurer l'exécution, il obtint au cardinal d'Amboiſe la qualité de légat *à latere.* Ce miniſtre, ainſi revêtu de toute la puiſſance, tant ſpiri- Réforme des religieux.

tuelle que politique, ne put vaincre les difficultés morales qui s'oppoſoient à ſon zele. Les jacobins de Paris ſoutinrent deux aſſauts à main armée contre les commiſſaires; & les cordeliers, ſans uſer de voies de fait, ſe montrerent également indociles (1500). Sous une apparence de réforme, les anciens abus ſe perpétuerent encore long-tems.

FRANÇOIS I.

1515. Idée de ce regne.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, étoit arriere-petit-fils de ce duc d'Orléans aſſaſſiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenoit en qualité de premier prince du ſang; ſon eſprit, ſes talens, ſon courage, ſa grandeur d'ame, le rendoient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirerent de grands malheurs, un rival heureux & politique dont les ſuccès obſcurcirent ſa gloire; mais il ne laiſſa pas de briller juſques dans l'infortune; & les événemens mémorables de ſon regne font une époque d'autant plus intéreſſante, qu'ils produiſirent une révolution dans l'eſprit humain.

Guerre d'Italie.

Un roi de vingt & un ans, plein de feu & de confiance, avide de réputation, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur & les ſentimens d'un héros,

devoit naturellement se livrer au desir de vaincre & de conquérir. Louis XII avoit fait les préparatifs d'une nouvelle expédition dans le Milanès. François I résolut d'en profiter. Les conseils du chancelier du Prat lui fournirent encore une ressource pour amasser de l'argent; ressource qu'on croiroit inventée par un traitant Italien, plutôt que par le chef de la justice. Ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa plusieurs dans le parlement de Paris & dans les autres, & la plus importante des fonctions devint malheureusement vénale (1). Cet abus joint à une augmentation d'impôts, préfageoit un regne moins équitable que celui de Louis XII.

Vénalité des charges de judicature.

Après avoir signé des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens, & Charles d'Autriche que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi passa les Alpes, & pénétra dans le Milanès. Les Suisses, qui vendoient leur sang & qui n'en étoient pas moins fiers, excités par le cardinal de Sion, vinrent, au

Bataille de Marignan.

(1) Cette vénalité des charges s'établit, comme l'observe M. Hénault, „ par le fait, plutôt „ que par le droit, car nous ne connoissons point „ de loi à ce sujet de ce tems-là; & même long„ tems depuis François I, on faisoit encore ser„ment au parlement de n'avoir pas acheté son „ office „. Tant le nouvel usage étoit contraire aux principes de la magistrature!

nombre d'environ trente-ſix mille combattans, l'attaquer tout-à coup, quoiqu'il négociât avec eux. Ils perdirent la fameuſe bataille de Marignan. La victoire fut diſputée deux jours. François, armé chevalier par le célebre Bayard, ſe fit admirer parmi une foule de héros. Il paſſa la nuit ſur un affut de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Le duc de Bourbon, connétable, acquit une gloire immortelle, qu'il ſouilla dans la ſuite par ſa révolte. Jamais les Suiſſes ne ſe montrerent ſi acharnés au combat. Leurs longues piques formoient un rempart preſque inacceſſible aux efforts de la gendarmerie. Malgré cette défaite, qui leur avoit coûté plus de dix mille hommes, ils offrirent au duc de Milan, Maximilien Sforce, de le défendre juſqu'à l'extrémité, s'il payoit leur ſolde. L'impuiſſance où il étoit de le faire leur ayant fourni un prétexte pour ſe retirer, le Milanès ſubit en très-peu de tems la loi du vainqueur.

Les Suiſſes abandonnent le Milanès.

1516. Négociations avec Léon X.

Un combat de géans, (c'eſt le nom que donnoit à la journée de Marignan le vieux Maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles,) (1) avoit

(1) Une maîtreſſe du roi fit diſgracier ce ſeigneur Italien. Il en tomba dangereuſément malade. François I ſe repentit, & l'envoya viſiter de mérité

mérité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, auſſi ambitieux, mais plus ſouple & plus ami de la paix que ſon fier prédéceſſeur, deſira un accommodement; il eut une entrevue à Bologne avec le roi; il le gagna par des apparences trompeuſes de cordialité, & feignit d'approuver ſon deſſein de conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine étoit d'anéantir la Pragmatique-Sanction. On convint de la ſupprimer; on chercha des tempéramens. Les intérêts des deux cours furent ménagés avec art dans le concordat, par lequel la nomination aux évêchés & aux abbayes étoit accordée au roi, qui devoit préſenter au pape les ſujets nommés; les réſerves & les expectatives, abolies d'une part; & de l'autre, la ſupériorité du concile général ſur le pape paſſée ſous ſilence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, eſſuya en France les plus vives oppoſitions. La plupart étoient indignés de voir les décrets des conciles de Bâle & de Conſtance anéantis, les élections canoniques ſupprimées de nou-

Concordat de François I & de Léon X.

ſa part. *Il n'eſt plus tems*, dit Trivulce, *ſon dédain & mon dépit ont déjà fait leur opération; je ſuis mort.*

veau, & les annates rendues à la cour de Rome; car on étoit convenu de ce point ſans l'inſérer dans le concordat, & il a toujours ſubſiſté depuis. Le clergé, le parlement, l'univerſité, s'éleverent de concert contre une loi ſi oppoſée aux maximes Françoiſes. Le roi parla en maître abſolu; on obéit, & le concordat fut enregiſtré en 1518 après pluſieurs juſſions. Si la politique pouvoit diſputer au pape l'argent du royaume, on étoit certainement moins fondé à diſputer au roi la nomination des grands bénéfices. Lorſque les rois de la premiere race en diſpoſerent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire paſſer à Rome cette eſpece de tribut; mais les papes n'étoient alors que chefs de l'égliſe.

Alliance avec les Suiſſes.

Les Suiſſes traiterent auſſi avec François I, & s'obligerent à ne ſervir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance; ils n'avoient que trop prouvé combien leur inimitié étoit à craindre.

Charles-Quint.

Cependant Charles d'Autriche (Charles-Quint) commençoit à exciter la jalouſie du roi, plus âgé que lui de ſix ans. Il devoit ſuccéder à ſes deux grand-peres, Ferdinand le Catholique & l'empereur Maximilien. Dans un âge tendre,

avec un esprit solide cultivé par la meilleure éducation, il se livroit déjà aux affaires, & se rendoit capable des plus grandes choses. Ferdinand mourut en 1516. Nous observons ici qu'un historien d'Espagne le loue, malgré ses parjures & ses perfidies, d'avoir su mieux que tous les autres princes allier la loi de Dieu avec la raison d'état. C'est ainsi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'histoire. Le jeune Charles, déjà possesseur des Pays-bas, devint par cette mort roi d'Espagne, de Naples & de Sicile.

Mort de Ferdinand.

Maximilien, beaucoup moins puissant, qui avoit eu l'ambition d'être pape, qui n'avoit cessé d'entreprendre sans avoir les moyens d'exécuter, finit aussi sa laborieuse carriere en 1519, & lui laissa l'Autriche, avec l'espérance de se faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue & l'argent pour s'assurer les suffrages. Le pape le favorisoit en apparence, & travailloit sous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutoit également le pouvoir en Italie.

Et de Maximilien.

Les électeurs, craignant de donner un maître à l'Allemagne, avoient peine à se décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il falloit un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-Quint fut

Charles élu empereur.

préféré, parce que l'éloignement de ſes états, quoique plus vaſtes, faiſoit moins d'ombrage à la liberté germanique. On ne prévit point aſſez que l'empire deviendroit héréditaire dans ſa maiſon, & qu'elle pourroit aſpirer à une ſorte de monarchie univerſelle.

Inimitié du roi & de l'empereur.

Avant l'élection les deux rivaux avoient affecté de paroître cordialement unis. François I diſoit que la concurrence de Charles ne l'offenſoit point; qu'ils faiſoient ſa cour à une même maîtreſſe, que le plus heureux l'emporteroit, qu'il faudroit bien que l'autre s'en conſolât. Ce généreux ſentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier ſoin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, & de s'en faire un allié contre l'empereur. Il y réuſſit d'abord en flattant le cardinal Wolſey, tout-puiſſant dans cette cour, qui même lui fit rendre Tournai. Il eut avec Henri VIII une entrevue près de Calais, où l'on étala de part & d'autre toute la magnificence poſſible. Cette entrevue, appellée *le champ de drap d'or*, parce que François avoit une tente de drap d'or, ne produiſit que des fêtes & d'inutiles dépenſes. Charles-Quint ſut en prévenir les effets. A peine les deux rois s'étoient ſéparés, qu'il paſſa lui-même en Angleterre. Il vint à bout de

1520. Entrevue de François I & de Henri VIII.

gagner Wolsey, ministre ambitieux & avide, qui, se vendant toujours au plus offrant, oublia les largesses du roi dès qu'il espéra d'être mieux payé par l'empereur. Ce cardinal gouvernoit Henri, & enleva bientôt à la France un allié nécessaire.

Wolsey gagné par l'empereur.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de pere commun que de ses plaisirs & des intérêts temporels de son siége, loin d'inspirer la concorde à ces deux princes, jetoit des semences de division, & vouloit qu'ils s'affoiblissent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-Quint l'investiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes, que jamais roi de Naples ne pourroit être empereur. Ensuite par un traité secret il promit à François I de refuser cette investiture, & le laissa maître d'attaquer Naples, sous des conditions qui tendoient à l'agrandissement de l'Etat ecclésiastique. Quelque tems après il se déclara pour l'empereur, dont les offres étoient plus avantageuses. Le roi commença sans doute à se repentir d'avoir fait le concordat; car il est certain qu'il s'en repentit vivement.

Politique frauduleuse de Leon X.

1521. Les François profitent de l'éloignement de Charles-Quint pour reprendre la Navarre, & la perdent presque aus-

Suites malheureuses de la guerre.

ſitôt. La guerre s'allume à toutes les extrémités du royaume; les Impériaux prennent Mouzon; Bayard fait lever le ſiége de Mezieres, & le roi écrit de remercier Dieu qui s'eſt *montré bon François.* Mais le Milanès eſt encore enlevé à la France; le pape & l'empereur y rétabliſſent la maiſon de Sforce. Cette révolution paroiſſoit inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'étoit attiré la haine du peuple & de la nobleſſe par des excès de ſévérité & de hauteur; le roi n'envoyoit point d'argent, & diſſipoit en vaines dépenſes les revenus de l'état. Autant Louis XII avoit ménagé ſes ſujets, & veillé à l'adminiſtration des finances, autant négligeoit-il cette partie eſſentielle du gouvernement. Avec une pareille conduite, pouvoit-il ſe ſoutenir dans une conquete expoſée à tant d'orages?

Cauſes de la perte du Milanès.

Mort de Leon X.

On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée, en faiſant fleurir par ſa protection les ſciences & les beaux arts. Son ſucceſſeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, à qui l'on reprochera éternellement d'avoir dédaigné les lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

Lautrec, abandonné des Suiſſes faute d'argent, voyant les affaires déſeſpérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanès. Il répondit avec fermeté que le roi en étoit lui-même la cauſe, que la gendarmerie avoit ſervi dix-huit mois ſans toucher un ſou de l'épargne; que les Suiſſes dont on connoiſſoit le génie, n'avoient point été payés; que le gouvernement enfin devoit s'imputer leur défection & tous les malheurs de la guerre. Le roi, qui avoit donné ordre à Semblançai, ſurintendant des finances, d'envoyer quatre cent mille écus à ce général, le fit auſſitôt arrêter. 1523. Fautes du gouvernement.

Semblançai proteſta en vain que madame d'Angoulême, mere du monarque, s'étoit ſaiſie de cet argent. On choiſit des commiſſaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin il fut condamné à être pendu, & la ſentence exécutée à Montfaucon. Quelques ſurintendans avoient ſubi autrefois le même ſort. Celui-ci étoit un reſpectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avidité de madame d'Angoulême, & de la jalouſie du chancelier du Prat, qui le haïſſoit mortellement. L'innocent eſt toujours foible contre de tels ennemis. Procès du ſurintendant Semblançai. 1524.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand Archiduc d'Autriche, Confiance du roi.

le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois étoient ligués contre la France. „ Tous les princes conſpirent contre moi, dit le monarque „ à un Eſpagnol; mais j'ai de quoi leur „ répondre à tous. Je m'embarraſſe peu „ de l'empereur, parce qu'il n'a point „ d'argent; & du roi d'Angleterre, parce „ que ma frontiere de Picardie eſt bien „ fortifiée; & des Flamands, parce „ que ce ſont de mauvaiſes troupes. Pour „ l'Italie, je m'en charge moi-même; „ j'irai à Milan, je le prendrai, & je ne „ laiſſerai pas à mes ennemis un pouce „ de terre de ce qu'ils m'ont enlevé „. Cette extrême confiance venoit du courage, & ne ſuppoſoit pas beaucoup de ſageſſe.

Révolte du connétable de Bourbon.

Une confédération ſi formidable fut réellement moins funeſte que la révolte du connétable de Bourbon. Ce prince avoit eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands ſervices ſont quelquefois des ſujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenſer comme il méritoit, on ſaiſit toutes les occaſions de le mortifier. Pour comble de malheur, la mere du roi devint amoureuſe de lui; elle fit des propoſitions de mariage & eſſuya un refus. Une femme vindicative, toute-puiſſante à la cour, ne pouvoit guere modérer ſon reſſen-

timent. Le chancelier du Prat ſervit ſa vengeance. On diſputa au connétable tous les biens de la maiſon de Bourbon, ſous prétexte qu'il ne deſcendoit pas des aînés en ligne directe : ce procès, fondé ſur la chicane, fut jugé à ſon déſavantage. Les ſollicitations de madame d'Angoulême arracherent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en ſéqueſtre. C'étoit réduire au déſeſpoir l'homme qu'il importoit le plus de ménager. Il traita auſſitôt avec l'empereur.

Il ſe réfugie auprès de l'Empereur.

Le roi, en ayant eu avis, pouvoit s'aſſurer de ſa perſonne; mais par une franchiſe outrée, dont il fut ſouvent la dupe, il ſe fia au connétable, qui lui donnoit de belles paroles, & qui ſaiſit la premiere occaſion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un ſeigneur Eſpagnol ne voulut point prêter ſon palais pour loger cet illuſtre transfuge. *Je ne puis rien refuſer à votre majeſté*, dit il à Charles-Quint; *mais je lui déclare que ſi le duc de Bourbon loge dans ma maiſon, je la brûlerai dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & par conſéquent indigne d'être jamais habitée par des gens d'honneur.*

Le roi ſe défend par-tout.

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranloient point ſon courage. Il avoit employé pour ſe procurer des

reſſources tous les moyens que la diſſipation des finances rendoit néceſſaires, juſqu'à enlever une grille d'argent maſſif d'environ ſept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avoit orné le tombeau de S. Martin. Il vouloit paſſer en Italie; mais craignant que le révolte du connétable ne causât quelque ſoulevement dans le royaume, il ſe contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'ayant guere que le mérite d'un courtiſan, échoua par-tout. Heureuſement les ennemis ne réuſſirent guere mieux en Picardie, en Flandre & du côté de l'Eſpagne. Ils avoient cependant pénétré juſqu'à onze lieues de Paris. Les François ſe défendirent chez eux, & furent battus au-delà des Alpes.

Bonnivet battu en Italie.

Bonnivet trop inférieur par le nombre aux confédérés, & par le génie au marquis de Peſcaire, à Jean de Médicis & au connétable, leurs généraux, abandonné des Suiſſes, attaqué dans ſa retraite de Biagraſſa, bleſſé dès la premiere charge, perdit toute eſpérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit auſſi une bleſſure mortelle. On le met au pied d'un arbre, il ſe confeſſe à un gentilhomme de ſa ſuite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne ſon eſtime & ſa compaſſion. *Ce n'eſt pas moi qui ſuis à plaindre*, lui dit Bayard;

Mort de Bayard.

je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, qui combattez contre votre roi, votre patrie & vos ſermens. Ainſi mourut ce grand homme, auſſi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, & qui cependant ne commanda jamais en chef, parce qu'il étoit trop peu courtiſan pour unir la gloire & la fortune.

Siége de Marſeille.

Charles-Quint, après l'avantage qu'il avoit eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Le connétable en avoit inſpiré le deſſein; l'empereur & Henri VIII étoient convenus par un nouveau traité, qu'après la conquête, il poſſéderoit la Provence, avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque Anglois, comme au véritable roi de France. Son avis étoit de pénétrer juſques dans le cœur du royaume; mais on s'attacha au ſiége de Marſeille. Les efforts du connétable & de Peſcaire ne purent emporter cette place. Ils décamperent très-mécontens l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant pluſieurs fois humilié le François rebelle. Celui-ci avoit aſſuré que trois coups de canon épouvanteroient les Marſeillois, au point qu'ils viendroient la corde au cou apporter les clés de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques perſonnes dans la tente même de Peſcaire. Le

connétable accourut au bruit de cet accident, & demanda ce que c'étoit. *Ce ſont*, répondit Peſcaire, *les conſuls de Marſeille qui nous apportent les clés de la ville.*

Le roi repaſſe en Italie.

Si François I eût écouté les conſeils des meilleures têtes de la cour, il auroit évité le malheur qui l'attendoit en Italie. Bonnivet le détermina, ſelon Brantôme, à y retourner, principalement pour voir une belle Milanoiſe dont il lui vantoit les charmes. Quel qu'en fût le motif, l'imprudence l'entraîna au-delà des monts, & lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par Bonnivet, dont les avis étoient toujours pernicieux, il aſſiége Pavie, contre le ſentiment des vieux capitaines, & il affoiblit ſon armée pour faire une diverſion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui réſiſte vigoureuſement, le connétable raſſemble des troupes en Allemagne; & comme Charles-Quint, avec toute ſa puiſſance, n'avoit pas d'argent, & ne pouvoit exiger de nouvelles impoſitions, Bourbon engage ſes propres joyaux pour avoir une petite armée. Il amene douze mille hommes. Les ennemis, avec ce renfort, préſentent la bataille.

Son imprudence.

1525. Bataille de Pavie.

Une fauſſe honte empêcha le roi de lever le ſiége, & Bonnivet le confirma dans la réſolution de combattre. Cette

funeſte bataille reſſemble à celles de Poitiers & d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de ſa main ſept ou huit hommes, ſauvé de la fureur du ſoldat par Pomperan, le ſeul officier François qui eût ſuivi le connétable, ſe rendit priſonnier au comte de Lannoi, viceroi de Naples. Bonnivet ſe fit tuer de déſeſpoir. Le connétable, qui le regardoit comme ſon ennemi perſonnel, dit en le voyant mort; *Ah malheureux! tu es cauſe de la ruine de la France & de la mienne.* François I accueillit avec bonté le duc de Bourbon ſon vainqueur; mais il dut ſe reprocher vivement de s'être fait un tel ennemi. Il écrivit à la ducheſſe d'Angoulême ſa mere, régente du royaume: *Madame, tout eſt perdu, hormis l'honneur*; lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les Impériaux ne perdirent que ſept cents hommes, & les François en perdirent huit à neuf mille, ſans compter les priſonniers. Selon la relation envoyée à Charles-Quint, il reſta ſur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée Françoiſe, & les Impériaux n'en avoient perdu que cinq cents. Guichardin eſt évidemment plus croyable.

Le roi priſonnier.

L'empereur, en apprenant cette nouvelle, affecta une modération moins réelle qu'impoſante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des réjouiſſances pu-

Fauſſe modeſtie de Charles-Quint.

ceſſa même d'avoir pour Henri & pour Wolſey les mêmes égards qu'auparavant ; il bleſſa leur vanité dans des minuties, & les détacha entierement de ſes intérêts.

Cependant l'ennui de la priſon & les dangers de la France avoient rendu François I moins inflexible. Il vouloit enfin, à quelque condition que ce fût, ſe retirer des mains de ſon ennemi, perſuadé qu'il pourroit en conſcience & en honneur ne pas tenir des promeſſes arrachées par la violence. L'empereur, qui demandoit à être mis en poſſeſſion de la Bourgogne avant la délivrance du roi, ſe relâcha ſur ce point qu'on n'avoit garde d'accorder. Par le traité conclu à Madrid, François cédoit la Bourgogne & ſes droits de ſuzeraineté ſur l'Artois, la Flandre, &c. ; il s'engageoit à revenir dans ſa priſon, en cas que la Bourgogne ne fût pas reſtituée dans ſix ſemaines. Ses deux fils aînés devoient ſervir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premieres têtes du royaume. En un mot l'empereur s'aſſuroit tous les avantages qu'il pouvoit tirer des conjonctures. Ils ſe prodiguerent mutuellement des marques d'amitié, dont la fauſſeté éclata bientôt. Au même inſtant que l'illuſtre priſonnier rentra ſur les terres de France ſes deux fils furent livrés aux Eſpagnols.

1526. Traité de Madrid.

Le roi ſort de priſon.

La régente, par un courage d'esprit extraordinaire, aima mieux les exposer l'un & l'autre, que de donner en otage avec le dauphin, des hommes qui étoient la ressource de l'état. Elle gouvernoit avec prudence, elle négocioit de toutes parts, & dissipoit la ligue en divisant les ennemis.

Le traité ne s'exécute point.

Avant de signer le traité, François avoit pris la précaution inutile de faire une protestation secrete. Il ne tarda guere à montrer publiquement ses intentions. Sommé d'exécuter sa promesse, il répondit que cette affaire intéressoit tout le royaume; qu'il ne pouvoit la finir que de concert avec les états-généraux, & surtout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui représenterent qu'il n'avoit pas droit d'aliéner le domaine de la couronne, que le serment de son sacre le lioit à cet égard; qu'en pareil cas les sujets n'étoient point tenus à l'obéissance; que si le roi persistoit dans sa résolution, ils en appelleroient au jugement des états-généraux de la monarchie; & qu'ils périroient plutôt que de passer sous une domination étrangere. L'ambassadeur de Charles-Quint, voyant qu'on le jouoit, insista sur la parole que le roi avoit donnée de retourner en Espagne. Mais François éluda cette demande, en se plaignant des in-

juſtices & des violences de l'empereur; offrant néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ſes enfans.

Il venoit déjà de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre & les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, & pour rétablir François Sforce dans le Milanès. Ainſi tout change ſelon les événemens; celui qui avoit dépouillé Sforce, devient tout-à-coup ſon défenſeur. Ligue contre Charles.

Par une fatalité ſinguliere, le pape fut la victime de cette ligue. Le duc de Bourbon, à qui l'empereur avoit promis l'inveſtiture du duché de Milan, en achevoit la conquête. L'argent lui manquoit pour payer ſes troupes, qui ſe mutinoient ſans ceſſe, qui même pillerent ſes équipages. Il les conduiſit à Rome, leur faiſant eſpérer un riche butin. Tranſportés de joie, les ſoldats jurerent de le ſuivre *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables.* En donnant l'aſſaut à cette ville, il reçut un coup mortel, & périt âgé de trente-huit ans, avec toute la gloire d'un héros & toute l'ignominie d'un rebelle. Rome fut inhumainement ſaccagée. Clément VII ſe trouva priſonnier de Charles-Quint, qui prit le deuil de cette victoire, & qui demanda néanmoins quatre cent mille ducats pour rendre la liberté au pontife. 1527. Rome ſaccagée par les Impériaux.

Cependant, les négociations au ſujet du traité de Madrid étant inutiles, François I & Henri VIII déclarent ſolennellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuſe le roi de France de lui avoir manqué de parole, & déclare qu'*il le lui ſoutiendroit ſeul à ſeul*. Son rival, dans un écrit ſigné de ſa main, répond qu'*il en a menti par la gorge*, & le ſomme d'*aſſurer le camp* pour un combat ſingulier. On s'en tint à ces défis mutuels, indignes de la majeſté de deux grands princes. Mais la guerre ſe fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec aſſiégea Naples, qui ſe défendit plus de trois mois. La peſte ſe mit dans l'armée, & enleva le général. André Doria, dont les galeres avoient battu celles de l'empereur, trahit la France, parce qu'on payoit d'ingratitude ſes ſervices. Naples fut délivrée. Le Milanès ne fut point conquis. Ces malheureuſes guerres d'Italie, entrepriſes par l'ambition des rois, ne ſervoient qu'à déſoler le royaume.

1529. La guerre recommence en Italie.

Défis des deux monarques.

La paix ſe fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la ducheſſe d'Angoulême pour François I; & pour Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouſer, & qu'il renvoya en Flandre. L'empereur ſe déſiſta de ſes pour-

Traité de Cambrai.

ſuites ſur la Bourgogne, en ſe réſervant de ſoutenir ſes prétentions par les voies de juſtice ; le roi renonça à toute ſouveraineté ſur la Flandre & ſur l'Artois, & promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ſes enfans. Les finances étoient épuiſées, autant par les plaiſirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent.

Divorce de Henri VIII.

Le divorce qu'il vouloit faire avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, pour épouſer Anne Boleyn, fille d'un ſimple gentilhomme, étoit un motif de s'unir plus étroitement à François I. Il avoit beſoin de ſon ſecours contre Charles-Quint, & on lui faiſoit eſpérer les ſuffrages de l'univerſité en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que ſon mariage étoit nul, malgré une diſpenſe de Jules II, parce que, ſuivant le Lévitique, un homme ne peut épouſer la veuve de ſon frere ; ce qui eſt pourtant ordonné en certains cas par d'autres loix Moſaïques. Catherine avoit été mariée d'abord à Arthur, frere aîné de Henri, mort peu de mois après, & le mariage n'ayant pas été conſommé, (on le ſuppoſoit du moins,) le pape avoit permis à Henri d'épouſer la veuve. Ils vivoient enſemble depuis vingt ans. Les enfans nés de leur union ſembloient la mettre hors d'atteinte ; mais rien ne pouvoit

modérer les passions du roi d'Angleterre. Résolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire consentir Clément VII. Déjà la bulle qu'il sollicitoit étoit arrivée à Londres. Charles Quint rompit toutes ses mesures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, & l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais & les difficultés du pape irriterent les desirs du prince amoureux. Il épousa Anne Boleyn.

1534. Schisme d'Angleterre.

Clément, prêt à lancer les foudres, lui fixa un terme pour répondre, & pour déclarer sa derniere résolution. Henri VIII, qui avoit écrit contre Luther, qui se glorifioit du titre de défenseur de l'église, craignoit fort de rompre avec Rome. On lui faisoit espérer un jugement favorable: il se détermine à le subir; mais son courrier n'arrivant point au jour marqué, on se hâte de fulminer l'excommunication. Deux jours après arrive une réponse qui pouvoit calmer le pontife. Le coup étoit porté; le mal fut sans remede. Henri se sépare pour toujours de l'église Romaine, & s'établit chef de la religion en Angleterre.

Naissance du Luthéranisme.

Cette précipitation de Clément VII étoit d'autant plus imprudente, que l'hérésie de Luther avoit déjà enlevé au saint siége une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution

qui embraſſe tant d'objets intéreſſans, & qui a des rapports eſſentiels avec notre hiſtoire. Léon X, en 1517, ayant beſoin d'argent, ſoit pour la guerre qu'il méditoit contre les Turcs, ſoit pour la conſtruction de la magnifique égliſe de ſaint Pierre, eut recours à un expédient dont on avoit ſouvent abuſé. Il fit prêcher des indulgences. Les dominicains furent chargés de cette commiſſion en Allemagne, en dépit des auguſtins, qui la regardoient comme un privilége de leur ordre. La maniere dont on diſtribua les graces ſpirituelles, reſſembloit trop à une vente publique. Il y eut des bureaux d'indulgences juſques dans les cabarets. L'avarice des collecteurs ne diſſimuloit point ſes baſſes manœuvres; & le pape lui-même étoit ſoupçonné de détourner à ſon profit une partie des aumônes. Cet abus n'auroit peut-être excité que des murmures, ſi les auguſtins ne s'étoient pas crus offenſés.

Vente d'indulgences.

Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent, théologien altier & indomptable, Luther, entreprit de venger ſon ordre. Il invectiva contre les dominicains, n'épargna pas les déſordres de la cour de Rome & du clergé, attaqua ſurtout le trafic ſcandaleux des indulgences. Les premiers éclats de guerre théologique en amenent toujours de

Luther.

plus grands, lorſqu'un enthouſiaſte trouve des ſectateurs zélés, & de puiſſans adverſaires. Luther avoit commencé par les abus; il paſſa bientôt juſqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la juſtification, les indulgences, le purgatoire, les ſacremens, l'autorité du pape & de l'égliſe, &c. exercerent ſa témérité. Des diſcuſſions hardies le conduiſirent à des aſſertions hérétiques, & les conjonctures étoient favorables pour les répandre.

Progrès des nouvelles opinions.

Son parti groſſiſſoit de jour en jour. Comme la ſuperſtition, jointe au déréglement des mœurs, avoit introduit dans l'égliſe beaucoup de déſordres palpables, qui faiſoient depuis long-tems demander une réforme, il étoit aiſé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de ſuperſtitieux apologiſtes. D'ailleurs, l'appât ſéduiſant de la liberté attiroit les peuples; on flattoit l'amour propre, en ſoumettant à l'examen les dogmes reçus; l'imprimerie avoit multiplié les exemplaires de l'Ecriture, & l'on ſe prévaloit contre l'égliſe de pluſieurs textes dont elle pouvoit ſeule fixer le ſens. Quoique Luther rejetât la confeſſion & l'abſtinence, & les vœux monaſtiques, il étaloit des idées de perfection & de rigoriſme toujours capables de donner du poids aux nouveautés. Enfin, les princes trouvoient

un grand avantage à s'emparer des biens eccléſiaſtiques, & à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Plusieurs états ſe ſéparent du ſaint ſiége.

Léon X auroit pu étouffer les ſemences du ſchiſme en gagnant Luther. Il le mépriſa, & l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, ſoutenu par Frédéric duc de Saxe, devint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Heſſe, Brunſwick, le Danemarck, la Suede, ſecouerent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, & entraîna la plus grande partie de la Suiſſe. Peu de tems après, Geneve embraſſa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ce prodigieux changement.

C'étoit le fruit du fanatiſme.

Quand on voit la groſſiereté de ſes injures contre Léon X, qu'il appeloit le *petit papelin*, *le petit ánon de pape*; quand on réfléchit à la maniere abſurde dont il abolit les meſſes privées, aſſurant que le diable lui étoit apparu & lui avoit prouvé que ces meſſes étoient une idolâtrie; il n'eſt pas poſſible d'attribuer la naiſſance du proteſtantiſme aux progrès de la littérature. Il ſemble plutôt que c'eſt le fruit de la barbarie & du fanatiſme. Malheureuſement on avoit fourni matiere aux fougueuſes déclamations de Luther, & ſes excès même font aſſez ſentir le tort que la ſuperſtition & l'ignorance avoient fait à la vérité.

Charles-Quint ne peut réprimer les proteſtans.

Charles-Quint voulut d'abord réprimer les Luthériens, & profiter de ces troubles pour aſſervir les princes d'Allemagne. Mais la diete de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés proteſterent contre ce décret, & prirent delà le nom de Proteſtans. Ils ſe liguerent à Smalkalde contre l'empereur qui vouloit les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'uniſſent aux Turcs, dont les armes menaçoient l'empire, il leur accorda la liberté de conſcience en 1531, & défit Soliman II avec leur ſecours. Ces troubles favoriſoient la politique de François I.

Conduite du roi à leur égard.

Par un contraſte biſarre, il faiſoit ou laiſſoit brûler les hérétiques de ſon royaume, & ſe liguoit avec les hérétiques d'Allemagne. Le ſchiſme de Henri VIII lui donnant occaſion de ſe plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourroit bien ſuivre en France l'exemple de l'Angleterre. *Franchement, ſire*, répondit le nonce, *vous en ſeriez marri le premier. Une nouvelle religion miſe parmi un peuple ne demande après que le changement du prince.* Si cette maxime ne s'eſt pas toujours vérifiée, du moins éprouva-t-on bientôt tout ce qu'un changement de religion peut produire de cabales & de fureurs.

Quoique

Quoique par les traités de Madrid & de Cambrai, le roi eût renoncé au duché de Milan, il prétendoit toujours faire revivre ſes droits quand il en trouveroit le moyen. François Sforce lui fournit un ſujet de guerre, en faiſant couper la tête à Merveille, miniſtre ſecret du monarque, dont les domeſtiques avoient tué un gentilhomme Italien qui les inſultoit. Sforce commit cette violence pour diſſiper les ſoupçons de Charles-Quint. François réſolu de l'en punir, demande le paſſage au duc de Savoie; celui-ci le refuſe; on lui enleve preſque tous ſes états. Sforce venoit de mourir. Le roi n'ayant cédé le Milanès qu'en ſa faveur, ne balança plus à déclarer hautement ſes deſſeins. Il demanda l'inveſtiture pour Henri duc d'Orléans, ſon ſecond fils. L'empereur promit d'abord, biaiſa enſuite, traîna l'affaire en longueur, & offrit enfin d'accorder l'inveſtiture au duc d'Angoulême, le dernier des enfans de France. Il prétendoit que l'Italie ſeroit en danger, ſi le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis ſa femme, avoit des prétentions ſur d'autres états (1).

1535. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès.

(1) Clément VII, qui avoit établi ſon neveu Alexandre de Médicis ſouverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier ſa niece Catherine avec le duc d'Orléans, ſous promeſſe

Orgueil de Charles-Quint.

Fier de ſon expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célebre Barberouſſe, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuſe à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans ſa ſalle du conſiſtoire, & porta l'injure juſqu'à dire, que ſi ſes capitaines & ſes ſoldats reſſembloient à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miſéricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il ſe flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifeſtes, où le roi étoit accuſé d'avoir traité avec Barberouſſe contre l'empire. L'Italie retentit de prédictions qui promettoient le royaume de France à l'empereur. Il ſe le promettoit lui-même ; & avant de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, de faire proviſion de papier & d'encre, qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne. Le vertige de la proſpérité lui fermoit les yeux ſur les viciſſitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvroit les portes, il demanda à un gentilhomme François, combien il y avoit de journées juſqu'à Paris ? *De journées*, répondit le François ? *Si*

Il veut conquérir la France.

Mot remarquable d'un François.

---

de lui donner Reggio, Modene, Piſe, Livourne, Parme, Plaiſance, &c. & d'unir ſes armes à celles du roi pour mettre Catherine en poſſeſſion du duché d'Urbin.

vous entendez par ce mot des batailles, je vous assure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agresseurs ne soient battus dès la premiere.

Le Maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, sauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laissant que les vignes & les arbres, dont les fruits pouvoient causer des maladies aux Impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point hasarder de bataille douteuse. Rien n'étoit plus sage que ces mesures. La belle armée de Charles-Quint fut bientôt minée par la disette & les maladies. Il se présenta devant Marseille & devant Arles, sans pouvoir en former le siége. Enfin il repassa les Alpes, vivement harcelé par les payſans Provençaux, qui lui tuerent beaucoup de monde. Les Impériaux ne réussirent pas mieux en Picardie. Ils leverent le siége de Péronne, après plusieurs assauts soutenus avec une valeur admirable.

1536. Invasion en France sans succès.

Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoisonné. On arrêta son échanson Montécuculli, qui étoit Italien. Mis à la torture, il s'avoua coupable de ce crime, & les soupçons s'étendirent sur l'empereur même. Une haine violente peut inspirer de pareilles accusations, & les rend tou-

Le dauphin empoisonné.

jours ſuſpectes. Charles inſinua, non ſans vraiſemblance, que la ducheſſe d'Orléans, Catherine de Médicis, dont le génie dangereux ne ſe fera que trop connoître, offroit plus de matiere aux ſoupçons, puiſque la qualité de dauphin paſſoit à ſon mari.

1537. Le parlement condamne Charles-Quint.

Il n'y avoit guere d'apparence que le ſouverain le plus puiſſant de l'Europe pût être cité à Paris comme un vaſſal coupable de félonie. C'eſt ce qui arriva pourtant. Sous prétexte que l'empereur avoit violé le traité de Cambrai, que par conſéquent la ceſſion des droits de ſuzeraineté ſur l'Artois & la Flandre devenoit nulle, le parlement, où ſe trouverent les princes & les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rebellion & de félonie*, & ſes comtés de Flandre & d'Artois confiſqués & réunis à la couronne. Cet acte d'autorité reſſembloit trop aux dernieres bravades de Charles-Quint, qu'on tournoit en ridicule depuis ſon expédition de Provence. Que pouvoit produire un arrêt contre l'empereur? Et la couronne n'étoit-elle pas intéreſſée à effacer juſqu'aux moindres veſtiges du gouvernement féodal?

Alliance avec le Turc.

Le roi fit une démarche plus utile, en ſe procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces ſortes d'alliances avoient juſqu'alors paru indignes du nom

chrétien, malgré l'exemple qu'avoit donné Alexandre VI. François s'étoit plaint amerement lui-même des bruits semés en Allemagne, pour le rendre odieux comme ami du Turc. Mais la politique l'emporta sur l'opinion. Chrétiens, mahométans, catholiques, hérétiques, devroient certainement être unis par les seuls liens de la nature. Le grand mal est de ne s'unir avec les uns que pour la ruine des autres. Si la religion ne peut désarmer les princes chrétiens, faut-il s'étonner que l'intérêt les rapproche des princes infidelles? En conséquence du traité, Barberousse devoit attaquer Naples, tandis que l'armée Françoise fondroit sur Milan. Le Turc tint parole; mais le roi arriva trop tard pour le seconder. L'Italie touchoit au moment d'une fatale révolution, si les deux puissances eussent agi de concert. Alors l'empereur se montra moins éloigné de la paix, & conclut avec le roi une treve de dix ans. Ils se virent à Aigues-mortes, s'y donnerent toutes les marques d'une réconciliation parfaite. L'essentiel étoit de la prouver par les effets; l'occasion s'en présenta bientôt. 1538. Treve de dix ans.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur, pour une taxe qu'ils prétendoient contraire à leurs priviléges, offrirent au roi de se donner à lui, & de le 1539. Le roi dupé par l'empereur.

rendre maître des Pays-bas. François refuſa généreuſement. Il fit plus ; il accorda le paſſage en France à Charles-Quint, à condition d'obtenir l'inveſtiture du Milanès ; il le reçut avec les plus grands honneurs, ſans demander même ſa promeſſe par écrit. Une franchiſe mal-entendue multiplia ſes fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi ruſé, dont le caractere étoit ſi connu ; il lui confia les ſecrets du roi d'Angleterre, & lui fournit les moyens de le brouiller, non-ſeulement avec l'Anglois, mais avec le Turc. L'empereur, à peine arrivé en Flandre, ſommé de ſa parole pour le Milanès, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colere du roi ſe décharge ſur le connétable de Montmorenci, qui avoit été d'avis de ſe fier à la parole de l'empereur : le connétable eſt diſgracié. Une promeſſe par écrit eût été vraiſemblablement auſſi peu ſolide, elle eût ſervi à conſtater la perfidie.

Bon mot du fou de la cour.

Un bon mot du fou de la cour, nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avoit écrit ſur des tablettes que Charles-Quint étoit plus fou que lui, de s'expoſer à paſſer par le royaume. *Mais*, lui dit le roi, *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu ? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom, & j'y mettrai le vôtre.* Pluſieurs

penſoient ſecrétement comme ce bouffon, qui avoit ſeul le privilége de tout dire.

La comteſſe d'Etampes, maîtreſſe du roi, lui avoit conſeillé de tirer parti de la circonſtance. *Voyez-vous, mon frere, cette belle dame*, dit-il à l'empereur, *elle eſt d'avis que je ne vous laiſſe point partir, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.* Charles répondit ſans paroître ému : *Si l'avis eſt bon, il faut le ſuivre.* Mais le lendemain, devant la comteſſe, il laiſſa tomber une bague très-précieuſe ; & comme elle s'empreſſoit de la lui rendre après l'avoir ramaſſée : *Non, madame*, dit-il, *ce diamant eſt en trop belle main pour le reprendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi.* * Charles tendoit à ſon but ; François ne pouvoit manquer aux loix de l'honneur : il auroit dû ſeulement ſe précautionner contre la fraude & la trahiſon. Adreſſe de l'empereur.

Cette nouvelle brouillerie des deux 1542.

* Tel étoit le crédit de cette dame, que le chancelier Poyet fut ſacrifié pour lui avoir déplu. Elle ne ceſſa de le pourſuivre, juſqu'à ce qu'enfin on lui fit ſon procès. Un arrêt de 1545 le dégrada de ſa dignité, & le condamna à cent mille livres d'amende. Il étoit coupable de pluſieurs malverſations ; mais s'il ne s'étoit pas attiré la haine d'une femme trop en faveur, il auroit ſans doute bravé toute autre pourſuite.

Nouvelle guerre.

princes annonçoit une nouvelle guerre. Le roi furieux de ſe voir indignement joué, reçut encore un autre affront. Deux ambaſſadeurs qu'il envoyoit à Veniſe & à la Porte, furent aſſaſſinés en chemin par l'ordre du marquis de Guaſto, gouverneur du Milanès. C'étoit une raiſon plus que ſuffiſante de rompre la treve. Tout fut bientôt en combuſtion. Cinq armées Françoiſes ſembloient devoir écraſer l'ennemi. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, & les abandonna pour voler à l'autre extrémité du royaume, où il eſpéroit de partager avec le dauphin Henri la gloire d'une bataille. Son eſpérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au ſiége de Perpignan; le comte d'Enguien ne réuſſit pas mieux à celui de Nice.

1543. Les François & les Turcs à Toulon.

Les galeres du roi, jointes à celles de Barberouſſe, (car les manéges de Charles-Quint n'avoient pu empêcher une nouvelle alliance avec le Turc,) revinrent à Toulon après ce ſiége inutile. C'étoit un ſpectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens & des muſulmans réunis en corps d'armée; c'étoit auſſi pour l'Empereur une belle matiere d'invectives. Le roi ſe juſtifia par un manifeſte, & allégua l'exemple d'Abraham, de David & des Machabées. Toutes ſes raiſons furent moins fortes que l'autorité de

Charles-Quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'Empire & du nom chrétien par la diete de Spire.

Cependant la bataille de Cérizolles en Italie confondit ce redoutable ennemi de la France. Le Comte d'Enguien commandoit l'armée, ſans avoir la permiſſion de haſarder une bataille. Jugeant qu'elle étoit néceſſaire, il dépêche à la cour le brave Montluc, pauvre gentilhomme Gaſcon, alors officier ſubalterne, mais déjà connu par ſes talens militaires, qui l'éleverent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire aſſiſter au conſeil. On y propoſe l'affaire; le comte de Saint-Paul s'éleve contre le projet du comte d'Enguien; Montluc l'emporte par ſes raiſons & par la vivacité de ſon eſprit. Saint-Paul, au ſortir du conſeil, dit à ce guerrier : *Fou, enragé que tu es ! tu vas être cauſe du plus grand bien ou du plus grand mal qui puiſſe arriver au roi.* -- *Monſieur*, répondit-il, *ſoyez en repos, & aſſurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'eſt que nous les aurons fricaſſés, & en mangerons ſi nous voulons.* En effet, les ennemis laiſſerent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts; on aſſure que les François ne perdirent que deux cents hommes. Le comte d'Enguien eſſaya cependant deux fois, ſelon Montaigne, de

1544. Bataille de Cerizolles. Montluc.

le donner de l'épée dans la gorge, déſeſpérant de la fortune du combat, qui tournoit mal de ſon côté.

Henri VIII ligué avec l'empereur.

Il eſt affreux pour le genre humain, que les querelles des princes faſſent couler des fleuves de ſang, qui ſouvent ne ſervent qu'à illuſtrer un petit nombre de guerriers. Cette grande victoire ne produiſit aucun avantage, parce qu'on rappela une partie de l'armée, néceſſaire pour la défenſe du royaume. Henri VIII, irrité contre le roi, ſurtout à cauſe des confidences qu'il avoit faites indiſcrétement à l'empereur, s'étoit ligué avec ce dernier malgré leurs ſentimens mutuels. La politique faiſoit oublier à Charles-Quint, & ſa tante répudiée, & l'égliſe perſécutée en Angleterre. Henri aſſiégea & prit Boulogne; l'empereur pénétra juſqu'à Soiſſons. On négocia de nouveau avec lui. Craignant de ne remporter de ſon entrepriſe que les fruits de celle de Provence, il conſentit à la paix, ſigna le traité à Crépi en Laonnois, & promit au duc d'Orléans, ſecond fils du roi, les Pays-bas ou le Milanès avec ſa fille. La mort de ce jeune Prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée ſans ſcrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne qu'il conſerva, devoit être rendue à la France dans huit ans, pour huit cent mille écus d'or.

Paix de Crépi.

Les diſputes de religion excitoient déjà en France une fermentation dangereuſe. L'amour de la nouveauté, ſi vif parmi les François; le goût des lettres, qui aiguillonne la hardieſſe de l'eſprit; les raiſons ſpécieuſes dont quelques habiles Proteſtans couvroient leurs faux ſyſtemes; la protection que leur accordoit Marguerite, reine de Navarre & ſœur du roi, princeſſe d'un génie diſtingué; les feux mêmes où l'on jetoit les hérétiques, contribuerent aux progrès de l'héréſie. L'horrible exécution de Mérindol & de Cabrieres ne ſervit qu'à échauffer cet eſprit de ſecte, qui aime à ſe roidir contre la rigueur. Cabrieres, petite ville du Comtat, & Mérindol, gros bourg de Provence, conſervoient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des proteſtans. Luther y avoit envoyé des miniſtres, & ces Vaudois ne diſſimuloient plus leurs opinions. Le Parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare, qui condamnoit au feu les peres de famille de Mérindol, confiſquoit tous les biens des habitans, ordonnoit de raſer toutes les maiſons, de déraciner tous les arbres des vergers, & même ceux des forêts voiſines. L'exécution en fut ſuſpendue quelques années. On auroit dû en abolir la mé-

Progrès de l'héréſie en France.

1545. Horrible exécution en Provence.

moire ; mais le premier preſident d'Oppede ayant dépeint ces hérétiques comme des ſéditieux, le cardinal de Tournon, grand zélateur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, ſans doute, ne prévoyoient les atrocités que d'Oppede & l'avocat général Guérin alloient commettre. Unis au baron de la Garde, qui ramenoit des troupes d'Italie, ils ſe jeterent ſur ces malheureux. Trois mille perſonnes, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, furent maſſacrées pour l'honneur de la foi chrétienne; Mérindol, Cabrieres, vingt-deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que ſous le regne ſuivant, par le ſupplice de Guérin accuſé de pluſieurs autres crimes. D'Oppede, plus accrédité à la Cour, ne parut point criminel.

Calviniſme : ce qui le rendoit ſéduiſant.

Nous verrons bientôt le calviniſme s'enraciner dans le royaume, & y enfanter la guerre civile. Calvin, eccléſiaſtique de Noyon, avoit déjà fait bien des proſélytes, quand il ſe vit contraint de s'expatrier, quoique ſon livre de l'*Inſtitution* fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Geneve ; il régla le dogme & le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de

Luther, étoit encore plus incompatible avec la foi & les uſages de l'Egliſe, ſurtout par rapport à la préſence réelle, & au culte extérieur qu'il dépouilla preſque de toute cérémonie. Cette ſimplicité de culte, ſans pratiques de dévotion, étoit ſéduiſante pour les gens d'eſprit, avantageuſe en apparence pour le peuple, commode pour les tiedes, très-propre néanmoins à enflammer l'enthouſiaſme des fervens, que des idées myſtiques de perfection raviſſoient en extaſe; enfin d'autant plus analogue à l'eſprit républicain déja répandu partout, qu'elle banniſſoit toute hiérarchie, & laiſſoit aux *anciens* le gouvernement des égliſes. Les réformés de France, de Suiſſe, de Hollande & d'Angleterre, ſuivirent le ſyſteme de Calvin, préférablement au Luthéraniſme. Obſervons en général que les dogmes des proteſtans ſur la prédeſtination & la juſtification devoient inſpirer le fanatiſme, indépendamment de leur animoſité contre l'égliſe romaine, & que leurs fréquentes variations ſur pluſieurs points eſſentiels ſont une preuve du peu de ſolidité de leurs principes.

Henri VIII ne jouit pas long-tems de la paix qu'il venoit de conclure avec François. Il mourut tranquille, après avoir régné en tyran. De ſix femmes

1547. Mort de Henri VIII.

qu'il épouſa, deux furent répudiées, deux autres, Anne Boleyn elle-même, décapitées. Le zele qu'il avoit d'abord montré contre Luther devint fureur & contre les hérétiques & contre les catholiques. Il employa également les ſupplices pour ſoutenir ſon ſchiſme, & pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui ſe piquoit tant de catholicité, ne ſe fût jamais ſéparé de Rome, ſi le pape avoit eu la prudence de conſulter les intérêts de l'Égliſe, plutôt que le reſſentiment de Charles-Quint.

Mort du roi. Le roi de France lui ſurvécut peu de mois. Son libertinage lui avoit procuré cette maladie honteuſe apportée d'Amérique par les Eſpagnols. Il en mourut, âgé de cinquante-deux ans. Selon M. Hénault, *il ne lui manqua pour être le premier prince de ſon tems que d'être heureux*; on pourroit ajouter; & d'être ſage. Sa témérité, ſa négligence, ſon goût pour la dépenſe & les plaiſirs ne contribuerent pas moins à ſes malheurs, que l'habileté & la fineſſe de ſon rival. Dans ſes dernieres années, mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus ſérieuſement aux affaires. Ses grandes qualités, ſoit du cœur, ſoit de l'eſprit, parurent vraiment ſolides dès que l'ivreſſe des paſſions fut diſſipée. Mais il eſt des fautes qui ne ſe réparent jamais bien.

Des guerres continuelles avec de puiſſans ennemis entraînent tous les genres de malheur. Les déſordres de l'état, la miſere des peuples, l'épuiſement des finances, les expédiens pernicieux, les manéges politiques, en ſont une ſuite néceſſaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes & de la gloire des armes, avoit eu la paſſion de bien gouverner ſon royaume aſſez vaſte par ſoi-même, ſes talens, ſes vertus, auroient fait ſans doute le bonheur de la nation : il ne fit que perpétuer ſes maux. Effets de la guerre.

Sous ce regne, les tailles augmenterent de plus de neuf millions, & les états généraux ne furent point aſſemblés. C'eſt une preuve frappante du progrès de l'autorité royale. Au contraire, Henri VIII & Charles-Quint, malgré leur deſpotiſme, avoient peine à obtenir des ſubſides. Quels avantages une telle autorité ne donnoit-elle pas au roi de France! mais auſſi que d'abus dans l'adminiſtration, puiſque ſes coffres étoient toujours vides ! Impôts ; puiſſance du roi.

Le chancelier du Prat, depuis cardinal, miniſtre intéreſſé & peu jaloux du bien public, introduiſit de grands abus par la vénalité des charges, & attira de grands périls par l'injuſte procès du connétable de Bourbon. Il avoit ſi peu de droiture, qu'il fit affoiblir la va- Fraude du chancelier du Prat.

leur intrinſéque des écus qu'on devoit payer à l'Eſpagne, pour la délivrance des deux princes enfans du roi. Les Eſpagnols s'apperçurent de la fraude; on en eſſuya l'affront, il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité ſur douze cent mille qu'on avoit payés comptant.

La politique devenue artificieuſe & difficile.

Les fineſſes, les détours, les proteſtations ſecretes contre les traités, les promeſſes ſans bonne foi, les injuſtices colorées avec art, étoient depuis Louis XI une ſorte de ſcience, ajoutée au fléau de la guerre pour la déſolation de l'Europe. On chercha par-tout des alliances contre des princes auſſi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célebre Guſtave Vaſa, roi de Suede; premier exemple de confédération avec les ſouverains du nord. Le ſyſteme politique devoit s'étendre, dès qu'une puiſſance menaçoit d'accabler les autres; mais combien de millions d'hommes devoient être maſſacrés, avant que la politique ſe tournât à l'intérêt commun des princes & des peuples, au ſoin d'entretenir la paix?

Infanterie.

L'art de la guerre n'étoit plus le même que ſous le gouvernement féodal. On ſentoit mieux la néceſſité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avoit été preſque toute entiere compoſée de Suiſſes & d'Al-

lemands, les derniers, connus ſous le nom de *Lanſquenets* ou de *bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, diviſée en ſept légions de ſix mille hommes, ſur le modele des anciennes légions Romaines. Elles étoient diviſées chacune en ſix compagnies, ſous un capitaine, deux lieutenans & deux enſeignes. Cette milice ne ſubſiſta point. On revint au ſyſteme des bandes, qui n'étoient que cinq à ſix cents hommes.

Union de la Bretagne à la couronne.

L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un plus grand ouvrage de politique. Les Bretons demanderent eux-mêmes cette union, néceſſaire à la tranquillité du royaume. Ils ne renoncerent pas ſans beaucoup de peine au deſir d'avoir leur prince chez eux. Mais en ſe rendant au vœu de la cour, ils ſe garantirent des guerres qui auroient pu naître dans la ſuite au ſujet de cette province.

Renaiſſance des lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de reſtaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les ſoins de Léon X & des Médicis, elles furent cultivées en France avec aſſez de ſuccès pour annoncer les prodiges qu'elles devoient un jour y faire éclore. Arioſte, Guichardin, Machiavel, Sadolet, &c. ſembloient rendre à l'Italie le ſiecle d'Auguſte. La France

n'eut guere que des ſavans, & c'étoit beaucoup après tant de ſiecles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume & Martin de Langei ſes freres, devenir auſſi reſpectables par leur ſcience que par leurs places. Budé, du Chaſtel, Laſcaris, (un de ces ſavans échappés des ruines de Conſtantinople, auxquels on a fauſſement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe,) ouvrirent les ſources de la bonne littérature. Mais Eraſme, par la beauté de ſon génie & l'étendue prodigieuſe de ſon ſavoir, donnoit en quelque ſorte le ton aux gens de lettres.

Eraſme contre les docteurs.

Cet illuſtre Hollandois, eſtimé à la cour de Rome, que Paul III vouloit faire cardinal, & que l'on a dépeint comme un partiſan de l'héréſie, avoit fait en France une partie de ſes études. Sa critique fine & hardie s'exerça ſur les docteurs, toujours attachés en général à leur ancien pédantiſme, toujours armés de cenſures contre ce qui heurtoit leurs opinions. Il les couvrit de ridicules. Leur caractere ombrageux, l'eſprit de chicane & de hauteur enraciné dans les écoles, & les plates rapſodies qu'elles publioient ſouvent comme des oracles, ne contribuerent que trop au progrès du proteſtantiſme, dont les principaux chefs joignoient l'érudition, la littérature, à leurs ſyſtemes théologiques.

Théologiens trop ombrageux

On voyoit l'hérésie par-tout, on ne vouloit entendre raison sur aucun point. L'évêque de Mâcon ayant dit dans l'oraison funebre du roi, qu'il y avoit lieu d'espérer que son ame étoit allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnoient atteinte à la foi du purgatoire: elle envoya faire des remontrances. Un plaisant de la cour trouva moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs: „ J'ai bien connu le feu roi „ mon maître, leur dit-il; il ne s'arrê„ toit guere en un lieu, lors même qu'il „ y étoit bien. Supposé donc qu'il soit allé „ en purgatoire, je crois qu'il n'y aura „ fait que passer „. Ils comprirent que les rieurs seroient contre eux; & ils abandonnerent la partie.

Usage de l'église de Lyon condamné par la Sorbonne.

Sous le regne suivant, la Sorbonne, après avoir censuré un catéchisme de l'évêque d'Oléron, & un bréviaire de l'évêque d'Orléans, (tant elle ménageoit peu l'épiscopat même,) condamna par un décret l'ancien usage des comtes de Lyon, de ne point se mettre à genoux à l'élévation de l'hostie; parce que les sectaires en tiroient un argument contre le dogme de l'église. Un arrêt du conseil, sous Henri II, ordonna que la délibération doctorale seroit rayée & annullée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur usage que sous Louis XIV.

Oppoſition violente de l'univerſité au concordat.

L'oppoſition violente de l'univerſité au concordat fut une ſuite de cette roideur, avec laquelle on traitoit généralement toutes les affaires eccléſiaſtiques. Elle fit afficher des placards, elle défendit à ſes libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenoit cependant les grands priviléges que le concile de Bâle donne aux gradués. Ils avoient droit au tiers des bénéfices ; droit qui devoit produire des abus, lorſque les grades ne ſeroient pas une preuve du mérite & de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont pu ſe lever ſur le clergé ſans l'agrément du pape. C'eſt ce qu'on appelle *don gratuit*. La méthode que l'on ſuit pour le payer, les aſſemblées & les emprunts, le rendent plus onéreux à l'égliſe que ne le ſeroient des taxes ordinaires.

Fondations ſavantes.

François I fonda le collége royal, principalement pour les langues ſavantes ; (car le goût de l'érudition dominoit.) Il fonda auſſi l'imprimerie royale, & enrichit des meilleurs livres ſa bibliothéque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics ſeroient écrits en françois, les arrêts en particulier ; & fonda cette ordonnance ſur ce qu'il naiſſoit ſouvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étran-

Ordonnance pour écrire les actes en françois.

gere, ou plutôt en barbarismes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre !

Anecdote singuliere.

On raconte qu'un seigneur fit sentir au roi l'absurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. „ J'étois venu en poste, „ dit-il, pour assister au jugement ; à „ peine suis-je arrivé, que votre parle„ ment m'a débotté „. Comment *débotté*, reprit le roi ; „ Oui, m'a débotté ; car „ voici les termes de l'arrêt : *Dicta cu„ ria debotavit & debotat dictum actorem.* L'ordonnance parut la même année, 1539.

Beaux-arts.

Les beaux-arts marchent à la suite des lettres. L'architecture déploya sa magnificence. Fontainebleau & plusieurs autres édifices sont des monumens de François I. Il commença le palais du Louvre.

Mœurs.

Les femmes, appelées à la cour, adoucirent insensiblement la rudesse de mœurs naturelle à une nation guerriere ; mais les intrigues de cour en devinrent plus vives & plus dangereuses. Du reste, le luxe avoit encore des bornes si étroites, faute d'industrie, que les plus grands seigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de chose en comparaison des objets qui nous frappent sans cesse les yeux.

Les cheveux courts & la barbe longue.

La mode de porter les cheveux courts & la barbe longue fut introduite par une aventure singuliere. Le roi, en 1521, assiégeant une maison avec des boules de neige, divertissement peu convenable, fut blessé à la tête, d'un tison que le capitaine de Lorges jeta pour se défendre. Il en perdit les cheveux. De-là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que sous Louis XIII.

HENRI II.

1547, &c. Caractere du roi.

HENRI II, fils de François I, monta sur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adresse & de courage, trop de penchant à se laisser gouverner, & une passion aveugle pour Diane de Poitiers sa maîtresse, qu'il fit duchesse de Valentinois, femme intrigante, spirituelle, assez habile pour subjuguer, malgré son âge de quarante-sept ans, un jeune roi sous le nom de qui elle régna en souveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappelé à la cour, & plusieurs des principaux officiers de François I furent disgraciés.

Marie Stuart mariée au dauphin.

On travailloit en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart reine d'Ecosse. L'union de ces deux royaumes

eût été funeste à la France, qui avoit toujours profité de leurs divisions. Henri II prévint le danger, & fit épouser cette princesse au dauphin.

Les Anglois avoient été forcés à rendre Boulogne pour quatre cent mille écus. Une violente sédition en Guienne, au sujet des rigueurs de la gabelle, s'étoit calmée aisément; une guerre d'Italie, par rapport aux duchés de Parme & de Plaisance, donnés par Paul III à Louis Farnese son fils, & que Jules III vouloit enlever à Octavio Farnese protégé par Henri, cette guerre, dis-je, n'avoit rien produit de considérable. Tous les efforts de la France devoient se tourner contre Charles-Quint. Son despotisme révoltoit l'Allemagne. Il tenoit prisonniers le duc de Saxe & le Landgrave de Hesse, qu'il avoit vaincus à la bataille de Muhlberg. Le fameux réglement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendoit assoupir les disputes de religion jusqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux Luthériens (1), excitoit l'indignation des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II se ligue avec les princes protestans d'Allemagne, pour défendre la liberté Germanique.

1551. Guerre contre Charles-Quint.

(1) Il permettoit le mariage des prêtres & la communion sous les deux espèces.

Conquête des trois évêchés. Il passe en Lorraine, s'empare rapidement de Metz, Toul & Verdun. Mais ses alliés font la paix avec l'empereur, qui avoit fui d'Inspruck devant eux, & qui accorde une entiere liberté de conscience. Ce contre-tems arrête les progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien résolu de conserver sa conquête. Les peuples l'avoient achetée en quelque sorte, par un impôt de vingt-cinq livres sur chaque clocher, & par un autre sur l'argenterie des églises; impôts dont la duchesse de Valentinois détourna, disoit-on, une grande partie à son profit.

Impôts.

1553. Metz défendu par le duc de Guise. Charles-Quint, tranquille du côté de l'Allemagne, vint assiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais mise en campagne. Cette grande ville étoit mal fortifiée. François de Lorraine duc de Guise, se chargea de la défendre (1). Une noble émulation y attira presque toute la haute noblesse du royaume. La prudence, l'activité & le courage du duc triompherent des forces de l'empereur, qui abandonna son entreprise après soixante-cinq jours de siége. Il se vengea sur Térouane, ville forte des

Villes rasées; batailles.

(1) Claude duc de Guise, son pere, second fils de René duc de Lorraine, étoit venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure son aîné Antoine de la succession paternelle.

Pays-

Pays-bas. Elle fut prise d'assaut, & rasée de fond en comble; il n'en est resté depuis que le nom. Hesdin subit le même sort. C'est sur des ruines & dans des fleuves de sang que les princes ambitieux établissent leur grandeur. Leur histoire offre par-tout des sujets de larmes. L'année suivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, remporta une victoire sur l'empereur, & en tira peu d'avantage. On se battoit en Italie comme en Flandre. Les François y perdirent la bataille de Marciano; mais ils se firent admirer à Sienne, où le brave Montluc, (dont nous avons les commentaires, que Henri IV appeloit la *Bible des soldats*,) soutint un siége de dix mois.

1555. Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

Enfin le système de l'Europe changea tout-à-coup, par un de ces événemens qui sont au-dessus de la prévoyance humaine. Charles-Quint, après avoir agité si violemment les nations, voulut vivre en solitaire. Soit dégoût, soit chagrin, ou sentiment de piété, il abandonna ses états à Philippe II son fils, que Marie reine d'Angleterre venoit d'épouser, malgré les Anglois. Ce prince âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite & cruel, se trouva en possession de l'Espagne, des royaumes de Naples & de Sicile, du Milanès, des Pays-bas & de la

Franche-Comté. Son pere ſouhaitoit d'y joindre l'empire. Mais Ferdinand, frere de l'empereur, déjà élu roi des Romains, n'eut garde, quelqu'inſtance qu'on lui en fît, de renoncer à ce titre en faveur de ſon neveu. Ainſi la maiſon d'Autriche fut diviſée en deux branches. Il eſt vraiſemblable que Charles-Quint, dans le monaſtere où il vécut deux ans, réduit à lui-même, ſans autorité & ſans affaires, ſe repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la ſolitude ne ſont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ſes voyages continuels, neuf en Allemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre & deux en Afrique.

Philippe II, roi d'Eſpagne.

Philippe, du fond de ſon cabinet, donna le branle à l'Europe. Les tréſors immenſes qu'il tira du Mexique & du Pérou, découverts ſous le regne de ſon pere, le mirent en état de tout oſer. L'Amérique, noyée dans le ſang de ſes peuples, alloit, pour ainſi dire, ſe venger de la cruelle avarice des Européens en leur fourniſſant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions déplacées ſur la conquête du nouveau monde, obſervons ſeulement que les conquérans, ſous prétexte d'y planter la foi, y firent

abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Tous les excès des passions peuvent se comprendre ; mais que l'évangile serve de voile à l'inhumanité, c'est une chose presque incroyable. Il est vrai que ces premiers conquérans étoient la plupart des bandits, la lie de leur nation.

A l'exemple des papes de la maison de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toscane ; & de Paul III, qui avoit donné Parme & Plaisance à son fils Farnese ; Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans sa maison, proposa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci représenta les dangers de l'entreprise. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guise son frere, l'un & l'autre par des vues d'ambition, inspirerent au monarque des espérances trompeuses dont il se laissa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il pensa perdre le sien. Le duc de Guise, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les secours que le pape avoit promis, & soutint mal sa brillante réputation.

1557. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV.

Tandis qu'il faisoit une guerre malheureuse dans ce pays, écueil de la nation Françoise, Emanuel Philibert, duc de Savoie, l'un des plus grands généraux

Bataille de Saint-Quentin.

de ſon ſiecle, aſſiégea Saint-Quentin pour le roi d'Eſpagne. Le vieux connétable commandoit une armée en Picardie. Il vouloit ſecourir la place, que défendoit courageuſement l'amiral de Coligni ſon neveu. Il s'opiniâtra, contre l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher toutes ſes troupes, au riſque d'être attaqué par une armée fort ſupérieure. Le duc de Savoie profita de l'occaſion, & mit en déroute les François. Cette bataille de Saint-Quentin peut ſe comparer à celles qui avoient rendu les Anglois maîtres de la moitié du royaume. Le duc d'Enguien & une foule de ſeigneurs y furent tués; un plus grand nombre, le connétable entre autres, reſterent priſonniers. Quelques jours après, Philippe II ſe rendit au camp. Le duc de Savoye voulant lui baiſer la main, il la retira: *C'eſt à moi*, dit-il, *à baiſer les vôtres, qui m'ont procuré une ſi belle victoire.* Ce monarque n'étoit point guerrier, & ne pouvoit mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

Suites de cette bataille.

La terreur ſe répandit par toute la France. Si le roi d'Eſpagne eût marché droit à Paris, il pouvoit s'en emparer. Mais ſoit que les expéditions hardies ne convinſſent point à ſon caractere, ſoit que la prudence lui fît craindre les reſſources

d'une nation puiſſante & belliqueuſe, il ſe contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Ham & Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin ſe retirerent, quoiqu'on leur laiſsât la jouiſſance de leurs bénéfices. *Nous ne voulons pas*, dirent-ils, *demeurer dans une ville où il ne nous ſeroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la proſpérité de la France.*

Les François ſignalent leur zele.

Cependant la nobleſſe accouroit de tous cotés pour la défenſe du royaume, les principales villes s'empreſſoient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, ſelon la remarque de Mézerai, la vérité de ce que ſon pere lui avoit dit en mourant: „ *Que les François étoient le* „ *meilleur peuple du monde*, & qu'il y „ avoit tout enſemble de la dureté & de „ la mauvaiſe politique de les tourmen- „ ter par des impôts extraordinaires, „ puiſqu'ils ſe ſaignoient ſi libéralement „ pour les beſoins de l'état.

Le duc de Guiſe lieutenant général du royaume.

Il étoit de la bonne politique, comme François I l'avoit auſſi recommandé, de ne pas trop élever les princes de la maiſon de Lorraine, ſi conſidérables par leur naiſſance & leur mérite. Mais on penſa plus aux beſoins préſens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guiſe fut promptement rappelé d'Italie, & Henri II lui confia toute ſon autorité,

avec le titre de lieutenant général du royaume. Il ne pouvoit la placer en de meilleures mains.

1558. Il prend Calais.

Le duc n'eut pas plutôt raſſemblé des troupes, qu'il forma une entrepriſe déciſive, dont l'impoſſibilité apparente facilita le ſuccès. La reine d'Angleterre Marie, épouſe du roi d'Eſpagne, ayant déclaré la guerre à la France, il réſolut d'aſſiéger Calais, & de rendre à la couronne une place qu'on regrettoit depuis plus de deux cents ans. La garniſon étoit peu nombreuſe pendant l'hiver. C'eſt le tems qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout-à-coup il paroît devant cette ville regardée comme imprenable. En huit jours, au mois de janvier, il force Calais, qui avoit coûté onze mois de ſiége à Edouard III. Guines fut auſſi emportée d'aſſaut. La priſe de Thionville mit le comble à la gloire du général. On le célébroit par-tout comme le ſauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnoient les cœurs, tandis que ſes armes faiſoient trembler ſes ennemis. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmond à Gravelines, donna un nouveau relief au prince Lorrain.

Défaite de Gravelines.

Paix avec l'Angleterre

Plus il acquéroit de réputation & de crédit, plus les envieux s'efforçoient de

le ruiner à la cour. La ducheſſe de Valentinois, toujours maîtreſſe de l'eſprit & du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, ſe tournoit du côté des Montmorenci, rivaux des Guiſe. Le connétable fut employé à négocier la paix avec le roi d'Eſpagne, dont il étoit encore priſonnier. Ce monarque venoit de perdre ſa femme. Eliſabeth, fille de Henri VIII & d'Anne Boleyn, commençoit à régner en Angleterre & refuſoit de l'épouſer. L'un & l'autre traiterent ſéparément avec la France à Catau-Cambreſis. Eliſabeth ne pouvant céder Calais ſans choquer toute ſa nation, le laiſſa au roi pour huit ans, au bout deſquels il s'engageoit à le rendre ou à payer cinq cent mille écus ſi la reſtitution ne ſe faiſoit pas au terme fixé, pourvu qu'Eliſabeth n'entreprît rien contre la France & contre l'Ecoſſe. On prévoyoit bien ſans doute que Calais demeureroit à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princeſſe avoit beſoin de la paix pour s'affermir ſur le trône. Philippe II fit ſon traité d'une maniere infiniment plus glorieuſe. Le duc de Savoie fut rétabli dans ſes états, excepté Turin, Pignerol, &c. La France rendit un très-grand nombre de places. Metz, Toul & Verdun lui reſterent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les inté-

Traité avec Philippe.

rêts touchoient peu le roi d'Eſpagne.

1559. Henri II eſt tué dans un tournoi.

Ce dernier par le traité de Cateau-Cambreſis, devoit épouſer une fille de Henri II. Les fêtes du mariage ſe changerent bientôt en deuil. L'uſage des tournois, ſi commun du tems de la chevalerie, ſubſiſtoit encore, quoique défendu par différens papes. Le roi excelloit dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu pluſieurs lances avec ſuccès, il voulut jouter de nouveau avec le comte de Montgomméri, & fut bleſſé à l'œil d'un éclat de lances, dont il mourut âgé de quarante & un ans. Les tournois avoient ſouvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, aſſiſtant ſous Charles VII à ce ſpectacle militaire, dit en homme ſage: *Si c'eſt tout de bon, ce n'eſt pas aſſez; ſi c'eſt un jeu, c'eſt trop.* Mais une nobleſſe guerriere aimoit à braver le péril, même en s'amuſant.

Sort de Montgomméri.

La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgomméri la mort de ſon époux. Elle le fit condamner à mort en 1574 ſous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers ſes enfans. *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever*, dit-il au moment de l'exécution, *je conſens à l'arrêt.*

Fameux duel.

Les combats ſinguliers étoient encore ſi autoriſés, que Henri, au commence-

ment de ſon regne, fut ſpectateur d'un duel où la Chateigneraie ſon favori fut bleſſé à mort par Chabot baron de Jarnac. Celui-ci après ſa victoire, ſe mit à genoux, remercia Dieu, & ſe frappant la poitrine s'écria : *Domine, non ſum dignus.* Les deux champions avoient juré, ſelon l'ancienne coutume, *qu'ils n'avoient ſur eux ni ſur leurs armes aucuns charmes ou incantations pour grever leur ennemi, parce qu'ils ne vouloient s'aider qu'en Dieu, en leur droit, & en la force de leur corps & de leurs armes.* Touché de la mort de ſon favori, le roi fit ſerment de ne plus permettre ces ſortes de combats, & les défendit par une ordonnance. Il s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques.

Rigueurs contre les proteſtans.

On faiſoit brûler ſans miſéricorde les proteſtans. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur eſprit de douceur, que le P. Daniel taxe de *compaſſion hors de ſaiſon*, auroit produit de meilleurs effets que les ſupplices. Plus les religionnaires étoient tourmentés, plus leur haine contre l'égliſe les attachoit à l'erreur. Ils ſe comparoient aux premiers chrétiens, perſécutés par les empereurs païens. On avoit de quoi les confondre en leur oppoſant l'exemple de leur apôtre Calvin,

qui, en 1553, fit brûler à Geneve le fameux Michel Servet, accuſé de ne pas croire la Trinité : on pouvoit même aſſurer que, pour devenir perſécuteurs, il ne leur manquoit que d'être les plus forts. Mais il n'en eſt pas moins vrai que leur nombre & leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu de ces terribles exécutions. La cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frere de l'amiral de Coligni, interrogé par le roi même ſur ſes ſentimens, ne craignit point de blaſphémer contre la meſſe. Une fermentation violente annonçoit les orages qui éclaterent bientôt. L'Angleterre venoit de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avoit employé pour la rétablir tous les genres de barbaries. Eliſabeth ſe déclara proteſtante, & n'eut pas de peine à fixer la foi du parlement & du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion Anglicane ; titre qu'elle ſoutint conſtamment comme une des prérogatives de la couronne.

Progrès de l'héréſie.

Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme hérétique.

Renée de France, fille de Louis XIII, ducheſſe de Ferrare, goûtoit la doctrine de Calvin. Sa cour étoit l'aſyle des ſectaires. Le poëte Marot, pourſuivi comme tel ſous François I, s'y réfugia & devint ſecrétaire de la princeſſe. Henri

Il envoya au duc de Ferrare un docteur, dont l'inſtruction ſignée de ſa main porte, „ que, ſi la ducheſſe perſiſte opiniâ„ trément dans l'erreur, on ait à la ſé„ parer de toute converſation; qu'on lui „ ôte même ſes enfans, & généralement „ tous ſes domeſtiques qui ſeroient extrê„ mement ſuſpects d'héréſie; qu'on leur „ faſſe enſuite leur procès; qu'à l'égard „ de la princeſſe, le roi s'en rapporte „ à la prudence de ſon mari, pour faire „ procéder contre elle comme il le ju„ gera à propos, en évitant néanmoins „ ce qui pourroit cauſer trop de ſcan„ dale „. Par les ordonnances du roi, il étoit enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'héréſie, tous ceux qui les ſolliciteroient en faveur des hérétiques. Ainſi les ſentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion. Ordonnances atroces.

A côté de ces mœurs atroces, nous voyons avec joie un bel exemple de vertu. Le maréchal de Briſſac, qui commandoit en Piémont depuis dix ans, fut obligé de réformer ſes troupes après le traité de Catau-Cambreſis. *Où trouverons-nous du pain*, s'écrient les ſoldats d'un ton ſéditieux? *chez moi, autant qu'il y en aura*, leur répond le général. Les marchands du pays avoient fait ſur ſa parole, de grandes avances pour l'armée. Il leur donne ce qu'il a, les mene à la Vertu du maréchal de Briſſac.

cour, ſollicite en vain le payement ; alors il propoſe à ſa femme de différer le mariage de ſa fille, & de donner aux marchands la ſomme qui devoit ſervir de dot. La maréchale y conſent. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté ; la moitié de la dette eſt acquittée de cette maniere, & Briſſac donne des cautions pour le reſte.

La Magiſtrature aux états.

En 1558, il y eut une aſſemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des ſubſides extraordinaires. La magiſtrature y prit ſéance & forma un quatrieme ordre, qui précédoit celui du peuple. C'eſt la premiere fois qu'elle étoit entrée aux états ; elle n'y a jamais reparu depuis. On conſentit à un emprunt de trois millions.

Fin du ſecond Volume.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES
DANS CE SECOND VOLUME.

PHILIPPE III.

Surnommé LE HARDI.

FIN des croiſades. L'égliſe de S. Denis fermée au roi. Le Poitou, l'Auvergne, Toulouſe, &c. réunis à la couronne. Concile de Lyon. Les mendians ſupprimés. Rodolphe de Habsbourg empereur. Guerres d'Eſpagne. La Broſſe favori. La reine accuſée d'empoiſonnement. La béguine de Nivelle; fourberie étrange. Révolution en Sicile. Vêpres Siciliennes. Le roi d'Aragon enlève la Sicile: ſa fineſſe. Croiſade contre le roi d'Aragon. Mort du roi de Naples. Pierre attaqué en Eſpagne. Mort du roi. Procès ſingulier jugé en Sorbonne.

Lettres d'ennobliſſement. La nobleſſe trop étendue. Mœurs & uſages honteux ou funeſtes. Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

PHILIPPE IV,

Surnommé LE BEL.

Regne célebre. Fin de l'affaire de Sicile. Démelés avec l'Angleterre. La Guienne enlevée aux Anglois. Différentes relations au ſujet de la Guienne. Alliés d'Edouard I. Démêlés avec Boniface VIII. Fameuſe bulle contre le droit des couronnes. Philippe uſe de repréſailles. Nouvelle bulle plus téméraire. Manifeſte du roi. Boniface paroît s'adoucir. Le pape choiſi pour arbitre. L'évêque de Pamiers légat digne de Boniface : le roi le chaſſe. Emportemens de Boniface VIII : il agit en maître de la France. Fermeté de Philippe : il brave le pape. Etats généraux, où ſe trouve le tiers-état. Conduite du clergé. Actes d'adhéſion équivoques. Bulle qui aſſujettit les rois. Nogaret accuſe le pape. Le roi excommunié. Boniface diſpoſe de la couronne : il eſt arrêté : ſa mort. Inſtitution du jubilé. Excès de part & d'autre dans la querelle avec le pape. Révolte des Flamands. Bataille de Courtrai en 1302. Nouvelles hoſtilités. Fin de la guerre. Parlement ſédentaire à Paris : comment les gens de loix y entrerent. Affaire de l'univerſité. Le roi abſous des cenſures. Clément V dévoué au roi. Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII. Altération des monnoies. Expulſion des juifs. Affaire des Templiers : le roi & le pape s'uniſſent contre cet ordre : commencement du procès. Templiers brûlés à petit feu. Nouvelles procédures

auſſi étranges. L'ordre des Templiers eſt aboli : Supplice du grand-maître. Réflexions ſur l'affaire des Templiers. Impôts accablans. Chagrins de Philippe le Bel. Loi ſur les apanages. Mort du roi.

Accroiſſemens de l'autorité royale. Conduite & principe des gens de robe. Obſervations ſur les états généraux. Lyon réuni à la couronne. Droit d'amortiſſement. Myſteres joués ſur le théâtre. Loi ſomptuaire ; frugalité. Dépenſe du roi en habits. Ligue des Suiſſes.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN.

Royaumes de France & de Navarre réunis. Enguerrand de Marigni : procès de ce miniſtre : il eſt accuſé de magie : ſupplice de Marigni : ſon innocence. Affranchiſſement général : réflexions ſur l'affranchiſſement. Les juifs rappelés. Bonnes loix. Mort de Louis Hutin. Diſputes ſur la ſucceſſion à la couronne.

Regne entier ſans pape. Election de Jean XXII.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

Le royaume tranquille. Projet de croiſade. Complots des juifs & des lépreux. Exécution horrible. Ladreries confiſquées. Evê-

ques exclus du parlement. Projet utile non exécuté. Mort du roi. Sages ordonnances.

Bourgeois déſarmés ; droit de guerre aboli. Fameuſe diſpute dans l'ordre de S. François. Le latin néceſſaire aux religieuſes.

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL.

Juſtice ſévere. Guerre avec l'Angleterre. Edouard II détrôné par ſa femme. Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel. Mort du roi.

Divorce du roi autoriſé par le pape. Maiſon de Bourbon. Quatre grands vaſſaux encore dangereux.

PHILIPPE VI,

dit DE VALOIS.

Prétentions d'Edouard III à la régence : jugement de cette grande affaire. Philippe de Valois ſuccede à la couronne. Révolte en Flandre. Trait du connétable de Chatillon. Le roi dompte les Flamands. Edouard III rend hommage. Le pape dépoſé : on l'accuſoit d'héréſie. Diſpute ſur la juridiction eccléſiaſtique : ce qui en réſulta. Robert d'Artois fourbe & rebelle. Procès du comte & de la Divion : jugement. Robert d'Artois paſſe en Angleterre. Benoît XIII. Projet de croiſade. Edouard III prend les armes. Edouard meilleur politique que le roi de France. Traits ſinguliers. Scrupule des Flamands. Révolte du

comte de Hainaut. Combat naval de l'Ecluſe. Edouard défie le roi. Treves violées par Edouard. Prétexte que lui fournit Philippe. Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard. Bataille de Crécy. Le prince de Galles. Perte des François. Remords de Geoffroi d'Harcourt. Retraite du roi. Siége de Calais. Patriotiſme de ſix Caléſiens. Récompenſe des Caléſiens. Tentative malheureuſe ſur Calais. Maux de la France. Financiers chaſſés. Flagellans. Mort du roi.

Gabelle ou impôt ſur le ſel. Le Dauphiné donné à la France. Avignon vendu aux papes. Habillement des François. Préjugé nuiſible aux armes Françoiſes.

JEAN.

Caractere de Jean. Le connétable d'Eu exécuté. Ordre de l'Etoile créé & avili. Charles le Mauvais, roi de Navarre : il ſe brouille avec le roi : il ſe révolte. Fameux états généraux : en quoi défectueux. Secours que donnent les états. Obligations que le roi s'impoſe. Cruauté du roi, ſource de révolte. Les Anglois ravagent le royaume. Danger du prince de Galles. Bataille de Poitiers. Le roi Jean priſonnier. Suite de la bataille, humanité des Anglois. Conduite du dauphin. Demandes des états. Le Coq & Marcel chefs des factieux. Révolte à Paris. Treve. Nouveaux excès. Le roi de Navarre anime la ſédition. Fureur des ſéditieux. Le dauphin rétablit ſon autorité. *Jacquerie* ou révolte des payſans.

Paris rentre dans le devoir. Marcel tué. Retour du dauphin. Traité du roi rejeté par les états. Prudence du dauphin. Edouard ſe décide pour la paix. Traité de Brétigni : Edouard l'obſerve mal. Attachement des peuples à la couronne. Brigandages des compagnies. Départ d'une partie de ces brigands. Seconde maiſon de Bourgogne. Imprudence du roi Jean ; il retourne à Londres. Mort du roi : mariage de ſa fille avec Viſconti. Etat des armées. Licence ; ſuperſtition des gens de guerre. Trait de la Hire. Mort de Talbot. Aventuriers redoutables. Milice des communes. Altération funeſte des monnoies. Répartition des impôts faite par les états. Abſolution d'un mort.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

Sageſſe du roi. Du Gueſclin : il bat les troupes du roi de Navarre. Guerre de Bretagne. Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai. Le roi rétablit la paix. Du Gueſclin mene les compagnies en Eſpagne. Expédition contre Pierre le Cruel. Le prince de Galles prend du Gueſclin. Le roi travaille au bien public. Fautes d'Edouard III & de ſon fils. Rupture avec l'Angleterre. Du Gueſclin connétable. Les Anglois vaincus par-tout. Intrigues du roi d'Angleterre. Succès du roi. Majorité à quatorze ans. Démêlé de Charles V avec un prélat. Mort du prince de Galles & d'Edouard

III. Puiſſance du roi. Nouvelle perfidie du roi de Navarre. Grand ſchiſme d'Occident. La France ſe déclare pour Clément : ſainte Catherine de Sienne pour Urbain. Entrepriſe contre le duc de Bretagne : les Bretons le ſoutiennent. Du Gueſclin calomnié : on lui rend juſtice : ſa mort : honneurs rendus à ſa mémoire : fraternité d'armes. Continuation de la guerre. Mort de Charles le Sage : ſon éloge. Attention aux bonnes mœurs. Amour des lettres.

Bibliothéque royale. Aſtrologie. *Fous du roi* honorés. Poéſie. Romans. Traductions. Sciences, univerſités. Déſordres dans les juridictions : Loi ſur cet objet. Sages réglemens. Artillerie. Les arts floriſſans en Italie, inconnus en France. Obſtacle aux ſciences. Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume. Le Dauphin vicaire de l'empereur. Bulle d'or.

CHARLES VI.

Idée de ce regne. Diſpute ſur la régence. Rapacité du duc d'Anjou. Mouvemens ſéditieux. Etats généraux. Fin de la guerre de Bretagne. Hommage du duc de Bretagne. Révolte au ſujet des impôts. Hugues Aubriot. Abolition des impôts. Départ du duc d'Anjou. Expédition de Flandre. Bataille de Rosbec. Courtrai ſaccagé. Le roi punit les Pariſiens. Supplice d'un grand magiſtrat. Abus de l'autorité. Punition des ſéditieux. Croiſade en Flandre. Le duc d'Anjou meurt en Italie. Expédition en Flandre. Férocité des Fla-

mands. Exactions de Clément VII en France. Grand armement perdu. Fin tragique de Charles le Mauvais : ſa ſcélérateſſe. Procès du roi de Navarre après ſa mort. Le connétable de Cliſſon arrêté en Bretagne. Ordre injuſte non exécuté. Le duc répare ſa violence. Nouvelles fautes. Uſures des Juifs. Le roi veut gouverner par lui-même. Le duc de Bourbon en Afrique. Projet inſenſé de croiſade. Craon aſſaſſine le connétable. Le roi fait la guerre pour venger Cliſſon. Démence de Charles VI : les deux partis la regardent comme une punition de Dieu. Nouvel accident du roi. Magicien appelé pour le guérir. Treve avec l'Angleterre. Continuation du ſchiſme. Benoît XIII, nouvel antipape. La France ne reconnoît plus de pape. Richard II détrôné. Henri IV roi d'Angleterre. Impoſture de deux religieux. Soupçons affreux. Diviſion à la cour. Conduite odieuſe de la reine : indignités à l'égard du roi. Jean Sans-peur oppoſé au duc d'Orléans. Crédit de l'Univerſité. Le duc d'Orléans aſſaſſiné. Conduite du duc de Bourgogne ; il triomphe après ſon crime. Apologie abſurde de Jean Sans-peur. Le duc aſſaſſin, maître de tout, il fait exécuter Montagu. Guerre civile. Le roi contre le duc de Bourgogne. Il plie cette fois. La guerre recommence avec les Anglois. Henri V en France. Bataille d'Azincourt. Etat affreux du royaume. La reine liguée avec le duc de Bourgogne. Maſſacre à Paris. Henri V s'empare de la Normandie. Aſſaſſinat du duc de Bourgogne. La France livrée à l'Anglois. Cour du roi d'Angleterre à Paris. Parti du dauphin. Mort de Henri V. Mort de Charles VI. Fin du grand

ſchiſme d'Occident. Concile de Piſe. Concile de Conſtance. Dépoſition du pape. Jean Huſs & Jérôme de Prague. Héreſie de Wiclef. Huſſites animés par la rigueur. Doctrine de l'homicide condamnée. Demandes inutiles de réforme.

Tableau de la cour. Gens de guerre, vrais brigands. Miſere du peuple. Parlement devenu perpétuel. L'univerſité abuſoit de ſon pouvoir : elle pourſuit le prévôt de Paris : égaremens de quelques docteurs. Le ſurintendant Montagu décapité par commiſſion. Duel ordonné par le parlement. L'empereur. Sigiſmond au parlement de Paris. La Savoie érigée en duché. Bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Jeu de cartes. Acteurs de théâtres. Docteurs célebres. Connecte, prédicateur brûlé.

CHARLES VII.

Foibleſſe du roi & de l'état. Bataille de Verneuil. Le comte de Richemont connétable. La Trémoille favori. Indolence du roi. Le comte de Dunois. Siége d'Orléans. Pucelle d'Orléans. La pucelle à la tête des troupes : ſa lettre aux Anglois. Les Anglois levent le ſiége. La pucelle fait ſacrer le roi à Reims : elle eſt priſe par les ennemis : on lui fait ſon procès : on la brûle comme ſorciere. Obſervation ſur cette héroïne. Richemont zélé dans la diſgrace : il fait arrêter la Trémoille. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne. Mort de la reine Iſabelle, & du duc de Betford. Paris reconnoît enfin Charles VII. Pragmatique-Sanction. Concile de Bâle. Révolte du

dauphin. Les rebelles ſont réprimés. Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans. Le roi continue de vaincre. Réforme militaire : troupes réglées. Taille perpétuelle établie. Conquête de la Normandie. Services & diſgrace de Jacques Cœur. Les Anglois chaſſés de France. Zele de la nation. Les Anglois pouvoient-ils régner en France ? Retraite du dauphin : le duc de Bourgogne lui donne aſile. Procès du duc d'Alençon. Richemont devient duc de Bretagne. Mort de Charles VII. Jugemens ſur ce prince. Crédit d'Agnès Sorel : ſa mort.

Le gouvernement devenu plus vigoureux. La puiſſance pontificale moins deſpotique. Procès de Giac. Procès de Jacques Cœur. Invention de l'imprimerie. Littérature. Réforme de l'univerſité. Statut ridicule ſur la médecine. Tonneaux en guiſe de carroſſes.

LOUIS XI.

Commencemens de mauvais augure. Pie II demande l'abolition de la Pragmatique : ſa fineſſe. Le roi dupe du pape. La Pragmatique abolie s'exécute encore. Intrigues du cardinal de Jouffroi. Révolte ſous le nom de ligue du bien public. Bataille de Montlhéri. Politique artificieuſe du roi : il reprend la Normandie à ſon frere. Déciſion des états, ſur les apanages. Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne. Trahiſon du cardinal Balue. Empoiſonnement du frere du roi ; le roi ſoupçonné. Manifeſte du duc de Bourgogne. Siége de Beauvais, où les femmes ſe ſignalent. Louis achete une treve avec les Anglois ; ſuites du

traité. Exécutions de princes & de grands. Procès du roi René. Guerre du duc de Bourgogne avec les Suiſſes. Il eſt battu à Granſon & à Morat. Mort de Charles le Téméraire. Mauvaiſe foi de Louis XI. L'héritiere de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche. Le roi ſoutient les Médicis contre le pape. Excès de Sixte IV. Guerre avec Maximilien d'Autriche. Traité d'Arras. Dernieres années de Louis XI. La Provence réunie à la couronne. Affaires d'Eſpagne. Terreurs & ſoupçons du roi : il eſt eſclave de ſon médecin : ſes dévotions : S. François de Paule appelé pour le guérir. Mort du roi.

Particularités. Table de Louis XI ; leçon qu'il donne à un marchand : ſa familiarité avec les bourgeois : ſa politique artificieuſe : ſa cruauté. Traits de prudence. Genes refuſée. Superſtitions de Louis XI. Croix de ſaint Lo. Aſtrologues à la cour. Réaliſtes & Nominaux. Comines. Etabliſſemens de Louis XI. Poſtes. Encouragemens au commerce. Soin de la juſtice, malgré bien des actions injuſtes. La Vacquerie, premier préſident. Poids & meſures. Ordre de S. Michel. Impôts. Mot ſingulier d'un évêque au roi. Education du dauphin.

CHARLES VIII.

Troubles dans le royaume. Etats généraux. Diſcours d'un député. Le clergé & la nobleſſe. Plaintes ſur les exactions de Rome. Demandes ſur les offices & ſur les impôts. Débats ſur l'impôt. Diſcours de l'orateur. Les impôts diminués, & le roi content. Le parlement ſou-

mis à la cour. Révolte du duc d'Orléans. Bataille de Saint-Aubin. Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre. Le roi épouse l'héritiere de Bretagne. Le duc d'Orléans libre & fidelle. Guerre avec Maximilien. Le roi veut conquérir Naples : il passe en Italie. Alexandre VI. Zizim. Le roi aux pieds d'Alexandre VI. Vaine conquête de Naples. Retour du roi. Bataille de Fornoue. Savonarole. Bravade d'Alexandre VI. Mauvaise foi de Ferdinand le Catholique. Le cardinal Briçonnet. Mort de Charles VIII.

Projet de diminuer la taille : frais de perception. Question du roi sur les conciles. Défaut des loix ecclésiastiques. Rédaction des coutumes. Découvertes d'un nouveau monde. Boussole.

LOUIS XII.

Commencemens heureux. Le roi réprime l'Univerſité. Divorce de Louis XII favoriſé par Alexandre VI. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan. Conquête du royaume de Naples : les François dépouillés de leur conquête. Faute du cardinal d'Amboiſe : il eſt dupe des Italiens. Perfidie de Ferdinand. Grande faute de Louis XII. Etats généraux. Jules II oppoſé au roi. Ligue de Cambrai contre Veniſe. Le roi défait les Vénitiens. Le pape trahit le roi. Les Suiſſes abandonnent la France. Ferdinand uni au pape. Guerre contre le pape. Aſſemblée du clergé. Intrépidité de Jules II. Gaſton de Foix tué à la bataille de Ravenne. On évacue le Milanès. L'argent abſorbé par la guerre. La Navarre uſurpée par Ferdinand. Fin de Jules II. Nouveau revers en Italie. Les François battus à Guinegate. Bayard priſonnier. Les Suiſſes en Bourgogne. La Trémoille ſauve Dijon. Mort de la reine. Traité avec l'Angleterre. Mort du roi.

Le peuple heureux ſous Louis XII. Charges données au mérite. Diſtribution admirable des récompenſes. Economie. Juſtice preſque ſans frais. Suivre la loi, malgré des ordres contraires. Le laboureur protégé. Amour des Lettres. Réforme des religieux.

FRANÇOIS I.

Idée de ce regne. Guerre d'Italie. Vénalité des charges de judicature. Bataille de Marignan. Les Suiſſes abandonnent le Milanès. Négociations avec Léon X. Concordat de François I & de Léon X. Alliance avec les Suiſſes. Charles Quint. Mort de Ferdinand, & de Maximilien. Charles élu empereur. Inimitié du roi & de l'empereur. Entrevue de François I & de Henri VIII. Wolſey gagné l'empereur. Politique fraudaleuſe de Léon X. Suites malheureuſes de la guerre. Cauſes de la perte du Milanès. Mort de Léon X. Fautes du gouvernement. Procès du ſurintendant Semblançai. Confiance du roi. Révolte du connétable de Bourbon. Il ſe réfugie auprès de l'empereur. Le roi ſe défend par-tout. Bonnivet battu en Italie. Mort de Bayard. Siége de Marſeille. Le roi repaſſe en Italie : ſon imprudence. Bataille de Pavie. Le roi priſonnier. Fauſſe modeſtie de Charles-Quint : ſes propoſitions odieuſes. Réponſe du roi. Fautes de l'empereur. Traité de Madrid. Le roi ſort de priſon. Le traité ne s'exécute point. Ligue contre Charles. Rome ſaccagée par les Impériaux. La guerre commence en Italie. Défis des deux monarques. Traité de Cambrai. Divorce de Henri VIII. Schiſme d'Angleterre. Naiſſance du Luthéraniſme. Vente d'indulgences. Luther. Progrès des nouvelles opinions. Pluſieurs états ſe ſéparent du ſaint ſiége : c'étoit le fruit du fanatiſme. Charles-Quint ne

peut réprimer les proteſtans : conduite du roi à leur égard. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès. Orgueil de Charles-Quint : il veut conquérir la France. Mot remarquable d'un François. Invaſion en France, ſans ſuccès. Le dauphin empoiſonné. Le parlement condamne Charles-Quint. Alliance avec le Turc. Treve de dix ans. Le roi dupé par l'empereur. Bon mot du fou de la cour. Adreſſe de l'empereur. Nouvelle guerre. Les François & les Turcs à Toulon. Bataille de Cérizoles. Montluc. Henri VIII ligué avec l'empereur. Paix de Crépi. Progrès de l'héréſie en France. Horrible exécution en Provence. Calviniſme ; ce qui le rendoit ſéduiſant. Mort de Henri VIII. Mort du roi.

Effets de la guerre. Impôts ; puiſſance du roi. Fraude du chancelier du Prat. La politique devenue artificieuſe & difficile. Infanterie. Union de la Bretagne à la couronne. Renaiſſance des lettres. Eraſme contre les docteurs. Théologiens trop ombrageux. Uſage de l'égliſe de Lyon condamné par la Sorbonne. Oppoſition violente de l'univerſité au concordat. Fondations ſavantes. Ordonnance pour écrire les actes en François. Anecdote ſinguliere. Beaux-arts. Mœurs. Les cheveux courts & la barbe longue.

HENRI II.

Caractere du roi. Marie Stuart mariée au dauphin. Guerre contre Charles-Quint. Con-

quête des trois évêchés. Impôts. Metz défendu par le duc de Guiſe. Villes raſées. Batailles. Retraite de Charles-Quint dans un couvent. Philippe II, roi d'Eſpagne. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV. Bataille de ſaint Quentin : ſuites de cette bataille. Les François ſignalent leur zele. Le duc de Guiſe lieutenant général du royaume : il prend Calais. Défaite de Gravelines. Paix avec l'Angleterre. Traité avec Philippe. Henri II eſt tué dans un tournois. Sort de Montgommeri.

Fameux duel. Rigueurs contre les proteſtans. Progrès de l'héréſie. Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme hérétique. Ordonnances atroces. Vertu du maréchal de Briſſac. La magiſtrature aux états.

Fin de la Table des matieres.

TABLE
DES REGNES

Contenus dans ce ſecond Volume.

SUITE DE LA TROISIEME RACE.

Philippe III, *ſurnommé* le Hardi, *p.* 1
Philippe IV, *ſurnommé* le Bel, 17
Louis X, *ſurnommé* Hutin, 52
Philippe V, *ſurnommé* le Long, 59
Charles IV, *ſurnommé* le Bel, 64
Philippe VI, *dit* de Valois, 67
Jean, 89
Charles V, *ſurnommé* le Sage, 113
Charles VI, 138
Charles VII, 190
Louis XI, 218
Charles VIII, 248
Louis XII, 266
François I, 286
Henri II, 334

Fin de la Table des Regnes.

APPROBATION

DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, la troiſieme édition des *Élémens de l'Hiſtoire de France*, ouvrage digne de ſon ſuccès, où les faits ſont expoſés d'une maniere qui n'a rien de la ſéchereſſe des abrégés ordinaires, & où l'Auteur ſe montre partout très-attaché à nos maximes les plus ſages. Donné, à Paris, le 28 de Mai 1774.

PHILIPPE DE PRÉTOT, *membre des Académies Royales des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Angers & de Rouen.*

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur DURAND, Neveu, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un ouvrage qui a pour titre : *Élémens de l'Hiſtoire de France*, par M. l'abbé MILLOT : s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le

tems de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. Comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de 3000 liv. d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de LAMOIGNON; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur de LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant; & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſi-

blement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Compiegne le vingtieme jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſix, & de notre Regne le cinquante-unieme.

Par le Roi en ſon Conſeil. LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 826, fol. 19, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 6 Septembre 1766.

GANEAU, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la troiſieme fois, pour le compte du Libraire, en Juillet 1774.

De l'Imprimerie de P. GUEFFIER.

VA1 1535734

14-1-X
33